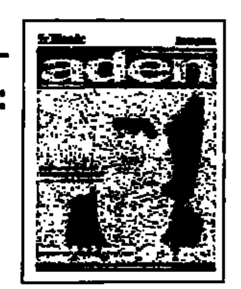
EN ÎLE-DE-FRANCE

Dans « aden » : tout le cinéma et une sélection de sorties



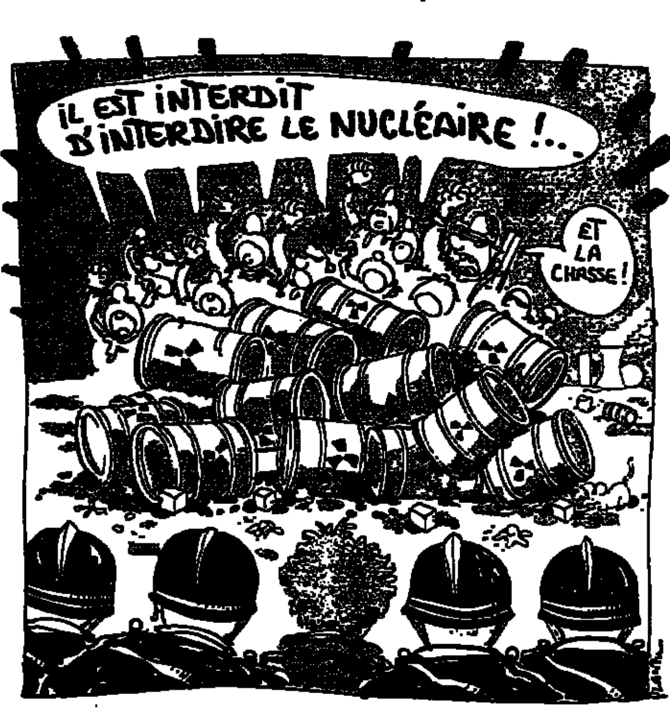
Le Monde

55e ANNÉE – N° 16792 – 7,50 F - 1,14 EURO FRANCE MÉTROPOLITAINE — JEUDI 21 JANVIER 1999 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Que faut-il faire du nucléaire ?

● La décision allemande d'abandonner, à terme, l'énergie atomique ouvre le débat en Europe ● En France, seuls les Verts s'opposent au nucléaire ● Daniel Cohn-Bendit a été violemment pris à partie par les salariés de la Hague ● « Le Monde » présente les éléments d'un dossier complexe

À SIX MOIS des élections européennes, les Verts rouvrent le débat sur l'énergie nucléaire. Ils y sont encouragés par le choix de la nouvelle coalition gouvernementale allemande d'abandonner progressivement cette source d'énergie. Cette offensive provoque des crispations au sein de la majorité « plurielle » et du côté des dirigeants et des salariés de cette industrie. Daniel Cohn-Bendit, chef de file des écologistes pour les élections de juin, a renoncé à une réunion publique, mardi 19 janvier à Cherbourg, dans la Manche, après avoir dû affronter les injures et l'agression physique des syndicalistes CGT, FO et CFTC, qui bénéficiaient de la bienveillance de la direction de la Cogema. Celle-ci a publié, après la visite de l'usine de la Hague par M. Cohn-Bendit et d'autres élus écologistes, un communiqué déclarant : *« Pour compréhensible que soit l'émotion générée par cette visite auprès des salariés de l'usine de la Hague,* [la direction] *ne peut que regretter ces incidents d'origines multiples. »* Pour la fédération CGT de l'énergie atomique, *« M. Cohn-Bendit, si prompt à cracher sur le nucléaire à Paris, est beaucoup moins fier lorsqu'il vient rencontrer les salariés de cette industrie, qui risquent autre chose que leur réputation : leurs emplois, si l'intoxication écologiste venait à aboutir ».*



Les députés doivent débattre, jeudi, de la politique énergétique de la France et des choix qu'elle devra faire lorsque se posera, vers 2010, la question du renouvellement de son parc de centrales nucléaires. Les Verts organisaient, mercredi, dans les locaux de l'Asemblée nationale, un colloque sur l'« avenir de l'énergie en France et en Europe ». *Le Monde* consacre deux pages aux différents aspects – politiques, économiques, techniques, environnementaux – d'un débat que la France doit mener dorénavant dans le cadre européen.

Lire pages 6 et 7 et notre éditorial page 13

Kosovo : la nécessaire enquête sur le massacre de Racak

QUE S'EST-IL réellement passé à Racak, vendredi 15 janvier ? La version rapportée par les habitants albanais de ce village du Kosovo comporte des éléments difficilement explicables, rapporte notre envoyé spécial, et oblige à s'interroger sur un massacre qui aurait été perpétré froidement contre des victimes désarmées. Les Serbes affirment que les quarante-cinq morts de Racak étaient des militants armés de l'UCK, tués au cours de combats, et ils laissent entendre qu'une mise en scène aurait ensuite été montée par les Kosovars. Mais ils continuent de refuser une enquête internationale qui seule pourrait lever les doutes. L'OTAN devait arrêter, mercredi 20 janvier, sa position face au refus de Belgrade de revenir sur l'expulsion du chef de l'OSCE au Kosovo et d'accepter une enquête du TPI.

Lire page 2

La France et Internet

- Le gouvernement renonce à contrôler les communications sur Internet en libéralisant la cryptologie
- M. Jospin veut protéger la vie privée sur les réseaux
- Le soutien aux PME sera renforcé et la présence de la culture française sur la Toile développée

Lire pages 16 et 17 et la chronique de Pierre Georges page 32



■ Lyon désirable

Qualifiée par l'Unesco de *« site d'une valeur universelle exceptionnelle »*, Lyon poursuit sa campagne de séduction. Egalement en pages Voyages, un week-end brocante en Toscane et la saison des carnavals. p. 24 et 25

■ Européennes : zizanie à droite

François Bayrou maintient son intention de présenter une liste UDF autonome aux élections européennes. Jacques Chirac est en visite en Alsace, mercredi et jeudi. p. 9

■ Les ennuis d'Elf-Aquitaine

La Commission européenne pourrait condamner le groupe pétrolier pour avoir bénéficié d'aides publiques allemandes excessives lors du rachat de la raffinerie de Leuna. p. 32

■ Double offensive de Bill Clinton

Peu après le début de la plaidoirie, devant le Sénat, de son principal défenseur dans l'affaire Lewinsky, Bill Clinton a lancé un hymne à l'Amérique lors de son discours sur l'état de l'Union. p. 4

■ Survie au Cambodge

Le Cambodge est déchiré entre la nécessité de reintégrer des criminels khmers rouges pour préserver la paix civile et le souvenir du génocide. p. 12

Passe-murailles et perceurs de coffres, de Washington à Jérusalem

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Ce n'est peut-être pas le Watergate, mais le cambriolage dont, pour la deuxième fois consécutive en dix jours, viennent d'être victimes les consultants politiques américains qui travaillent pour Ehoud Barak, y ressemble bougrement. Même ville – Washington – et même contexte : une campagne électorale à l'issue incertaine en Israël, où le sortant, Benyamin Nétanyahou, premier ministre, est sérieusement menacé par son adversaire travailliste. La similitude est d'ailleurs si forte qu'Alon Pinkas, conseiller politique d'Ehoud Barak, a fait référence à la célèbre affaire dans laquelle était impliqué, en 1972, le Comité pour la réélection de Richard Nixon. *« C'est le comité pour la réélection de Benyamin Nétanyahou ! »*, s'est-il écrié en désignant ceux qui, selon lui, auraient fait le coup.

Proche du Parti démocrate américain, la société Greenberg Quinlan Research Inc. est spécialiste des sondages et des études politiques. Parmi ses clients, Bill Clinton, qu'elle suit depuis l'époque où le futur président des États-Unis n'était encore qu'un petit gouverneur de l'Arkansas, mais aussi Nelson Mandela et Tony Blair. Ehoud Barak, dont le style terne faisait le désespoir de ses collaborateurs, a fait appel à Greenberg Quinlan Research Inc., il y a quelques mois à peine. Depuis, son discours est devenu plus mordant et ses costumes sont nettement mieux coupés.

Il y a dix jours, des cambrioleurs se sont une première fois introduits dans les bureaux de la firme, volant un ordinateur portable dont le disque dur contenait des informations qualifiées de *« sensibles »*, un dossier sur la campagne électorale d'Ehoud Barak, et un peu d'argent. Compte tenu du contexte électoral israélien, le FBI avait été chargé de l'enquête. La société Greenberg avait, elle, renforcé la sécurité de ses bureaux en installant un nouveau système d'alarme. Peine perdue : dans la nuit du 19 au 20 janvier, des voleurs, apparemment bien renseignés, ont réussi à le neutraliser et à s'introduire une nouvelle fois dans les lieux, ne prenant pour seul butin que des questionnaires et des études préparatoires pour la campagne d'Ehoud Barak.

Ce dernier s'est, jusqu'à présent, abstenu de désigner un quelconque coupable, et l'entourage du premier ministre a fermement condamné ces pratiques. Mais en Israël, où les campagnes électorales sont traditionnellement rudes, beaucoup ne manifestent pas la même prudence et, sans preuve, mettent en cause M. Nétanyahou, accusé d'être prêt à beaucoup pour se maintenir au pouvoir. Leurs soupçons sont encore renforcés par les récents cambriolages dont ont été victimes, en Israël cette fois, des collaborateurs d'Ehoud Barak.

Au cours des quatre derniers mois, sept d'entre eux ont eu leurs maisons saccagées ou fouillées par des inconnus qui n'ont rien volé. Aucun, dont Tal Zilberstein, directeur de campagne du candidat travailliste, ou Doron Cohen, beau-frère et proche conseiller d'Ehoud Barak, n'avait jugé utile de faire publiquement état de ce qu'ils considéraient comme une effraction banale. Les cambriolages de Washington les incitent maintenant à penser qu'ils seraient victimes d'une opération d'espionnage politique ou d'une tentative d'intimidation.

Georges Marion

Cinémathèque à domicile

ABONDANTE sur les chaînes spécialisées, l'offre de films sur le petit écran s'est élargie à de nouveaux supports : disque laser et maintenant DVD, de qualité supérieure à la vidéo classique. Le cinéphile n'a plus qu'à faire son choix dans les catalogues. A moins qu'il ne se tourne vers son ordinateur, où plusieurs sites Internet diffusent des perles parfois oubliées du patrimoine cinématographique. Parmi les sorties en salles de la semaine, le film de l'Américain Bryan Singer, *Un élève doué*, et le premier long métrage d'une réalisatrice lettone, Laila Pakalnina. Portrait, enfin, de Jim Jarmush, l'auteur de *Stranger than Paradise*, auquel le cinéma parisien Grand Action consacre une rétrospective.

Lire pages 27 à 29

L'islam, le grand oublié de l'enseignement français

QUAND éclatait, il y a dix ans à Creil (Oise), la première affaire de voile en France, la question de l'enseignement des religions à l'école était un tabou absolu. Dans un espace public présumé neutre, prompt à écarter du champ des savoirs tout sujet à polémique et à division, toute forme de subjectivité et d'intériorité, la présentation, même historique, critique et comparative des grandes religions, faisait partie de ces chimères agitées par de bons esprits – laïcs ouverts ou historiens du protestantisme –, mais propres à rallumer des guerres inutiles.

Alors que prolifèrent les signes de résurgence de sectes et de peurs millénaristes, que les écrans de publicité et de télévision puisent abondamment leurs images dans le patrimoine symbolique, rituel et liturgique des confessions et que des hebdomadaires comme *Le Nouvel Observateur* ou *Télérama* éditent des hors-série à succès sur Jésus-Christ, l'enseignement des religions reste l'un des parents pauvres de l'école publique. Si, devant un *« analphabétisme religieux »* que déplorent tous les partenaires de l'éducation, des aménagements partiels ont été apportés, en septembre 1996, aux programmes d'histoire et de littérature, la France reste loin derrière les systèmes belge, néerlandais, allemand, espagnol ou italien qui, depuis longtemps et non sans inconvénients, admettent cette discipline.

Le constat de carence vaut en particulier pour l'islam. Les professeurs des élèves issus de l'immigration, les enseignants d'histoire ou d'arabe font face à une demande croissante et insistante de notions sur la religion musulmane, sa pratique, ses règles et son droit. Le décalage est de plus en plus ressenti entre ce « désert » religieux de l'école publique – sauf exceptions à l'université – et la réalité d'une société où vivent quatre millions de musulmans, où les médias, chaque année, se font un devoir de rappeler le jeûne du ramadan, n'ignorent aucune des polémiques sur le voile ou mettent aux comptes de l'islam – sans les indispensables nuances – les dérives violentes de l'Algérie ou de l'Afghanistan. A Paris, un colloque de professeurs d'arabe vient de s'alarmer de cette situation.

Henri Tincq

Lire la suite page 13

Un espoir du tennis français



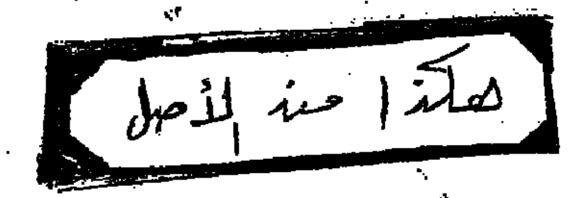
AMÉLIE MAURESMO

ELLE A réalisé une belle performance, mercredi 20 janvier, en éliminant la Suissesse Patty Schnyder, tête de série n° 8, au deuxième tour des Internationaux d'Australie, au terme d'une rencontre passionnante. A dix-neuf ans, Amélie Mauresmo, championne du monde junior en 1996, vingt-neuvième mondiale, confirme qu'elle est le meilleur espoir du tennis français.

Lire page 22

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 121 - 7,50 F



KOSOVO Que s'est-il réellement passé en fin de semaine dernière à Racak, où quarante-cinq personnes ont trouvé la mort ? La version rapportée par des témoins albanais, selon laquelle il s'est agi d'un massacre perpétré froidement par les forces serbes contre des personnes désarmées, laisse certaines questions sans réponse. ● LES SERBES affirment que les victimes étaient des militants de l'Armée de libération du Kosovo morts au cours des combats, mais ils continuent cependant de refuser toute enquête internationale sur les événements. ● L'OTAN a entendu, mercredi 20 janvier à Bruxelles, le rapport de ses deux plus hauts responsables militaires. Les deux généraux n'ont pas obtenu du président Milosevic qu'il revienne sur la décision d'expulser William Walker, le chef de la mission de vérification de l'OSCE, ni qu'il autorise le TPIY à enquêter sur Racak.

Les morts de Racak ont-ils vraiment été massacrés froidement ?

La version des faits qu'ont répandue les Kosovars laisse subsister plusieurs interrogations. Belgrade affirme que les quarante-cinq victimes étaient des « terroristes » de l'UCK, tombés au cours des combats, mais refuse toute enquête internationale

PRISTINA (Kosovo)
de notre envoyé spécial

Le massacre de Racak n'est-il pas trop parfait ? De nouveaux témoignages recueillis, lundi 18 janvier, par *le Monde*, jettent un doute sur la réalité de l'horrible spectacle des corps entassés de dizaines d'Albanais qui auraient été sommairement exécutés par les forces de sécurité serbes dans la journée de vendredi. Ces victimes ont-elles été exécutées à froid, comme le dit l'UCK, ou bien tuées au combat, comme l'affirment les Serbes ?

REPORTAGE

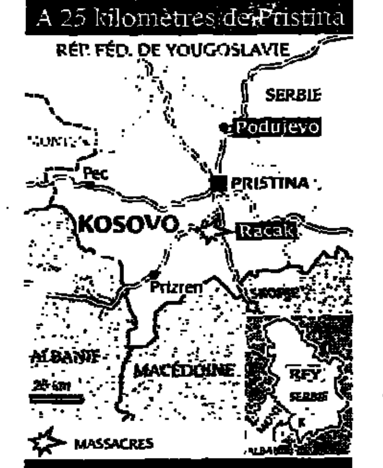
Un film sur l'opération policière contredit la version reprise par l'OSCE

Selon la version recueillie et diffusée par la presse et les observateurs de la mission de vérification au Kosovo (MVK) de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le massacre a lieu, le 15 janvier, en début d'après-midi. Des policiers serbes « *cagoulés* » pénètrent dans le village de Racak bombardé depuis le matin par des blindés de l'armée yougoslave. Ils enfoncent les portes des habitations, pénètrent dans les maisons, intiment l'ordre aux femmes d'y demeurer pendant qu'ils poussent les hommes à la sortie du village pour les exécuter tranquillement d'une balle dans la tête non sans en avoir préalablement torturé et mutilés quelques uns. Les Serbes, diront même certains témoins, exécutaient leur basse besogne en chantant, avant de quitter les lieux vers 15 h 30.

Le récit de deux journalistes de la télévision Associated Press TV (APTV), qui ont filmé l'opération policière de Racak, contredit ce récit. Lorsqu'à 10 heures, ils entrent dans la localité dans le sillage d'un véhicule blindé de la police, le village est presque désert. Ils progressent dans les rues sous le feu de tireurs de l'Armée de libération du Kosovo (UCK) embusqués dans les bois qui dominent le village. Ces échanges de tirs dureront tout le temps de l'intervention, avec plus ou moins d'intensité. C'est dans les bois qu'ont lieu l'essentiel des combats. Les Albanais qui ont fui le village dès les premiers tirs d'obus serbes, à l'aube, ont tenté d'y trouver leur salut. Là, ils sont tombés sur des policiers qui ont pris le village à revers. L'UCK est prise en tenailles.

Ce que les policiers attaquent violemment, vendredi, c'est une place forte des indépendantistes albanais de l'UCK. La quasi-totalité des habitants ont fui Racak durant la terrible offensive serbe de l'été 1998. A quelques exceptions près,





ils ne sont pas revenus. « *Seules deux cheminées fument* », remarque un des deux journalistes d'APTV.

L'opération serbe n'est donc pas une surprise, ni un secret d'ailleurs. Au matin de l'attaque, une source policière donne un tuyau à APTV : « *Venez à Racak, il se passe quelque chose.* » Dès 10 heures, l'équipe est sur place, aux côtés des policiers ; elle filme depuis une crête surplombant le village puis dans les rues dans le sillage d'un véhicule blindé. L'OSCE est également prévenue de l'action. Deux équipes, au moins, d'observateurs internationaux assistent aux combats depuis une hauteur d'où ils aperçoivent en partie le village. Ils pénétreront dans Racak peu après le départ des policiers. Ils s'enquièrent alors de la situation auprès de quelques Albanais, insistent pour savoir s'il y a des civils blessés. Vers 18 heures, ils redescendent quatre personnes – deux femmes et deux vieillards – très légèrement blessés vers le dispensaire de la ville voisine de Stimje. Les vérificateurs se disent alors « *incapables d'établir un bilan de cette journée de combats* ».

La publicité que la police serbe fait autour de cette opération est intense. Dès 10 h 30, elle diffuse un premier communiqué. Elle annonce qu'elle a « *encerclé le village de Racak dans le but d'arrêter les membres d'un groupe terroriste qui a tué un policier* » le dimanche précédent. A 15 heures, un premier bilan fait état de quinze Albanais tués dans les combats. Le lendemain, samedi, elle se félicite de la réussite de l'opération qui, selon elle, s'est soldée par la mort de dizaines de « *terroristes* » de l'UCK et la saisie d'un lot d'armes important.

La tentative d'arrestation d'un Albanais, meurtrier présumé d'un policier serbe, a tourné au massacre. A 15 h 30, la police quitte les lieux sous les tirs, sporadiques, d'une poignée de combattants de l'UCK qui résistent encore à la faveur de ce terrain escarpé et difficile. Rapidement, les premiers rescapés albanais redescendent vers le village, ceux qui avaient réussi à se cacher sortent de l'ombre et trois véhicules de la MVK pénètrent dans le village. Une heure après le départ des policiers, la nuit tombe.

GUIDÉS PAR L'UCK

Le lendemain matin, la presse et la MVK viennent constater les dégâts provoqués par les combats. C'est à ce moment-là que, guidés par des combattants en armes de l'UCK qui ont réinvesti le village, ils découvrent le fossé où gisent, entassés, une vingtaine de corps, presque exclusivement des hommes. En milieu de journée, le chef de la MVK en personne, le diplomate américain William Walker, arrive sur les lieux et déclare son indignation devant les atrocités commises par « *les forces de police serbe et l'armée yougoslave* ».

La condamnation est sans appel. Pourtant des interrogations demeurent. Comment les policiers serbes ont-ils pu réunir un groupe d'hommes, les diriger tranquillement vers le lieu de l'exécution alors qu'ils n'ont cessé d'être sous le feu des combattants de l'UCK ? Comment le fossé situé en bordure de Racak a-t-il pu échapper au regard des habitants, familiers des lieux, présents avant la tombée de la nuit ? Et à celui des observateurs présents pendant plus de deux heures dans ce tout petit village ? Pourquoi si peu de douilles autour des cadavres, aussi peu de sang dans ce chemin creux où vingt-trois personnes sont censées avoir été abattues à bout portant de plusieurs balles dans la tête ? Les corps des Albanais tués au combat par la police serbe n'ont-ils pas été plutôt réunis dans le fossé pour créer une scène d'horreur qui ne devait pas manquer de soulever l'effroi de l'opinion publique ? La violence et la rapidité de la réaction de Belgrade, qui a donné quarante-huit heures au chef de la MVK pour quitter la Yougoslavie, ne signifient-elles pas que les Yougoslaves sont sûrs de ce qu'ils avancent ?

Seule une enquête internationale au-dessus de tous soupçons permettra de lever les zones d'ombres. Des médecins légistes finlandais et biélorusses étaient attendus, mercredi, à Pristina pour assister aux autopsies pratiquées par des médecins yougoslaves. Le problème est que les autorités de Belgrade ne se sont jamais montrées coopérantes dans cette affaire. Pourquoi ? Quelles que soient les conclusions des enquêteurs, le massacre de Racak montre que l'espoir d'aboutir à un règlement prochain de la crise au Kosovo paraît bien illusoire.

Christophe Châtelot

Louise Arbour, procureur du Tribunal pour l'ex-Yougoslavie

« Nous n'abandonnerons pas l'enquête »

LA HAYE
de notre correspondant

Après avoir été refoulée, lundi 18 janvier, à la frontière du Kosovo, Louise Arbour, procureur du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), attend à Skopje (Macédoine) un éventuel visa de Belgrade. Mardi 19 janvier, la magistrate canadienne a eu une « *longue conversation* » téléphonique avec le ministre serbe de la justice.

« Quels sont les arguments de Belgrade pour vous refuser l'entrée au Kosovo ?

– Les autorités yougoslaves me disent que leur objection ne concernent pas ma personne proprement dite, mais l'institution que je représente. Elles ne reconnaissent pas la juridiction du TPIY pour deux raisons que je considère irrecevables. D'une part, Belgrade dit que la compétence du TPIY s'arrête aux accords de Dayton. C'est sans fondement. Notre mandat ne peut être annulé que par une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU, ce qui n'a pas été fait. D'autre part, Belgrade réfute notre compétence sur le fond même du conflit : il n'y a pas, à leurs yeux, de conflit armé au Kosovo, mais une opération policière et militaire contre des terroristes ; pas question donc, de crimes contre l'humanité, ni d'application du droit humanitaire.

» Je leur réponds : j'entends vos arguments, mais permettez-moi d'accéder aux lieux où des exactions ont été commises et laissons les juges statuer plus tard. Je m'engage à ne pas exploiter ma présence sur le territoire yougoslave pour dire que Belgrade a cédé et que la Yougoslavie reconnaît désormais la compétence du TPIY. C'est une proposition honnête, qui leur donne des garanties.

– Si vous avez finalement accès à Racak, cette autorisation vous permettra-t-elle d'enquêter sur place sur d'autres exactions, comme vous le réclamez depuis des mois ?

– Si les obstacles tombent, cela va de soi et nous pourrions examiner également les allégations de crimes perpétrés par l'UCK (Armée de libération du Kosovo). Je ne veux pas d'un accès symbolique. Il ne s'agit pas d'une visite d'Etat au Kosovo. Je parle d'un accès pour moi-même et mes enquêteurs. Dans le cas de Racak, il s'agit de réunir rapidement des preuves qui pourraient se détériorer avec le temps.

– Justement, le fait que les corps aient été retirés de la morgue ne vous fait-il pas craindre qu'on tente d'effacer les preuves ?

– Il faut être réaliste : les enquêtes pénales internationales n'auront pas souvent le « luxe » de bénéficier de circonstances permettant la préservation des preuves. Bien sûr, si l'on découvre que des efforts délibérés ont été faits pour dissimuler des preuves, cela devient *de facto* une preuve de culpabilité. Je voudrais donc qu'on puisse se rendre sur place le plus tôt possible pour tirer les conclusions les plus appropriées.

– Et si vous ne pouvez pas entrer au Kosovo ?

– Je ne veux pas spéculer. Bien sûr, on n'abandonnera pas l'enquête mais elle deviendra plus problématique et, franchement, il est difficile d'imaginer qu'on puisse progresser sans avoir accès aux sites.

– Mais cela fait longtemps que Belgrade vous refuse l'entrée au Kosovo. Que pouvez-vous faire de plus ?

– Les armes dont dispose le TPIY sont légales et juridiques. S'il faut briser une volonté politique acharnée d'obstruction, le travail doit être fait de l'extérieur. La communauté internationale est unanime. L'intransigeance de Belgrade a été condamnée sévèrement. Il faut que tous les moyens soient mobilisés pour que notre institution fonctionne. Je dois dire que le tribunal jouit aujourd'hui, dans le monde, d'un soutien politique, financier, opérationnel, de plus en plus solide. »

Propos recueillis par Alain Franco

Les émissaires de l'OTAN n'ont rien obtenu de Slobodan Milosevic

LES DEUX RESPONSABLES militaires de l'OTAN qui se sont entretenus, mardi 19 janvier, durant sept heures, avec Slobodan Milosevic devaient rendre compte de cette mission, mercredi à Bruxelles, devant les ambassadeurs de l'OTAN. Ils n'ont pas réussi à faire plier le président yougoslave, auquel ils réclamaient notamment de revenir sur sa décision d'expulser le chef des observateurs de l'OSCE, William Walker, et de laisser le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie enquêter sur les événements survenus à Racak en fin de semaine dernière. « *Nous n'avons réalisé aucun progrès* », a reconnu un diplomate qui les accompagnait à Belgrade.

Belgrade récuse la version des événements de Racak donnée par William Walker, selon qui il s'est agi d'un massacre de civils par les forces serbes. Dans un communiqué publié, mardi, à l'issue des entretiens, Slobodan Milosevic déclare : « *La lutte contre des terroristes ne peut pas être qualifiée d'attaque contre des civils et notre armée et notre police agissent strictement en conformité avec la Constitution et les lois.* » Il indique que la mesure prise à l'encontre de William Walker ne remet pas en cause la « *coopération* » avec la mission des observateurs de l'OSCE. Les autorités yougoslaves se sont bornées à accorder un délai supplémentaire de vingt-quatre heures à M. Walker pour quitter le Kosovo. Belgrade, qui ne reconnaît pas la juridiction du TPIY, n'a fait d'autre part aucune concession sur la demande de Louise Arbour, le procureur du TPIY, d'aller enquêter sur les lieux.

Les deux généraux devaient également exiger de Slobodan Milosevic qu'il mette un terme aux « *violations croissantes* » de l'accord de cessez-le feu conclu en octobre 1998. Le président yougoslave leur a opposé le droit de lutter contre les combattants armés de l'UCK, qui ont lancé de multiples actions au Kosovo depuis ce cessez-le-feu. La Yougoslavie « *a le droit légitime de combattre le terrorisme* » albanais au Kosovo et aucune « *pression de l'extérieur* » ne peut l'en priver, déclare le communiqué de la présidence.

Mardi, les responsables américains avaient durci le ton à l'encontre de Belgrade, tout en précisant qu'ils attendraient le rapport des deux généraux de l'OTAN pour arrêter toute éventuelle décision. La secrétaire d'Etat américaine, Madeleine Albright, avait tenu à rappeler que l'ordre d'« *activation* » militaire des forces de l'OTAN était toujours « *sur la table* ». De son côté, le conseiller du président américain pour la sécurité nationale, Sandy Berger, avait déclaré que le recours à la force reste « *une option très forte* » au Kosovo, afin d'obliger le président yougoslave à respecter ses engagements internationaux. L'examen de cette option ne semblait toutefois pas d'actualité mercredi à l'OTAN. L'ambassade américaine auprès de l'Alliance atlantique a d'ailleurs pris soin mardi de clarifier des propos tenus dans la matinée sur la BBC par l'ambassadeur Alexander Vershbow, en indiquant qu'ils ne devaient pas être interprétés comme l'idée que des raids aériens étaient imminents.

TIRS SPORADIQUES

A Londres, le secrétaire au Foreign Office, Robin Cook, interrogé aux Communes sur l'éventualité d'un déploiement de troupes terrestres de l'OTAN au Kosovo, a estimé qu'elle était difficilement envisageable en l'état, faute d'accord politique entre les belligérants. « *Déployer des troupes sans engagement des deux côtés en faveur d'un processus politique équivaudrait à un déploiement sans objectif politique clair* », a fait valoir le chef de la diplomatie britannique.

Sur le terrain, où l'OSCE dit avoir pris des mesures de sécurité supplémentaires pour la protection de ses observateurs, les forces yougoslaves ont poursuivi, mardi, leurs opérations autour du village de Racak où les correspondants de presse présents ont entendu des tirs sporadiques et des explosions d'obus. – *(AFP, Reuters.)*

« Il n'y a pas de politique spécifiquement française au Kosovo »

BUDAPEST
de notre envoyée spéciale

En visite à Budapest, mardi 19 janvier, le ministre français des affaires étrangères, Hubert Védrine, a déclaré lors d'une conférence de presse qu'il « *n'y a pas de politique spécifiquement française au Kosovo* ». Il répondait à une question portant sur l'accent mis par Paris sur le maintien d'un dialogue avec les autorités serbes et la recherche d'une solution politique au Kosovo. « *Il y a un engagement français fort* », a souligné M. Védrine, « *mais jusqu'ici l'unité de vue est complète entre les membres du Groupe de contact* ».

La France ne mène pas une politique « *qui écarte ou qui récuse par principe l'emploi de la force*, a-t-il déclaré. *Nous avons mis en avant depuis des mois et des mois une solution politique raisonnable. C'est ce qui faisait la force et la faiblesse de cette politique, qui visait à une autonomie substantielle du Kosovo* ». Interrogé par RFI, le chef de la diplomatie française a ensuite établi une différence entre le Kosovo et ce qui s'est passé en Bosnie, où la communauté internationale a déployé des forces terrestres pour mettre fin aux combats. « *Ce sont deux problèmes différents : la Bosnie, avec ses trois communautés, un type de guerre ; et ce conflit, où les Serbes ne veulent pas lâcher le Kosovo et où les Albanais sont partagés entre une ligne rigoriste et une ligne plus modérée, c'est autre chose que la Bosnie*, a-t-il affirmé. *Mais nous devons trouver une solution pour arrêter cet engrenage d'atrocités.* » La France veut « *procéder à une évaluation* » avec tous ses partenaires avant de prendre part à un plan d'action.

M. Védrine n'a pas évoqué publiquement à Budapest la question de la responsabilité du massacre de Racak, mais on estimait dans les milieux français que ces exactions, commises par des forces serbes, auraient été « *provoquées* » par les combattants albanais, auteurs de plusieurs attaques contre des policiers serbes dans la région de Racak au cours des dernières semaines.

Natalie Nougayrède

La réforme des aides agricoles proposée par la France laisse ses partenaires dubitatifs

Paris s'oppose au cofinancement des dépenses par les Etats

La réunion des ministres de l'agriculture des Quinze, lundi 18 et mardi 19 janvier à Bruxelles, a été l'occasion pour Paris de préciser ses vues sur une réorientation de la politique agricole commune (PAC). A la proposition française d'une réduction progressive des aides directes aux exploitants s'oppose le projet de la Commission d'un cofinancement des dépenses agricoles par les gouvernements des Quinze.

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre correspondant

Le débat sur la réforme de la politique agricole commune (PAC) revêt, du fait de la France, une forme inédite, comme l'a illustré la réunion des ministres de l'agriculture des Quinze, lundi 18 et mardi 19 janvier à Bruxelles. Certes, les ministres délibèrent très classiquement des propositions de la Commission qui sont fondées sur des baisses des prix des céréales (– 20 %, compensés à 50 % par des aides directes), de la viande bovine (– 30 %, compensés à 80 %) et du lait (– 15 %, compensés à 60 %). L'objet de ces baisses est de rendre les productions communautaires plus attrayantes pour les consommateurs européens et plus compétitives à l'exportation. Leurs modalités plaisent plus ou moins, mais elles sont considérées par tous comme une base raisonnable de discussion.

Cependant, venant s'ajouter à cette manière traditionnelle de négocier, les Français suggèrent de profiter de l'occasion pour réorienter sensiblement la PAC, la rendre plus économe, plus soucieuse d'emploi et d'environnement, plus équitable aussi. Pour y parvenir, ils préconisent, en prenant appui sur les gains de productivité, une réduction progressive des aides directes accordées aux exploitants, les moyens ainsi récupérés étant affectés en priorité à des opérations de développement rural sans lien direct avec la production. Ils prônent, pour employer ce qui est devenu le mot-clé de leur propos, la « *dégressivité* » des aides directes. Les petits exploitants, les éleveurs extensifs, seraient largement dispensés de ce mouvement, dont les grosses exploitations céréalières feraient essentiellement les frais.

UNION NATIONALE

Le discours n'est pas complètement nouveau et les thèmes avaient déjà été développés par Louis Le Pensec, en mars 1998, au tout début du débat sur la réforme de la PAC. Mais au fil des mois, il s'affirme, sans chercher à dissimuler sa tonalité idéologique. Lundi, Jean Glavany s'est même exprimé avec solennité, comme pour bien faire comprendre l'ampleur du changement de cap voulu par Paris.

Les organisations professionnelles s'inclinent car ce qu'elles veulent éviter à tout prix, c'est le cofinancement des dépenses agricoles (une partie des aides directes versées aux producteurs, qui sont actuellement entièrement prises en charge par le budget européen, serait désormais financée par les Trésors nationaux). Celui-ci est proposé par la Commission comme moyen pour alléger la contribution des Allemands au budget européen, ainsi que ceux-ci le réclament.

Une sorte d'union nationale s'est constituée en France contre ce cofinancement, source de distorsions de concurrence et dont le monde paysan est convaincu qu'il signifierait à terme la fin de la PAC. « *Vouloir l'imposer à la France serait s'engager dans la voie d'une crise* », a averti M. Glavany. Au reste, les Français sont loin d'être les seuls à le refuser, si bien que la formule n'a guère de chance de voir le jour. M. Glavany a expliqué qu'il avait été heureusement surpris par les réactions de ses collègues, que la proposition de la France avait été ressentie comme une alternative crédible.

MALENTENDUS

En réalité, les pays partenaires paraissent surtout dubitatifs. Le commissaire Franz Fischler a remarqué qu'il n'y avait pas eu à proprement parler de propositions permettant de comprendre comment fonctionnerait exactement ce modèle fondé sur la dégressivité des aides. Carl-Heinz Funke, le ministre allemand, qui préside les débats, a réagi de manière voisine. Pour lui, sa priorité de président en exercice, c'est de parvenir à un compromis sur le dossier agricole lors de la session ministérielle qui débutera le 22 février de telle façon que la négociation sur l'ensemble de « l'Agenda 2000 » (financement futur de l'UE) puisse être bouclée, comme souhaité, lors du Conseil européen extraordinaire prévu pour la fin mars.

Pourra-t-on en si peu de temps intégrer dans le compromis le projet français et jusqu'à quel point ? Peut-on changer inopinément, en l'espace de quelques semaines, les axes principaux de la PAC ? La démonstration reste à faire et on devine déjà de solides malentendus. Ainsi Nick Brown, le ministre britannique, a-t-il fait savoir spontanément qu'il éprouvait de la sympathie pour les nouvelles thèses françaises. Mais, tout travailliste qu'il soit, cette compréhension perdurera-t-elle lorsqu'il aura compris que Paris, dans un double souci de justice et d'économie, entend désormais moduler les aides en fonction de la taille et du type d'exploitation, une formule que les Anglais, compte tenu de la structure de leurs fermes, ont toujours rejetée ?

Le pari n'est pas forcément perdu, car l'évolution maintenant théorisée (imparfaitement) par Paris, correspond à une tendance lourde et apparaissait déjà aussi dans les propositions de la Commission : plus d'efforts en faveur du développement rural, de l'environnement. Sur le plan des produits, le Conseil s'oriente vers une baisse des prix institutionnels de la viande bovine, une petite majorité de pays acceptant les 30 % proposés par Bruxelles, mais les Quinze restent partagés sur les modalités.

Philippe Lemaître

La Hongrie « optimiste » pour ses négociations avec l'Union européenne

BUDAPEST
de notre envoyée spéciale

« *Je suis content et optimiste.* » Telle est la réponse du ministre hongrois des affaires étrangères, Janos Martonyi, concernant les négociations concrètes engagées depuis plus de deux mois avec Bruxelles sur l'adhésion à l'Union européenne. Il recevait le même jour le chef de la diplomatie française, Hubert Védrine, en visite officielle.

La Hongrie (10 millions d'habitants), qui s'était lancée dans la transformation économique bien avant ses voisins d'Europe centrale, est généralement reconnue comme le mieux placé des candidats à l'intégration dans l'UE. « *Nous sommes en train de préparer un nouveau programme national d'adaptation à l'acquis communautaire* », a noté M. Martonyi lors d'un entretien accordé au *Monde*, « *et le* screening [examen de la conformité de la législation hongroise aux normes européennes] *sera fini en juillet* ». L'accent n'est plus mis, côté officiel hongrois, sur une quelconque date d'adhésion. L'étape décisive, souligne-t-on, est désormais la réforme interne de l'Union. « *Le dynamisme doit être maintenu. Sous la présidence allemande* [de l'UE], *il faudra un accord entre les membres actuels de l'Union* », sur la réforme du financement de l'Union et les fonds structurels, énumère M. Martonyi, « *et la réforme des institutions sera peut-être plus compliquée...* ».

Quant à l'euro, l'objectif de la Hongrie est « *d'être en mesure de l'introduire le plus tôt possible*, affirme M. Martonyi, *mais il faudra attendre, car cela ne pourra se faire qu'au minimum deux ans après l'adhésion* » à l'UE.

Avec son économie fortement ouverte aux capitaux étrangers (record des investissements étrangers directs par habitant en Europe centrale), la Hongrie n'est pas sans atouts dans ses négociations avec Bruxelles. Mais des points faibles commencent aussi à être évoqués, comme le note l'économiste Tibor Palankai, membre à Budapest d'un Groupe stratégique pour l'intégration européenne. « *Des milliards d'euros d'investissements seront nécessaires dans le secteur des infrastructures Nos chemins de fer, par exemple, ne permettent pas aux trains de dépasser les 120 kilomètres/heure. Un grand nettoyage de l'environnement est aussi à anticiper, qui coûtera cher, notamment l'eau, les stations de retraitement... e plus, il y a la question de la terre. Des centaines de milliers de petits fermiers travaillent au noir, sans déclarer d'impôts. Et les registres indiquant à qui appartient tel ou tel champ ont souvent disparu après le démantèlement des coopératives.* »

Le budget hongrois, ajoute-t-il, ne sera pas en mesure de financer ces investissements.

Natalie Nougayrède

Les créanciers de la Russie adressent une mise en garde à Moscou

QUELLE PROPORTION de sa dette la Russie pourra-t-elle honorer cette année ? Le sujet sera évoqué par Dominique Strauss-Kahn qui doit se rendre à Moscou vendredi 22 et samedi 23 janvier. Le ministre français de l'économie, des finances et de l'industrie veut encourager le gouvernement à avancer dans les réformes et renouer avec le FMI et va tenir un langage « *amical et de vérité* », explique son entourage. A Paris, on estime que le premier ministre Evgueni Primakov, très absorbé par la politique étrangère, n'est pas suffisamment informé, en interne, de la situation économique du pays et de la gravité que revêtirait un défaut de paiement, notamment à l'égard du FMI.

Premier dossier évoqué avec les autorités russes : celui des 60 milliards de dollars (51 milliards d'euros) de dette vis-à-vis des organisations publiques (réunies au sein du Club de Paris). Les versements russes sont aléatoires depuis août dernier. Moscou a déjà fait savoir qu'elle ne pourrait pas rembourser la totalité des 17,5 milliards de dollars (15 milliards d'euros) qu'elle doit en 1999, dont entre 4,5 et 5 milliards de dollars au FMI. Le Fonds a rompu ses liens financiers avec la Russie après la décision de Moscou de dévaluer le rouble en août dernier, contrairement à ses engagements.

Les négociations avec les créditeurs privés (réunis au sein du Club de Londres) ne sont pas dans une meilleure passe. Les 850 établissements financiers concernés ne se sont pas encore prononcés sur l'attitude à adopter à l'égard de la Russie après le non-paiement de l'échéance du 2 décembre de 578 millions de dollars (500 millions d'euros). Le 24 novembre 1998, à la demande des autorités russes, les banques avaient négocié un compromis fait d'un premier versement de 216 millions de dollars (186 millions d'euros) d'arriérés d'intérêts (IAN, Interest Arrear Notes, sur un total de 6,5 milliards de dollars) et d'un second de 362 millions de dollars (312 millions d'euros) d'intérêts sur une dette totale de crédits restructurés de 22 milliards de dollars (19 milliards d'euros), payables pour moitié en cash et pour moitié en émissions de nouveaux coupons IAN. Les Russes s'étaient engagés à régler les coupons correspondant aux arriérés d'intérêts (un défaut de paiement sur ces coupons aurait eu des conséquences particulièrement graves, compte tenu de leur vaste dissémination dans le marché) et ils avaient demandé que la totalité des 362 millions de dollars (312 millions d'euros) soient transformés en nouveaux titres en raison de leur manque de liquidité. Cette solution avait été agréée par le comité représentatif des banques.

Restait à faire adopter cette nouvelle formule par au moins 95 % des établissements financiers. Le 30 décembre, date limite pour se prononcer, seulement 72 % des établissements avaient accepté cette formule. A l'issue de ce délai de grâce, la Russie a donc été officiellement considérée en défaut de paiement vis-à-vis du Club de Londres.

L'alternative proposée aux créanciers était, jusqu'à mardi 19 janvier au soir, la suivante : soit les créanciers optent pour l'exigibilité immédiate de la totalité de leur créance de 22 milliards de dollars. Soit ils décident de préserver simplement leurs droits tout en se réservant la possibilité d'exiger la totalité. Les 850 établissements ont été incapables de choisir et ils ont repoussé leur vote. Cette fois-ci, il suffit que la moitié d'entre eux se prononcent pour l'une ou l'autre solution pour qu'elle soit adoptée. Compte tenu de la large majorité qui avait choisi le compromis initial de décembre, le risque est relativement faible pour que la première hypothèse recueille suffisamment de votes. Si c'est le cas, les banques auront juridiquement le droit de saisir l'argent si elles en trouvent. Le problème, explique un expert d'une banque française créancière, est que l'emprunteur n'est pas la Fédération de Russie mais la Vnechekonombank dont la surface financière est relativement faible. Prononcer son défaut équivaudrait à la mettre en faillite, ce qui n'arrangerait pas plus les affaires du Club de Londres.

Babette Stern

La Douma adopte le projet de budget 1999

La Douma (chambre basse du Parlement russe) a adopté en deuxième lecture, mardi 19 janvier, le projet de budget 1999. Le ministre des finances, Mikhaïl Zadornov, a confirmé que la Russie allait rembourser 9,5 milliards sur les 17,5 milliards de dollars (15 milliards d'euros) de dette dus cette année. Les autorités russes se déclarent *« proches d'un compromis »* avec le FMI mais des désaccords persistent sur le budget, jugé *« irréaliste »* par les experts.

La tournée de l'équipe de cricket du Pakistan divise les nationalistes hindous

Les extrémistes mobilisent leurs militants

NEW DELHI
de notre correspondante

Objet de toutes les passions dans le sous-continent indien, le cricket provoque un affrontement direct entre les nationalistes hindous du BJP (Parti du peuple indien) qui conduisent le gouvernement central et un de leurs alliés traditionnels, le Shiv Sena, au pouvoir à Bombay.

Indifférents aux sévères mises en garde du premier ministre, Atal Bihari Vajpayee, les extrémistes hindous du Shiv Sena continuent de manifester violemment leur opposition à la venue en Inde de l'équipe pakistanaise de cricket, qui doit arriver à Delhi le 21 janvier.

Après avoir récemment creusé de nuit le terrain de Delhi pour tenter d'empêcher la tenue du match prévu dans la capitale, les militants du Shiv Sena ont, lundi, saccagé les bureaux de la Fédération indienne à Bombay, contraignant celle-ci à déménager son siège à Calcutta. Cette attaque est intervenue après les fermes assurances données par le gouvernement indien à son homologue pakistanais que la tournée de l'équipe pakistanaise, la première depuis douze ans, se déroulerait sans problèmes.

Le Shiv Sena a, en outre, annoncé la mobilisation de ses militants pour tenter coûte que coûte de troubler la venue de l'équipe pakistanaise et affirmé que certains n'hésiteraient pas à s'immoler par le feu, devant les bureaux du premier ministre, au cas où ils ne seraient pas entendus.

Le Shiv Sena, dont le chef, Bal Tackeray, ne craint pas de reconnaître son admiration pour Hitler, s'oppose à toute présence pakistanaise en Inde, accusant Islamabad de pratiquer le terrorisme. A deux reprises l'année dernière, les activistes du Shiv Sena étaient intervenus à Bombay pour interrompre le concert privé d'un chanteur pakistanais et interdire la venue d'un joueur de squash. Un tournoi de golf engageant des joueurs pakistanais et qui devait se dérouler cette semaine a aussi été annulé. Le Shiv Sena se veut aussi gardien des « *bonnes mœurs hindoues* » et, après avoir mis à sac l'atelier du peintre musulman M. F. Hussain, ses militants ont récemment saccagé des salles de cinéma dans lesquelles était projeté un film, *Fire*, évoquant une relation lesbienne.

En maintenant la tournée d'un mois de l'équipe pakistanaise, voulue, selon un sondage, par près de 80 % des Indiens, inconditionnels de cricket, le gouvernement a pris le risque d'affronter directement un de ses alliés, sachant toutefois qu'il bénéficie dans ce cas d'un large soutien populaire. Cette affaire intervient à un moment où le gouvernement est aussi aux prises avec les extrémistes de sa mouvance, le VHP (Conseil mondial hindou) et le RSS (Corps national des volontaires), deux organisations qui poursuivent leur combat contre les chrétiens et tentent de reconvertir à l'hindouisme, sous la menace, des milliers de membres des populations tribales dans différentes parties du pays.

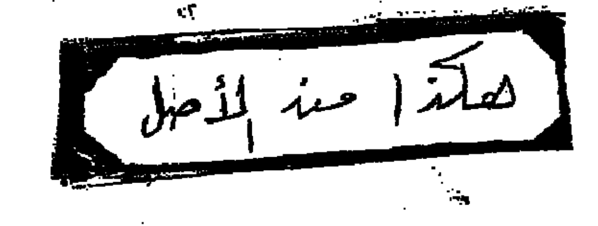
Si le premier ministre a pris récemment ses distances avec les extrémistes hindous, il n'en reste pas moins que l'attitude ambiguë d'un grand nombre de responsables du BJP a permis le développement de ces actes et a laissé croire aux plus activistes qu'ils pouvaient agir en toute impunité.

Dans l'affaire pakistanaise, c'est la crédibilité internationale du gouvernement qui est en jeu, sans compter les risques de violences intercommunautaires que pourraient entraîner des incidents pendant la tournée de l'équipe pakistanaise. C'est donc dans une ambiance de très haute sécurité que celle-ci va jouer en Inde pendant plus d'un mois. Chaque joueur sera en permanence protégé par cinq policiers et les déplacements de l'équipe, dont le premier match est prévu à Gwalior samedi 23 janvier, se feront sous la protection des commandos. En cas de dérapage, l'armée pourrait être appelée à la rescousse.

C'est l'image d'une Inde tolérante et pluraliste qui se déchire sous les coups des extrémistes hindous

Excédé, dit-on, par la contestation des extrémistes de sa mouvance, le premier ministre, considéré au sein du BJP comme un modéré, a, semble-t-il, choisi de réagir. Dans ce contexte, la remise, lundi, de la plus haute décoration indienne au Prix Nobel d'économie Amartya Sen peut être interprétée comme une réponse au VHP qui avait vu dans l'attribution de ce prix à un Indien un « *complot chrétien* ». Mais la marge de manœuvre du premier ministre est étroite dans la mesure où son parti n'ose pas clairement se prononcer sur les agissements des extrémistes. Déjà, certains soupçonnent que l'annulation de la visite que M. Vajpayee devait effectuer, le 8 février, en Allemagne – consécutive aux critiques publiques exprimées par l'ambassadeur d'Allemagne en Inde sur le traitement réservé aux chrétiens – pourrait résulter des pressions qu'il aurait subies. Faisant feu de tout bois, les extrémistes hindous tentent d'imposer leurs vues à un gouvernement pris dans ses propres contradictions et surveillé de près par des alliés qui menacent de le quitter au moindre problème. En attendant, c'est l'image d'une Inde tolérante et pluraliste qui se déchire sous les coups des extrémistes hindous.

Françoise Chipaux



Bill Clinton a joué son va-tout devant le Congrès américain

A l'occasion de son discours de rentrée sur l'état de l'Union, le président des Etats-Unis, se posant en rassembleur, a appelé ses concitoyens à relever les défis du XXIe siècle, dans une allocution essentiellement consacrée à la politique intérieure

Un mois jour pour jour après que la Chambre des représentants eut voté pour l'ouverture de son procès en destitution, qui se déroule actuellement au Sénat, Bill Clinton est apparu, mardi 19 janvier, devant les deux Chambres réunies du Congrès pour le traditionnel discours sur l'état de l'Union. Il a dressé le portrait d'une Amérique en plein essor et proposé un programme visant à séduire la grande majorité du pays. Il s'est montré, pendant 77 minutes, en président dynamique, résolu à apporter des solutions aux grands problèmes de ses concitoyens et à les préparer aux défis du XXIe siècle. Il a, en particulier, proposé des plans pour sauver les caisses de retraite menacées de faillite par l'entrée de la génération du *baby-boom* dans le troisième âge, pour renforcer les systèmes d'éducation et de santé et pour lutter contre la criminalité.

WASHINGTON
de notre correspondant

« Mes chers compatriotes, l'état de notre Union est fort. » C'est un hymne à la gloire de l'Amérique qu'a prononcé Bill Clinton, mardi 19 janvier au soir devant le Congrès. Les Etats-Unis connaissent aujourd'hui *« la plus forte expansion économique de leur histoire »*. Le traditionnel discours sur l'état de l'Union, prononcé au début de chaque année, lui a permis de relancer l'offensive, amorcée l'après-midi même, au Sénat par ses avocats, sur le terrain qu'il connaît le mieux.



Orateur né, il a utilisé toute la panoplie à sa disposition pour faire la liste des préoccupations de ses compatriotes et les leur présenter comme étant au cœur de son propre programme pour les deux années qu'il lui reste à accomplir à la Maison Blanche, si du moins il survit à la procédure de destitution en cours. Il s'est donc adressé, par-delà les officiels de Washington, à l'Amérique profonde, pour lui expliquer pourquoi elle avait besoin de lui : il est l'homme qui a présidé à la période de plus grande prospérité depuis des décennies, au retour de l'excédent budgétaire après trente ans de déficits, au plus faible taux de chômage depuis 1957, à la baisse de la criminalité. Dans une situation sans précédent, dans laquelle l'immense majorité des Américains expriment leur satisfaction, comment pourrait-on l'empêcher de finir sa tâche ?

Sans jamais faire la moindre allusion à sa situation actuelle – qui a conduit une poignée de républicains à boycotter la séance et la plupart des autres à rester de glace pendant son discours –, Bill Clinton a proposé une réforme des retraites, de la protection sociale et de l'éducation. Baby-boomer s'adressant à des dizaines de millions d'autres baby-boomers, il leur a promis de protéger leurs retraites. Ainsi a-t-il proposé que 60 % des excédents budgétaires soient utilisés à financer un système de retraites pour le XXIe siècle ; 16 % seront consacrés aux dépenses de santé du système Medicare, menacé de manquer de fonds. Les retraités pourront bénéficier de comptes privés qui seront abondés par le gouvernement, auxquels seront affectés 11 % de l'excédent. Ouvrant une nouvelle voie de financement, le président a souhaité qu'une partie des fonds de retraite publics soient investis à Wall Street.

RÉFORMER L'ÉDUCATION

Il faut réformer l'éducation en améliorant le niveau scolaire et le contrôle de la qualification des enseignants, récompenser les écoles qui réussissent et sanctionner celles qui ont de mauvais résultats, ceci pouvant aller jusqu'à la fermeture – une idée inspirée du Britannique Tony Blair. Il faut augmenter le salaire minimum, financer le retour au travail de 200 000 chômeurs de longue durée, lutter pour l'écologie, aider au développement des entreprises dans les zones défavorisées, *« renforcer les familles pour le XXIe siècle »*. En même temps, le gouvernement engagera une action en justice pour récupérer auprès des fabricants de cigarettes les sommes dépensées à soigner le cancer du poumon.

Le président a lancé en outre des appels répétés au bipartisme, au travail des deux partis pour le bien commun. Il a repris à son compte l'appel du président républicain de la Chambre des représentants, Dennis Hastert – qui, pourtant, avait voté il y a un mois en faveur de son *impeachment* (mise en accusation). Travaillons ensemble pour sauver les retraites, a proposé Bill Clinton, mais aussi pour renforcer la défense du pays – plus 12 milliards de dollars cette année, 110 en six ans –, et libéraliser les échanges internationaux.

Il n'a consacré qu'une faible partie de son allocution à la politique étrangère, une phrase pour l'Europe à propos de l'élargissement de l'OTAN, et une autre sur les récentes atrocités au Kosovo. Ce n'était pas vraiment son propos. Enfin, il a demandé une hausse substantielle des crédits pour aider la Russie à se débarrasser de son armement nucléaire et balistique, tout en évitant qu'il ne tombe entre les mains de pays à risques.

Ce discours était d'autant plus généreux qu'il n'est, pour le moment, qu'un catalogue de bonnes intentions et qu'il dépend du Congrès – à majorité républicaine –, qu'il soit voté et appliqué. En 1998, le président n'avait à peu près rien pu réaliser de ce à quoi il s'était engagé dans son précédent discours sur l'état de l'Union.

Mais Bill Clinton jouait là son va-tout. Applaudi à tout rompre par les démocrates, qui pourront se servir de son programme comme argument électoral, il a mis les républicains au défi. Si vous coopérez, vous partagerez la popularité de ces réformes et montrerez votre sincérité, vous qui réclamez une refonte des retraites. En même temps, il vous faudra travailler avec un président que vous voulez destituer. Si vous refusez, alors que l'opinion me soutient massivement, vous irez au combat lors des élections de novembre 2000 sous la bannière impopulaire du *« parti de l'impeachment »*, qui a abandonné son programme pour satisfaire sa rancœur.

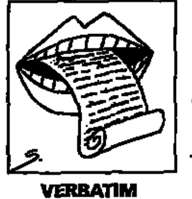
Gagnera-t-il son pari ? Il faudra attendre le vote définitif du Sénat sur sa destitution pour le savoir. Mais si, à l'issue d'*« une journée sur la corde raide, défiant les lois de la gravité »*, comme le titre le *Washington Post*, Bill Clinton rebondissait encore un peu plus haut dans les sondages, ses conseillers espèrent que les républicains y réfléchiront à deux fois avant de poursuivre la procédure de destitution. Le *« président télévisuel »* a l'intention de lutter jusqu'au bout pour sauver son mandat, au moment où une *« aube nouvelle se lève pour l'Amérique »*.

Patrice de Beer

« Réduire la prolifération nucléaire » et faire « chuter Saddam »

AU COURS de son discours sur l'état de l'Union, Bill Clinton a :

● exhorté le Sénat à ratifier rapidement le traité d'interdiction totale des essais nucléaires (CTBT), *« afin de réduire leur prolifération en Corée du Nord, en Inde et au Pakistan »* ;


VERBATIM

● proposé le lancement fin 1999 d'un nouveau round de négociations sur la libéralisation du commerce mondial *« pour créer un système commercial plus libre et plus juste au XXIe siècle (...) et élargir les exportations de services, de produits manufacturés et par dessus tout des produits agricoles »* ;

● souligné l'importance des alliances pour *« partager les fardeaux »*, salué le *« rôle essentiel »* de l'ONU et demandé au Congrès d'autoriser enfin le paiement des 900 millions de dollars d'arriérés que les Etats-Unis doivent à l'organisation.

● appelé le Congrès à *« fournir les ressources »* en faveur d'Israël et des Palestiniens, nécessaires pour faciliter l'application de l'accord de Wye Plantation ;

● souligné la nécessité pour les Etats-Unis de *« soutenir la sécurité »* en Europe. Il a indiqué que le sommet de l'OTAN, en avril à Washington, devra élargir l'Alliance atlantique à la Pologne, la Hongrie et la République tchèque, mais aussi *« définir ses nouvelles missions »*.

● demandé au président yougoslave, Slobodan Milosevic, d'*« accorder à la population du Kosovo l'autonomie qu'elle mérite »*.

● affirmé que l'Amérique continuera de *« contenir Saddam »* et qu'elle *« poursuivra ses efforts pour amener la chute de son régime »*. Bill Clinton a appelé de ses voeux *« le jour où l'Irak aura un gouvernement digne de son peuple »*.

La défense du président dénonce la « potion de sorcières » de ses accusateurs

WASHINGTON
de notre correspondant

« William Jefferson Clinton n'est pas coupable des accusations portées contre lui. Il ne s'est pas parjuré. Il ne s'est livré à aucune obstruction de justice. Il ne doit pas être destitué. » C'est par cette affirmation que Charles Ruff, le principal défenseur du président américain, a ouvert son plaidoyer devant le Sénat, mardi 19 septembre. Un mois jour pour jour après le vote de son *impeachment* par la Chambre des représentants, Bill Clinton a repris l'offensive par l'intermédiaire de son équipe d'avocats. Avant de prononcer dans la soirée devant le Congrès son annuel discours sur l'état de l'Union.

On se serait presque cru à la télévision. Tout comme le héros de prétoire de la série « Perry Mason », cloué dans une chaise roulante, et qui élucide les cas les plus désespérés, Charles Ruff est handicapé. C'est donc assis que cet homme, paralysé depuis de longues années, a mené la contre-attaque. Excellent juriste, il est l'un des derniers survivants de l'équipe qui avait conduit l'enquête sur l'*impeachment* du président Nixon en 1974, et connaît donc parfaitement les finesses du dossier.

ARGUMENTATION SERRÉE

Sa plaidoirie était d'autant plus attendue que les banderilles plantées par l'accusation ont fait mouche auprès de certains sénateurs. Les *managers* ont disposé de trois jours pour cela. Il fallait donc remonter la pente, donner du président une image différente de celle d'un pathétique obsédé sexuel, menteur, parjure et manipulateur. Poli mais agressif, méticuleux tout en évitant de couper les cheveux en quatre comme cela a souvent été reproché à Bill Clinton, M. Ruff a présenté l'image d'un homme certes faillible, mais poursuivi par des ennemis acharnés, ne reculant devant rien, y compris la manipulation des faits et des textes, pour parvenir à leurs fins : le chasser de la Maison Blanche.

Utilisant des grands tableaux et des fac-similés de factures de téléphone portable, il s'est efforcé de montrer que ce n'était pas Betty Currie, la secrétaire du président, qui avait pris l'initiative de téléphoner à Monica Lewinsky pour lui réclamer les cadeaux de son patron : son coup de fil à la jeune stagiaire a eu lieu plus d'une heure après leur rencontre, et non avant, comme le prétend l'accusation. L'obstruction à la justice ne tient donc plus dans ce cas... Cette argumentation serrée sur des points de détail lui a permis de qualifier d'*« absurde »* et de *« non sens »* l'argumentation adverse.

Il a aussi accusé les *managers* d'avoir utilisé l'affaire Paula Jones dans leurs accusations de parjure, alors que la Chambre a voté contre l'*impeachment* dans ce cas. Il s'en est pris à leur méthode d'amalgame entre plusieurs accusations non précisées, affirmant que celles-ci n'auraient pas tenu une minute devant un tribunal. On ne va tout de même pas, a-t-il dit, destituer un président sur des arguties à propos de peccadilles sexuelles, alors que les Pères fondateurs ont réservé cette sanction aux crimes les plus graves : l'*impeachment*, a-t-il lancé, n'est pas un moyen de punir des fautes, mais *« l'alternative pacifique à une révolution »*, comme l'a écrit Benjamin Franklin. Pour Charles Ruff, l'accusation n'est donc qu'une *« potion de sorcières composée d'accusations examinées, d'autres qui ont été examinées et rejetées et d'autres qui n'ont même pas été examinées et dont on a rempli une coupe vide »*.

Le contraste était grand entre l'acharnement verbal des procureurs républicains et l'affectation de calme de Charles Ruff qui, jamais, n'a haussé le ton. La journée était à lui, tout comme les précédentes avaient été à l'accusation. Il faudra attendre la fin des plaidoiries pour savoir qui des deux camps aura le plus convaincu. Sans toutefois se faire trop d'illusions, car la répartition des votes se fera avant tout sur des bases partisanes. Bien curieux procès en effet que celui où les juges, au lieu de garder le silence, font la queue devant les caméras de télévision pour donner leur avis...

P. de B.

Les négociations entre la guérilla et le gouvernement colombien sont suspendues

BOGOTA
correspondance

« Les négociations avec le gouvernement sont suspendues », ont annoncé les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC), mardi 19 janvier, à San Vicente del Caguan, siège du « processus de paix » entre le gouvernement et la guérilla, inauguré en grande pompe le 7 janvier. Le communiqué, lu par le *commandante* Raul Reyes, négociateur officiel de l'organisation armée, dénonce l'inaction du gouvernement face aux crimes des paramilitaires, accusés par la guérilla d'avoir massacré *« plus de 200 victimes innocentes »* entre le 7 et le 11 janvier.

Les crimes perpétrés la semaine dernière par les milices privées ont soulevé l'indignation générale. Le bilan officiel de l'offensive des paramilitaires s'élève à plus de 132 victimes en quatre jours. Les civils assassinés étaient essentiellement, et comme de coutume, des paysans que les paramilitaires accusent de collaborer avec la guérilla. Menacés par les milices armées, des centaines de villageois ont depuis lors abandonné leurs terres.

Les groupes paramilitaires, aujourd'hui regroupés dans l'organisation des Autodéfenses unies de Carlos Castano, sont apparus au cours des années 80 dans l'ombre de l'armée colombienne. Ils sont financés par les grands propriétaires terriens – dont quelques narcotrafiquants –, décidés à s'opposer aux exactions des guérilleros. Les milices d'autodéfense se sont fixé pour objectif de réussir là ou l'Etat avait échoué et d'en finir avec la guérilla en la coupant de ses bases sociales. A force de massacres et d'intimidations contre la population civile, ils ont réussi a reprendre le contrôle de certaines régions jusqu'alors sous influence de la guérilla. Les paramilitaires demandent aujourd'hui à être associés au processus de paix lancé par le gouvernement ; ils veulent être reconnus comme un acteur politique à part entière.

La guérilla – les FARC en particulier – s'y oppose farouchement, considérant qu'ils ne sont que l'instrument du terrorisme d'Etat. Lors de la cérémonie officielle d'inauguration des négociations de paix avec le gouvernement, la direction des FARC avait exigé avec vigueur le démantèlement des paramilitaires comme condition à la poursuite du dialogue. Les crimes de la semaine dernière et l'annonce par le président Pastrana d'une future négociation avec les groupes paramilitaires auraient amené la guérilla à mettre sa menace à exécution et à suspendre les négociations. Cette décision a, semble-t-il, pris de court le gouvernement. Victor G. Ricardo, haut commissaire pour la paix, a annoncé que le gouvernement reportait au 26 janvier prochain la réunion prévue pour ce jeudi avec la guérilla. La rencontre devait permettre de définir les mécanismes de *« l'échange de prisonniers »* exigé par les FARC, qui proposent de libérer quelque 300 soldats et policiers en leur pouvoir contre la libération de plus de 400 des leurs actuellement en prison. Le gouvernement envisage de mettre en liberté conditionnelle les membres des FARC détenus (en excluant les responsables de crimes atroces). De son côté, Manuel Marulanda Velez, dit *Tirofijo*, le chef historique des FARC, a rappelé dans un entretien publié lundi par l'hebdomadaire colombien *Semana* que son organisation exige une *« loi permanente d'échange de prisonniers »*.

La grande majorité de la classe politique colombienne s'oppose à cette option, considérant que la guérilla ne peut décemment envisager le troc futur de prisonniers au moment où elle engage avec le gouvernement des négociations de paix. Les juristes soulignent que, si tel était le cas, la guérilla obtiendrait *de facto* la reconnaissance du statut de belligérant.

Marie Delcas







Francesco Cossiga demande la démission des ministres de centre droit

ROME. L'ancien président de la République italienne Francesco Cossiga a demandé, mardi 20 janvier, que les ministres de son parti de centre droit, l'UDR (Union démocratique pour la République), quittent le gouvernement, qu'il entend néanmoins continuer à soutenir. Les députés de l'UDR font actuellement partie de la majorité parlementaire, qui soutient le gouvernement de M. D'Alema. Les trois ministres UDR – Carlo Scognamiglio à la défense, Salvatore Cardinale à la communication et Gianguido Folloni aux relations avec le Parlement –, ont annoncé leur *« pleine solidarité »* avec M. Cossiga. Ce gouvernement *« n'est plus ce nouveau gouvernement de centre gauche européen comme celui que D'Alema et moi avions envisagé »*, a expliqué M. Cossiga, tout en annonçant sa démission de son poste de président de l'UDR, dont les instances dirigeantes devaient se réunir mercredi 20 janvier. – *(AFP.)*

Les Etats-Unis veulent aider sept groupes d'opposition irakiens

WASHINGTON. Le gouvernement américain a désigné, mardi 19 janvier, sept groupes irakiens d'opposition susceptibles de bénéficier d'une aide américaine. Un rapport du président Bill Clinton remis au Congrès certifie que les sept groupes sont attachés aux valeurs démocratiques, aux droits de l'homme, à l'intégrité territoriale de l'Irak et à des relations pacifiques avec les voisins de l'Irak. Parmi les sept groupes figure le Conseil suprême pour la révolution islamique en Irak, un groupe de résistance chiite basé à Téhéran, dont le chef, l'ayatollah Mohammed Baqer El Hakim, est opposé à toute intervention extérieure pour renverser le président Saddam Hussein. Les autres groupes sont le Congrès national irakien, probablement le plus connu, les deux principaux groupes kurdes, le Parti démocratique du Kurdistan et l'Union patriotique du Kurdistan, l'Accord national irakien, le Mouvement islamique du Kurdistan irakien, et le Mouvement pour la monarchie constitutionnelle. – *(Reuters.)*

L'internaute chinois Lin Hai condamné à deux ans de prison

SHANGHAI. L'internaute chinois Lin Hai, poursuivi pour avoir fourni 30 000 adresses électroniques à la dissidence à l'étranger, a été condamné, mercredi 20 janvier, à deux ans de prison. Agé de trente ans, il était poursuivi par la première cour intermédiaire de Shanghai pour *« incitation au renversement de l'Etat »*. Les revues auxquelles il était accusé d'avoir fourni des listes d'adresses électroniques chinoises s'en étaient servies pour diffuser, par le biais d'Internet, des articles contestataires en Chine. Un de ces réseaux dissidents, le *Chinese VIP Reference*, opérant depuis la Côte est des Etats-Unis, affirme atteindre par ce moyen un quart de million de destinataires en Chine.

La condamnation du dissident montre que ce média *« est devenu un casse-tête pour les dirigeants chinois »* et *« un champ de bataille où les autorités sont en train de perdre, devant le besoin de la population d'exprimer ses critiques »*, a estimé, sur la Toile, l'un de ses porte-parole, qui signe Richard Long (reference@pathfinder-mail.com).

DÉPÊCHES

CHINE : l'un des hommes les plus riches de Chine, Mou Qizhong, patron de la firme Land Economic Group, a été appréhendé le 7 janvier après s'être trouvé dans l'incapacité de rembourser des dettes s'élevant à 300 millions de yuans (31,5 millions d'euros), selon le quotidien cantonnais *Yangcheng Wanbao*. – *(AFP.)*

■ **IRAN : le gouvernement américain étudie** une commande iranienne de produits agricoles, mais *« aucune décision n'a encore été prise »*, a confirmé, mardi 19 janvier, le porte-parole du département d'Etat, James Rubin. Selon le *Washington Post*, l'Iran a passé commande pour plus de 500 millions de dollars (environ 431 millions d'euros) de céréales et de sucre. Cette commande est consécutive au réchauffement des relations entre l'Iran et les Etats-Unis après l'élection, en 1997, du président Mohamad Khatami. – *(AFP.)*

■ **ALGÉRIE : seize militaires ont été tués** dimanche 18 janvier dans deux embuscades près de Tizi-Ouzou, en Kabylie (dans l'est du pays), et dans la région de Tiaret (350 km à l'ouest d'Alger), ont rapporté mercredi plusieurs journaux. – *(AFP.)*

■ **RUSSIE : la visite d'Etat que le président Boris Eltsine** devait effectuer en France les 28 et 29 janvier a été repoussée jusqu'à la mi-mars, a annoncé le Kremlin mardi.

■ **CORÉE DU NORD : un diplomate nord-coréen a disparu** en fin de semaine en Allemagne et aurait demandé l'asile politique aux Etats-Unis, selon la presse sud-coréenne. L'agence officielle de Corée du Nord soutient que Kim Kyong-pil, conseiller économique à la délégation de Pyongyang à Berlin, a été enlevé par des agents de la Corée du Sud et accuse les Etats-Unis de *« complicité »*. S'il s'agit d'une défection, il s'agirait de la plus importante depuis celle de Hwang Jang-yop, principal idéologue du régime, en 1997.

■ **SIERRA LEONE : de violents affrontements ont opposé**, mardi 19 janvier, dans l'est de Freetown, les troupes ouest-africaines de l'Ecomog aux forces rebelles, pour la maîtrise du terminal maritime de la capitale. Le quartier industriel et portuaire de Kissy, qui était jusqu'à présent aux mains des rebelles qui ont envahi Freetown il y a près de quinze jours, est maintenant *« libéré »* par l'Ecomog, mais entièrement dévasté. – *(AFP.)*

La Norvège « euro-sceptique » et l'Union européenne dialoguent

BRUXELLES. L'Union européenne et la Norvège ont décidé de *« poursuivre leur dialogue »* sur la stabilisation éventuelle des relations entre l'euro et la couronne norvégienne à l'issue de la visite à Bruxelles, mardi 19 janvier, du premier ministre Kjell Magne Bondevik, a indiqué ce dernier. M. Bondevik a rencontré le président de la Commission européenne, Jacques Santer, alors que son ministre des finances, Gundmund Restad, s'entretenait avec le commissaire européen aux finances Yves-Thibault de Silguy. *« Nos entretiens n'ont pas abouti pour l'instant, mais nous avons eu une bonne discussion sur le point de savoir comment nous allions poursuivre notre dialogue »*, a déclaré de son côté M. Santer.

« Le premier ministre norvégien est venu à Bruxelles un peu sous la pression de l'opposition du fait de la chute de la valeur de la couronne. L'avenir dira si ce gouvernement traditionnellement eurosceptique est en train de changer ou s'il a simplement voulu faire un coup politique pour montrer qu'il faisait quelque chose », a indiqué une source européenne proche du dossier. – *(AFP.)*

Pinochet : Quelle immunité ? Quels crimes ? Quel droit ? Les Lords britanniques au travail

« Tortionnaire » contre « bon soldat » : partisans et adversaires de l'ex-dictateur s'affrontent à Londres

Le débat juridique sur l'immunité du général Pinochet s'est rouvert à la Chambre des Lords de Londres. Quels types de crimes échappent à cette immunité ? Partisans et adversaires de l'ancien dictateur chilien se livrent à une intense campagne médiatique. Les premiers présentent Augusto Pinochet sous les traits d'un patriote, alors que les seconds dénoncent un « tortionnaire».

LONDRES
de notre correspondant

A partir de quel moment l'évolution internationale permanente du droit, en ce qui concerne les crimes commis ou ordonnés par d'anciens chefs d'Etat comme Augusto Pinochet, doit-elle être considérée comme partie prenante de la législation des Etats ? A cette question qu'il a lui-même soulevée, mardi 19 janvier, devant les Lords de justice britannique, le juriste unanimement respecté qu'est le professeur Christopher Greenwood a en substance répondu : *« Maintenant »*. Peut-être, lui a expliqué Lord Browne-Wilkinson, qui dirige le panel de sept *law-Lords* réuni depuis lundi pour réétudier l'immunité accordée par la Haute Cour à l'ancien dictateur chilien. Peut-être, mais il faudra *« le démontrer car tout le dossier tourne de plus en plus autour de ce point. »*

Deuxième jour d'audience du deuxième jugement de la saga Pinochet dans une salle du Palais de Westminster, mardi, à Londres. Dans la coulisse, partisans et adversaires du sénateur à vie de Santiago multiplient les manifestations et les conférences de presse. Les uns, emmenés par Lord Lamont, ancien chancelier de l'Echiquier de Margaret Thatcher, décrivent, par le biais d'un pamphlet de cinquante pages, la lutte entre un *« président marxiste qui attentait cyniquement aux libertés, à la Constitution et à la propriété privée »* et *« un bon et courageux soldat »* qui prit sur lui de *« sauver des milliers de vie et son pays »*. Les autres, regroupés autour d'Amnesty International, détaillent les crimes reprochés à l'ancien dictateur : *« Torture à l'electricité, enlèvements, prise d'otages, viols, sodomisations, cannibalisme »* et toutes sortes d'horreurs impossibles à reproduire.

DEMANDE LÉGITIME

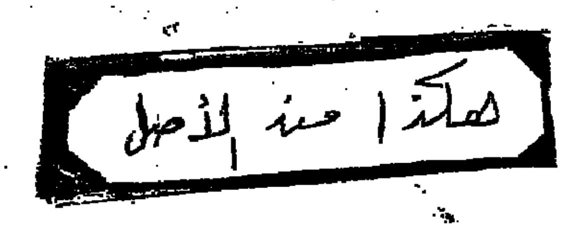
A la Chambre des Lords, comme la veille, la parole est toujours au ministère public qui défend la demande d'extradition déposée par le juge espagnol Baltasar Garzon contre l'ancien dictateur chilien. Les arguments juridiques développés jusqu'à l'intervention du professeur Greenwood, sont les mêmes que ceux déjà entendus lors du premier examen de l'affaire, en novembre. Jusqu'à quel point les activités d'un chef d'Etat ou de gouvernement peuvent-elles être couvertes par l'immunité ? *« Une limite doit être tracée*, a répété Mᵉ Alun Jones pour la Couronne – le ministère public – *entre ce qui est légitime et ce qui ne l'est pas »*. Selon lui, l'immunité peut couvrir les visites d'Etat, la signature des traités, l'envoi et la réception de diplomates, mais *« certainement pas la torture, l'enlèvement, l'assassinat »*.

Intervenant sur le même thème, et pour le même camp, le professeur Greenwood a expliqué qu'à son avis *« aucun Etat n'a à accorder l'immunité à quelqu'un qui est accusé de crimes que la loi internationale prohibe absolument et traite comme des actes engageant la responsabilité criminelle individuelle de qui s'en rend coupable »*. Indiquant qu'il n'existe pas encore *« de tribunal international susceptible de juger »* pareils faits, l'expert a rappelé que *« depuis la deuxième guerre mondiale, les Etats nationaux, comme le Royaume-uni qui a jugé et exécuté deux chefs de camps de concentration nazis »*, ont pris sur eux de punir les coupables. La demande d'extradition serait donc, selon lui, légitime et devrait être accordée.

Pourtant, dans le cas où les Lords en décideraient autrement, Mᵉ Alun Jones s'était en quelque sorte « couvert » la veille, en rappelant que plusieurs crimes, commis par les hommes de Pinochet avant la naissance officielle de la junte militaire qui a pris le pouvoir à Santiago en 1973, ne pouvaient, eux, en aucun cas, être englobés dans *« l'immunité souveraine »* réclamée par l'ancien dictateur. Montrant que les choses restent ouvertes et qu'il n'a en tout cas pas l'intention de se contenter de reprendre les arguments développés dans le premier examen de ses pairs, en novembre, Lord Browne-Wilkinson a demandé aux affaires étrangères de lui indiquer quand et à quelle heure exactement le gouvernement de Sa Majesté a reconnu Augusto Pinochet comme chef de l'Etat chilien.

Patrice Claude





ÉNERGIE Le débat sur la politique énergétique, souhaité par les Verts, a connu un épisode violent lors de la visite de Daniel Cohn-Bendit, à l'usine de retraitement de déchets nucléaires de la Hague, dans la Manche, mardi 19 janvier. Les employés de la Cogema ont tenté d'empêcher, avec la bienveillance de la direction, l'entrée du député européen et d'autres élus écologistes, qui ont dû renoncer à un meeting prévu le soir à Cherbourg. ● LES DÉPUTÉS doivent discuter, jeudi, des orientations du gouvernement après la décision allemande de mettre fin au retraitement des déchets, alors que les choix français sont prévus pour les années 2010-2015. ● LES STRATÉGIES des différents pays en matière d'énergie sont dorénavant tributaires des engagements pris internationalement en matière de climat et d'évolution du marché. *(Lire notre éditorial page 13.)*

Le scrutin européen ravive et envenime le débat sur le nucléaire

Chef de file des Verts aux élections de juin, Daniel Cohn-Bendit a été violemment pris à partie par les salariés de la Hague. La gauche est divisée sur la question des choix énergétiques, dont les enjeux sont à la fois industriels, financiers et environnementaux

CHERBOURG
de nos envoyées spéciales

Deux rangées de CRS casqués barrent l'accès au café du Théâtre. *« Qu'il vienne au balcon ! Qu'il nous dise qu'il baisse son pantalon ! »*, crient, derrière eux, des chasseurs de la Manche et des syndicalistes de la Cogema. Il est un peu plus de 23 heures, à Cherbourg, mardi 19 janvier, quand Daniel Cohn-Bendit gagne, protégé par deux policiers équipés de bouclier, la voiture que le préfet du département a affrétée pour lui permettre de rejoindre Paris. Du jaune d'œuf dégouline sur les vitres du café, transformé, l'espace d'une soirée, en camp retranché, où la tête de liste des Verts aux élections européennes a finalement passé la soirée.

REPORTAGE
Le candidat des Verts aux européennes a essuyé insultes et bousculades

Le matin, pourtant, tout avait commencé dans une ambiance bon enfant. Dans un car loué par les Verts, M. Cohn-Bendit est venu à la Hague pour une journée de *« TP »* (travaux pratiques). Didier Anger, conseiller régional et chef de file des Verts en Basse-Normandie, joue les gentils organisateurs, micro en main : *« Ici, vous êtes sur la route de la Hague... Taux de chômage, 12,5 %... 722 millions de francs de taxes perçues par les collectivités locales en 1997... Des élus locaux otages de la Cogema, mais heureux. »*

On avait bien entendu, pourtant, le matin, Bernard Cazeneuve, député (PS) de la Manche, accuser le député européen de n'être qu'*« un fossoyeur de l'emploi »*. On avait bien entendu le secrétaire FO de l'usine de retraitement, Yann Perrotte, qualifier, la veille, la visite de *« provocation, surtout au moment de l'annonce de l'arrêt du retraitement des déchets allemands »*. Et, sur les murs de l'usine, chacun avait bien lu la triste annonce faite aux salariés, encadrée d'un liseré noir : *« Daniel Cohn-Bendit, fossoyeur du nucléaire, a le plaisir de vous faire part de sa volonté de vous faire perdre vos emplois. Il viendra dans quelques jours vous narguer sur votre lieu de travail. »*

COMITÉ D'ACCUEIL

Les ateliers se sont vidés : la direction, bonne fille, a accordé l'après-midi à ses employés, *« au titre des trois heures légales d'assemblée générale annuelle »*, selon le directeur adjoint du site, Guy Bousquet. Plus de quatre cents salariés, arborant des autocollants CGT, CFDT, FO, CFTC, forment le comité d'accueil. A l'arrivée du car, ils lancent des mottes de terre et des œufs, bousculent la délégation. Très vite, Noël Mamère, député (Vert) de Gironde, est à terre ; M. Anger est bombardé de boue ; Marie-Anne Isler-Béguin, deuxième sur la liste des Verts aux élections européennes, est frappée à la joue ; à M. Cohn-Bendit, on tire les cheveux. La plupart des insultes sont pour lui.

« A mort ! », crient des manifestants ; *« pédé ! »*, *« enculé ! »*, lancent d'autres. *« Terroriste ! »*, *« bandit ! »*, ajoutent certains, ravis de jouer avec l'histoire ou le patronyme de l'invité. Plantées dans le gazon, les pancartes, vertes et rouges, semblent tout d'un coup bien policées : *« Pourquoi pas le dire, Dany ? Tu aimes le pouvoir du rouge au vert, caméléon ! » « Il vient d'Allemagne pour faire une carrière politique, il ne connaît rien au sujet »*, s'insurge Philippe Dolé (FO). Un peu plus tard, aux grilles de l'entreprise, les élus locaux, ceints de leurs écharpe tricolores, renchérissent : *« C'est une honte pour la France, il a été interdit de séjour pendant dix ans »*, lance l'un d'eux. *« Il est Vert, et allemand de surcroît »*, ajoute Michel Laurent, maire (divers droite) de Beaumont-Hague. *« Avec quoi les Allemands vont-ils faire brûler leurs centrales, avec des juifs ? »*, ose Alain Bihele, télé-opérateur à la centrale, non syndiqué, devant ses amis.

« ILS LEUR MENTENT »

Les journalistes aussi sont pris à partie : *« Vendus ! »*, *« Menteurs ! »*, *« Vous faites la campagne de Cohn-Bendit ! » « Il n'y a pas plus de cancers ni de leucémies ici qu'ailleurs, il faut le dire ! »*, s'époumonent des manifestants. L'un d'entre eux apostrophe un photographe : *« Tes clichés, tu les donnes aux RG ? »* Les journalistes allemands, belges, anglais ou suisses, nombreux, n'en croient pas leurs yeux ni leurs oreilles. Front contre front, M. Cohn-Bendit tente, dans un dernier effort, de répondre au militant qui a pris la tête de la troupe et de la colère : *« Calme-toi ! »* Peine perdue, les insultes reprennent de plus belle.

Alors, plus rien n'a d'importance : ni la rencontre qu'acceptent finalement FO, la CGC, la CFTC et les autonomes ni les menaces de coupure de courant, dans la salle des fêtes de Cherbourg, par les électriciens de la CGT, pendant le meeting prévu le soir : les Verts choisissent finalement de l'annuler après que le préfet leur a précisé qu'il ne pouvait en assurer la sécurité. Un temps, en début de soirée, la lassitude gagne même le candidat, déçu de n'avoir pu expliquer aux salariés de la Cogema que la France, dans trente ans, devra abandonner, comme ses voisins européens, un nucléaire trop coûteux ; que la toute récente interdiction allemande du retraitement des combustibles nucléaires interrompt, de fait, les contrats signés avec la Cogema ; qu'il faut forcer cette entreprise à prévoir sa reconversion pour éviter des licenciements brutaux. *« Ils leur mentent*, dit-il, *ils vont les laisser tomber. »*

Le soir, au café, pendant que, dehors, les lazzis pleuvent, l'état-major des Verts commente le *« mauvais film »* de la journée. *« Vous vous rendez compte, si cinq députés RPR avaient subi le même traitement, quel concert on aurait entendu contre les "sauvageons" ! »*, s'emporte M. Cohn-Bendit. *« Il n'y a pas que la Corse, où l'Etat de droit n'est pas respecté, il y a aussi le Haut-Cotentin »*, renchérit M. Anger. La colère de « Dany » retombe : *« C'était une journée passionnante »*, se convainc-t-il. Non loin de lui, M. Mamère se console : *« Merci à la Cogema, merci à FO et à la CGT ! En nous faisant barrage aujourd'hui, ils nous ont fait gagner plusieurs mois dans notre combat ! »*

Ariane Chemin et Sylvia Zappi

Dans la majorité, l'« équilibre » contre la « réorientation » de la politique énergétique

LE DÉBAT, sans vote, sur l'énergie, jeudi 21 janvier à l'Assemblée nationale, sera l'occasion d'une « première » : François Hollande, premier secrétaire du Parti socialiste, muet dans l'Hémicycle depuis son retour, en 1997, à l'Assemblée nationale, prendra la parole. L'avenir du nucléaire reste une pomme de discorde au sein de la majorité « plurielle », les Verts se démarquant nettement des autres composantes. Pour bénéficier d'un temps de parole supérieur aux dix minutes qui leur sont accordées, les Verts négocient avec le groupe socialiste, prêt à se montrer bien disposé... s'ils renoncent à la question préalable qu'ils veulent opposer, dans deux semaines, au projet de loi sur l'électricité.

Dans les accords négociés en vue des élections législatives de 1997 avec ses partenaires, le PS n'a traité le sujet qu'avec les Verts. Dans leur *« texte politique commun »*, ils souhaitent *« réorienter la politique énergétique en instaurant un moratoire sur la construction de réacteurs nucléaires et sur la fabrication du MOX jusqu'en 2010 »* et voter une loi sur l'énergie, *« au plus tard en 2005 »*. Le 19 juin 1997, Lionel Jospin s'était contenté de confirmer l'abandon de Superphénix, en soulignant que l'industrie nucléaire *« ne doit pas, pour autant, s'exempter des règles démocratiques ni poursuivre des projets dont le coût est excessif et la réussite très aléatoire »*.

Seuls les Verts continuent à jouer leur petite musique antinucléaire, sans nourrir l'illusion d'être entendus du gouvernement comme l'ont été les Grünen en Allemagne. Dominique Strauss-Kahn et Christian Pierret, en charge de l'industrie, défendent le choix nucléaire, tout en souhaitant un débat transparent et démocratique. Dans un rapport adopté le 12 janvier par le bureau national du PS, Géraud Guibert, chargé de l'environnement au secrétariat national et proche de Laurent Fabius, prône *« un changement radical de méthode »* sur le nucléaire, en reprenant la proposition de Jean-Yves Le Déaut, député PS de Meurthe-et-Moselle et président de l'Office parlementaire des choix scientifiques et technologiques, de créer une *« autorité indépendante »* de contrôle (*Le Monde* du 15 janvier).

Tout en prônant *« une diversification des ressources énergétiques »*, M. Guibert juge *« irresponsable »* de *« fermer l'option nucléaire en démantelant de fait un potentiel technologique qui fait partie de nos spécialités industrielles »*. Cette orientation est qualifiée par *L'Humanité*, mercredi, d'*« assez proche »* de celle du Parti communiste, demeuré, comme la CGT, très pronucléaire. *« Il n'est pas question de revenir sur les choix de la France en matière de nucléaire »*, a répété, le 18 janvier, Alain Claeys, chargé de la coordination et de la trésorerie au secrétariat national du PS et proche de M. Fabius, tout en se montrant favorable à *« une position équilibrée qui ouvre d'autres possibilités dans les années qui viennent »*.

« LES ESPRITS NE SONT PAS PRÊTS »

Au sein du groupe socialiste, auquel elle est apparentée, Michèle Rivasi, députée de la Drôme et nouvelle élue de 1997, se trouve un peu isolée face aux défenseurs du nucléaire. *« Au dogmatisme des certitudes doit faire face la pédagogie du changement »*, assure Mme Rivasi, qui reconnaît que *« les esprits ne sont pas prêts en France à prendre une décision comme en Allemagne »*. L'élue de la Drôme veut obtenir des ministères, des hôpitaux et des collectivités territoriales qu'ils deviennent *« des vitrines en matière de maîtrise de l'énergie »*. Se défendant de réclamer une *« sortie du nucléaire »* – *« c'est le marché qui s'en chargera, car on va vers une réduction de la demande de nucléaire »* –, Mme Rivasi plaide pour une politique de développement des énergies renouvelables.

Député de l'Isère et maire de Grenoble, le socialiste Michel Destot adopte une position médiane, en réclamant *« une nouvelle culture moins manichéenne »* qui *« dépasse le traditionnel affrontement entre nucléaire et antinucléaire et qui refuse de borner l'horizon de nos réflexions aux limites de l'Hexagone »*. Le rapporteur du budget de l'industrie devrait proposer *« une loi d'orientation pluriannuelle »* qui fixerait sur cinq ans les engagements de la France en matière de recherche, d'investissements et de coopération internationale.

Michel Noblecourt

La décision allemande va contraindre les industriels français à accélérer leur restructuration

L'ABANDON, dès l'an 2000, de la filière nucléaire annoncé par l'Allemagne n'est pas sans impact pour l'industrie française. *« Il faudra trouver une compensation d'une manière ou d'une autre »*, a affirmé Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie, interrogé, mardi 19 janvier, à l'Assemblée nationale, sur la décision de Bonn d'arrêter le retraitement de ses déchets et de suspendre les contrats avec la Cogema. *« Sur le plan des conséquences économiques de cette décision, des divergences existent entre les points de vue allemand et français »*, a-t-il ajouté. Si la Cogema apparaît comme la plus concernée par ce changement de stratégie, les autres entreprises publiques de la filière le sont également, à des degrés divers, que ce soit Framatome dans son programme de construction de centrales futures ou EDF pour le retraitement de ses déchets.

PAUSE DANS LA CONSTRUCTION

Les fondements de la politique énergétique française, bâtie sur le nucléaire depuis maintenant vingt-cinq ans, ne sont pas pour autant mis en cause. Le programme de construction de cinquante-huit tranches nucléaires, décidé au début des années 70, s'est achevé en 1998. Le problème du renouvellement des premières tranches ne se posera pas avant 2010-2015, sachant que les centrales ont une durée de vie de quarante ans. L'heure est à la pause ou, plutôt, à la préparation du futur. Une donnée est acquise : le remplacement du parc ne se fera pas dans son intégralité. Les experts n'excluent pas que la part du nucléaire dans la production nationale d'électricité puisse plafonner, vers 2020, à 60 %, contre plus de 80 % aujourd'hui.

Depuis deux ans, le dogme *« sans nucléaire, point de salut »* n'a plus le même poids. L'évolution s'est faite progressivement, dans un monde où, hors circonstances exceptionnelles, les risques de pénurie à moyen terme d'hydrocarbures (pétrole, gaz) et de charbon s'éloignent un peu plus chaque année. L'autre raison tient à la compétitivité nouvelle du gaz. Moins cher, aujourd'hui, que le nucléaire, il pourrait séduire les producteurs d'électricité dans la mesure où l'ouverture à la concurrence du marché européen, le 19 février, devrait favoriser le développement d'installations petites et moyennes.

Depuis plusieurs mois, en raison des progrès des technologies et de la faiblesse de l'investissement, l'engouement naissant pour l'équipement local s'intensifie, sous la pression de nouveaux acteurs comme Vivendi ou la Lyonnaise des eaux. Pour la seule année 1998, le parc des unités de cogénération, produisant à la fois de l'électricité et de la chaleur, a augmenté de 50 %. Un petit industriel peut s'équiper, en un an, d'une centrale de cogénération d'une puissance de 1 à 5 mégawatts, pour un investissement de 20 à 25 millions de francs (3,05 à 3,81 millions d'euros).

SOUTIEN AU PROGRAMME EPR

La décision allemande de mettre fin au nucléaire intervient au moment où, en France, l'ensemble de cette filière a commencé à intégrer cette mutation. Ses acteurs ont commencé à se diversifier, à l'exception de la Cogema, ce qui en fait le groupe le plus exposé. La rupture des contrats devrait entraîner un manque à gagner de 30 milliards de francs (4,57 milliards d'euros) pour les dix années à venir. Signe des temps, EDF ne réagit plus en défenseur inconditionnel de l'atome, mais en fournisseur d'énergie la plus compétitive pour répondre aux besoins de ses clients. L'exploitant du parc nucléaire est plus préoccupé par l'abandon de son monopole, lié à l'ouverture à la concurrence du marché européen de l'électricité. Néanmoins, la décision allemande pourrait avoir des conséquences négatives : pour compenser le manque à gagner, les pouvoirs publics pourraient inciter l'électricien national à augmenter rapidement la part de retraitement de ses déchets.

Les conséquences seront sans doute plus lourdes pour Framatome. Avec la fin du programme de construction de centrales français, et l'absence de commandes importantes à l'étranger, le constructeur s'est diversifié vers la « connectique ». Cette activité représente aujourd'hui la moitié de son chiffre d'affaires. Le constructeur continue d'être présent sur son métier de base par le biais de la maintenance des installations. Depuis 1989, il développe, en coopération avec EDF, les électriciens allemands et Siemens, un nouveau réacteur, l'European Pressurized Reactor (EPR). L'avenir de ce réacteur franco-allemand destiné à équiper la nouvelle génération de centrale à l'horizon 2015 est donc remis en question, même si, du côté français, les pouvoirs publics sont déterminés à soutenir ce programme.

La décision outre-Rhin va sans doute accélérer la restructuration de l'industrie nucléaire française à laquelle réfléchissent depuis plusieurs mois les pouvoirs publics en raison de la fin du programme de construction des centrales et de la recomposition de cette industrie au niveau mondial. Les interrogations portent sur la nécessité de rapprocher Framatome de la Cogema ou de faire entrer Siemens au tour de table du constructeur de réacteurs. Cette idée revient en force. L'arrivée d'un partenaire allemand dans Framatome serait une manière de conjurer le sort...

Dominique Gallois

Pour les finances publiques, une bombe budgétaire en puissance

LE GRAND PRINCIPE français qui régit le fonctionnement des finances publiques, celui de l'« annualité budgétaire », qui veut que, chaque année, le Parlement fixe le montant des dépenses et des recettes de l'Etat, sera-t-il bientôt révolu ? C'est, depuis quelque temps, le débat qui divise les experts, et le dossier du nucléaire est sans doute, avec celui des retraites des fonctionnaires, l'un des meilleurs cas d'école pour en comprendre les enjeux.

Selon les règles qui découlent de l'ordonnance du 2 janvier 1959 sur les finances publiques, le budget de l'Etat n'est guère plus sophistiqué qu'une trésorerie d'épicier : reposant sur une comptabilité de caisse, il prend en compte les entrées (les recettes) et les sorties (les dépenses) ; mais, à la différence du bilan des entreprises, il ne retrace pas l'actif ou le passif de l'Etat, et encore moins ce que les experts-comptables appellent le « hors-bilan ». En clair, on ne trouve pas trace dans les comptes des engagements de long terme auxquels l'Etat devra faire face.

Or, ces engagements sont parfois considérables. Le rapport du commissariat général du Plan vient d'indiquer que le coût pour les finances publiques de la retraite des fonctionnaires pourrait, en 2040, dépasser de 281 milliards de francs (42,83 milliards d'euros) son niveau actuel. Il en va de même dans le cas du nucléaire : on s'accorde à penser que le coût, pour les finances publiques, de certaines charges liées au démantèlement des centrales ou au retraitement pourrait constituer, d'ici vingt à trente ans, une bombe budgétaire également explosive.

Tous les spécialistes se passionnent pour cette question du « hors-bilan » de l'Etat. C'est particulièrement le cas de la Cour des comptes, qui devrait publier, jeudi 21 janvier, dans son rapport annuel, une première étude sur ce volet des charges financières liées au nucléaire. A quel montant pourraient s'élever ces charges ?

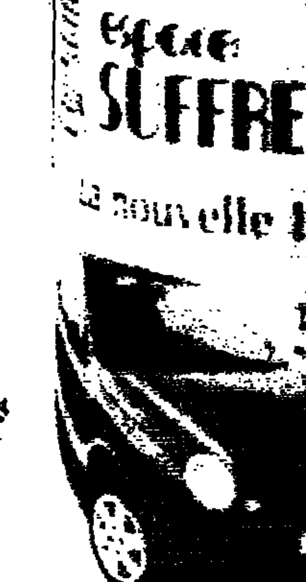
MONTANT DES PROVISIONS

Si on prend une approche strictement comptable (*Le Monde* du 29 juin 1998), on sait approximativement à quoi s'en tenir, puisque EDF a déjà provisionné, dans ses comptes, près de 37 milliards de francs (5,64 milliards d'euros) pour faire face au coût du démantèlement des centrales. Ces provisions devraient progressivement monter jusqu'à 100 milliards de francs (15,24 milliards d'euros). Le coût du retraitement, lui, pourrait, à terme, atteindre près de 400 milliards de francs (60,97 milliards d'euros).

Le problème, toutefois, n'est pas seulement comptable : qu'adviendrait-il si les exigences écologiques du pays étaient, à l'avenir, beaucoup plus fortes et si, en conséquence, le cahier des charges d'EDF était sensiblement durci ? On devine la réponse : les provisions de l'entreprise publique seraient insuffisantes. Comme dans le cas des retraites, le gouvernement, en ne faisant rien, s'expose donc à la critique de reporter sur les générations futures le financement de ces charges.

Au-delà du débat, passablement technique, entre les tenants de l'« annualité budgétaire » et les partisans d'une « comptabilité patrimoniale » de l'Etat, il y a donc une controverse, dont les enjeux seront beaucoup moins mystérieux pour tous les clients d'EDF : qui doit payer le démantèlement des centrales ? Les abonnés d'aujourd'hui ou ceux de demain ?

Laurent Mauduit





Le transport, un axe majeur de la politique énergétique

LE TRAFIC ROUTIER EN EUROPE

MARCHANDISES

en milliards de tonnes-km

1 200 – 900 – 600 – 300 – 0

1970 – 1980 – 1990 – 1996

PASSAGERS

en milliards de passagers-km

4 000 – 3 000 – 2 000 – 1 000 – 0

1970 – 1980 – 1990 – 1996

PART DU NUCLÉAIRE DANS LA PRODUCTION D'ELECTRICITÉ EN 1996 (en %)

Pays	en %
FRANCE	78
BELGIQUE	58
SUÈDE	52
ESPAGNE	32,5
ALLEMAGNE	29
ROYAUME-UNI	27
ITALIE	0

La France dépend beaucoup plus du nucléaire que ses voisins. Mais cette situation fait oublier que la maîtrise des transports, qui explosent depuis 25 ans, est un enjeu essentiel du débat énergétique.

L'Allemagne ne sait comment réduire sa consommation

BONN
de notre correspondant

La coalition SPD-Verts n'a pas de politique énergétique précise. L'Allemagne est tiraillée entre la volonté des Grünen de renchérir le coût de l'énergie, pour protéger l'environnement, et celle de Gerhard Schröder, qui ne veut pas pénaliser l'industrie allemande ni les automobilistes. Les écologistes prétendent vouloir abandonner le nucléaire, à l'origine de 35 % de l'électricité produite en Allemagne, selon l'Association allemande des producteurs d'électricité ; mais ils doivent respecter l'engagement de l'Allemagne de réduire ses émissions de dioxyde de carbone (CO_2).

L'Allemagne, qui s'est engagée, à la conférence de Kyoto, à réduire de 8 % ses émissions de CO_2 entre 1990 et 2010, rejetait, en 1996, deux tiers de CO_2 par habitant de plus que la France, sur un territoire 40 % plus petit, en raison de ses grosses cylindrées, de ses centrales au lignite (27 % de l'électricité) et de ses centrales à charbon archisubventionné (25 % de l'électricité). Le gouvernement n'a pas l'intention de revenir sur les 25 milliards d'euros de subventions qui doivent être encore versés, d'ici à 2005, aux mineurs de la Ruhr, bastion social-démocrate, et qui triplent, pour le contribuable allemand, le coût de l'électricité au charbon.

La sortie du nucléaire devrait être étalée sur plusieurs décennies, pour ne pas avoir à verser de dommages et intérêts aux électriciens. Les Verts affirment que le pays dispose d'une surcapacité de 30 % et qu'ils pourront fermer les centrales nucléaires, en réalisant des économies d'énergie et grâce aux énergies renouvelables. Le ministère de l'économie et, surtout, le lobby électrique contestent ces chiffres, les 30 % de surcapacité comprenant des centrales en réparation et celles qui ne sont utilisées qu'en période de pointe, car elles sont polluantes. Il serait toutefois possible de fermer, au cours de la législature, quelques-uns des dix-neuf réacteurs allemands sans créer de pénurie.

L'Allemagne aura les plus grandes difficultés à réduire sa consommation d'énergie. Fin 1995, le ministère de l'économie prévoyait, d'ici à 2020, une hausse de 26 % des besoins à l'Ouest et de 130 % à l'Est, avec la politique de reconstruction en ex-RDA. Côté ressources, les énergies nouvelles, sur lesquelles les Verts comptent beaucoup, représentent moins de 2 % de la production électrique. Les industriels allemands ont beau être en pointe dans le domaine, ces énergies, de l'avis général, resteront longtemps marginales.

LOGIQUE DE SUBSTITUTION

Les quelque cinq mille éoliennes qui ornent les paysages n'apportent que 0,6 % de l'électricité. Les Verts misent sur le solaire dans un pays pluvieux, et l'énergie voltaïque coûte, selon le lobby électrique, quinze fois plus cher que l'électricité au gaz ou nucléaire. Pour l'heure, ce sont des centrales au gaz (6,5 % de la production actuelle), peu polluantes, qui devraient prendre le relais du nucléaire, les Verts affirmant que cette énergie est la moins onéreuse. Leur raisonnement financier est contestable : l'Allemagne n'est pas dans une logique d'augmentation des capacités, mais de substitution. Les centrales nucléaires étant déjà construites, et leur démantèlement certain, il convient donc de comparer le coût marginal du kilowattheure des centrales existantes (production et retraitement) au coût complet du kilowattheure des futures centrales au gaz (investissement, production, démantèlement), ce qui rend l'énergie nucléaire plus que compétitive.

Enfin, les industriels souffrent du prix élevé de l'électricité en Allemagne, qui coûtait, début 1998, 40 % plus cher à Düsseldorf qu'à Paris. Dans un marché européen libéralisé, le ministre de l'industrie de Bavière, bastion pronucléaire de l'Allemagne, Otto Wiesheu, a annoncé que sa région continuera à se fournir en électricité nucléaire, à l'étranger si nécessaire. *« Le risque ne sera pas plus faible, mais plus grand,* déclare-t-il, mercredi 20 janvier, dans *Die Welt, lorsque nous ferons venir de l'électricité de France, de République tchèque... ou de Tchernobyl. »*

Arnaud Leparmentier

Climat et Europe, des choix déterminants

LE HASARD est un habile metteur en scène : il a fait monter la pression de l'actualité sur le front énergétique, donnant du piment à un débat parlementaire, jeudi 21 janvier, qui s'annonçait convenu. Si le dossier énergétique surgit sous les projecteurs par la grâce des décisions allemandes et des mésaventures de Daniel Cohn-Bendit à la Hague, il peut être abordé en toute sérénité par les députés. Il n'y a, en effet, aucune urgence à faire des choix ; il ne s'agit que de réfléchir à ceux qui s'imposeront d'ici une dizaine d'années.

La donne énergétique mondiale a complètement changé par rapport à la culture de crise des années 70 : alors que l'équation énergétique s'énonçait, à l'époque, sous le double signe de la raréfaction des ressources et de l'impératif d'indépendance de l'approvisionnement, elle s'écrit aujourd'hui dans les termes d'une énergie peu chère et de la contrainte climatique, celle-ci imposant une maîtrise des consommations, non pour économiser les ressources, mais pour limiter les rejets de gaz carbonique. Ce déterminant structurel fixe un échéancier précis pour les pays développés : 2010, date à laquelle ils devront, s'ils respectent le protocole qu'ils ont signé à Kyoto en décembre 1997, avoir réduit en moyenne de 8 % leurs émissions de gaz à effet de serre.

Une autre mutation, propre à la France, différencie la situation d'aujourd'hui et celle des années 70 : alors qu'elle avait, grosso modo, une structure d'approvisionnement énergétique très comparable à celle de ses voisins développés, elle se singularise aujourd'hui par une dépendance à l'égard de l'énergie nucléaire extrême. Ce parc est même excédentaire, comme l'indique EDF dans le rapport « Energie 2010-2020 » du commissariat général au Plan : *« La France se trouve dans une situation de suréquipement de son parc de production nucléaire »*, que l'électricien chiffre à 5 à 6 gigawatts (environ cinq réacteurs).

Les autres grands pays européens ont un panachage plus équilibré. En revanche, l'échéancier n'impose ici pas d'urgence : c'est vers 2010 qu'il faudra réellement se poser la question d'un éventuel renouvellement du parc nucléaire, si l'hypothèse d'une durée de fonctionnement des centrales de quarante ans est validée par l'autorité de sûreté.

Cependant, la comparaison avec l'Italie est riche d'enseignements : nos voisins transalpins présentent en effet une population et un PIB très comparables à la France, ne produisent pas d'électricité nucléaire et n'émettent pourtant que 9,4 % de gaz carbonique de plus que la France (420 millions de tonnes). Certes, ils importent une part d'électricité nucléaire de France, et profitent de conditions climatiques plus favorables. Mais l'absence de nucléaire n'est pas un handicap énorme pour l'Italie du point de vue du CO_2. L'explication de ce paradoxe est que l'efficacité énergétique italienne (le rapport entre la consommation d'énergie et le PIB) est plus grande qu'en

Les pays développés devront, en 2010, selon le protocole de Kyoto, avoir réduit de 8 % en moyenne leurs émissions de gaz à effet de serre

Le caractère surprenant de cette situation est qu'elle n'a pas apporté un avantage majeur à la France : certes, son approvisionnement est assuré, mais c'est le cas de tous les pays développés ; certes, les prix de son électricité sont parmi les plus bas d'Europe, mais son industrie nucléaire est fragilisée par son isolement. Les déchets et le futur démantèlement des réacteurs constituent une inconnue de taille, et, paradoxalement, elle n'est pas dans une position idéale face à l'enjeu climatique. Grâce à son important parc nucléaire, elle émet peu de gaz carbonique (384 millions de tonnes en 1996), le niveau le plus bas parmi les pays industrialisés.

France. En langage clair : elle utilise mieux son énergie.

Par ailleurs, les pays dépendant de l'énergie fossile pour leur électricité ont une marge de manœuvre importante, dont ne dispose pas la France, pour diminuer leurs émissions de gaz carbonique : substituer le gaz (qui émet moins de CO_2) au pétrole ou au charbon. Ce potentiel de substitution est particulièrement fort pour les principaux partenaires de la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Italie.

Cependant, la politique énergétique ne se résume pas à la production d'électricité, qui ne contribue à l'émission globale de gaz carbonique que pour 30 % dans l'Union européenne, et 10 % en France. C'est dans l'industrie, le chauffage domestique et les transports que la recherche de maîtrise des émissions doit être recherchée. S'il y a encore des gains notables d'efficacité énergétique à réaliser dans l'industrie et l'habitat, les experts s'accordent à penser que la marge de manœuvre la plus grande se trouve dans le transport, dont la consommation de pétrole est passé a crû dans les pays de l'OCDE de près de 800 millions de tonnes équivalent pétrole en 1985 à près de 1 050 en 1995. Le contrôle de cette progression est difficile parce qu'elle passe par une myriade de comportements individuels et par des choix d'infrastructures qui obligent à se confronter à des lobbys, tels ceux des autoroutes ou du transport routier, guère moins puissants que celui des « nucléaristes ».

Un aspect essentiel pour la France est que, du point de vue des politiques d'efficacité énergétique et de transport et, à la différence de la production d'électricité, elle est logée à la même enseigne que ses voisins européens et peut se poser le problème presque dans les mêmes termes. C'est d'ailleurs au niveau européen que, de plus en plus, les choix vont devoir être discutés et faits. Deux chantiers essentiels ont déjà été engagés à l'échelle européenne : l'ouverture des marchés et une démarche commune face au changement climatique. Il reste à engager des politiques plus actives. A cet égard, l'Allemagne, qui prend la présidence de l'Union européenne pour le premier semestre 1999, entend commencer à donner des orientations nouvelles en matière de politique énergétique commune.

Elle trouvera sur la table plusieurs dossiers bien engagés : en juin 1998, le conseil des ministres a approuvé l'objectif de doubler en 2010 la part des énergies nouvelles, de 6 % à 12 % du bilan énergétique européen. La Commission a réactivé un projet de taxe sur l'énergie, qui devrait devenir un sujet majeur de discussion. La Commission européenne prépare aussi une directive sur l'efficacité énergétique des grandes installations industrielles et un programme de travail sur les économies d'énergie. Ainsi, là encore, la donne a, pour la France, complètement changé : elle ne peut plus penser faire une politique énergétique « nationale », elle doit penser ses choix à l'échelle mondiale pour les contraintes et européenne pour les actions.

Hervé Kempf

Le programme électronucléaire français

● **Mars 1974 :** après le premier choc pétrolier, soucieux d'assurer l'indépendance énergétique, le premier ministre gaulliste Pierre Messmer dévoile un ambitieux progamme, dans lequel la France choisit le « tout-nucléaire » en construisant six réacteurs de 1 000 mégawatts par an. Un quart de siècle plus tard, en 1998, l'Hexagone est doté d'un parc de 58 réacteurs, sur les 440 existants dans le monde, qui fournit 82 % de l'électricité française.

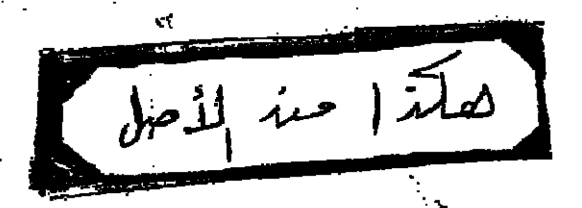
● **Ventes :** le parc a été conçu pour être supérieur aux besoins nationaux. Les ventes de courant sont le quatrième poste du commerce extérieur derrière l'automobile, l'aéronautique civile et les médicaments. Sur les onze premiers mois de 1998, elles s'élevaient à 16,5 milliards de francs (2,51 milliards d'euros), soit 1 % des exportations françaises.

● **Contestation :** ce programme à marche forcée, qui coûte 1 000 milliards de francs (152,43 milliards d'euros) à EDF, ne sera pas ralenti par la contestation antinucléaire. Celle-ci culmine, en 1977, à Malville, où un manifestant est tué.

● **1981 :** l'arrivée de la gauche au pouvoir ne modifie pas fondamentalement la donne, même si le gouvernement fait un geste en direction des écologistes en décidant de ne pas construire la centrale de Plogoff en Bretagne. L'Assemblée nationale approuve, en octobre, la poursuite du programme énergétique

● **1997 :** Les craintes se polarisent sur Superphénix et sur l'usine de retraitement des déchets de la Hague . La contestation antinucléaire reprend et vise le choix d'EDF du site du Carnet près de Nantes pour construire son futur réacteur EPR. Le projet est abandonné.

● **1998 :** le programme de construction des centrales s'est achevé avec la centrale de Civeaux (Haute-Vienne). La même année, tant pour des raisons politiques qu'économique, le gouvernement de Lionel Jospin décide la fermeture du surgénérateur Superphénix.



Les négociations sur les 35 heures s'accélèrent dans l'automobile

Les aides envisagées par le gouvernement pourraient être élargies aux constructeurs étrangers afin d'éviter un éventuel veto de Bruxelles

DANS LES RÊVES de Martine Aubry, il y a celui d'un bel accord sur les 35 heures dans une grande entreprise privée. De quoi faire taire les mauvaises langues qui se gaussent du maigre bilan de la réduction du temps de travail. Elle pourrait bien trouver de l'aide du côté des deux constructeurs automobiles français sous brève échéance (*Le Monde* du 20 janvier). De vrais accords 35 heures signés dans l'automobile présenteraient l'avantage pour la ministre de l'emploi et de la solidarité de contourner l'accord de branche sur la réduction du temps de travail conclu dans la métallurgie par l'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM), dont dépendent PSA et Renault et dont Mme Aubry conteste la validité.

Les choses se sont accélérées ces derniers jours. Les négociations sur les 35 heures vont enfin démarrer chez Renault : la première séance a été fixée au 2 février et un accord pourrait être trouvé dans les deux mois. Chez PSA, elles devraient s'achever jeudi 21 janvier, après avoir été suspendues le 14 janvier. Si, en termes d'emplois, le contenu de ces accords à venir n'est pas connu, il semble probable qu'il sera encourageant pour la ministre. Les effectifs de l'industrie automobile sont passés de 321 000 en 1980 à 186 000 aujourd'hui. Une diminution qui s'est faite en grande partie avec l'aide du Fonds national pour l'emploi (FNE, qui permet le départ en préretraite dès 57, voire 56 ans) et a coûté cher à la collectivité.

Renault et PSA pourraient donc donner certaines garanties en matière d'emplois. En échange de quoi, ils espèrent bien que l'Etat les aidera à rajeunir leurs effectifs. Louis Schweitzer, président de Renault, et Jacques Calvet, alors son homologue chez PSA, avaient, en juillet 1996, demandé à Alain Juppé, alors premier ministre, de les aider à financer le départ en préretraite de 40 000 salariés de plus de 51 ans (contre 57 ans normalement) sur six ans. En contrepartie, ils proposaient d'embaucher 14 000 jeunes. La réponse de Matignon en février 1997 fut sans appel : pas question que l'Etat débourse entre 30 et 40 milliards de francs pour aider les constructeurs français qui n'ont pas su, dans le passé, améliorer suffisamment leur compétitivité. Le changement de gouvernement et la loi sur les 35 heures ont changé les données du problème.

PYRAMIDE DES ÂGES

Aujourd'hui, PSA et Renault demandent une aide de l'Etat pour faire partir les plus âgés de leurs salariés, ceux qui ont plus de 55 ou 56 ans, et ce sur une période de quatre ou cinq ans. Les deux constructeurs ont ceci de commun que la tranche d'âge 45-49 ans est la plus importante. Ils comptent mettre à profit la période transitoire que leur offrirait le soutien de l'Etat pour réfléchir à l'avenir de ces salariés, qui auront vite plus de 55 ans.

Mme Aubry a donc proposé aux constructeurs de s'atteler aux négociations sur les 35 heures et de les rencontrer ensuite pour discuter de la pyramide des âges. Ce qui pourrait se faire très rapidement pour PSA et d'ici deux mois pour Renault. Toute la question est de savoir si les pouvoirs publics attendront que les deux constructeurs remettent leur copie ou dévoileront leur plan une fois celle de PSA rendue.

Les conditions d'aides aux constructeurs ne sont pas encore arrêtées, même si le principe en est acquis. Il apparaît peu probable que le gouvernement choisisse d'étendre l'ARPE (préretraite contre emploi) pour financer les départs des plus âgés. Dans l'entourage de Mme Aubry, on indique vouloir plutôt s'inspirer des dispositifs FNE. Pour la fédération métallurgie de la CFDT, *« l'Etat prendra un engagement budgétaire pluriannuel pour financer les mesures d'âge dès qu'il aura obtenu des constructeurs des assurances sur la qualité des accords de réduction du temps de travail »*. Michel Huc, de FO-Métaux, indique qu'un désaccord demeure entre ministère et constructeurs sur la notion de travail effectif, les groupes automobiles souhaitant des aménagements spécifiques.

Pourtant, les aides du FNE ne sont pas forcément compatibles avec les règles de concurrence communautaires. La France l'a déjà appris à ses dépens. En 1994, la Commission de Bruxelles donna raison à un groupe papetier qui avait attaqué l'aide du FNE apportée à Sopalin, qui supprimait 207 emplois : *« Dès lors que la contribution du FNE, qui est financée par le budget de l'Etat, est déterminée au cas par cas en fonction de la situation financière de l'entreprise et de ses efforts propres »*, cette aide est de nature à fausser la concurrence, affirma-t-elle. Une décision confirmée par la Cour de justice européenne le 26 septembre 1996. Seule parade envisagée par le gouvernement : ne pas réserver les mesures prévues à Renault et PSA mais autoriser les constructeurs étrangers implantés en France à en bénéficier également.

Frédéric Lemaître, Virginie Malingre et Caroline Monnot

M. Jospin fixe au Parlement un calendrier de travail resserré et social

Le premier ministre réfute toute stratégie présidentielle

En mettant l'accent sur le projet de loi créant la Couverture maladie universelle et sur la deuxième loi sur les 35 heures, le chef du gouvernement a fixé, mardi 19 janvier, devant le groupe socialiste de l'Asemblée nationale, un programme de travail parlementaire de nature à mobiliser la majorité de gauche.

IL Y A le calendrier et, davantage encore, l'esprit du calendrier. En présentant le détail de son programme législatif devant les députés socialistes, mardi 19 janvier, Lionel Jospin a surtout paru soucieux de renforcer l'unité de la gauche autour de quelques textes symboliques. Deux grandes lois devraient lui permettre d'atteindre cet objectif : celle instaurant la couverture maladie universelle (CMU), que le premier ministre souhaite voir adopter *« définitivement au terme de la session en juin »* ; la deuxième loi sur les 35 heures dont le vote, a-t-il assuré *« interviendra à l'automne »*.

Promise par M. Jospin lors de la campagne des élections législatives en 1997, la CMU fait aujourd'hui l'objet d'ultimes réglages au sein du gouvernement (*Le Monde* du 19 janvier). Avant même de se rendre devant les députés socialistes, le premier ministre en a étudié le détail avec les principaux dirigeants socialistes, réunis à l'hôtel Matignon pour leur traditionnel petit-déjeuner du mardi. Celui-ci s'est d'ailleurs tenu exceptionnellement en présence de Martine Aubry, ministre du travail et responsable du texte, Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, ainsi que Christian Sautter, secrétaire d'Etat au budget.

Un calendrier précis pour l'adoption de ce projet a été arrêté par les participants : présentation de la CMU au conseil des ministres du 17 février ; examen en urgence du texte, début mai, par les députés et début juin par les sénateurs. Son évocation par le premier ministre, un peu plus tard, devant les députés PS, a ravi l'auditoire. *« Ce texte témoigne de l'orientation sociale de la majorité,* a déclaré Jean-Marc Ayrault, président du groupe socialiste au Palais-Bourbon. *Il sera de nature à mobiliser la majorité plurielle. »* La deuxième loi sur les 35 heures dominera, elle, les débats parlementaires tout au long du second semestre. Elle devra, selon M. Jospin, *« répondre à plusieurs questions essentielles : heures supplémentaires, travail des cadres, temps partiel notamment »*.

CLARIFICATION

Outre ces deux piliers de l'action législative à venir, le premier ministre a dressé le calendrier qu'il entend observer pour les autres textes en cours de discussion. *« Au terme de la session, en juin,* a-t-il dit, *devront être adoptés définitivement les textes suivants : la loi d'orientation agricole, la loi d'orientation et d'aménagement du territoire, la couverture maladie universelle, la loi organique sur la Nouvelle-Calédonie, la réforme des polices municipales, la sécurité routière, le dopage, la réforme des caisses d'épargne, les chèques vacances, les révisions constitutionnelles – parité et, peut-être, Cour pénale internationale –, la ratification du traité d'Amsterdam. »*

Quant aux autres textes au programme, potentiellement plus dangereux pour l'unité de la majorité, il n'a donné aucune indication de date : *« Nous continuerons (...) l'examen du PACS, de l'intercommunalité, de la présomption d'innocence, du cumul des mandats, du service public de l'électricité, notamment. »* En dépit de l'insistance de la ministre de la culture et de la communication, Catherine Trautmann, M. Jospin a fait preuve de la même réserve à propos du futur projet de loi sur l'audiovisuel (*lire ci-dessous*).

Cette clarification du calendrier législatif, jusqu'ici très confus, et sa coloration volontairement sociale, ont permis à M. Jospin de balayer *« les commentaires évoquant une nouvelle phase de la cohabitation, la préparation des échéances électorales, les plus proches comme les plus lointaines, les réelles comme les virtuelles »*. *« On spécule même sur des changements de stratégie,* a-t-il ajouté. *A cet égard, je veux vous rassurer, il n'en est pas question. (...) Le gouvernement et la majorité seront jugés sur un bilan qui nous est commun et sur un rythme de changement qui ne doit pas se ralentir. »* Enfin, au début de sa prestation devant les parlementaires du PS, M. Jospin a fait référence au procès du sang contaminé, qui doit s'ouvrir le 9 février, devant la Cour de justice. Il a assuré avoir *« une pensée »* pour Laurent Fabius et Edmond Hervé qui, a-t-il jugé, *« vont connaître une situation difficile »*.

Jean-Michel Aphatie

Le projet de loi sur l'audiovisuel est à nouveau élargi au secteur privé

CATHERINE TRAUTMANN change une nouvelle fois de stratégie. Dans sa première mouture, le projet de loi de la ministre de la culture et de la communication englobait, en janvier 1998, l'audiovisuel public et privé avant d'être limité, mi-novembre, au secteur public. Lors d'une réunion avec une dizaine de parlementaires socialistes, dont Frédérique Bredin et Didier Mathus, mardi 19 janvier au soir, Mme Trautmann, qui a obtenu de Matignon un court délai pour fédérer une majorité politique sur son projet, a présenté des mesures additionnelles englobant une nouvelle fois des dispositions concernant l'audiovisuel privé.

Parmi ces nouvelles mesures figurent des garanties d'indépendance de l'information à l'égard des intérêts économiques des actionnaires, ce qui concerne clairement Bouygues (TF 1), Vivendi (Canal Plus) ou Suez-Lyonnaise des eaux (M 6). Les actionnaires détenant plus de 10 % d'une chaîne devront communiquer au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) les informations sur les marchés publics dont ils sont titulaires. Les opérateurs négocieront un avenant avec le CSA pour garantir le pluralisme et l'indépendance de l'information. Le degré d'indépendance des actionnaires des chaînes ou des radios vis-à-vis des marchés publics s'ajoutera aux critères d'attribution des fréquences.

Le contrôle des mouvements de capitaux sera accru, avec une notification au CSA et au ministère de l'économie de toute modification du capital (par tranche de 5 %) et de toute prise de contrôle. Le Conseil de la concurrence contrôlera systématiquement les concentrations dans l'audiovisuel.

Le rôle de gendarme du CSA sera renforcé. Il pourra retirer une autorisation en cas de changement de format, modification du capital de l'opérateur ou de son actionnariat. La reconduction automatique des autorisations sera moins facile, mais la procédure sera plus transparente, avec une audition publique du titulaire et la publication d'une décision motivée du CSA. Enfin, hormis une protection des radios associatives, des mesures cherchent à assurer une meilleure *« fluidité des droits, l'indépendance des producteurs et la chronologie des médias »* (délai de diffusion des films sur les chaînes). Au ministère, on jugeait *« constructive »* la réunion avec le PS, qui devait être suivie mercredi d'une rencontre avec le PC. Pourtant, Jean-Marc Ayrault, président du groupe socialiste à l'Assemblée, s'était montré peu optimiste la veille en affirmant : *« S'il n'y a pas d'accord ou de consensus sur un projet de cette nature, on ne passera pas en force. Je ne le vois pas entrer dans le calendrier au premier semestre. »*

Nicole Vulser

Ovation à l'Assemblée pour le « miraculé républicain »

LE PRÉSIDENT du groupe communiste de l'Assemblée nationale, Alain Bocquet, a été l'un des premiers à accueillir Jean-Pierre Chevènement au Palais-Bourbon, mardi 19 janvier. *« Tu reviens de l'au-delà ! »*, lui a-t-il lancé. *« Mais... tu crois à l'au-delà ! »*, a répliqué, ironique, le ministre de l'intérieur. Il avait commencé, à huis clos, sa journée de rentrée au Palais-Bourbon en présentant aux députés communistes, en fin de matinée, le projet de loi sur l'intercommunalité, qu'il défendra dans l'hémicycle à partir du 3 février. *« La tonalité était plutôt positive »*, a indiqué Patrick Braouezec (PCF, Seine-Saint-Denis).

La séance des questions au gouvernement, l'après-midi, a confirmé au député refondateur que M. Chevènement, contre lequel il avait croisé le fer lors des débats sur l'immigration, avait bel et bien retrouvé toutes ses facultés. M. Braouezec, qui *« le préfère sur l'intercommunalité plutôt que sur la sécurité »*, s'en est ému auprès... du président du groupe RPR, Jean-Louis Debré. *« Vivement que tu revienne ! »*, a-t-il lancé à l'ancien ministre de l'intérieur, en guise de *« plaisanterie »*, tient-il à préciser. L'intéressé aurait soupiré : *« On n'a plus d'espace... »*

La *« violence intolérable, à Toulouse et ailleurs »*, objet d'une question de Dominique Baudis (UDF, Haute-Garonne), a ouvert les retrouvailles avec l'hémicycle, peu après 15 heures. Un mot de bienvenue du président de l'Assemblée, Laurent Fabius, suivi d'une ovation de tous les groupes – l'ensemble des députés debout, à l'exception des élus RPR –, un remerciement teinté d'émotion... et le *« miraculé républicain »* est bien vite entré dans le vif du sujet, *« ces gens envers lesquels doit s'exercer la fermeté républicaine »*.

« CONTRE LES PETITS CAÏDS »

Le président du groupe UDF, Philippe Douste-Balzy, suivi par ses troupes, applaudit le refus d'un *« amalgame entre les jeunes et les délinquants »*. Le président de l'UDF, François Bayrou, ainsi que Christine Boutin (app. UDF, Yvelines) saluent la promesse d'une lutte plus active *« contre les petits caïds, y compris par des procédures pénales »*. M. Baudis rédige un mot de remerciement à l'intention du ministre : *« J'espère que vous aurez la capacité d'entraîner sur vos positions vos collègues du gouvernement. »*

La violence à Givors (Rhône) permet aux députés de retrouver le ministre tel qu'ils l'avaient quitté : *« Des repères essentiels ont été perdus (...) Mais, c'est le B-A BA de l'éducation, on ne peut transmettre que des valeurs auxquelles on croit. »* *« Applaudissements sur les bancs du groupe UDF, du groupe RPR, du groupe DL et du groupe socialiste »*, relèvent les services du compte-rendu analytique. *« De l'adage* "Il est interdit d'interdire", *rien de bon ne peut naître que ce que nous voyons »*, poursuit M. Chevènement. Le premier ministre hoche la tête. M. Debré est hilare. Le chef de file des députés gaullistes se rembrunit quelques minutes plus tard, après que le ministre eut renvoyé dans les cordes Henry Chabert (RPR, Rhône) – *« élu de la région Rhône-Alpes, vous connaissez sans doute le sens du mot "cacophonie" »*. Après l'annonce des chiffres de la délinquance – en hausse de 2 % pour 1998 –, la séance s'est conclue sur l'intention affichée par le ministre de *« porter le fer là où il faut »*.

Jean-Baptiste de Montvalon

A l'occasion d'un voyage de deux jours en Alsace, le chef de l'Etat teste ses thèmes de campagne

Les impôts, la délinquance et l'éducation au programme de M. Chirac

Le chef de l'Etat devait se rendre dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin les 19 et 20 janvier, renouant ainsi avec ses déplacements en province, dont le dernier remonte au mois de mai 1998. Sur des terres traditionnellement ancrées à droite et tournées vers l'Europe, M. Chirac devrait rappeler son attachement à l'union de l'opposition, et évoquer deux thèmes essentiels de la cohabitation : la lutte contre la délinquance des mineurs et la réforme de l'éducation.

L'ALSACE, ses élus de droite, sa vocation européenne, ses petites entreprises performantes, ses jeunes délinquants, ses expériences citoyennes et scolaires : Jacques Chirac ne pouvait rêver décor plus approprié pour développer ses thèmes de campagne, mercredi 20 et jeudi 21 janvier.

Au lendemain des déchirements publics de la droite sur le choix d'un nouveau président de région en Rhône-Alpes et des tentations d'autonomie de François Bayrou aux élections européennes, le chef de l'Etat va s'afficher en compagnie d'élus UDF, au cœur de la capitale du parlement européen. Strasbourg, avec sa chambre des métiers baptisée « espace européen de l'entreprise » et située avenue de l'Europe, lui offre également l'opportunité d'exalter, mercredi, le rôle des petites et moyennes entreprises innovantes face à la mondialisation, résolument tournées vers les marchés de pointe et l'exportation.



Dans ce discours, prononcé devant Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication, M. Chirac ne devrait pas manquer de renouveler ses critiques à l'égard du gouvernement, en dénonçant les charges et les impôts qui pèsent sur les entreprises, comme il l'avait fait en recevant les voeux des forces vives, jeudi 7 janvier à l'Elysée. L'euro *« est un puissant accélérateur de changements, un véritable générateur d'ambitions »* qui, *« tôt ou tard, conduira à diminuer les impôts et, pour cela, à rendre plus efficace la dépense publique »*, avait-il alors observé. La journée de jeudi, consacrée à la jeunesse et à l'école, devrait permettre d'évoquer les thèmes qui sont, aujourd'hui, au cœur de la bataille engagée par le président-candidat contre Lionel Jospin : la délinquance et l'insécurité, les expériences citoyennes en faveur des jeunes et l'aménagement des rythmes scolaires. Après avoir, pendant toute la période des voeux, martelé son message sur l'augmentation de la délinquance des mineurs et amené le gouvernement à s'engager sur ce sujet, au risque de susciter des divisions dans la majorité plurielle, M. Chirac cherche à garder l'avantage.

La visite des communes de Hoenheim et de Schiltigheim, situées au nord de l'agglomération strasbourgeoise, seront donc le prétexte à la déclinaison du thème de la lutte contre l'insécurité et la délinquance. Le chef de l'Etat pourrait présenter quelques propositions, en s'appuyant sur les initiatives locales d'insertion des jeunes prises dans ces deux communes, que ce soit en matière de sécurité – renforcement de l'îlotage, responsabilisation des parent – ou d'intégration – développement de services de proximité, implantation de commerces et de petites et moyennes entreprises. M. Chirac assistera notamment, à la Maison du jeune citoyen de Schiltigheim, à la réunion conjointe des conseils municipaux et des jeunes, créés respectivement en 1979 et en 1989. Cette rencontre, avec des jeunes et des élus locaux confrontés aux difficultés d'intégration et de violence urbaine, ainsi que quelques heures plus tard, la visite, dans le Haut-Rhin, de l'école de Buhl, pionnière en matière d'aménagement des rythmes scolaires, vont permettre au chef de l'Etat d'évoquer quelques pistes sur la réforme de l'éducation.

Les services de l'Elysée ont en effet travaillé sur cet autre terrain d'affrontement avec Matignon. Parmi les propositions que le chef de l'Etat pourrait reprendre à son compte figurent notamment la remise en cause du collège unique et la généralisation des formations professionnelles en alternance dès l'âge de quatorze ans (au lieu de seize actuellement), avec la création, dès la 6e de classes aux programmes allégés pour des enfants présentant, à l'entrée au collège, de graves difficultés scolaires. Quant à la question de l'aménagement des rythmes scolaires, elle est au cœur de la Charte pour « bâtir l'école du XXIe siècle » que Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, doit solennellement lancer, deux jours après la visite du chef de l'Etat en Alsace, samedi 23 janvier, à la Villette.

Pascale Robert-Diard

Déjeuner houleux des dirigeants de la droite à l'Elysée

FRANÇOIS BAYROU n'a pas cédé. Seul face à Jacques Chirac et aux trois autres dirigeants de L'Alliance, Philippe Séguin, Nicolas Sarkozy et Alain Madelin, le président de l'UDF a réaffirmé, mardi 19 janvier, lors d'un déjeuner des dirigeants de la droite à l'Elysée, les deux conditions qu'il pose pour accepter la constitution d'une éventuelle liste d'union de l'opposition aux élections européennes : la rédaction, en commun, d'une plate-forme et la désignation, en commun, de la tête de liste.

Après l'*« accident »* qu'a constitué l'élection avec les voix de la gauche d'une présidente centriste, Anne-Marie Comparini, au conseil régional Rhône-Alpes, le président de la République avait rapidement donné pour consigne de mettre fin à l'escalade verbale entre l'UDF d'une part, le RPR et Démocratie libérale de l'autre. M. Chirac reste sur l'idée que la reconquête passe par l'union de l'opposition.

Les dirigeants du RPR ont reçu comme pain bénit la prochaine publication, dans *Paris-Match* (daté 21 janvier), d'un sondage de l'institut BVA réalisé du 14 au 16 janvier auprès d'un échantillon de 1059 personnes. Il ressort en effet de cette enquête qu'une liste UDF arriverait, avec 7 % des intentions de vote, derrière une liste menée par Charles Pasqua et Philippe de Villiers (9 %), tandis que celle conduite par MM. Séguin et Madelin obtiendrait 20 %. Dans une telle configuration, la direction du RPR considère que M. Bayrou apparaîtrait comme *« le diviseur de l'opposition »*. Le RPR est donc déterminé à maintenir la pression sur M. Bayrou. La réunion, mercredi à Paris, du comité politique du mouvement devait en être l'illustration.

MESURE PLUS QUE SYMBOLIQUE

Vis-à-vis de l'aile « eurosceptique » de son mouvement, le président du RPR a par ailleurs pris, mardi, une mesure plus que symbolique : pour avoir voté « non » à la révision constitutionnelle préalable à la ratification du traité d'Amsterdam, Nicolas Dupont-Aignan, député de l'Essonne, a été relevé de ses fonctions de secrétaire national aux fédérations. Il a aussitôt été remplacé par Eric Raoult, qui s'occupait jusqu'à présent des élections, lesquelles sont désormais confiées à un autre proche de M. Séguin, Roger Karoutchi.

La crise qui secoue L'Alliance a eu un autre effet : Philippe Vasseur, député (DL) du Pas-de-Calais et président du Mouvement national des élus locaux (MNEL), a décidé de reporter la réunion de quelque trois mille élus, qui était prévue samedi 23 janvier à l'Hôtel de Ville de Paris. *« Certains leaders de l'opposition ont jugé qu'il n'était pas envisageable, à ce jour, de participer à cette manifestation »*, a expliqué M. Vasseur. Cette journée du MNEL devait être conclue, dans l'ordre, par MM. Pasqua, Madelin, Bayrou et Séguin.

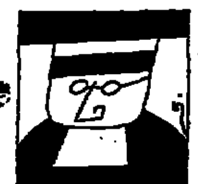
Par ailleurs, Charles Millon, vice-président du MNEL, avait fait savoir qu'il serait présent. Cela pouvait apparaître comme une nouvelle provocation à l'égard des centristes. Certains d'entre eux jugent en effet que l'ancien président du conseil régional, élu en mars 1998 avec les voix du Front national, n'est *« pas recyclable »*. Dans un entretien publié mercredi 20 janvier par *Le Figaro*, M. Vasseur estime au contraire qu'*« une page est tournée »* et que M. Millon *« a vocation, après un délai de viduité, à rejoindre l'opposition »*.

Cécile Chambraud et Jean-Louis Saux

De la prison ferme requise contre deux des membres de la secte Horus

VALENCE
de notre correspondant

« Je n'ai jamais soigné quiconque. Je ne soigne que mes plantes », a répété inlassablement Marie-Thérèse Castano devant le tribunal correctionnel de Valence où elle comparaissait, mardi 19 janvier, avec six autres membres de la communauté Horus qu'elle avait fondée à La Coucourde, près de Montélimar (Drôme). Marie-Thérèse Castano, dite Maïté, était poursuivie pour *« exercice illégal de la médecine et non-assistance à personnes en danger »*, à la suite de la mort suspecte de deux femmes, une tante et sa nièce membres de la communauté, Isabelle et Marie-Antoinette Bosse, âgées respectivement de cinquante-quatre et quatre-vingt-deux ans, décédées en 1994 et 1995, l'une du diabète, l'autre des suites d'un malaise cardiaque.



PROCÈS

Dans les deux cas, les malades, dont l'état de santé nécessitait une hospitalisation lourde selon les experts, avaient été entièrement prises en charge par la fondatrice de la communauté Horus, classée comme secte dans le rapport parlementaire de 1996. Selon les témoignages de plusieurs anciens adeptes d'Horus, Maïté aurait imposé aux deux femmes d'arrêter les traitements médicaux qui leur avaient été prescrits par des médecins, pour se conformer à ses propres méthodes de soin : imposition des mains, absorption de quelques élixirs de sa fabrication ou orientation du lit pour *« mieux recevoir les ondes positives »*.

Enveloppée dans une robe-tunique de laine noire, les cheveux grisonnants et la voix assurée, Marie-Thérèse Castano, cinquante-quatre ans, ancien agent immobilier, a nié tout ce qu'on lui reproche. Elle a clamé que son seul objectif était de sauver de la famine des pays africains grâce à ses courgettes géantes et aux légumes bio que sa communauté parvient à produire avec très peu d'eau sur un coin de garrigue drômoise. Elle s'est surtout évertuée à rappeler, étouffant un sanglot devant le tribunal, qu'elle est simplement *« victime d'une coalition de gens »* qui l'accusent de médecine illégale pour prouver qu'elle serait une *« gourelle »* (sic). *« Tous ces témoignages ne sont pas des preuves »*, s'est insurgée la fondatrice de la secte.

Mais c'est dans les locaux mêmes de la communauté que les enquêteurs, mandatés en 1996 par le magistrat instructeur, ont trouvé les documents qui ont conduit à cette comparution devant le tribunal correctionnel. Dans un « journal de bord » d'Horus, régulièrement alimenté par une adepte de la communauté, figurent des séries de considérations cosmiques mentionnant, avec précision, les décisions imposées par la « patronne » et le rôle d'autres membres de la secte. On découvre ainsi qu'après leur mort Isabelle et Marie-Antoinette Bosse ont été évacuées en voiture vers leurs villages respectifs, où les décès ont été faussement déclarés et que les corps ont été incinérés, empêchant ainsi toute autopsie qui aurait pu permettre de vérifier si les traitements médicaux, notamment en ce qui concerne la diabétique, avaient été réellement observés.

« DES COURGETTES ET DES RADIS »

« On ne juge pas des opinions, mais des délits, et vous pouvez toujours nier. Votre rôle est bien celui d'un gourou ! », a lancé le procureur adjoint Philippe Chassaigne à Marie-Thérèse Castano, contre qui il a réclamé quatre ans de prison, dont deux ferme. Il a également requis trois ans de prison, dont quinze mois ferme, à l'encontre de Juliette Boillon, une femme de quarante-neuf ans, médecin de la communauté aujourd'hui radiée de l'ordre. Le procureur a estimé que c'est avec la complicité de cette femme que Maïté a imposé ses méthodes de soins à la communauté. Ainsi, dans deux autres affaires concernant Horus et évoquées à la même audience, le procureur a réclamé un an de prison avec sursis contre une jeune femme et son mari qui avaient refusé de faire vacciner leur enfant au motif que *« les vaccins sont dangereux »*, ainsi que deux ans de prison contre un couple en fuite aux Comores dont le fils de quatre ans, également non vacciné, avait contracté le tétanos.

Mais Jean-Pierre Joseph, avocat d'Horus, dénonçant le *« marché des laboratoires entretenu par la vaccination »*, a réclamé la relaxe pour tous, y compris pour la fondatrice de la secte, qu'il qualifie de *« visionnaire »*. *« Elle a tort d'avoir raison trop tôt. Elle n'a soigné que des courgettes et des radis, jamais des personnes »*, a insisté l'avocat du barreau de Grenoble, qui sait de quoi il parle. Son ouvrage *Les Radis de la colère ou le Complot démasqué*, qu'il vient de consacrer à la secte Horus, dont il semble avoir épousé les convictions, a été distribué à des dizaines d'exemplaires dans la salle des Pas-Perdus pendant sa plaidoirie. Jugement le 30 mars.

Gérard Méjean

Grève dans plusieurs collèges et lycées d'Ile-de-France

UNE QUINZAINE d'établissements du second degré de l'académie de Versailles et de Paris ont voté une grève reconductible à partir de lundi 18 janvier, à l'appel, notamment, de la Coordination du Nord-Est parisien. Plusieurs lycées du Val-d'Oise, Evariste-Galois à Beaumont-sur-Oise, René-Cassin à Gonesse, Romain-Rolland à Goussainville, entendent ainsi protester contre la précarisation de l'emploi à l'éducation nationale, la baisse de rémunération des heures supplémentaires ou la réforme des lycées.

Comme certains collèges du Mantois, Albert-Thierry à Limay, Pasteur ou André-Chénier à Mantes-La-Jolie, également en grève ou en assemblée générale, les lycées dénoncent la baisse de la dotation horaire des établissements, connue depuis lundi. Une coordination d'enseignants du Mantois s'est réunie, mardi 19 janvier à la Maison des syndicats à Mantes. A Paris, les lycées Molière, Lavoisier et, jeudi, Voltaire, connaissent également des mouvements de grève.

Les aides aux producteurs de porcs seront versées à la mi-février

JEAN GLAVANY, ministre de l'agriculture et de la pêche, a annoncé à une délégation de producteurs de porcs, mardi 19 janvier, que les aides décidées par le gouvernement depuis le début de l'automne (plus de 150 millions de francs, 22,9 millions d'euros) seraient effectivement versées aux éleveurs à la mi-février. En vertu de la circulaire Le Pensec-Voynet du 21 janvier 1998, les élevages qui comptent des truies en nombre excédentaire et illégal, notamment en Bretagne, devront ramener leurs effectifs au niveau de 1994 avant la fin 1999.

M. Glavany a réaffirmé son intention *« d'explorer toutes les pistes pour limiter l'extension des élevages industriels de très grande taille et privilégier les exploitations de taille humaine »*. *« C'est une goutte d'eau dans l'océan »*, a déclaré Jacques Lemaître, président de la Fédération nationale porcine. Deux journées *« d'action et de mobilisation »* sont prévues les 21 et 22 janvier.

Ouverture du débat sur le projet de loi sur l'aménagement du territoire

LA LOI de Charles Pasqua du 4 février 1995 sur l'aménagement du territoire était au centre du débat sur le projet de loi d'aménagement du territoire de Dominique Voynet, qui s'est ouvert à l'Assemblée nationale, mardi 19 janvier. En présentant deux motions de procédure, rejetées par la majorité, l'opposition a déploré que le gouvernement présente *« une nouvelle loi »* et supprime le *« schéma national »* de la « loi Pasqua ».

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a déclaré que la loi *« inaboutie »* de son prédécesseur *« a beaucoup fait rêver mais elle a aussi déçu »*. Dans la majorité, François Huwart (PRG, Eure-et-Loir) a souligné la *« divergence »* des radicaux de gauche avec le texte du gouvernement, sur l'Europe, *« fédération d'Etats et non de régions »*, et sur le département, *« irremplaçable »* échelon du territoire.

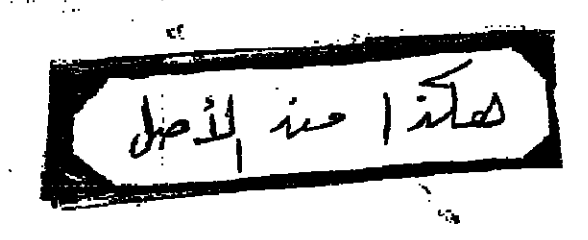
DÉPÊCHES

■ **JUSTICE : le substitut Bénédicte Pasquet n'a requis aucune peine particulière, mardi 19 janvier**, devant la dix-septième chambre du tribunal correctionnel de Paris, lors du procès en diffamation opposant Michel Giraud, ancien président (RPR) du conseil régional d'Ile-de-France, à *L'Evénement du jeudi* et à Claude-Annick Tissot, ancienne présidente de la commission d'appels d'offres de la région (*Le Monde* du 20 janvier). Le substitut a certes considéré comme *« diffamatoires »* les questions de l'hebdomadaire et les propos de Mme Tissot accusant M. Giraud d'avoir instauré un système *« un peu mafieux »*. Mme Pasquet a toutefois laissé au tribunal le soin d'apprécier d'une affaire qui a surtout permis aux deux élus RPR d'exposer leurs points de vue sur le fond du dossier.

■ **Un ex-adjoint (UDF) d'Alain Carignon à la mairie de Grenoble,** par ailleurs ancien conseiller général, Yves Machefaux, ainsi que l'ancien directeur général des services du département de l'Isère, Xavier Péneau, ont été respectivement condamnés, mardi 19 janvier, par le tribunal correctionnel de Grenoble à six mois et quatre mois d'emprisonnement avec sursis et 150 000 et 100 000 francs (22 866 euros et 15 244 euros) d'amende, pour recel d'abus de confiance et usage de faux. – *(Corresp.)*

■ **ATTENTAT : un ancien militaire de trente-sept ans**, soupçonné d'être à l'origine de l'attentat qui avait en partie détruit la mairie de Belfort le 30 octobre 1998, a été arrêté, mardi 19 janvier, dans un foyer de jeunes travailleurs de Belfort et placé en garde à vue. Les enquêteurs s'intéressent à la connaissance des explosifs de cet homme connu comme animateur culturel en Bretagne et à ses liens avec les milieux autonomistes qui ont revendiqué l'attentat dans un texte signé Armée révolutionnaire bretonne.

■ **JUSTICE : trois jeunes hommes âgés de 18, 22 et 27 ans** ont avoué, mardi 19 janvier, avoir mis le feu au restaurant deux étoiles de Jean Schillinger, à Colmar, dans lequel ce grand chef de la gastronomie française avait péri le 27 décembre 1995. Interpellés lundi, les trois pyromanes devaient être mis en examen et écroués.



DISPARITIONS

Bernard Lefort

L'ancien directeur du Festival d'art lyrique d'Aix-en-Provence

LE CHANTEUR et directeur d'opéra Bernard Lefort a été retrouvé mort à son domicile parisien, mardi 19 janvier. Il était âgé de soixante-seize ans.

Né le 29 juillet 1922 à Paris, Bernard Lefort est élève de l'Ecole libre des sciences politiques et étudie le chant au Conservatoire national supérieur de musique de Paris. De 1949 à 1957, Bernard Lefort se produit en récitals en compagnie de Germaine Taillefer, pianiste et compositrice du groupe des Six (avec Milhaud, Honegger, Durey, Poulenc et Auric), et chante à l'Opéra de Paris, en 1957, dans *Don Giovanni* de Mozart et *Macbeth* de Verdi. En 1960, une grave maladie contraint Bernard Lefort à abandonner le chant. Il devient imprésario et conseiller musical de diverses institutions, dont la Fondation Royaumont et le Théâtre de la Ville, puis directeur de l'Opéra de Marseille, où il suscita des créations d'ouvrages français et étrangers en langue française de 1965 à 1968.

Administrateur de l'Opéra de Paris (1971-1972, puis 1980-1982), directeur du Festival international d'art lyrique d'Aix-en-Provence (1973-1980), Bernard Lefort crée l'Ecole d'art lyrique de l'Opéra de Paris à la fin des années 80. Sa présence à la tête du Festival d'Aix est bénéfique à cette manifestation, qu'il ouvre au répertoire baroque et au *bel canto* et où il invite quelques grands chanteurs et metteurs en scène : Montserrat Caballé, Marylin Horne, Leonie Rysanek, José Carreras, Jorge Lavelli, Jean-Pierre Vincent...

En juillet 1982, Bernard Lefort quitte la direction de l'Opéra de Paris. Il est âgé de cinquante-neuf ans. Un an avant la fin de son contrat, il préfère quitter un navire qu'il estime ingouvernable. Bernard Lefort n'abandonne pas pour autant le métier. Il enseigne l'art dramatique jusqu'en 1986, à New York – où il monte une production de *Mireille*, de Gounod avec les étudiants de la Juilliard School – et comme professeur invité dans diverses universités américaines.

Bernard Lefort réside un temps en Espagne, puis à Lausanne et dans le midi de la France. Depuis une semaine, il s'était réinstallé à Paris. On a connu un personnage typique du monde lyrique, drôle, parfois dur avec ses interlocuteurs, toujours en représentation.

Depuis quelques années, il semblait un peu ailleurs, triste plus qu'amer d'être à l'écart de la vie professionnelle mouvementée qu'il avait connue. Alors il écrivait, depuis l'Espagne, depuis la Suisse, des lettres courtoises, attristées parfois, dans lesquelles il demandait des nouvelles de tel ou tel chanteur, compositeur ou metteur en scène qu'il avait autrefois connu.

Prenant au vol un compliment adressé à un chanteur, à une chanteuse dans un article, il revenait avec nostalgie sur les débuts de l'artiste qu'il avait parfois eu comme élève : *« Pouvez-vous lui donner mon bonjour ? »*, ainsi s'achevaient ces petits mots écrits d'une main désormais peu assurée.

Alain Lompech

■ **LE GÉNÉRAL DOAN KHUE**, ministre de la défense vietnamien de 1991 à 1997, est mort, samedi 16 janvier à Hanoï, des suites d'un cancer du foie à l'âge de soixante-quinze ans. Né en 1923 dans la province centrale de Quang Tri, Doan Khue s'était joint à la lutte pour l'indépendance dès l'âge de seize ans. Promu général de corps d'armée en 1984, il avait été nommé vice-ministre de la défense et avait accédé au bureau politique en 1986. Devenu chef de l'état-major général de l'Armée populaire du Vietnam en 1987, il avait été promu général d'armée en 1990 et avait été nommé ministre de la défense l'année suivante. Représentant de l'aile ultra-conservatrice, le général Doan Khue avait été, à la fin de 1997, parmi les favoris pour le poste de président de la République, mais c'est Tran Duc Luong qui avait finalement été choisi.

Aldo Van Eyck

L'apôtre du « structuralisme architectural »

L'ARCHITECTE hollandais Aldo Van Eyck est mort, jeudi 14 janvier, à l'âge de quatre-vingts ans. Figure majeure de l'architecture de la seconde moitié du siècle, il en était aussi l'un des penseurs les plus originaux, les plus indépendants et sans doute les plus sympathiques.

Né le 16 mars 1918 aux Pays-Bas, Aldo Van Eyck avait passé sa jeunesse en Grande-Bretagne, avant de commencer des études d'architecture à l'Ecole polytechnique de Zurich (Suisse) et, après la guerre, de parfaire son apprentissage en Afrique du Nord. A cette expérience géographique, il avait ajouté la fréquentation d'intellectuels et d'artistes d'avant-garde, notamment les représentants du groupe Cobra.

Associé à Bakema, Candilis et aux Smithson au sein du groupe Team X, Aldo Van Eyck sera l'un des esprits réformateurs du neuvième Congrès international d'architecture moderne (CIAM), à Aix-en-Provence, qui remet vivement en question les dogmes du constructivisme. Lui-même élabore une pensée qui passera à la postérité sous le terme de « structuralisme architectural », dans laquelle il cherche à défendre un principe de relativité, l'interaction entre le tout et le détail de l'univers construit, entre la ville et chacun de ses bâtiments.

L'orphelinat municipal d'Amsterdam, achevé en 1960, est la première œuvre importante dans laquelle Aldo Van Eyck tente de mettre ces principes à l'épreuve. Avec son associé Theo Bosch ou avec son épouse Annie Van Rojen, il poursuivra cette démarche à Amsterdam (reconstruction du quartier Nieuwmarkt), Boekolo (clinique psychiatrique), La Haye (église du pasteur Van Ars), Arnhem (Maison de la culture), et enfin Noordwijk (Agence spatiale européenne, 1989).

Ayant refusé une fois pour toutes ce qu'il devait appeler en 1981 dans un discours à Londres *« rats, posts and other pests »* – les rats représentant les perpétuateurs d'un modernisme pur et dur –, Aldo Van Eyck s'en tenait, au-delà des formes, à la recherche du bâtiment au juste emplacement. D'où un style hybride, qui flirte parfois avec les structures organiques ou proliférantes, à d'autres moments avec la demande écoutée et soigneusement retranscrite des utilisateurs ou des habitants de ses réalisations.

Frédéric Edelmann

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du dimanche 17 janvier sont publiés :

● **Schengen** : quatre décrets portant publication des protocoles d'adhésion et de l'accord d'adhésion de la République hellénique et de la République d'Autriche à l'accord de Schengen et à la convention d'application de cet accord entre les gouvernements des Etats de l'union économique Benelux, de la République fédérale d'Allemagne et de la République française relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes, signés à Schengen les 14 juin 1985 et 19 juin 1990.

● **Accords internationaux** : un décret portant publication de l'accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, relatif à la reconnaissance mutuelle des brevets de maîtrise de l'artisanat, signé à Nuremberg le 9 décembre 1996 ;

– un décret portant publication de l'accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République d'Afrique du Sud, relatif à la coopération en matière de police, signé à Pretoria le 26 juin 1998 ;

– un décret portant publication du traité entre la République française et la République fédérale d'Allemagne relatif à la construction d'un pont routier sur le Rhin entre Eschau et Altenheim, signé à Dijon le 5 juin 1996.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Jacqueline et **Pierre GRANDJEAT**
ont la joie de faire part de la naissance de leur petit-fils,

Victor,

frère d'Adrien,

le 28 décembre 1998,

chez

François GRANDJEAT
et **Géraldine CARNIELLO.**

12, rue André-Theuriet,
92340 Bourg-la-Reine.

Sophie AIZENFISZ,
Christiane et Serge AIZENFISZ,
Leokadia et Mieczyslaw OBADA,
La famille CICHOSZ,
sont heureux d'annoncer la naissance de

William,

le samedi 16 janvier 1999,

chez

Agnieszka et **David AIZENFISZ.**

7 *ter*, rue des Moulins,
95160 Montmorency.

Anniversaires de naissance

– 21 janvier 1999.

Joyeux anniversaire,

Elie !

Mon petit-fils chéri qui a dix ans aujourd'hui.

Grand-maman.

– Bon anniversaire,

Francis !

Aujourd'hui, c'est nous qui signons l'article.

Marie-Agnes et Françoise,
Jean-Marie et Henri Pierre.

Mariages

David NITLICH
et
Chrystel EGAL

ont le plaisir d'annoncer leur union, qui a eu lieu le 9 janvier 1999, à Paris-18e, et la naissance de

Océan-Luna NITLICH,

le 11 janvier, à 8 h 10.

Décès

– On nous prie d'annoncer le décès de

Mme Hélène BOUCHE,
née MANTEL,

survenu en son domicile dans sa centième année.

Les obsèques auront lieu en l'eglise Saint-Fiacre de Villers-lès-Nancy (Meurthe-et-Moselle), le jeudi 21 janvier 1999, à 15 heures

De la part de
Denise Bouche,
sa fille,
Et de ses amis.

33, rue de la Mutualité,
54600 Villers-les-Nancy.

– Le professeur et Mme Alex Desgrez,
M. et Mme Igor Yatzimirsky,
M. et Mme Robert Michal,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
Ses arrière-petits-enfants,
Le professeur Pierre Desgrez,
son frère,
Et toute la famille,
ont la tristesse de faire part du décès du

professeur Henri DESGREZ,
officier de la Légion d'honneur,
membre de l'Académie nationale de médecine,

survenu le 13 janvier 1999, dans sa centième année.

La cérémonie religieuse, célébrée en l'église Saint-Séverin, et l'inhumation dans le caveau de famille ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

112, boulevard Saint-Germain,
75006 Paris.

– Le bureau de l'Academie des sciences
a la profonde tristesse de faire part du décès à Toulouse, le 15 janvier 1999, de

Emile DURAND,
professeur honoraire
à l'université Paul-Sabatier,
membre correspondant
de l'Académie des sciences.

– M. et Mme Philippe Fiorio,
M. et Mme Philippe Lafouge,
Julien et Marion Lafouge,
ses enfants et petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Henri FIORIO,
président d'honneur
de la chambre de commerce
de l'Aude.

La ceremonie religieuse a été célébrée le 16 janvier 1999, en l'eglise Saint-Martin de Limoux, chemin Farnier, à Limoux (Aude).

13, rue Scipion,
75005 Paris.

– Mme Lucienne Maisonnave, née Deruaz,
son épouse,
Bernard et Claudine Maisonnave
et leurs enfants,
Jean-Marc et Marie-Luce Sevrez,
M. et Mme Jean Maisonnave,
M. et Mme Georges Deruaz,
leurs enfants et leurs petits-enfants,

ont la douleur de faire part du décès survenu le 18 janvier 1999, dans sa soixante-huitième année, de

François MAISONNAVE,
ancien délégué regional
au commerce et à l'artisanat
de la région Ile-de-France.

Ses obsèques auront lieu le vendredi 22 janvier, à 15 heures, en l'eglise de Gilly-sur-Isere (Savoie), suivies de l'inhumation au cimetiere de Gilly-sur-Isere.

– M. Claude Meidinger,
M. et Mme Jean-Paul Meidinger
et leur fille Isabelle,
M. Olivier Meidinger,
M. Nicolas Meidinger,
M. et Mme Antoine Meidinger,
leurs enfants Philippe, Aline, Frédéric,
Les familles Henri, Jacques et Claude Paschoud,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Antoinette MEIDINGER,
née PASCHOUD,

survenu le 6 janvier 1999.

La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu dans l'intimité familiale.

« Marchons dans la Lumière comme il est lui-même dans la Lumière. »
Jean I, 7.

217, rue de Charenton,
75012 Paris.

Sophie MICNIK,

dirigeante de l'Union des femmes juives,
membre de la direction nationale
de l'UJRE sous l'Occupation,

nous a quittés le 17 janvier 1999, à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans.

Ses obsèques auront lieu le jeudi 21 janvier, à 14 h 45, au cimetière de Bagneux.

Sophie s'est consacrée avec amour et un admirable courage au sauvetage d'enfants juifs en les arrachant aux griffes de la barbarie.

Ses enfants reconnaissants garderont vivant son souvenir.

De la part de
Adam Rayski,
Henry Bulawko,
Maurice Benadon,
Union des résistants et déportés juifs,
Henri Krasucki,
Paulette Sarcey,
UJJ-MOI,
Léon Landini,
Carmagnole-Liberté (FTP-MOI).

– Les anciens résistants des organisations juives de la MOI,
L'Union des juifs pour la résistance et l'entraide,
Le Mouvement national contre le racisme,
La Commission centrale de l'enfance (CCE),
Les Amis de la CCE,
L'Amicale des anciens des maisons d'enfants de la CCE,
L'Union des engagés volontaires et anciens combattants juifs,
ont l'immense douleur de faire part du décès, à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans, le 17 janvier 1999, de

Sophie MICNIK
(Schwartz),
médaillée de la Résistance,
cofondatrice et membre
de la direction nationale
des Organisations de résistance juive
solidarité-UJRE,
responsable des femmes
et animatrice des actions de sauvetage
et de protection des enfants
par des résistantes juives et non juives
dès le déclenchement des grandes rafles
du 16 juillet 1942.

Ses obsèques auront lieu le jeudi 21 janvier, à 14 h 45, au cimetière parisien de Bagneux.

Un car partira de l'Hôtel Holiday-Inn, place de la République, à 14 heures.

– Solal Rabinovitch
et Michel Ferreri,
Anne Rabinovitch,
ses enfants,
Leah Ferreri,
sa petite-fille,
ont le chagrin d'annoncer la mort de

Germaine RABINOVITCH,
née BONIFACE,

à Briançon, le 17 janvier 1999, dans sa quatre-vingt-dix-septième année.

Les obsèques auront lieu le vendredi 22 janvier, à 14 h 30, à Briançon.

– Agen.

Mme Madeleine Raumann,
son épouse,
Thérèse et Michel Jouve,
sa fille et son gendre,
Sophie Jouve,
sa petite-fille,
Marc et Pascale Thomé,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Joseph RAUMANN,
peintre,

survenu à Agen, le 17 janvier 1999.

Mme Raumann,
1, allée de Labrugue,
47510 Foulayronne.
M. et Mme Jouve,
15, rue d'Anjou,
33000 Bordeaux.

– Chalon-sur-Saône. Chindrieux. Clermont-Ferrand.

Mme Alice Vivant,
Mme Denise Vivant,
M. et Mme Thomas Vivant,
Mlle Elsa Vivant,
M. et Mme Paul Monod,
Parents et amis,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur
Jean-François VIVANT,
endocrinologue,
nutritionniste,
chevalier des Palmes académiques,

survenu le 17 janvier 1999, dans sa cinquante et unième année.

Ses obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

« Sommes-nous donc faits pour mourir attachés sur les bords du puits où la vérité s'est retirée ? »
J.-J. Rousseau.

– Marc et Elisabeth Zimmermann,
Victor Zimmermann,
Camille Genty,
Les familles Subrenat, Zimmermann, Richez, Lageard,
ont la grande douleur de faire part du décès de

M. Pierre ZIMMERMANN,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu à Lyon, le 17 janvier 1999.

Une bénédiction sera dite le vendredi 22 janvier, à 10 heures, en l'église Saint-Pothin, Lyon-6e.

La cérémonie religieuse sera célébrée le samedi 23 janvier, à 10 h 30, en l'église Sainte-Marie des Batignolles, Paris-17e.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Montmartre.

– Le cardinal Jean-Marie Lustiger,
Les prêtres de la paroisse Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle,
Le Père Jean-Baptiste Wargny S.J. (†),
Mme Roger Choix-Wargny,
M. et Mme Philippe Wargny,
Elisabeth Wargny,
Sœur de la Charité (†),
M. et Mme Patrice Wargny,
Mme Louis Boyer-Wargny,
leurs enfants et petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu de l'abbé

Paul WARGNY,

le 17 janvier 1999, dans sa soixante-dix-neuvième année et la cinquantième année de son sacerdoce.

Une célébration aura lieu le vendredi 22 janvier, à 10 h 30, en l'église Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle, 9, rue du Docteur-Roux, Paris-15e, métro Pasteur, où l'on se réunira.

L'inhumation a eu lieu à Glos-la-Ferrière (Orne).

Remerciements

– Isabelle, Olivier, Christian, Daniel,
Et toute la famille,
très touchés des marques d'amitié que vous avez témoignées lors du décès de

Jacqueline MARIE QUINARD,

vous expriment leurs très sincères remerciements.

Anniversaires de décès

– La famille du

docteur Francis DAYAN

rappelle son souvenir à l'occasion du vingt-deuxième anniversaire de sa mort.

– Le 21 janvier 1962, disparaissait

André GAUDRIC.

Ses enfants et petits-enfants pensent à lui.

Soutenances de thèse

– Serge Guérin a soutenu avec succès sa thèse de doctorat en sciences de l'information à l'université Paris-III - Sorbonne-Nouvelle, intitulée : « La presse des seniors ». *Notre temps* est-il un exemple d'adaptation de la presse aux mutations du marché ?

Le jury, présidé par le professeur Michel Palmer (Paris-III) et composé des professeurs Francis Balle (Paris-II), Jacques Gonnet (Paris-III, directeur), et Rémy Rieffel (Paris-II - IFP), lui a décerné la mention Très Honorable avec félicitations à l'unanimité.

CARNET DU MONDE
Tél. : 01-42-17-39-80 – 01-42-17-29-96
01-42-17-38-42

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

Tous les jours dans le « Carnet du Monde »
NAISSANCES, ANNIVERSAIRES, MARIAGES, FIANÇAILLES
520 F TTC - 79,27 € 10 lignes
62 F TTC - 9,45 € toute ligne suppl.
☎ 01.42.17.39.80
Fax : 01.42.17.21.36

La haute vallée de l'Aude à la recherche d'une nouvelle dynamique

Proche de Carcassonne, le Limouxin, ancien poumon industriel du département, subit un double mouvement de désertification et de déstructuration de ses entreprises. Le gouvernement l'a classé « zone prioritaire de développement » pour limiter son déclin

LIMOUX
de notre envoyé spécial

De Limoux à Axat en passant par Alet-les-Bains, Espéraza et Quillan, la haute vallée de l'Aude, qui épouse le contour de la rivière-torrent du même nom, frissonne, malgré un clair soleil, sous un petit vent mordant de janvier. La départementale 118 est quasi déserte malgré la matinée bien avancée. Les grosses bourgades qui surplombent la rivière semblent comme assoupies et rêvassent sur fond de contreforts pyrénéens enneigés. Un petit coin tranquille où l'on respire à l'aise, mais en pleine léthargie économique.

Ce territoire aux identités géographique et culturelle bien marquées, entre les Pyrénées au sud, les Corbières à l'est, le plateau de Sault et de Razés à l'ouest et le Carcassonnais au nord, malgré sa qualité de vie, n'incite plus les jeunes à rester au pays. Ancien poumon économique du département de l'Aude, avec l'apport, principalement sur l'axe Limoux-Quillan, d'industries de main-d'œuvre (chapellerie, travail du cuir, confection de chaussures, travail du bois...), la haute vallée a amorcé un lent déclin depuis une vingtaine d'années (bien plus tôt pour le secteur du chapeau), qui a amené un double mouvement de désertification rurale et de déstructuration du tissu industriel.

Inquiets à juste titre, les élus, qui représentent les 42 000 habitants des 149 communes (8 cantons), ont fait pour une fois front commun. Leurs appels ont été entendus. Le dernier conseil interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT), qui s'est tenu à Paris le 15 décembre 1998, a adopté un programme de développement de la haute vallée de l'Aude pour un montant de 88,5 millions de francs (13,5 millions d'euros) de fonds publics et privés, afin de contribuer à la revitalisation du territoire. Trois domaines ont été jugés prioritaires : l'habitat, le développement économique et le tourisme. Le contrat de plan de développement entre le conseil général de l'Aude et les communes concernées doit être signé incessament.

Il était temps. Les industries traditionnelles du territoire – Formica (Quillan), les chaussures bon marché de la société Myrys, principal employeur local (Limoux), la chapellerie (Espéraza) –, qui faisaient largement vivre leur monde, sont en grande difficulté du fait de la concurrence étrangère ou de l'évolution des marchés. Ce fort déclin de l'activité industrielle se traduit par la disparition ou la restructuration de nombreux établissements. Des plans sociaux ont été mis en place dernièrement chez Myrys et Formica.

L'implantation de nouvelles PME/PMI semble difficile : comment, en effet, attirer une main-d'œuvre qualifiée en milieu rural. D'autant que la vallée souffre de beaucoup de maux : enclavement, infrastructures insuffisament modernisées, déficience des principales liaisons routières, désaffection progressive du réseau ferroviaire, habitat vétuste, parc hôtelier restreint, problèmes d'approvisionnement en eau dans de nombreuses communes...

SOULAGEMENT

La population active diminue, alors qu'elle progresse à l'échelon départemental, et l'indice du chômage a été multiplié par 4 entre 1975 et 1990 pour atteindre 12,6 % actuellement. L'agriculture, l'une des activités de base, compte de beaux fleurons, avec notamment des productions viticoles renommées (blanquette de Limoux, crémant...) qui récoltent les efforts consentis depuis dix ans pour améliorer la qualité. Mais elle enregistre un affaiblissement conséquent : le nombre des exploitations a diminué de 30 % de 1979 à 1988 et de 30 % supplémentaires pour la décennie suivante. Les élus et les principaux acteurs économiques en sont conscients. La décision du gouvernement de classer leur région en *« zone prioritaire de développement »* est donc accueillie avec soulagement. Georges Antéch, président de la chambre de commerce et d'industrie (Carcassonne, Limoux, Castelnaudary), producteur heureux d'une blanquette et d'un crémant réputés, se dit plutôt optimiste : *« Il faut sauvegarder et renforcer l'existant*, insiste-t-il. *La chance de l'Aude, c'est la viticulture, l'agroalimentaire et le tourisme. » « Depuis quinze ans, on attendait cette aide,* affirme de son côté Jean-Paul Dupré, maire de Limoux et député (PS) de l'Aude. *Les élus sont motivés pour faire en sorte que cette enveloppe permette un meilleur développement du territoire audois et de la haute vallée. »*

Par ailleurs, si la vallée jouit d'un riche potentiel naturel, culturel et historique, hormis le programme « pays cathare » lancé à l'échelle départementale, elle ne s'est pas engagée dans une réelle politique touristique. *« En juillet, nous recevrons les championnats de France de kayak et nous avons un village de vacances de 600 lits »*, souligne Maurice Aragou, maire (PS) de Quillan. La notion de « pays » fait cependant son chemin – le département en compterait cinq –, et pourrait être un facteur de rassemblement et de cohésion entre les différents acteurs politiques et économiques du territoire.

Le programme de développement représente un ballon d'oxygène pour tous les habitants de cette vallée où *« il fait encore si agréable à vivre »* malgré les difficultés. Mais beaucoup doutent qu'il soit suffisant pour enrayer son déclin. Et aura-t-il raison de ce que Raymond, jeune RMiste limouxin, appelle *« la frilosité, le manque d'ambition et le repli sur soi des élus »* ? *« Malheureusement, il y a ici une logique de développement purement locale*, confirme Robert Menras, chargé de mission à la Datar. *Les élus ne doivent plus penser en termes d'enjeu de micro-territoire, mais travailler sur des projets tranversaux. Il faut qu'il y ait un dénominateur commun. »*

Ali Habib

Le pays limouxin

Trois mois de carnaval

LIMOUX
de notre envoyé spécial

S'ils se montrent inquiets du devenir de leur région avec le déclin programmé d'un secteur industriel dont chacun a pu bénéficié, peu ou prou, du temps de sa vigueur, les Limouxins n'en gardent pas moins le goût de la fête. Il faut dire que, dans ce domaine, ils sont plutôt gâtés. À Limoux, tout le monde vous le dira : *« La vocation festive, on naît avec dans ce coin du vieux terroir français. »*

Célébration de ceci, commémoration de cela, fête du vin primeur et de la célèbre blanquette, fête des scieurs : toutes les occasions sont bonnes pour mettre un petit morceau de ciel bleu dans la grisaille du quotidien. Et puis, il y a le Carnaval qui se déroule selon une tradition codifiée que personne ne songerait à enfreindre. Un Carnaval qui tire ses origines du fond des temps et qui dure pas moins de trois mois, de janvier à mars, impliquant l'ensemble de la population et drainant son pesant de visiteurs toutes les fins de semaines.

C'est la *« partie des meuniers »*, disparus depuis longtemps de la vie économique, qui ouvre la saison carnavalesque avec l'intronisation du char de sa Majesté Carnaval (d'un apport récent) et qui sera brûlé la nuit du dernier dimanche des festivités après jugement rendu en occitan. Une vingtaine de *« bandes »* – constituées par quartiers, corporations de métiers ou affinités – animent à tour de rôle l'une des journées, par des *« sorties »* préparées de longue date et selon un rituel immuable. C'est sur la place de la République et ses cinq cafés que se déroulent les temps forts de la fête costumée et en musique et des trois *« sorties »* traditionnelles : celle de 11 heures, consacrée à un thème d''actualité locale ou nationale tourné en dérision ; celle de 17 heures et, enfin, celle de 22 heures, qui s'effectue à la lueur des « entorches », torches en résine, frison et papier, dont le secret de fabrication est jalousement conservé.

VERS DE MIRLITON

Cette année, la dernière édition du deuxième millénaire, Carnaval 1999 a débuté le 10 janvier. Comme il se doit, les carnavaliers sont allés à la sous-préfecture pour demander aux autorités la traditionnelle permission d'ouvrir la fête et d'installer officiellement le Carnaval intra-muros.

Représentants de l'Etat, élus locaux, personnalités et invités, enfin tous ceux qui comptent, étaient rassemblés dans le salon d'honneur du palais républicain. En l'absence de Laurence Lefèvre, la sous-préfète dans l'attente d'un imminent et heureux événement, c'est à Christian Decharrière, préfet de l'Aude, venu d'un saut de Carcassonne toute proche, à qui revint l'honneur de lancer les festivités. *« Carnaval es arribat ! »*

Plutôt qu'un discours, forcément ennuyeux, et pour coller à l'ambiance détendue, *« Monsieur le préfet »*, poète à ses heures, avait troussé des *« vers de mirliton sans prétention »* en l'honneur *« de Carnaval, sa Majesté »* : *« (...) Il vous faudra en profiter/blanquetiers, arcadiens ou meuniers/et autres chineurs débridés/pour être libres voire délurés/pour rigoler et brocarder,/chanter, danser et s'amuser. /N'oubliez pas de communier,/mener, chiner et vous masquer,/car Carnaval étant brûlé,/la République, l'Autorité,/seront alors bien restaurées. »*

A. H.

Albi, Castres et Mazamet en « réseau des villes »

LES COMMUNES d'Albi, Castres et Mazamet ont créé un réseau de villes de quelque 103 000 habitants (un tiers de la population du département). *« Il nous aura fallu deux cent dix ans pour jeter les bases d'une collaboration entre les principales cités du sud et du nord du Tarn »*, a déclaré Philippe Bonnecarrère, maire (RPR) d'Albi, accueillant Arnaud Mandement (PS) et Michel Bourguignon (UDF), respectivement maires de Castres et Mazamet. Ce réseau organisé en association a pour *« vocation d'être un interlocuteur auprès des partenaires institutionnels départementaux, régionaux, nationaux et européens »*.

DÉPÊCHES

■ **LORRAINE : la préfecture de la Moselle** a ordonné, mardi 19 janvier, l'évacuation de 43 maisons de la cité Curel, à Moyeuvre-Grande, en raison de *« risques majeurs »* d'affaissements miniers : 84 habitants devraient être relogés par la mairie.

■ **CORSE : la Société nationale Corse-Méditerranée (SNCM)** a annoncé des chiffres de trafic en nette hausse en 1998, sur toutes ses destinations, malgré des turbulences sociales en fin d'année. Elle a transporté 1,23 million de passagers sur les lignes de la Corse (+ 12,7 % et + 10,3 % pour les véhicules). Sur l'Algérie, la progression est de + 24 % pour les passagers et + 37 % pour les véhicules

هكذا من الاصل

HORIZONS

ENQUÊTE

Le Cambodge à l'épreuve de son passé

La réintégration dans la communauté nationale de criminels khmers rouges qui ont fait du Cambodge un vaste camp de concentration, de 1975 à 1978, a ravivé des souvenirs d'horreur dans une population traumatisée et surtout préoccupée par sa survie. Entre devoir de mémoire et impunité pour préserver la paix civile, le débat est ouvert

Ni mouvements d'humeur ni manifestations n'ont marqué le passage à Phnom Penh, lors de la Saint-Sylvestre, de Khieu Samphan, Nuon Chea ou Ieng Sary, anciens très proches collaborateurs de Pol Pot. Les trois hommes étaient pourtant placés au sommet de l'Angkar, l'Organisation, responsable de la mort de 1,7 million de Cambodgiens, soit un sur quatre, en moins de quatre ans. Le débat a été ouvert en petit comité. Réveil de la conscience ? Apathie ? Les Khmers paraissent insondables.

« Vous déjeunez en compagnie d'un Cambodgien encravaté, souriant, affable. Vous ne soupçonnez pas – ou vous oubliez vite – que vous avez en face de vous un être brisé », dit Youk Chhang, survivant de l'Angkar, directeur du Centre de documentation du Cambodge sur le génocide. Après de brillantes études aux Etats-Unis, cet homme consacre aujourd'hui ses énergies à la quête de la *« vérité »*. *« Un homme a reçu l'ordre de tuer, faute de quoi il sera lui-même abattu. Si je ne tue pas, je suis tué : telle était la chaîne de commandement de l'Angkar. Les dommages psychologiques infligés par les Khmers rouges sont énormes. Les Cambodgiens ne parviennent pas à s'exprimer. Une profonde confusion mentale se manifeste »*, poursuit-il. *« Nous n'avons plus d'anticorps »*, résumait, voilà déjà cinq ans, un financier cambodgien.

La peur, tout d'abord. En 1997, quand des démineurs ont fait sauter, à quelques kilomètres de Phnom Penh, des monceaux de mines récupérées, les déflagrations ont provoqué une panique en ville. Les mères se sont précipitées à l'école chercher leur progéniture, les commerçants ont tiré leurs grilles. Plus récemment, en décembre 1998, la population du port de Sihanoukville s'est ruée sur les routes en apprenant que des déchets toxiques en provenance de Taïwan avaient été déposés à 12 kilomètres de là. Des accidents ont fait, ce jour-là, quatre morts. Puis les Cambodgiens sont passés à autre chose. Les paniques ne seraient que les instantanés d'un fonds de terreur souvent inexprimée.

« La bête n'est pas morte », explique un très bon connaisseur français du Cambodge. Quand on a réclamé, surtout à l'étranger, l'arrestation de Nuon Chea et de Khieu Samphan, derniers dirigeants khmers rouges « ralliés », leurs adjoints ont menacé. S'il le fallait, ils se battraient pour défendre leurs aînés et, en cas de procès, ils parleraient... *« S'ils font pression en faveur d'un tribunal international, nous déterrerons le passé et le présent »*, a notamment menacé Long Norin, proche de Khieu Samphan.

« Long Norin tient le langage de Khieu Samphan ou de Nuon Chea. Ils sortent du même moule. Les Khmers rouges n'ont pas changé. Nous devrions au moins les empêcher de poursuivre une guerre psychologique qu'ils font très bien. Ils intimident les gens », dit Youk Chhang. La clique qui a écrit la plus sombre page de l'histoire contemporaine du Cambodge est définitivement écartée du pouvoir. Elle n'a pas de message. *« Des vieillards démodés »*, juge un Cambodgien qui n'a pas vécu sous l'Angkar. Mais, outre la confusion mentale, elle laisse derrière elle des réflexes de terreur.

Plus de la moitié des onze millions de Cambodgiens sont nés *« après Pol Pot »*, font remarquer certains. *« Ils ont été élevés par ceux qui ont survécu à Pol Pot : des handicapés mentaux »*, s'entendent-ils rétorquer. *« Même si les parents évoquent peu ce qu'ils ont vécu voilà plus de vingt ans, ils sont marqués, et leur confusion se répercute sur la nouvelle génération. »* Sans parler, bien entendu, de dizaines de milliers de familles sans grands-parents, sans repères, sans références, sans passé. Les orphelins de Pol Pot ne font pas des parents équilibrés.





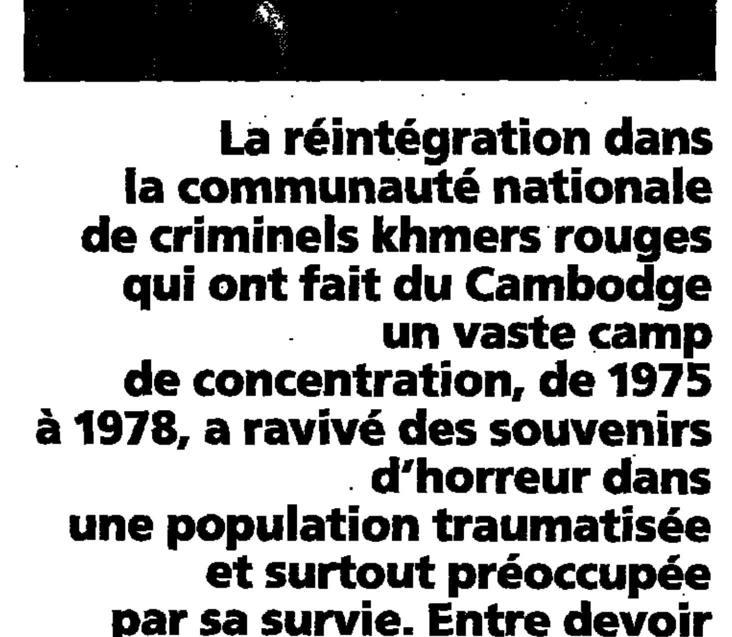


PHOTO ARCHIVE GROUP in « THE KILLING FIELDS », TWIN PALMS PUBLISHERS, 1996

Prisonniers à Tuol Sleng. De 1975 à 1978, les Khmers rouges ont photographié les détenus qu'ils torturaient, pour leur arracher des aveux, avant de les exécuter. Ils ont ainsi constitué eux-mêmes les archives du génocide.

« Dans ce pays, devenir père ou mère revient souvent à découvrir une discipline nouvelle. D'habitude, cela s'apprend en observant ses propres parents. Trop de Cambodgiens ne savent pas comment se comporter à l'égard de leurs enfants », a expliqué l'an dernier, dans le quotidien *Cambodge Soir*, Bhhomy Kumar, pédopsychiatre indien de l'hôpital Chey Chum Meas de Takhmau, banlieue de Phnom Penh. Aux Etats-Unis, des psychiatres ont relevé, parmi les mères cambodgiennes qui ont vécu leur propre petite enfance sous les Khmers rouges, des cas de refus d'allaitement. A quoi servirait de nourrir un bébé qu'on ne peut percevoir, à l'image de sa propre expérience, que comme un condamné à la mort lente ? *« Les hommes de Pol Pot ont fait de l'alimentation une pure réalité biologique : se nourrir pour vivre sans aucune médiation culturelle. Une mère pouvait ainsi délaisser son enfant et chercher de la nourriture seulement pour elle. Pour beaucoup, les enjeux traumatiques tournent autour de l'alimentation »*, a expliqué au mensuel *L'Asie Magazine* Richard Rechtman, psychiatre qui s'occupe de réfugiés cambodgiens à Paris.

« Sans procès, on ne s'en sortira jamais », affirme un autre survivant de l'Angkar, le cinéaste Rithy Panh. Son dernier film, *Un soir après la guerre*, brosse un juste portrait de la société cambodgienne actuelle. L'espoir n'y est toujours pas au rendez-vous. *« Je n'avais que dix-neuf ans et lui vingt-huit. Rien ne nous appartenait, même pas notre amour. Et sans amour, nous sommes comme des poussières de vie »*, dit Srey Poeuv, narratrice du film.

Pourtant, dans une société qui n'a toujours pas trouvé ses marques, les survivants sont prêts à se contenter de peu. *« Le riz froid est néanmoins le riz, une veuve est une femme, le mégot est tabac. Elle est veuve avec deux enfants »*, résume un personnage en présentant sa nouvelle femme. L'amour et la vie se heurtent au mur formé par un monde amoral, sans repères, sans pitié, qui ne veut ou ne peut pas se souvenir, n'a pas les moyens d'affronter sa mémoire et devient indifférent au sort d'autrui. Un monde aux yeux duquel le fardeau d'un passé si récent est inintelligible. Un monde qui *« prend le riz là où il y en a »*, qui produit des tueurs malgré eux.

« Il y a tellement d'embrouilles, de fils à démêler », explique Rithy Panh. La participation massive des Cambodgiens aux élections, comme les premières réactions au retour des derniers Khmers rouges à Phnom Penh, sont, toutefois, une source d'espoir. *« On est en train de sortir d'une peur viscérale*, dit-il. *Des gens commencent à parler et, dans ce sens, défendent l'idée d'un procès des Khmers rouges. On ne peut nier ce qu'on a vécu, surtout quand on découvre encore des charniers. Peut-être que les Cambodgiens se réveillent. »*

Pour beaucoup, la question cruciale demeure celle posée par un journaliste cambodgien à la sortie de la brève conférence de presse donnée à Phnom Penh, le 29 décembre, par Khieu Samphan et Nuon Chea. *« Je voudrais savoir qui sont les vrais responsables de la mort de mes parents »*, a-t-il dit. Difficiles à sortir, les excuses des deux anciens dirigeants khmers rouges ne suffisent pas. Ils n'ont pas, tant s'en faut, reconnu leurs responsabilités. *« Les Cambodgiens demeurent les otages de leur passé. Nous devons les aider à se libérer »*, estime Youk Chhang. *« Il faut établir le lien entre mémoire et impunité »*, dit, de son côté, Rithy Panh. *« Si l'on veut construire un Etat de droit, il faut un message fort, que les gens aient peur de la loi. Il faut donc commencer avec les Khmers rouges, offrir une leçon aux futures générations »*, ajoute Youk Chhang.

L'opinion publique veut-elle pour autant un procès ? Certains n'en sont pas si sûrs. Le pardon comme prix de la paix civile n'est pas le seul argument avancé. Le bateau ivre auquel fait parfois penser le Cambodge actuel ne trouve pas ses racines dans le seul cauchemar des années 70. La culture d'impunité, qui souligne l'échec de l'intervention de l'ONU en 1992-1993, est l'une des marques du système actuel. Enfin, une société tragique n'a pas forcément le sens du drame. *« Les étrangers ne comprennent pas que le Cambodge est dépourvu de lyrisme. Les Khmers sont graves, et leur réalité est plate, sans sens de la dramatisation »*, explique l'un des meilleurs observateurs de cette société.

La priorité, dans ce contexte, reste la survie. A Phnom Penh, une mère de huit enfants vit sous l'escalier d'un immeuble. Seules ressources de la famille : la vente de bananes grillées sur le pas de la porte et la garde des motocyclettes garées à côté. Son mari, alcoolique au dernier degré, ne fait rien, si ce n'est rouer de coups certains de ses enfants quand il a trop bu. L'aîné, vingt-cinq ans, s'est enfui très jeune pour rejoindre une bande de petits voleurs. Il a déjà tué. Son refuge actuel : le port de l'uniforme dans une garnison de l'ouest. La mère n'a pas pu le sauver. Elle a placé l'aînée des filles comme servante, histoire de lui éviter la prostitution.

> « Si l'on veut construire un Etat de droit, il faut que les gens aient peur de la loi. Il faut offrir une leçon aux nouvelles générations »

Le troisième est sauvé : il est novice dans une pagode. Le quatrième, dix-sept ans, traîne. Elle lui a déjà acheté une robe de safran et tente de le convaincre de rejoindre la pagode. *« Il a longuement pleuré quand il a vu la robe, mais il n'a pas dit franchement non. J'espère aussi le sauver »*, dit-elle en souriant. Elle s'occupera, le moment venu, des quatre derniers qui s'accrochent encore à ses jupes. Ni rancœur ni amertume exprimées. Elle se comporte comme si elle prenait la vie telle qu'elle est, au jour le jour, sans projets ni rêves. Son dernier, cinq ans, pleure parce qu'elle ne lui donne plus le sein. Voilà quatre ans qu'il s'accroche à sa poitrine. *« C'est ainsi »*, nous dit-elle dans un grand sourire.

SORYA, seize ans, issu d'une famille aisée, était chef de gang. Le *Phnom Penh Post*, bimensuel anglophone, a rapporté qu'à la sortie de l'école il a enlevé Ho Chou, neuf ans, parente éloignée, lui a injecté un somnifère et lui a brisé la nuque. Puis, il a téléphoné aux parents de la petite, en déguisant sa voix, pour leur demander une rançon, qu'un gamin effrayé a été chargé d'aller récupérer. Quatre mille dollars (3 450 euros) en espèces. Les parents de Ho Chou ont appris sa mort, le lendemain, en ouvrant leur journal, le *Koh Santepheap*. La photo du corps de la petite inconnue figurait à la « une ». Arrêté, Sorya n'aurait pas retrouvé sa liberté, contrairement à deux de ses complices, car il aurait refusé de donner aux policiers les 60 dollars (51 euros) réclamés, estimant la somme trop élevée. La suite du feuilleton, annonce le *Phnom Penh Post*, dans quinze jours.

Dans ce contexte d'impunité, l'immense majorité des Cambodgiens ne s'arrêtent guère sur le sort réservé aux vieillards de Païlin, le district semi-autonome, contrôlé par d'anciens Khmers rouges et où sont réfugiés Nuon Chea, ancien numéro deux de l'Angkar, Ieng Sary, ancien numéro trois, et Khieu Samphan, qui fut la « bouche » de Pol Pot, le *« frère numéro un »*. *« Les pressions de la vie quotidienne font que le temps a bloqué, mais pas détruit, le lien entre ce qui s'est passé voilà vingt ans et l'impunité du jour »*, explique Youk Chhang. *« Dans l'immédiat, les gens veulent entendre que justice est faite, même quand il s'agit d'un fils de ministre »*, dit-il. Pour sa part, la mère de huit enfants n'a qu'une vocation : la survie de sa nichée. Quant à Sorya, il doit calculer le coût, en dollars, de sa liberté. Comme derrière une vitre, comme par dédoublement, le passage de Khieu Samphan sur le petit écran, fin décembre, a fait l'effet d'un flash-back. L'éveil d'une mémoire aussitôt effacée par les impératifs d'une culture de survie.

Jean-Claude Pomonti

Irak : la bataille des idées pour une sortie de crise

COMME par miracle, tout le monde a soudain des idées pour une sortie de crise en Irak. Les dernières en date sont les suggestions russes, officiellement présentées vendredi 15 janvier aux membres du Conseil de sécurité des Nations unies. La France avait dévoilé les siennes trois jours plus tôt, et les Etats-Unis dans la foulée.

Elles émanent toutes d'un même double constat : le premier est que, depuis le départ précipité d'Irak des inspecteurs des Nations unies chargés de désarmer ce pays (Unscom) – quelques heures avant le déclenchement des bombardements américano-britanniques, le 16 décembre 1998 –, Bagdad échappe à tout contrôle en matière d'armement et peut donc, théoriquement du moins, reconstituer les armes de destruction massive dont il a été dépouillé. Le second constat est qu'après sept années d'embargo et d'inspections les – ou des – choses ont changé en Irak.

Toutes les suggestions qui sont faites ont donc pour ambition de changer tout, ou partie, du statu quo qui prévaut sans bouleversement notable – si on exclut la formule dite « pétrole contre nourriture » – depuis avril 1991, date à laquelle a été signée la résolution 687 sur le cessez-le-feu, entre Bagdad et les Nations unies. Aucune de ces propositions ne prétend à l'exhaustivité, du moins dans la forme, puisqu'aucune n'est présentée comme un projet fini à prendre ou à laisser, à la fois parce que nul ne détient la solution miracle et parce que les auteurs de ces initiatives ne veulent pas se diviser. Le résultat en est que de nombreux points manquent de clarté, ou peuvent prêter à confusion. Toutes témoignent, en tout cas, de la perplexité de leurs auteurs, qui veulent faire évoluer les choses en Irak, tout en empêchant le régime de Saddam Hussein d'en empocher les dividendes.

La France et la Russie partagent l'idée qu'il faut passer au contrôle à long terme de l'armement irakien, c'est-à-dire, à sa surveillance continue. En d'autres termes, elles estiment que la recherche des armes dont l'Irak s'était doté jusqu'à l'invasion du Koweït, en août 1990, est globalement achevée et qu'il faut passer à un dispositif préventif, qui empêche Bagdad de se réarmer.

Entre Paris et Moscou, il n'en existe pas moins des différences. En vertu des « idées » françaises, le Conseil de sécurité devrait admettre qu'aucun progrès supplémentaire n'est désormais possible pour ce qui est du désarmement de Bagdad. Il devrait, en conséquence, prendre la décision de passer au contrôle durable ou continu. Consécutivement, les sanctions pétrolières devraient être levées.

La Russie, elle, suggère l'envoi en Irak d'une mission d'experts des armes nucléaires et chimiques qui serait chargée de faire le point du désarmement. Sur la base du rapport qu'établirait cette mission, le Conseil de sécurité adopterait une résolution sur le passage au contrôle à long terme de l'armement et, simultanément, déciderait de lever l'embargo pétrolier imposé à Bagdad. Mais Moscou ne se pose ni *a fortiori* ne répond à la question suivante : que faire si ladite mission concluait que le désarmement de l'Irak n'est pas achevé ?

ASSOUPLISSEMENT DE L'EMBARGO

Les Etats-Unis n'ont pas d'états d'âme. Selon eux, l'Irak n'est pas encore désarmé et les experts de l'ONU doivent reprendre leurs inspections. Il est, par ailleurs, hors de question de lever l'embargo pétrolier, mais un certain nombre de mesures peuvent être prises en faveur de la population.

Ainsi, le plafond – fixé à 5,2 milliards de dollars par semestre – imposé aux ventes de pétrole irakien en vertu de la formule « pétrole contre nourriture » serait supprimé. Les procédures, actuellement très contraignantes, de vente et d'achat de produits par Bagdad seraient simplifiées. L'Irak serait autorisé à importer des pièces détachées pour réparer ses infrastructures pétrolières. Etant entendu que tous les flux financiers passeraient obligatoirement par le compte séquestre des Nations unies, par lequel transite déjà tout l'argent sortant ou entrant officiellement en Irak – c'est-à-dire hors contrebande.

Ces assouplissements ont tout l'air d'une levée de l'embargo pétrolier qui ne dit pas son nom. Mais les plus sceptiques y voient un moyen pour les Etats-Unis de se donner bonne conscience, en faisant preuve de magnanimité sur le plan humanitaire. D'autant que, font valoir les mêmes, l'Irak est incapable, en raison du délabrement de ses installations pétrolières, de produire du pétrole pour plus de 3 milliards de dollars. Rien ne sert donc de dire, ajoutent ces mêmes critiques, que l'on pense aux populations irakiennes quand cette « pensée » ne peut pas être traduite en actes.

Dans leurs documents respectifs de travail, Paris et Moscou ne soufflent mot de la formule « pétrole contre nourriture ». Non du fait de leur désintérêt pour les questions humanitaires, mais parce qu'ils prônent beaucoup plus, avec la levée des sanctions pétrolières qui rendrait caduque la formule en question. Toutefois, pas davantage que la Russie, la France ne dit mot, du moins ouvertement, sur la manière dont les Nations unies pourraient garantir que l'ensemble de la population irakienne serait traitée à égalité par le régime, une fois les sanctions pétrolières levées, alors que « Pétrole contre nourriture » offre une telle garantie par le biais des observateurs de l'ONU.

Russes et Français préconisent en revanche des mesures pour assurer la transparence financière qui permettrait, une fois le commerce libéralisé en Irak, d'empêcher le détournement de revenus à des fins militaires. Pour les premiers, ce serait un groupe de surveillance des contrats, relevant d'un *« centre de contrôle du désarmement »* – qui reste à créer – et dépendant du secrétariat général des Nations unies, qui s'en chargerait. La France préconise que *« les acheteurs et l'Irak notifient chaque contrat pétrolier au secrétariat général des Nations unies »*, *« des contrôles sur le terrain pour superviser les flux seraient prévus »*. Les autorités françaises, indique-t-on à Paris, souhaiteraient une structure moins rigide que le compte séquestre, par laquelle transiteraient les transactions faites avec l'Irak, du commanditaire au fournisseur, ce qui permettrait d'arrêter celles qui paraissent suspectes.

De toute évidence, au cours des prochaines semaines, les membres du Conseil de sécurité auront du grain à moudre. D'abord, pour se mettre d'accord sur les mesures à adopter, qui pourraient, comme nombre de décisions prises depuis sept ans à propos de l'Irak, être des « premières » à l'échelle internationale ; ensuite pour en définir le *modus operandi*. L'Irak se dit, pour sa part, prêt à discuter des idées russes et françaises.

Mouna Naïm

Le spéculateur nécessiteux

par Philippe Bertrand



L'islam, le grand oublié de l'enseignement français

Suite de la première page

Il y a dix ans, la question était de savoir comment éviter l'islam à l'école. Elle est à présent de savoir si l'école peut continuer à faire l'impasse sur une réalité devenue française, comme si l'islam restait cette religion de l'étranger, aux racines lointaines, aux « chapelles » innombrables et divisées. Certes, les bonnes raisons de rester immobile ne manquent pas. Les enseignants n'ont pas tort de prétendre qu'ils ne sont pas préparés à enseigner des contenus religieux ni autorisés à répondre à des questions à travers lesquelles ils risquent de perdre leur autorité.

« De quel droit répondez-vous à des questions sur l'islam, puisque vous n'êtes pas musulman ? » Cette provocation d'un lycéen de la banlieue lyonnaise vient d'être rapportée par Françoise Lorcerie, de l'Institut de recherche et d'étude sur le monde arabe et musulman (Iremam). Les enseignants n'ont pas à porter le chapeau, en effet, des ruptures intervenues dans les circuits, notamment le circuit familial, de transmission des connaissances et des valeurs, dans un pays où la socialisation religieuse – y compris chrétienne – s'appauvrit, au point de rendre incompréhensible l'étude d'un Pascal ou d'un Bossuet, de la Réforme protestante du XVIe siècle, de nombre d'œuvres musicales ou picturales.

L'autre argument dissuasif consiste à dire que, tant que l'islam français ne sera pas organisé, unifié, hiérarchisé, l'enseignement de cette matière sera toujours frappé de suspicion. Par son histoire, ses origines géographiques, les conditions de son retour en Europe, l'islam souffre d'une incapacité à faire émerger des élites scientifiques, représentatives, indépendantes des magistères réels ou supposés en Egypte, au Maroc ou en Arabie saoudite. Comment l'enseignement pourrait-il faire face à cette multiplicité des visages de l'islam ? Ne risque-t-il pas d'encourager une interprétation et une tendance au détriment d'une autre ? Comment recruter les professeurs, trouver les ouvrages permettant d'accéder aux structures fondamentales et universelles de l'islam ? Longtemps hésitants, les ministres de l'intérieur et de l'éducation viennent de commander une étude à André Bourgey, président de l'Inalco (ex-Langues orientales), sur la création d'un centre universitaire de formation à l'islam, ouvert à de futurs enseignants.

Sans ignorer la surcharge des programmes, l'absence de lieu pour aborder cette question de l'étude des religions – à distinguer absolument de l'enseignement religieux proprement dit (catéchisme) délivré par une autorité confessionnelle extérieure à l'école – contribue à une ignorance et à une stigmatisation de l'islam en particulier. Est-il possible d'encourager l'intégration du jeune issu de l'immigration en omettant cette part de son identité, occultée, voire refoulée, qui ne demande qu'à se réveiller et s'affirmer ? De plus en plus de professeurs et d'organisations – y compris la Ligue laïque d'enseignement, qui vient de prendre des positions courageuses en cette matière – répondent que le risque de manipulation des jeunes par des minorités extrémistes est pire que celui de rallumer la « guerre des deux Frances », laïque et cléricale. *« Le succès des réseaux communautaires et des écoles privées musulmanes sera demain le signe de l'échec de l'enseignement public à répondre à ce type de demande. Il ne nous restera plus qu'à verser des larmes de crocodile sur la laïcité »*, prédit Cherif Ferjani, maître de conférences à Lyon-III.

HISTOIRE DE L'HUMANITÉ

Depuis longtemps, des intellectuels musulmans, des observateurs et responsables d'Eglises affirment qu'une étude pluridisciplinaire, non confessionnelle, des faits religieux est non seulement possible, mais indispensable pour comprendre les grands systèmes de croyances qui se partagent le monde et pour restituer cette part de mystère, d'imaginaire et de sacré dont les élèves seraient amputés, faute d'un enseignement trop rigide et rationnel. Récits mythiques, livres sacrés : il existe un *« amont »* des religions, qui précède leurs formes historiques et institutionnelles et pourrait être, sans grands risques, davantage enseigné. L'objectif serait de présenter la religion comme une source de production littéraire, artistique, culturelle, comme un élément constitutif de l'histoire de l'humanité, de cette histoire comparée des trois monothéismes – en dehors des religions asiatiques – qui ont trop longtemps fonctionné comme des *« systèmes d'exclusion mutuelle »*, selon l'universitaire Mohamed Arkoun. Dans ce cadre, les limites imposées par les théologiens, les exégètes, les clercs doivent être *« transgressées »*, ajoute M. Arkoun, au risque de déplaire à des autorités religieuses qui – les exemples de l'Allemagne et de l'Espagne le montrent – voudront toujours contrôler ce type d'enseignement.

Les Pays-Bas comptent déjà vingt-huit écoles islamiques financées par l'Etat. En Espagne, depuis 1992, un accord de coopération lie les pouvoirs publics et les religions minoritaires (juive, évangélique, islamique) pour aligner celles-ci sur le régime de l'enseignement catholique à l'école publique. En Allemagne, où l'enseignement des religions est un droit constitutionnel, un tribunal de Berlin vient d'accorder à une association musulmane de la ville le droit de donner des cours sur l'islam à l'école publique, à l'égal des grandes confessions reconnues, protestante et catholique. L'exception française pourra-t-elle résister longtemps à ces avancées européennes ?

Henri Tincq

RECTIFICATIF

POLICE

Contrairement à ce que nous avons écrit, dans un article consacré au voyage de Jean-Pierre Chevènement en Corse (*Le Monde* daté 17-18 janvier), le ministre de l'intérieur n'a pas déclaré que l'enquête sur la mort du préfet Erignac aboutirait *« avant le 6 février, date du premier anniversaire de l'assassinat »*. Il évoquait en réalité la date du 6 février 2000.

Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http : //www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Une bien vieille France

LE débat sur le nucléaire nous concerne tous. Il met en jeu des questions essentielles, qui vont de la qualité de la vie à l'aménagement du territoire, en passant par la santé publique. Il est évidemment complexe : ses données sont à la fois industrielles, économiques, écologiques et politiques. Il est forcément européen : l'avenir énergétique de la France ne peut se concevoir dans l'autarcie et, depuis le « nuage de Tchernobyl », nous savons que les risques pour l'environnement se moquent des frontières. Bref, ce débat doit avoir lieu, dans la sérénité et la transparence, entre citoyens, entre élus, entre spécialistes et non-spécialistes. Il n'est la propriété exclusive de personne, ni d'un lobby de nucléocrates, ni des ingénieurs de la Cogema, ni des salariés de l'usine de la Hague, où sont « retraités » les déchets nucléaires.

Ce débat, Daniel Cohn-Bendit, tête de liste des Verts aux élections européennes, voulait l'avoir, mardi 19 janvier, avec ceux-là mêmes qui ne sont pas de son avis. Ses convictions sont connues, tout comme son goût passionné du débat et son respect des opinions contraires. Non seulement il n'a pu l'avoir, mais surtout il a été « accueilli », à la Hague et à Cherbourg, comme l'ennemi héréditaire, l'émissaire des envahisseurs allemands en pays franchouillard, avec violence, haine et détestation. Lui-même et ceux qui l'accompagnaient, parmi lesquels des élus écologistes, ont été bombardés de projectiles, bousculés et injuriés. La réunion publique prévue a été annulée, la parole de l'ancien leader de mai 68 a été muselée et le débat a été de fait interdit sous la pression de manifestants qui se réclamaient de la CGT, de Force ouvrière et, bien sûr, de leur employeur, la Cogema.

C'est une honte, que l'on aurait bien tort de prendre avec le sourire. C'est, de plus, une honte qui, mercredi matin, n'a été suivie d'aucune désapprobation par les autres composantes de la gauche dite « plurielle ». Pis, c'est une honte qu'assume Robert Hue, au nom du PCF, en accusant Daniel Cohn-Bendit de *« provocation »*, en transformant la victime en fauteur de troubles. Il n'y a là rien de surprenant : lors de sa rentrée télévisuelle, Jean-Pierre Chevènement avait déjà clairement désigné ce Vert *« allemand »* en bouc-émissaire de son national-républicanisme, affirmant qu'il doit être *« combattu »* en tant que *« représentant des élites mondialisées »* et de *« l'anarchisme mercantiliste »*.

Ces phrases étaient de trop et ne sont pas innocentes. On ne joue pas impunément avec l'inconscient d'un pays, en brandissant ainsi le spectre du cosmopolitisme et la figure de l'étranger. Car, loin de la République et de son universalisme, c'est alors une bien vieille France qui se sent autorisée à resurgir, celle qui n'a pas hésité à parler par la voix d'un des travailleurs de la Hague : *« Avec quoi les Allemands vont-ils faire brûler leurs centrales, avec des juifs ? »* Dans un pays taraudé par l'extrême droite, il y a des images et des thèmes irrationnels avec lesquels des politiques républicains ne doivent pas jouer, même à la marge. Le désaccord de M. Chevènement avec les Verts est respectable, son expression ne l'était pas.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau
Directeur artistique : Dominique Roynette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon, Erik Izraelewicz (*Editoriaux et analyses*) ;
Laurent Greilsamer (*Suppléments et cahiers spéciaux*) ; Michel Kajman (*Débats*) ;
Eric Le Boucher (*International*) ; Patrick Jarreau (*France*) ; Franck Nouchi (*Société*) ; Claire Blandin (*Entreprises*) ;
Jacques Buob (*Aujourd'hui*) ; Josyane Savigneau (*Culture*) ; Christian Massol (*Secrétariat de rédaction*)
Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 985 000 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du *Monde*.
Fonds commun de placement des personnels du *Monde*.
Association Hubert-Beuve-Méry. Société anonyme des lecteurs du *Monde*.
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Syndicalisme et politique

L'ÉCLATEMENT de la Fédération syndicale mondiale (FSM) n'a causé aucune surprise. Depuis quelque temps déjà, les Anglais et les Américains avaient résolu de se retirer. L'événement a pourtant de quoi frapper l'opinion internationale. Née à Paris dans l'enthousiasme des lendemains de la Libération, la FSM aspirait à unir tous les travailleurs du monde, *« sans distinction de race, de nationalité, de religion, d'opinion politique »*, pour la défense de la démocratie et de la paix. Elle parut au début se conformer à cet idéal. Moins de quatre ans après, les dissensions idéologiques entre l'Est et l'Ouest devaient ruiner cette grande espérance.

Les syndicats de l'URSS se sont efforcés d'éviter, ou tout au moins d'ajourner, la rupture. Etait-ce le signe d'une volonté sincère d'union et d'apaisement ? Evidemment non. En Russie même, si l'on en croit le *Troud*, organe officiel du syndicalisme, on aspire à faire triompher au congrès d'avril les éléments les plus radicaux, à durcir la lutte à la fois contre le capitalisme américain, fauteur de guerre et de misère, et contre les syndicats, que l'on accuse d'être ses complices.

D'où vient donc que M. Kouznetsov tient tant à garder le contact avec les syndicats *« traîtres à la classe ouvrière »* ? Le fait est que, dans l'organisation syndicale internationale, dont ils détenaient la direction, les Russes avaient trouvé un instrument d'autant plus efficace que la participation des Occidentaux lui conférait une apparence de neutralité et d'indépendance. La scission met fin à l'équivoque.

(21 janvier 1949.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-08-78-30
Index et microfilms du *Monde* : 01-42-17-29-33

Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : http : //www.lemonde.fr

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

« La difficile gloire de la libre existence »

par Danièle Sallenave

LA question de la représentation des femmes dans les Assemblées a fait renaître un débat un peu oublié : celui des *« valeurs féminines »*. La participation des femmes à la vie politique est plus que souhaitable, mais fallait-il faire argument de ces prétendues *« qualités féminines »* qui feraient défaut à un univers politique majoritairement masculin : une approche du monde plus concrète, plus conviviale, un sens du temps, de la réalité vécue et de l'autre ? Un néodifférentialisme se remet insidieusement en place et rien ne pourra le retenir de glisser vers le naturalisme. Les pro-parité auront beau se défendre de tout essentialisme, affirmer qu'il s'agit là de valeurs de *« genre »* non de *« sexe »*, le lien est evident.

D'où viendrait cette uniformité dans le comportement des femmes, s'il n'est pas biologiquement déterminé ? Qu'est-ce que cette *« situation »* qui serait prétendument celle de toutes les femmes, sinon la maternité ? Que peuvent bien être ces qualités de douceur, de convivialité, s'il apparait qu'elles sont communes à toutes les femmes ? D'où, sinon de ce que les femmes ont en commum : leurs ovaires.

S'il est donc bien un thème qui devrait déclencher la vigilance des femmes, c'est celui de leurs *« qualités spécifiques »*, ne serait-ce qu'à cause de l'usage qui en a été régulièrement fait dans l'histoire. Aurait-on oublié, par exemple, le discours prononcé par le maréchal Pétain, le 21 mai 1941, pour la Fête des mères qu'il vient de créer, où il vante longuement les qualités propres des femmes pour mieux les faire rentrer à la maison : *« affection, tact, patience, douceur »*... ? Ces théoriciens de la « Révolution nationale », pour qui *« la base d'une société bien faite est que l'individu doit accepter la loi de l'espèce »* ? Et les textes de Gustave Bonvoisin – cités par Francine Muel-Dreyfus dans *Vichy et l'éternel féminin* (Seuil, 1996, 162 F, 24,7 €) –, selon qui *« la maternité est une évidence pour la femme non dénaturée »* ?

Que sur ce point, aujourd'hui, la droite et l'extrême droite n'aient pas changé ne surprend nullement : ainsi, par exemple, l'affirmation brutale de Marie-France Stirbois, lors de l'université d'été du Front national (septembre 1998), qu'il faut *« libérer la femme du féminisme »*. Plus inquiétante, en revanche, la présence des thèses du néo-différentialisme dans la revue d'Alain de Benoît, *Eléments pour une civilisation européenne*. Et la place que, dans son dernier numéro, consacré à « La Victoire des femmes », l'éditorial donne aux féministes différentialistes, dont Luce Irigaray, citée notamment pour avoir écrit que *« vouloir supprimer la différence sexuelle, c'est appeler un génocide plus radical que tout ce qui a pu exister comme destruction dans l'histoire »*.

Le dossier principal est confié à Yves Christen, sociobiologiste notoire, responsable des pages scientifiques du *Figaro Magazine*, auteur, entre autres, d'un livre sur Alexis Carrel. Dans son interview figurent tous les bons vieux thèmes de l'exclusion biologisante, racisante, des femmes : non plus, comme il y a cinquante ans, le plus faible volume de leur cerveau, mais le *« rôle différent »* chez l'homme et chez la femme du *« corps calleux »*... Les bases biologiques de la différence sont là : le cerveau a un sexe.

La droite racialiste a parfaitement saisi quel parti elle pouvait tirer de la thèse néodarwinienne des *« traits »* ou des *« valeurs »* propres aux femmes, issue des prétendus *« travaux »* de la *« psychologie évolutionnaire »* : elle permet de concéder aux femmes une forme de participation à la vie publique sans véritable accès à l'égalité. En leur accordant une place, de les remettre à leur place... Sans recourir à une politique de quotas, jugée *« très négative »*, on nous invite à profiter, dans la vie publique, des qualités des femmes, ces qualités *« qu'elles sont seules à pouvoir apporter à la communauté »*.

On croirait entendre certains argumentaires pro-parité. Rapprochement injuste, amalgame malveillant ? La convergence de leurs thèses éclate dans l'attaque frontale contre *Le Deuxième Sexe*. Droite néodarwinienne et déconstructionnisme paritaire ont le même ennemi philosophique : il faut en finir, dit l'éditorialiste d'*Eléments*, avec la fameuse phrase : *« On ne naît pas femme, on le devient. »*

Dans son livre *Politique des sexes* (Seuil, 1998, 98 F, 14,95 €), comme dans un entretien (*Le Monde* du 15 décembre 1998), Sylviane Agacinski ne cesse de le redire, après un hommage de pur principe que la suite contredit aussitôt : *« Je fis partie de celles pour qui* Le Deuxième Sexe *ouvrit une vraie perspective de libération : je n'en ai que davantage ressenti par la suite les limites et les impasses, en particulier lorsque j'ai compris que la liberté exaltée par la philosophe se payait du prix d'un reniement absurde de la nature, de la maternité, et du corps féminin en général. »*

> **Le recours à la notion, philosophiquement douteuse, de nature constitue un piège où les femmes se voient enfermées dès lors qu'elles acceptent, non pas d'être mères, mais de se définir par le pouvoir de procréer**

Ces attaques ne sont pas neuves ; elles se renouvellent périodiquement. Autrefois, Suzanne Lilar (*Le Malentendu du deuxième sexe*, PUF, 1970, 91 F, 13,9 €) ; plus récemment, Antoinette Fouque, qui qualifie la maternité d'*« expérience princeps »*, ou Nancy Houston, qui écrivait dans la revue *La Lettre internationale*, en 1985, que faisait défaut à l'écriture théorique chez Simone de Beauvoir l'expérience du temps maternel, grossesse, éducation des enfants. Ce qui est inquiétant, c'est leur retour et ce qu'elles révèlent : la résistance des femmes à concevoir leur identité sur le mode de la liberté et non sur le mode de l'appartenance.

Une relecture un peu attentive du livre montrerait aisément, en effet, que *Le Deuxième Sexe* n'est pas cette diatribe antimaternité qu'on se plaît à y voir, mais une démonstration parfaitement rigoureuse : le recours à la notion philosophiquement très douteuse de nature constitue un piège où les femmes se voient enfermées dès lors qu'elles acceptent, non pas d'être mères, mais de se définir par le pouvoir de procréer. Mettre les femmes en garde contre ce piège, et ne pas avoir d'enfant soi-même, ce qui est le cas de Simone de Beauvoir, n'est donc pas un *« reniement »*, une *« trahison »* de la *« nature »*, sauf à dire que les femmes en ont une, et que la maternité y est inscrite, comme leur mission, leur vocation.

Voilà pourquoi *Le Deuxième Sexe* est ce verrou qu'il faut faire sauter. Ce qui continue de gêner dans *Le Deuxième Sexe*, c'est sa manière implacable de dénoncer la logique millénaire du *« ventre »* qui mène à l'abaissement des femmes, à leur relégation, à leur universelle secondarisation. Non pas la maternité en soi, mais la réduction des femmes à la maternité.

En voulant fonder une nouvelle *« philosophie »* sur la *« nature »* et la *« fécondité »*, on ne fait que retrouver et reformuler le vieux discours que *Le Deuxième Sexe* démontait impitoyablement : le discours naturaliste de l'enfermement des femmes dans leur destin biophysiologique. Il y a un *usage politique* de la différence des sexes qui, loin d'achever la libération des femmes, comme on le proclame aujourd'hui, entretient l'*« appropriation »* du corps, du temps, et finalement de toute l'existence des femmes.

Mauvais coup fait à la situation des femmes, soumission imprudente aux nouveaux idéaux grégaires et déterministes nés de l'effondrement du communisme et de l'inquiétude qu'inspirent la modernité technologique et le règne mondial du marché : en finir avec *Le Deuxième Sexe*, émanciper les femmes de l'émancipation, c'est refermer sur elles les portes de la vieille prison. C'est accepter, sur fond d'un implacable déterminisme biologique, l'alliance qui se profile du voile islamique et du téléphone portable. Les femmes devraient pourtant savoir qu'elles feront nécessairement les frais, et en toute première ligne, de toutes les formes de repliements identitaires et communautaristes, et plus encore de tous les retours à la biologie et à la *« nature »*.

Mais quand la liberté cessera-t-elle enfin de faire peur ? Quand serons-nous enfin capables d'entendre, hommes et femmes confondus, dans les dernières pages du *Deuxième Sexe*, cet appel magnifique à la venue d'un être humain *« capable de placer son orgueil par-delà la différenciation sexuelle, dans la difficile gloire de sa libre existence »* ?

***Danièle Sallenave** est écrivain.*

Féminismes américains et biotechnologies

par Jennifer Merchant

CONTRAIREMENT à deux idées généralement reçues en France, il existe aux Etats-Unis de nombreuses lois et décisions judiciaires qui encadrent l'accès aux biotechnologies en général, et à la procréation médicalement assistée (PMA) en particulier. De plus, le *« féminisme américain »*, tant redouté et présenté par de nombreux intellectuels français comme un bloc homogène de puritaines hystériques, consiste, au contraire, en une pléthore de groupes fort divers qui contribuent aux débats liés aux enjeux dits *« bioéthiques »* et les enrichissent. On distingue au moins une dizaine d'approches féministes de ces questions, allant du féminisme libéral au féminisme radical, en passant par le féminisme afro-américain ou le féminisme psychanalytique.

Si un courant féministe classique ou traditionnel *(mainstream)* existe aux Etats-Unis, il se trouve sans doute dans le féminisme dit *« égalitaire »* ou *« libéral »*, qui sert de socle théorique aux plus grandes institutions féministes américaines telles que *National Organization of Women* (*NOW*) ou *National Abortion Rights Action League* (*Naral*). S'interrogeant sur les enjeux liés aux biotechnologies, les féministes égalitaires/libérales s'appuient sur les principes mêmes de leur engagement : chaque être humain, homme ou femme, est doué de rationalité et constitue un individu à part entière qu'il faut respecter dans ses choix et trajectoires.

Selon ce courant, la science en général et la biotechnologie en particulier, qui permettent parfois des choix de vie considérés comme choquants (par exemple, la maternité après la ménopause grâce à la fécondation *in vitro*), sont neutres et objectives *(value-free)*. Par conséquent, leur progrès ne doit pas être freiné. Le droit à l'intimité *(right to privacy)*, au cœur même du dispositif légal et législatif américain en matière de procréation, constitue aussi un point de départ des positions du féminisme américain *mainstream*. Ainsi, être rémunérée en tant que mère porteuse, avoir un enfant par procréation médicalement assistée lorsqu'on est un couple homosexuel ou encore vendre ses gamètes relèvent d'un choix privé, tout comme celui de mettre fin à une grossesse ou de pratiquer telle ou telle méthode de contraception.

Les autres tendances féministes américaines se différencient de cette approche considérée comme trop individualiste. Le féminisme socialiste, par exemple, rejette l'individualisme et le positivisme caractéristiques du féminisme libéral et part du principe que toute connaissance est socialement construite. La critique féministe-marxiste des biotechnologies présuppose que la connaissance et l'application de ces technologies sont déterminées par le mode dominant de production – le capitalisme – et reflètent les intérêts des classes dominantes. Ainsi, les milliards de dollars dépensés pour le projet du génome humain sont autant de dollars détournés de causes plus urgentes d'environnement ou de santé publique et représentent, en somme, la volonté des classes dominantes d'expliquer des phénomènes tels que la violence, l'alcoolisme ou encore l'intelligence par des raisons génétiques – donc individuelles – et non relevant de la responsabilité politique et sociale générale. Quant à la PMA, les féministes socialistes voient dans les mères porteuses obligées de *« louer leur utérus »* une exploitation des femmes pauvres par les femmes et les hommes des classes dominantes.

Autre tendance féministe importante : le féminisme afro-américain ou ethnique. A la place de la classe socio-économique comme lieu par excellence des rapports de forces soulignés par les féministes socialistes, les féministes afro-américaines ou ethniques vont mettre la race. Les expérimentations scientifiques menées par l'Etat fédéral américain tels que le *Tuskegee Syphilis Experiment* – où des germes de syphilis furent injectés à des centaines de Noirs-Américains pour observer ensuite l'évolution de la maladie –, ou l'expérimentation contraceptive sur des femmes portoricaines durant les années 50 afin de permettre la commercialisation *« sur le continent »*, ou encore le dépistage obligatoire de l'anémie falciforme *(sickle-cell anemia)* des Noirs-Américains, dans les années 60, qui mèneront à des discriminations en matière d'emploi et d'assurance, illustrent pour ces féministes l'instrumentalisation des corps des minorités ethniques, et surtout des femmes parmi elles.

De plus, comme de nombreuses féministes noires américaines le soulignent, le *« droit à l'avortement »* ne constitue pas forcément la revendication principale des femmes noires américaines, qui voient souvent dans ce *leitmotiv* du féminisme *mainstream* le reflet de revendications des femmes blanches bourgeoises. Pour les féministes afro-américaines ou ethniques, le racisme et le sexisme créent une perspective différente à travers laquelle elles jugent les pratiques et applications des biotechnologies.

> **Des voix discordantes mais unies autour d'une même volonté : que l'application des biotechnologies ne conduise pas à une instrumentalisation du corps humain**

Enfin, un dernier exemple – mais certainement pas le dernier – de courant féministe américain qui réfléchit sur les questions *« bioéthiques »* est incarné par les féministes dites *« postmodernes »*. A l'analyse des individus en tant que *« modes décentrés de discours »*, les féministes postmodernes ajoutent que les femmes, marginalisées par le discours masculin dominant, peuvent être – mais ne le sont pas forcément – dans une position privilégiée : être en dehors *(outsider)*. Cette expérience a permis la reconnaissance de la multiplicité des identités (sexe, origine éthnique, classe, nationalité, orientation sexuelle), dans la société et au sein de chaque individu, multitude d'identités qui empêche la domination d'un modèle et l'universalisation des expériences. Les féministes postmodernes s'interrogent sur la validité des grands projets tels que la cartographie du génome humain, ou encore soulignent que le recours à la PMA est vécu de manière totalement différente selon les femmes et que ces différentes perceptions doivent être prises en compte.

D'autres écoles féministes contribuent, aux Etats-Unis, à enrichir les débats sur l'application des biotechnologies : féminismes postcolonial, lesbien, essentialiste. Autant d'approches différentes qui contribuent forcément à l'élaboration de certaines lois et décisions judiciaires. En somme, une vraie participation démocratique de la part de voix discordantes mais unies autour d'une même volonté : que l'application des biotechnologies, par exemple la PMA ou le recours à l'identification génétique, ne conduise pas à une instrumentalisation du corps humain en général et de celui des femmes en particulier.

Les féministes américaines nous offrent l'exemple d'un féminisme pluriel et actif, réalité qui est très loin des caricatures rencontrées ici et là en France – parfois même chez des féministes françaises. Le Parlement français va discuter de la révision des lois bioéthiques promulguées en 1994. Il faut espérer que la pluralité et la richesse des débats menés outre-Atlantique trouveront un écho lorsque nos représentants se pencheront sur des sujets aussi fondamentaux.

***Jennifer Merchant** est maître de conférences à l'université Paris-II.*

ARMEMENT **Le nouveau numéro trois mondial de l'aéronautique et de la défense est britannique. Et c'est dans un cadre typiquement anglais que British Aerospace (BAe) et GEC-Marconi ont présenté, mardi 19 janvier, leur projet de rapprochement. ● CETTE FUSION sera la plus importante du secteur, après celle de Boeing et de McDonnell Douglas en 1997. C'est aussi la première qui met en scène deux acteurs non américains depuis le coup d'envoi aux restructurations donné, en 1994, par le Pentagone. ● LE NOUVEAU GROUPE emploiera près de 100 000 salariés et occupera la première place dans ses spécialités en Europe. L'apport de GEC-Marconi renforce aussi la présence de BAe sur le marché américain. ● PRÉSENT DES DEUX CÔTÉS de l'Atlantique, le nouveau mastodonte britannique oblige aussi les Européens à repenser leurs stratégies d'alliances.**

La puissance du nouveau British Aerospace pèsera sur l'avenir de l'Europe

En engageant la plus grosse fusion après celle de Boeing et de McDonnell Douglas, BAe et GEC-Marconi défient les géants américains de la défense. Ils imposent à leurs partenaires continentaux de réviser leurs schémas de restructuration

LONDRES
de notre correspondant à la City

Nul plus que Shakespeare, dit-on, n'imbibe l'Angleterre : tout dans la fusion entre British Aerospace (BAe) et Marconi Electronics (ex-GEC-Marconi), annoncée le 19 janvier, relève des célèbres personnages du maître de Stratford-upon-Avon, provoquant rires et larmes, mêlant rêve et réalité.

Le décor d'abord de la conférence de presse, mardi, destinée à présenter cette opération anglo-anglaise créant le premier groupe aérospatial et de défense européen, et le troisième au monde, après les américains Boeing et Lockheed Martin. Dans la salle caverneuse de la banque SBC-Warburg, on aurait pu se croire dans un pub de l'East End lors du jubilé royal : nappe bleu foncé, bouteilles d'eau minérale à l'étiquette rouge et bleue, écran blanc, et profils aux têtes rubicondes ou blafardes (le travail). Bref, les couleurs fortes de l'Union Jack avec la majesté du *God Save the Queen*. Les princes de la finance étaient assis au premier rang, ceux de SBC Warburg et Morgan Stanley Dean Witter, conseillers de GEC, et de Goldman Sachs et Dresdner Kleinwort Benson, leurs homologues pour BAe.

HAMLET...

Sir Bob Evans ensuite, le président de BAe, c'est Hamlet en plus rond et avec moustache, le prince troublé qui doute de lui-même. Lui aurait visiblement préféré une solution européenne à la création de ce super-groupe national muni de tous les atours, avec activités civiles et militaire sur les trois marchés, air, terre, mer. On comprend son trouble, car lui échoit désormais la difficile tâche d'amadouer les partenaires européens qui pourraient mettre désormais la Grande-Bretagne sur la touche en accélérant la restructuration de l'industrie de la défense sur le continent. Selon les Allemands, toute fusion avec la nouvelle BAe est dorénavant impossible : ce renforcement national fait *« obstacle à l'intégration européenne »*, a déclaré DaimlerChrysler Aerospace (DASA), dans un communiqué, mardi.

Il fallait voir la mine réjouie du représentant de Lagardère pour comprendre que l'échec de Thomson-CSF, candidat évincé au rachat de Marconi, met en fait le groupe Aerospatiale-Matra en pole position pour discuter avec DASA, la branche aéronautique de DaimlerChrysler. Et comme un malheur n'arrive jamais seul, la City estime que BAe a surpayé pour mettre la main sur Marconi, comme l'atteste la chute du titre en Bourse.

Aux yeux des analystes, bien que financièrement moins intéressante, l'offre de Thomson-CSF, entreprise plus complémentaire de Marconi, aurait au moins permis de réduire les coûts de manière plus importante. En guise de symbole de son implication dans les programmes européens, Sir Dick avait fait placer à la sortie de la salle de réunion deux maquettes, l'une de l'Eurofighter, l'autre de l'Airbus A320, deux pôles essentiels de son activité aéronautique.

Un ensemble présent outre-Atlantique

● **British Aerospace (BAe)**, en prenant le contrôle de Marconi Electronics (ex-GEC Marconi), renforce sa position de numéro trois mondial de l'aéronautique et de la défense, talonnant désormais les américains Boeing et Lockheed Martin.

● **Le chiffre d'affaires** du nouveau groupe s'élève à 12,4 milliards de livres sterling (17,7 milliards d'euros) et ses effectifs à 95 000 personnes, dans huit pays.

● **Ses ventes** se répartissent entre le Moyen-Orient (34 %, contre 49 % avant le rachat de Marconi), les Etats-Unis (22 %, contre 12 %), l'Europe continentale (15 %, sans changement), le Royaume-Uni (17 %, contre 11 %), la zone Asie-Pacifique (10 %, contre 11 %) et le reste du monde (2 %).

● **Aux Etats-Unis**, où Marconi avait racheté Tracor en juin 1998, BAe devient le numéro six de l'électronique de défense. Sur ce marché auquel les européens n'ont guère accès, BAe avait déjà noué des liens étroits avec Lockheed Martin, dans le cadre du programme Joint Strike Fighter.

Les principaux regroupements mondiaux

CLASSEMENT DES FUSIONS-ACQUISITIONS DANS LA DÉFENSE ET L'AÉRONAUTIQUE DEPUIS 1994 — en milliards de dollars courants

ACQUÉREURS	MONTANT	SOCIÉTÉ ACQUISE	DATE
BOEING (EU)	13,3	McDonnell Douglas (EU)	[illegible]
BRITISH AEROSPACE (RU)	12,7	Gec-Marconi (RU)	1999
GM HUGHES DEFENSE BUSINESS (EU)	9,5	Raytheon (EU)	[illegible]
LOCKHEED-MARTIN (EU)	9,5	Loral (EU)	[illegible]
LOCKHEED (EU)	9	Martin Marietta (EU)	[illegible]
NORTHROP GRUMMAN (EU)	3,6	Westinghouse Electronic Systems (EU)	[illegible]
BOEING (EU)	3	Rockwell Aerospace & Defense (EU)	[illegible]
RAYTHEON (EU)	2,95	Texas Instruments Defense Business (EU)	[illegible]
E-SYSTEMS (EU)	2,3	Raytheon (EU)	[illegible]
NORTHROP (EU)	2,1	Grumman (EU)	[illegible]
LORAL (EU)	1,57	IBM Federal Systems (EU)	[illegible]
GEC MARCONI (RU)	1,4	Tracor (EU)	[illegible]

Source : Defense Science Board

LE ROI LEAR...

Entre en scène Lord Simpson, le directeur général de General Electric Company, maison-mère de Marconi. Sa (nouvelle) Seigneurie pourrait passer comme le double du roi Lear dont le costume trois pièces cache les bras nus. Après la cession, sa compagnie est en effet réduite aux acquets : Marconi Communications (télécommunications), Marconi Systems (investissements en haute technologie aux Etats-Unis) et GEC Capital (activités diverses, dont l'électroménager), soit un chiffre d'affaires réduit de moitié.

Certes, George Simpson dispose d'une imposante trésorerie – plus de 2 milliards de livres (2,86 milliards d'euros) – mais qu'en faire ? Ce n'est pas suffisant pour gagner une taille critique dans les télécommunications à coups d'acquisitions. La solution la plus plausible est une redistribution aux actionnaires, solution de facilité qui n'excite guère le marché boursier. En choisissant BAe plutôt que Thomson-CSF, cet Ecossais qui fut directeur adjoint de BAe, responsable du constructeur automobile Rover, est soupçonné d'avoir orchestré un retour aux sources dont les Calédoniens sont orfèvres. *« Les discussions avec Thomson CSF ont achoppé sur les questions d'évaluation et de structures »*, murmure-t-il, visiblement peiné. Il y a du Iago, le traître d'Othello, dans cet homme-là. Il n'a pas jugé bon de prévenir, ne serait-ce que par courtoisie, son prédécesseur Lord Weinstock, le fondateur de GEC, dont on peut aisément deviner la peine devant la destruction de l'œuvre de toute une vie. L'*honourable* n'a par ailleurs guère défendu son second, Peter Gershon, le chef de GEC-Marconi, dont la promotion au sein de la nouvelle société n'est pas à la hauteur de ses ambitions.

...ET RICHARD III

Dans le cas, enfin, de John Weston, la comparaison avec Richard III saute aux yeux. Le numéro deux de BAe est le vrai gagnant de toute cette affaire. Un Anglais plus vrai que nature, raide, droit, qui a appris à dissimuler ses victoires tout en les savourant longuement. A l'origine, ce germanophile était favorable à la solution DASA. Cet ancien directeur commercial du programme Tornado, dit-on, n'a guère d'atomes crochus avec les chercheurs et concepteurs français, trop cérébraux, trop brillants, trop individualistes à son goût. Il aurait accepté la solution « british » à condition que sir Dick prenne sa retraite à la fin de l'année pour le laisser seul aux commandes par la suite.

Mais à la différence des Américains, les dramaturges britanniques n'aiment guère les happy ends. Une intervention de la Commission des monopoles et fusions, l'autorité de tutelle, n'est pas exclue. Soucieux de ne pas accentuer l'isolement du Royaume-Uni après le lancement de l'euro, le premier ministre, Tony Blair, n'a jamais caché sa préférence pour une solution européenne, quelle qu'elle soit. Serait-il Puck du *Songe d'une nuit d'été*, pour qui, *« si les fées ont commis offense, pensez à la fin de cette histoire et tout est rabiboché »*.

Marc Roche

Logique nationale contre logique européenne

ANALYSE

Le Vieux Continent peine à constituer des groupes transfrontières

CE QUI EST BON pour le Royaume-Uni peut-il être bon pour l'Europe ? La fusion annoncée par British Arospace (BAe) et Marconi Electronics, la branche défense de General Electric Company (GEC), illustre la difficulté que rencontre le Vieux Continent à constituer de grands ensembles industriels au-delà des frontières. La logique qui s'impose est aujourd'hui celle des regroupements nationaux : à la création d'une forteresse britannique, unissant le champion national de l'aéronautique et son homologue de l'électronique de défense, devrait bientôt répondre, en France, le rapprochement d'Aerospatiale et de Matra hautes technologies (groupe Lagardère).

Les gouvernements, comme les entreprises concernées, appellent régulièrement de leurs vœux une restructuration de l'aéronautique et de la défense à l'échelle du continent. C'est le seul moyen, à leurs yeux, de faire face à la puissance toujours grandissante de l'industrie américaine, renforcée par une série de fusions orchestrées, depuis quatre ans, par le Pentagone. La réduction des budgets de défense, même si elle est aujourd'hui moins marquée, plaide aussi pour des regroupements.

UNIONS PAR MÉTIERS

La construction européenne dans le secteur de la défense n'a pourtant abouti que dans des créneaux bien spécifiques, selon une approche dite *« par métiers »*. Matra et BAe ont réuni leurs activités dans les missiles, et le même groupe français a constitué avec Marconi un véritable noyau européen dans les satellites, auquel devraient se joindre Allemands et Italiens.

Mais aucune fusion globale, objectif affiché par tous, n'a abouti à ce jour. Aussi l'annonce du mariage BAe-Marconi a-t-il provoqué la déconvenue de ceux qui rêvaient d'être les premiers à réaliser ce tour de force : le français Thomson-CSF, candidat au rachat de Marconi Electronics, et l'allemand DaimlerChrysler Aerospace (DASA), désireux de fusionner avec BAe.

L'une des clés de ce blocage est peut-être, tout simplement, la facilité matérielle et culturelle que présentent les fusions nationales par rapport à des projets internationaux, surtout dans un secteur aussi sensible que la défense. Les négociations entre BAe et DASA, malgré de longs mois de discussion, ont achoppé sur des questions d'évaluation des actifs et de partage du pouvoir. Bien avant que GEC ne modifie la donne, en annonçant sa décision de se séparer de ses activités de défense pour se recentrer sur les industries civiles. GEC offrait à BAe l'occasion rêvée de devenir un acteur global dans l'aéronautique et la défense et d'élargir son accès au marché américain.

Le souci de GEC devenait dès lors purement patrimonial : valoriser au mieux Marconi pour le plus grand profit des actionnaires, par un mariage avec un Français, un Britannique, voire un Américain. Cette dernière hypothèse a été prise très au sérieux par BAe : elle aurait été *« politiquement très difficile pour nous et pour toute l'industrie européenne »*, expliquait mardi le numéro un de BAe, John Weston, lors qu'une conférence téléphonique avec des journalistes français.

En saisissant l'occasion offerte par GEC, BAe concrétise l'immense ambition fédératrice qui l'habite. Ambition fortement encouragée par l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement travailliste au Royaume-Uni . Celui-ci a affiché son souhait de voir les industriels britanniques regrouper leurs forces, soit avec des partenaires européens, soit entre eux si la première approche se révélait infructueuse.

Le ministre de la défense, George Robertson, n'en avait pas fait mystère : *« Je crois en un mélange de saine compétition et de coopération entre Américains et Européens dans le meilleur intérêt de tous. Mais la réalité est que, si l'industrie européenne ne répond pas à ce défi, il n'y aura plus de compétition »*, affirmait-il devant des chefs d'entreprise il y a un peu plus d'an (*Le Monde* daté 19-20 octobre 1997).

Fortement redressé par son précédent directeur général et actuel président, Sir Richard Evans, BAe avait les moyens de répondre à cette invitation pressante. Avec une valeur boursière et des résultats multipliées par dix en cinq ans, son successeur, John Weston, s'est porté acquéreur de toutes les entreprises, trop petites pour affronter seules la concurrence, que leurs maisons-mères mettaient en vente.

En octobre 1997, BAe s'associe à DASA pour reprendre les activités d'électronique militaire, dont le géant allemand Siemens souhaite se défaire. Le tandem remporte l'appel d'offres, au détriment du français Thomson-CSF. En mai 1998, BAe rachète 35 % du capital du constructeur suédois Saab Aircraft, qu'il connait bien puisqu'il commercialise à l'exportation son avion de combat Gripen. Cette acquisition entrait *« dans la stratégie de BAe de participer à la consolidation de l'industrie de l'aéronautique et de la défense »*. Parallèlement, le groupe britannique affirme son intérêt pour la société espagnole CASA, partenaire d'Airbus, de l'Eurofighter et du Tornado, dont Madrid prépare la privatisation.

MOYENS TECHNIQUES

Ce ne sont là que les hors d'œuvres. John Weston rêve de créer un géant européen capable de rivaliser avec Boeing ou Lockheed. Le gouvernement britannique, qui, depuis la privatisation de BAe, conserve une *« golden share »* (action préférentielle) dans l'entreprise, et donc un droit de regard sur sa stratégie, lui en donne les moyens techniques : en mars 1998, il décide de porter à 49,5 %, (contre 29,5 % auparavant), la part de l'actionnariat étranger autorisé dans BAe. Cette décision permet de procéder à de véritables fusions, et non plus à de simples créations de filiales communes, comme celle entre BAe et Matra dans les missiles. Avec l'achat de Marconi, BAe semble se détourner de son ambition européenne. Ses dirigeants, sans craindre le paradoxe, contestent cette interprétation : BAe veut être *« la pierre angulaire »* de la restructuration des industries de défense européennes, ont-ils affirmé mardi.

La création de ce puissant pôle britannique permettra-elle d'aborder désormais, sur le continent, une négociation plus « égale » ? Elle écarte en tout cas la perspective de l'*« encerclement »* de l'industrie française promise par l'axe BAe-DASA, dans la défense comme dans l'aéronautique civile, et dégage le terrain dans le dossier Airbus où des décisions importantes sont bloquées depuis des mois. Toutes les stratégies doivent être remises à plat. Seule certitude : les partenaires européens de BAe devront composer avec l'existence de ce mastodonte britannique, qui possède déjà de solides avant-postes sur le continent.

Anne-Marie Rocco

هكذا من الأصل

La France renonce à contrôler les communications sur Internet

Lors de la présentation de la deuxième phase de l'action de son gouvernement pour le développement d'Internet en 1999 et 2000, le premier ministre, Lionel Jospin, a créé la surprise en annonçant une libéralisation complète de la cryptologie des messages électroniques

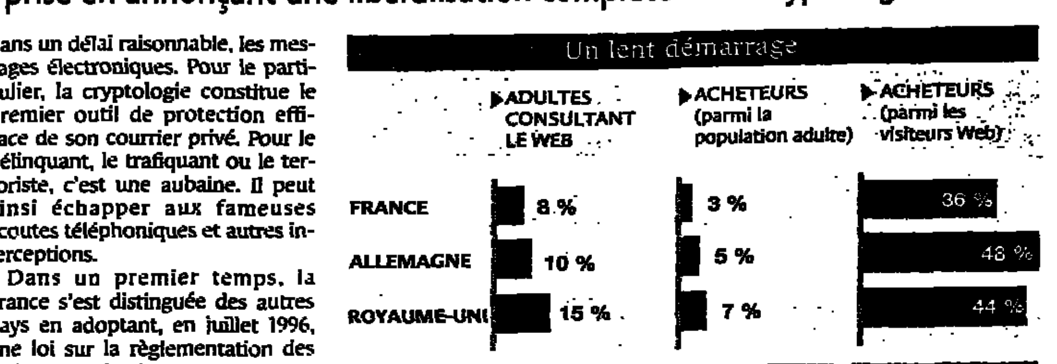
UNE BOMBE dans le Landerneau. Le comité interministériel consacré à la société de l'information, mardi 19 janvier, devait essentiellement servir à établir le bilan de l'action du gouvernement dans ce domaine en 1998. Mais le premier ministre, Lionel Jospin, en a profité pour annoncer un revirement complet de la politique de la France en matière de cryptologie.

Cette technique permet de coder les messages électroniques que les internautes s'échangent sur la Toile. « *Dans l'attente de modifications législatives, le gouvernement a décidé de relever le seuil de cryptologie, dont l'utilisation est libre, de 40 bits à 128 bits, niveau considéré par les experts comme assurant une très grande sécurité* », a déclaré M. Jospin. A terme, c'est bien « *la liberté totale* » qui est promise. La France se retrouvera ainsi parfaitement en phase avec les autres pays leaders sur la Toile. En effet, aucune nation développée ne pratique de restriction de l'usage de la cryptologie sur son territoire. En revanche, la vente à l'étranger est désormais réglementée par l'accord signé en décembre 1998 par 33 pays, dont les Etats-Unis et la France, et qui limite l'exportation sans licence de logiciels dont la clé de codage dépasse les 64 bits.

Issu des méthodes militaires, popularisée par le développement fulgurant de la puissance des ordinateurs, le cryptage garantit si bien la confidentialité des échanges qu'il met la police et les services de renseignement en difficulté. Trop puissant, il rend indéchiffrable, dans un délai raisonnable, les messages électroniques. Pour le particulier, la cryptologie constitue le premier outil de protection efficace de son courrier privé. Pour le délinquant, le trafiquant ou le terroriste, c'est une aubaine. Il peut ainsi échapper aux fameuses écoutes téléphoniques et autres interceptions.

Dans un premier temps, la France s'est distinguée des autres pays en adoptant, en juillet 1996, une loi sur la règlementation des télécommunications amendant un texte de 1990. Elle libéralisait ainsi la cryptologie la moins puissante, qui fait appel à des clés de 40 bits, tout en instituant, au-delà de cette limite, un système contraignant de dépôts des clés secrètes auprès de « tiers de confiance ». Ces derniers devant les remettre aux forces publiques pour garantir, en cas de nécessité, la sécurité nationale. Il fallut attendre deux ans pour que les décrets d'applications de cette loi soient publiés (*Le Monde* du 28 mars 1998). Dans l'intervalle, Lionel Jospin, dès son arrivée au pouvoir, avait promis la libéralisation des clés de 56 bits sans franchir le pas.

Les industriels ont fortement poussé dans cette direction afin de favoriser, selon leur analyse, le développement du commerce électronique. Ce dernier exige des moyens faciles à utiliser pour protéger la communication des numéros de cartes bancaires, lors des achats en ligne. D'autres intérêts économiques sont en jeu. Les entreprises ont besoin de la cryptologie pour garantir la confidentialité de leurs échanges de documents (réponses aux appels d'offre, par exemple) contre l'espionnage industriel.



La France est la lanterne rouge de l'Europe en matière d'accès à Internet. Elle ne parvient pas à combler son retard avec les Etats-Unis où 37 % de la population surfe déjà régulièrement sur le Web.

La décision semble dépasser les revendications du lobby industriel

Ces derniers auraient sans doute applaudi à une libéralisation En outre, les concepteurs français de logiciels risquaient d'être pénalisés par une législation nationale qui limite la demande du marché intérieur pour des produits comprenant un cryptage fort pendant que leurs concurrents ne sont pas soumis au même régime.

Ces considérations l'ont donc emporté face aux puissantes exigences des garants de la sécurité nationale. La décision du gouvernement semble même dépasser largement les revendications du lobby industriel, Microsoft et IBM en tête. Ces derniers auraient sans doute applaudi à une libéralisation de l'usage des clés de 56 bits. Voilà la limite repoussée à 128 bits, avant la supression totale. Le chef du Service central pour la sécurité des systèmes d'information (SCSSI), le général Jean-Louis Desvignes, ne cache pas une certaine surprise. Dépendant du premier ministre, cette structure a pour mission d'agréer les tiers de confiance. Une société, Tritheme, filiale de Thomson-CSF, a obtenu cette approbation en septembre 1998. Une poignée d'autres devaient la suivre d'ici quelques jours.

Désormais, cette activité perd une bonne part de sa raison d'être même si le général Desvignes souligne que « *le besoin de tiers de confiance persistera pour les besoins internes des entreprises* ». De fait, si la contrainte légale disparaît, celle de la sécurité demeure. Les sociétés devront se prémunir contre les risques engendrés par une utilisation non contrôlée de la cryptologie par leurs propres employés. En cas de démission ou de licenciement, mieux vaudra qu'elles disposent d'un double des clés.

Reste à savoir si la libéralisation du cryptage aura les effets attendus. Certains observateurs émettent des doutes sur l'effet stimulant de cette décision sur le commerce électronique. Pour eux, les entraves de la législation actuelle jouent le rôle de bouc-émissaire. Par ailleurs, le général Desvignes met en garde contre une prévisible prolifération des logiciels de cryptage dont certains, de mauvaise qualité, risquent de nuire gravement à leurs utilisateurs faussement protégés. Il ne suffit pas qu'une clé dispose d'un nombre important de bits, encore faut-il que ces derniers soient tous bien utilisés.

M. Al.

Fiasco en direct

Dès le matin du 19 janvier, branle-bas de combat : la conférence de presse de Lionel Jospin allait être diffusée en direct sur Internet. Le Service d'information du gouvernement (SIG) s'activait : trois caméras et deux ordinateurs étaient mobilisés pour réussir cette première. Le système pouvait supporter la connexion simultanée de 1 500 internautes. Dès 18 heures, le site du premier ministre donnait des signes de fatigue. Pendant toute la durée de la conférence de presse, il est resté inaccessible pour la plupart des curieux équipés d'un PC.

Ce résultat décevant est dû à une grossière erreur d'appréciation du SIG. Surpris par l'affluence, les techniciens ont été piégés par un facteur pourtant bien connu : les utilisateurs de PC sont nettement plus nombreux que les adeptes du Mac d'Apple. Or, chacun des ordinateurs était dédié à l'une des deux populations. Montant rapidement à 900 connexions simultanées, le serveur de PC s'effondrait pendant que 400 heureux possesseurs d'un Macintosh échappaient à l'embouteillage.

L'espionnage électronique, priorité de la sécurité informatique

LA « *LIGNE MAGINOT* » de la cryptologie a donc été abandonnée. Au nom de la sécurité publique, elle avait été bâtie en 1996 pour permettre aux services de police et de renseignement de briser les codes utilisés par des criminels ou des terroristes sur Internet. En libéralisant l'usage du chiffrement, Lionel Jospin privilégie à présent la lutte contre la « guerre électronique », dont les dégâts sont jugés beaucoup plus préoccupants pour la sécurité, au sens large, du pays. « *Face au développement des moyens d'espionnage électronique*, note Matignon, *la possibilité de crypter les communications apparaît comme une réponse efficace pour protéger la confidentialité des échanges et de la vie privée.* »

Le gouvernement considère ainsi que la précédente « *ligne* » sécuritaire n'était plus tenable. Elle imposait que les clés de chiffrement les plus difficiles à « casser » soient remises à un organisme (le tiers de confiance) habilité secret-défense et agréé par le Service central de la sécurité des systèmes d'information. Cet organisme devait les remettre à la police judiciaire et aux services de sécurité, aux fins d'interception des messages litigieux. « *Comme si l'on exigeait d'un particulier, dont le logement était équipé d'une serrure à trois points, de déposer le double de ses clefs au commissariat* », relève-t-on dans l'entourage de Lionel Jospin, en notant qu'un seul tiers de confiance – une filiale du groupe Thomson – avait pu satisfaire aux exigences d'habilitation.

« *Ce dispositif avait atteint ses limites*, ajoute la même source. *Non seulement parce qu'un internaute peut télécharger en quelques minutes des outils performants de cryptologie. Mais aussi parce que la police et la justice de pays sans système de tierces parties de confiance, comme l'Allemagne ou les Etats-Unis, ont des moyens de décryptement efficaces contre les agissements criminels.* » Aussi le gouvernement s'est-il engagé à instaurer des obligations, assorties de sanctions pénales, concernant la remise aux autorités judiciaires de la transcription en clair des documents chiffrés. Les capacités techniques des pouvoirs publics seront « *significativement renforcées* », a promis Matignon.

LE PRÉOCCUPANT RÉSEAU « ECHELON »

Un juge d'instruction pourra obtenir, à terme, le déchiffrement des courriers électroniques cryptés d'une banque soupçonnée de blanchiment, en s'adressant aux services qui seront dotés de ces moyens de décodage. La pilule reste difficile à avaler pour les services de sécurité. « *Cela va devenir « Mission impossible » pour les juges et les policiers, si les malfrats ont le droit de crypter*, réagit un responsable d'enquêtes sur la délinquance liée à l'informatique. *Seuls des experts judiciaires peuvent casser des codes. Il faudra des semaines avant de connaître le contenu des messages interceptés* ».

Ces arguments ont semblé de peu de poids au gouvernement, qui donne la priorité à la lutte contre l'« *espionnage électronique* ». Les moyens d'interceptions mis en place par les concurrents de la France sont ainsi implicitement évoqués. Il s'agit particulièrement du réseau « Echelon », qui associe l'Australie, le Canada, la Grande-Bretagne et la Nouvelle-Zélande, sous l'égide des Etats-Unis. Ce système d'espionnage des communications satellitaires « *vise essentiellement des cibles non militaires : des gouvernements, des organisations et des entreprises dans pratiquement tous les pays* », a déploré en septembre le Parlement européen, en recommandant « *l'adoption de mesures de protection des informations économiques et d'un cryptage efficace* ».

Le ministre des affaires étrangères, Hubert Védrine, a exprimé en novembre la « *préoccupation* » du gouvernement face à ce système « Echelon ». Le changement de cap affirmé par M. Jospin, en accord avec le président de la République, est une manière concrète d'étayer cette préoccupation.

Erich Inciyan

COMMENTAIRE

RÉALISME

En prenant la décision de libéraliser totalement la cryptologie, Lionel Jospin fait preuve de réalisme. Comme il l'a lui-même souligné, les lignes Maginot ont encore moins d'avenir sur Internet que sur les champs de batailles terrestres. En imaginant le système du dépôt des clés de cryptage auprès de tiers de confiance, la France avait pris le risque de se marginaliser. Ce faisant, elle s'engageait dans une impasse. Comment défendre ses positions dans un débat planétaire quand on pratique l'exception nationale ?

La France a longtemps fait pâle figure dans des hautes instances d'Internet. Deux boulets la tenaient à l'écart. L'un, historique, était déjà le fruit de son originalité. Il ne fait plus de doutes que le Minitel a retardé l'entrée de la France dans la société de l'information. L'autre, récent, témoignait de sa frilosité face au défi de la cryptologie.

En donnant le signal de la migration du Minitel vers Internet et en abandonnant la réglementation du cryptage, Lionel Jospin met la France en situation de se battre à armes égales sur la scène internationale. Ces positions clairement exprimées ont déjà fait bouger les Français. Les ventes d'ordinateurs familiaux explosent. Le nombre d'internautes décolle. Les entreprises mesurent les enjeux du commerce électronique.

Avec un cadre législatif assaini et une administration qui fait la preuve de son aptitude à la modernisation, la balle risque de se retrouver rapidement dans le camp du secteur privé. A lui de développer l'inventivité française dans les vastes champs encore inexplorés du cyberespace.

Pour l'Etat, la décision de libérer la cryptologie revient à autoriser la vente libre de ce qui est, aujourd'hui encore, considéré comme une arme de guerre. Les services de la sécurité nationale vont devoir se doter d'outils capables de relever ce nouveau défi. Ils ont l'occasion de suivre le mouvement en perfectionnant leur équipement informatique.

Michel Alberganti

Un soutien prioritaire aux PME innovantes

NUL DOUTE que les technologies de l'information et de la communication sont moins développées dans les petites et moyennes entreprises (PME-PMI) que dans les grandes sociétés. Le gouvernement a donc décidé de multiplier les mesures de stimulation de ces firmes qui devraient occuper une place de choix sur la Toile. Cette dernière leur apporte en effet, à peu de frais, une audience internationale.

Le ministère de l'économie et des finances a lancé un programme de soutien aux projets innovants en matière de technologie Internet et, en particulier, de commerce électronique. Un appel à propositions doté de 50 millions de francs (7,6 millions d'euros) et baptisé « Utilisation collective d'Internet par les PMI », destiné aux industriels, hors le bâtiment, l'industrie agro-alimentaire et le transport, a fait l'objet de trois cent vingt candidatures. Le ministère estime que cent quatre-vingts dossiers devraient déboucher.

Par ailleurs, un programme « Exportateurs sur la Toile » a été lancé en juillet 1998. Doté de 20 millions de francs (3 millions d'euros) sur les années 1998 et 1999, il a déjà primé cent premiers sites en novembre 1998.

Parmi les lauréats, deux prix de 50 000 francs (7 622 euros) ont récompensé les entreprises Franklin France, fabricant de matériels électriques tels que des paratonnerres et réalisant un chiffre d'affaires de 30 millions de francs (4,6 millions d'euros), et Lamirel, qui commercialise des outils de reliure. Cette dernière a créé un site en 1996 qui lui a permis de développer ses ventes – 206 millions de francs (31,4 millions d'euros) en 1997, dont 57 % à l'exportation – dans des régions difficilement accessibles, comme le Kazakhstan ou l'Ouzbékistan.

MAL ENDÉMIQUE

En mars, la mission commerce électronique confiée à Francis Lorentz, auteur d'un rapport sur ce sujet (*Le Monde* du 9 janvier 1998), remettra ses trophées des espoirs à une vingtaine de PME sélectionnées dans toute la France.

En matière de recherche et développement, le gouvernement a décidé « *de privilégier les aides aux projets de coopération* » afin d'éviter le sauproudrage. Les grands groupes industriels sont exclus de ce programme qui soutiendra des projets auxquels des PMI devront être associées. Les aides, sous forme d'avances remboursables, atteindront 300 millions de francs (45,7 millions d'euros).

Enfin, le gouvernement s'attaque à l'un des maux endémiques de l'économie française : sa difficulté à créer de nouvelles entreprises innovantes. L'Etat a décidé d'intervenir en créant un Fonds public pour le capital-risque de 600 millions de francs (91,5 millions d'euros) géré par la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et « *destiné à investir des parts minoritaires dans des fonds de capital-risque privé* ».

Une façon de stimuler les acteurs du financement des entreprises à risque qui font souvent défaut en France. Fin 1998, plus de 200 millions de francs (30,5 millions d'euros) ont déjà été investis. Le fonds public a reçu le soutien de la Banque européenne d'investissement (BEI), qui lui apporte 300 millions de francs (45,7 millions d'euros), ce qui porte à 900 millions de francs sa capacité totale d'intervention.

M. Al.

Développer la culture française sur la Toile

UNE NOUVELLE ÉTAPE vient d'être franchie par les pouvoirs publics dans le développement de l'offre culturelle sur Internet. Considérée comme l'un des quatre chantiers prioritaires en 1999-2000, la politique de soutien des contenus en ligne et le développement des usages culturels d'Internet et du multimédia « *participent de la démocratisation du réseau en combattant les phénomènes d'exclusion de la société de l'information* », a affirmé Lionel Jospin, mardi 19 janvier, en présentant les propositions issues du rapport remis par le député Patrick Bloche et adoptées par le Comité interministériel sur la société de l'information.

Pour augmenter le rayonnement de la culture française, les ministres ont annoncé la création d'un portail électronique (fournisseur d'accès) consacré à la culture, qui hébergera gratuitement les associations culturelles partenaires des pouvoirs publics.

Pour le nourrir et accélérer la diffusion gratuite du patrimoine culturel français – comme des textes anciens libres de droit, par exemple –, un comité de programme sera mis en place par le ministère de la culture et de la communication pour hiérarchiser les besoins du grand public, mettre en ligne des contenus d'intérêt général en garantissant la gratuité d'accès. « *Nous voulons profiter de nos ressources déjà numérisées de livres, de produits audiovisuels, pour élargir l'accès au plus grand nombre* », a précisé la ministre de la culture, Catherine Trautmann.

SOUTIEN À L'INNOVATION

Un dispositif de soutien à la création et à l'édition de contenus en ligne s'articulera autour d'un fonds de soutien à l'innovation pour les PME du secteur multimédia. Celui-ci, dont on ne connaît pas le budget, pourrait être géré par les directions régionales des affaires culturelles (DRAC). Le fonds de modernisation de la presse quotidienne et des agences de presse cofinancera, quant à lui, les projets de numérisation et d'ingénierie documentaire. L'ensemble des aides publiques – nationales et européennes – seront listées sur un site destiné aux éditeurs multimédia.

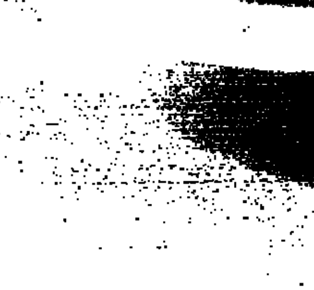
Pour la première fois, l'Etat organisera des commandes publiques d'œuvres pour Internet : vingt artistes exposeront lors de la prochaine fête de l'Internet (du 19 au 21 mars) les réalisations virtuelles ayant fait l'objet de ces commandes. Et sept projets multimédias monumentaux seront réalisés à l'occasion du passage au troisième millénaire.

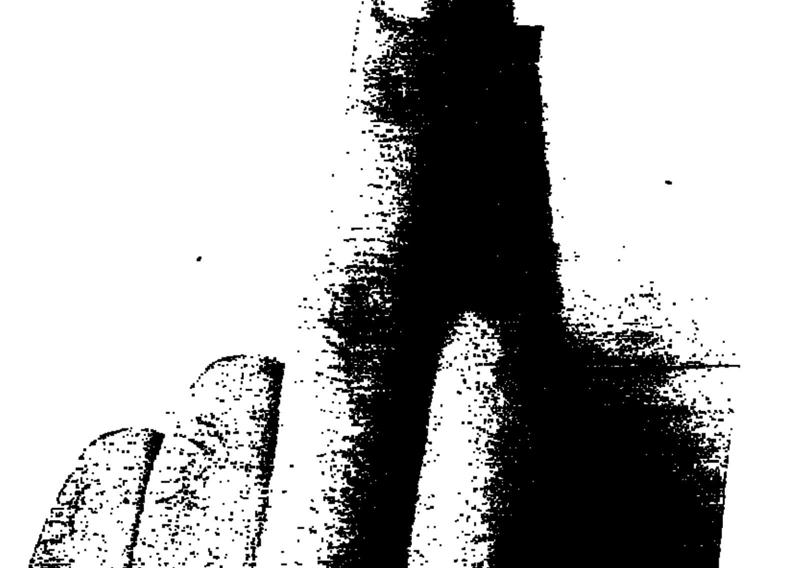
En matière de droits d'auteur, le gouvernement affirme avoir choisi la concertation afin de « *favoriser le rapprochement des acteurs sur la question des droits d'auteur et du multimédia* » et d'apaiser des débats autour de la propriété intellectuelle. Une médiation, placée sous l'égide du ministère de la culture et de la communication, sera mise en place afin de sortir, à l'instar des recommandations du député Bloche, du débat « copyright » contre « droit d'auteur ».

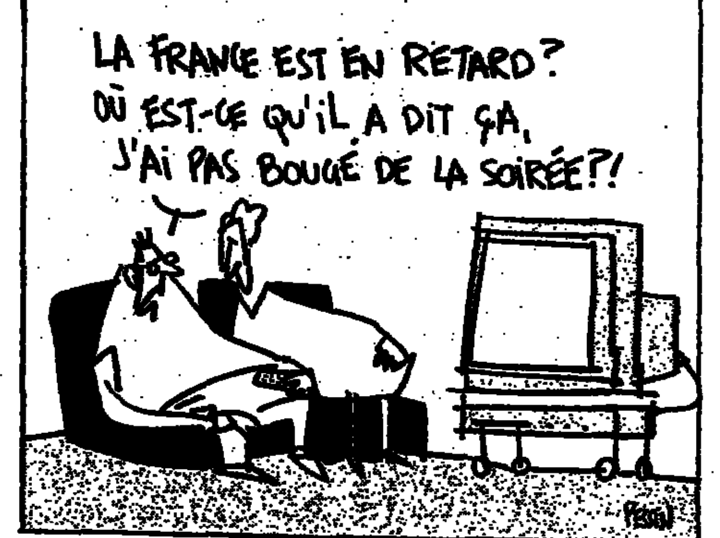
Des groupes de travail seront créés, ainsi qu'un Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique, dont la vocation est de constituer « *une structure neutre de conseil* ». Le Conseil comporterait trois collèges : l'administration, des utilisateurs et des personnes qualifiées.

Fl. A.









Le Web va aider le contribuable et protéger le citoyen

Plusieurs décisions gouvernementales concernent le fisc et le commerce électronique

QUE PEUT FAIRE aujourd'hui, au quotidien, un Français qui utilise un ordinateur connecté à Internet ? Peu de chose, hormis se divertir et y suivre en temps réel les actualités, la météo ou les cours de Bourse. Largement sous-exploité en France, le « réseau des réseaux » pourrait pourtant faire économiser au contribuable un temps précieux et permettre au consommateur de faire ses emplettes sans avoir à se déplacer.

Mais pour parvenir à cet objectif, plusieurs freins juridiques et politiques doivent être levés. Le gouvernement vient de faire un pas en avant en décidant, à l'occasion de la deuxième étape (1999-2000) du plan d'action gouvernemental pour l'entrée de la France dans la société de l'information, d'accélérer *« l'utilisation des nouvelles technologies dans l'administration centrale et dans les services déconcentrés »* et de *« généraliser les nouveaux outils de service au citoyen et à l'entreprise »*.

Appelant à l'émergence d'*« une administration électronique »*, il a annoncé que la transposition sur Internet de la totalité des formulaires administratifs devra être terminée avant 2000. Les premières téléprocédures grand public sont prévues dès cette année. Pour cela, le budget alloué aux fonds de modernisation de l'Etat (FRE et FIM) sera doublé en 1999 à 130 millions de francs. Car le retard est grand : malgré des initiatives isolées, comme la possibilité pour les propriétaires de véhicules immatriculés dans l'Isère d'obtenir leur carte grise *via* Internet (*Le Monde* du 14 décembre 1998), la transposition des démarches administratives sur le Web est inférieure aux objectifs d'il y a un an du gouvernement : seuls 300 formulaires sur les 2000 utilisés sont téléchargeables à partir d'Internet.

Un décret va stipuler que les formulaires disponibles sur Internet seront « opposables à l'administration »

Il est possible de calculer son impôt sur le revenu en se connectant sur le site du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie (www.finances.gouv.fr), mais impossible de remplir sa déclaration pour ensuite l'envoyer directement au Trésor public accompagnée, par exemple, d'un paiement par carte bancaire. *« Techniquement, les téléprocédures sont pourtant possibles, dans des conditions satisfaisantes de sécurité, depuis longtemps*, confie l'un des concepteurs du site Web du ministère de l'économie et des finances, *mais elles ont pris du retard car leur application avait un impact social lourd. »*

Aussi, pour encourager le transfert progressif des démarches administratives sur Internet, le gouvernement a-t-il décidé d'accorder au document numérique la même valeur juridique qu'un document papier, administratif, commercial ou de droit privé. Un décret va stipuler que les formulaires disponibles sur Internet seront *« opposables à l'administration »*. Parallèlement, la modification du code civil, recommandée par le Conseil d'Etat et adoptée par les ministres, donnera aux documents numériques et aux signatures électroniques une valeur probante. La France emboîte ainsi le pas, mais avec retard, au Québec, qui a modifié son code civil dès 1993, suivi par le Royaume-Uni qui a transposé sa législation en 1995, puis l'Allemagne et l'Italie en 1997.

Plus généralement, les pouvoirs publics veulent créer un climat de confiance sur le Web afin que les transactions commerciales s'y développent. En établissant notamment des règles qui garantissent la protection des données personnelles, la liberté individuelle et le respect de la vie privée. Contrairement à une idée répandue, il n'y a pas, sur Internet, de vide juridique, le cadre légal traditionnel s'appliquant (notamment la loi du 6 janvier 1978, « informatique et libertés »). Mais l'internaute est en proie à de nouveaux risques, comme la collecte à son insu d'informations le concernant, des procédés de captation d'information alimentant des bases de données comportementales (un mouchard est accolé à son ordinateur), ou l'achat ou le troc de ses données personnelles.

Le chemin sera long. Disposant de peu de moyens de contrôle, le gouvernement entend *« maintenir le niveau élevé de protection des données personnelles actuellement garanti aux citoyens français »*, a affirmé M. Jospin. Les moyens de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL) – deux professionnels d'Internet figurent parmi ses dix-huit membres – seront renforcés ainsi que son pouvoir de contrôle. Priorité devrait être donnée au contrôle *a posteriori* du traitement des données à des fins commerciales.

Simultanément, des réflexions à l'échelle internationale sont menées au sein de l'OCDE, des Nations unies et de l'Organisation mondiale du commerce, sous la coordination d'Alain Le Gourrierec, ambassadeur rattaché au secrétariat général du Quai d'Orsay depuis le 4 janvier. Car, sur la Toile, la notion de protection nationale n'a pas grand sens.

Florence Amalou

Le multimédia a pénétré le bastion de l'éducation nationale

LES NOUVELLES technologies seraient-elles entrées dans les mœurs scolaires ? Un an après le lancement du plan pour le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) dans l'enseignement, *« le retard a été comblé »*, affirme le ministère de l'éducation nationale. Qu'il s'agisse de la charte pour l'école du XXIe siècle ou de la réforme des lycées, les NTIC sont désormais omniprésentes dans les projets de la Rue de Grenelle.

La connexion à Internet est aujourd'hui une réalité pour 85 % des lycées (40 % en 1997), 53 % des collèges, 10 % des écoles primaires et le ratio nombre d'élèves par ordinateur s'est amélioré. Mais de la simple présence d'un ordinateur dans le bureau du chef d'établissement à la création d'un site de classe, dans lequel des écoliers se présentent et rendent compte d'un projet, en passant par l'utilisation de l'informatique en cours, ces chiffres cachent des réalités pédagogiques très différentes et des bouleversements plus ou moins importants dans le quotidien scolaire des élèves.

Pour développer l'équipement des établissements, le ministère de l'éducation nationale a mené des négociations avec les constructeurs et les opérateurs afin d'obtenir des tarifs préférentiels. Ainsi, pour le matériel, des offres de location ou de crédit-bail sont possibles à partir de 160 francs mensuels (24,3 euros). Quant à l'accès à Internet, France Télécom et Vivendi proposent des formules à 850 francs par an. Largement sollicitées pour participer à ces investissements, les collectivités locales peuvent disposer de prêts à taux zéro à travers un fonds de soutien de 500 millions de francs réservé *« aux projets pédagogiques des établissements situés en zone rurale ou en zone difficile »*.

Les lycées sont les mieux connectés

Un peu moins de la moitié des établissements scolaires sont aujourd'hui connectés à la Toile – 30 000 sur un total de 70 000. En décembre 1998, le ratio nombre d'élèves par ordinateur s'établit à 7 lycéens par machine, 17,5 collégiens et 31 écoliers. Globalement en retard en 1997, les écoles primaires ont certes réalisé des progrès en deux ans. Mais plusieurs zones sont toujours en déshérence, moins de 5 % de leurs écoles étant reliées à Internet : c'est le cas des académies de Rouen et de Caen, de Lyon et de Clermont-Ferrand, de Reims et de Montpellier. Pour les collèges, en revanche, le taux de liaison le plus fort est constaté à l'Ouest et à l'Est ; les régions les moins bien loties – moins de 25 % des collèges reliés – sont Midi-Pyrénées et la Lorraine. Les lycées sont plutôt correctement reliés (de 75 % à 100 %), sauf dans le Sud-Ouest, la Normandie et la région PACA, où les établissements sont moins nombreux à bénéficier du réseau des réseaux.

LES RÉFRACTAIRES MINORITAIRES

Conscient des limites d'une politique uniquement fondée sur l'équipement informatique des établissements, le plan ministériel – qui représente un budget d'environ 1,5 milliard de francs par an (220 millions d'euros) – entend également donner la priorité à l'information et à la formation des personnels. Parce que *« l'introduction des nouvelles technologies dans toutes les disciplines »*, prônée par Claude Allègre, ne se fera pas sans les enseignants, un plan d'urgence, doté d'un budget de 60 millions de francs (915 000 euros) sur deux ans, a été lancé dans les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM).

Sur les 200 postes de jeunes docteurs ouverts en octobre 1998, cinquante ont d'ores et déjà été recrutés *« pour inventer, avec les futurs professeurs, une pédagogie liée à l'informatique »*. En outre, un tiers de la formation continue proposée aux enseignants est consacrée cette année aux NTIC, contre 4 % en 1996.

Afin de *« soutenir l'industrie du multimédia éducatif »*, le ministère de l'éducation nationale a mis en place depuis la rentrée un *« guichet unique »* pour sélectionner les projets qui seront financièrement soutenus et labelliser les produits *« reconnus d'intérêt pédagogique »*. Cent vingt labels ont d'ores et déjà été accordés. Quant à la possibilité de « détacher » des enseignants qui souhaitent créer des logiciels pédagogiques, elle ne concerne pour l'instant que douze personnes.

Si le ministère entend introduire les NTIC à tous les niveaux d'enseignement et dans tous les programmes scolaires, reste à en évaluer l'intérêt éducatif et les effets cognitifs. Une première enquête statistique menée en 1998, et dont les résultats seront publiés prochainement, fait pour l'instant apparaître *« une plus grande motivation »* des élèves et des équipes enseignantes. Selon le ministère, les enseignants réfractaires aux nouvelles technologies seraient devenus ultra-minoritaires.

Sandrine Blanchard

La baisse des tarifs reste la clé d'un meilleur accès aux réseaux

LE GOUVERNEMENT de Lionel Jospin veut être l'initiateur d'une politique volontariste en matière d'accès à Internet. Plusieurs décisions ont été prises par les ministres, réunis mardi 19 janvier, un an après le lancement du programme d'action gouvernemental pour la société de l'information (PAGSI), afin d'éviter que ne se creuse le fossé entre ceux qui jouissent d'un accès à Internet et les autres.

Le gouvernement souhaite que l'accès du public aux réseaux d'information dans les services publics soit renforcé. Il a annoncé la généralisation des stations Internet aux 800 agences de l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE), convaincu par le sucès du site de l'Association pour l'emploi des cadres (APEC, www.apec.asso.fr) : le nombre de ses connexions quotidiennes a sextuplé en un an. Parallèlement, le public devrait pouvoir prochainement accéder à Internet dans les lieux de service public, les agences postales multiservices ainsi que dans les bibliothèques municipales.

Il fallait jusqu'ici disposer d'un budget d'environ 5 000 francs pour s'offrir l'ordinateur renfermant un microprocesseur assez puissant pour lire, en un temps raisonnable, les documents disponibles sur la Toile, hors frais de connexion à Internet. A partir du 27 janvier, le service en ligne Infonie vendra, en partenariat avec les hypermarchés Géant, un ordinateur et sa connexion à Internet pour moins de 2 000 francs (300 euros). Même si cette offre constitue, selon Infonie, *« une étape importante de la démocratisation de l'accès familial à Internet en France »*, seulement 8 % des Français accèdent aujourd'hui à Internet.

INÉGALITÉ SOCIOLOGIQUE

Un des motifs de ce retard – 15 % des Britanniques et 10 % des Allemands sont connectés –, serait dû, selon les internautes, au tarif élevé d'accès par les lignes de téléphone. Ils appellent à une nouvelle grève des connexions le 31 janvier. Selon des évaluations de décembre, la France avait un coût de connexion élevé : pour six heures par mois, le coût d'accès à Internet est de 21,95 euros (144 francs) en France, contre un prix moyen de 15,24 euros en Italie et de 17,68 euros aux Etats-Unis. Mais il est de 26,21 euros en Allemagne, et de 32,92 euros au Royaume-Uni.

Le gouvernement n'a pas souhaité imposer à France Télécom une baisse importante de ses tarifs afin de ne pas handicaper l'entreprise vis-à-vis de ses concurrents. Il a saisi, il y a un mois, l'Autorité de régulation des télécommunications (ART), censée organiser d'ici à la fin janvier une concertation avec les opérateurs, les fournisseurs d'accès et les associations. *« J'attends qu'elle permette d'aboutir prochainement à de nouvelles propositions tarifaires, plus favorables aux internautes »*, a affirmé le chef du gouvernement.

Lionel Jospin a d'ailleurs reconnu qu'un an après le début de son programme d'action pour la société de l'information et *« en dépit de la baisse des coûts des matériels et d'une croissance rapide des équipements, l'inégalité sociologique et géographique dans l'accès aux réseaux d'information demeure une réalité »*.

Fl. A.

La France, mauvais élève de l'Europe internaute

LA FRANCE reste à la traîne de l'Europe connectée, même si 14 % des plus de 18 ans (soit 6,1 millions de personnes) ont déjà accédé au moins une fois à Internet en 1998.

PROFIL DE L'INTERNAUTE FRANÇAIS

(*Stratégies Télécom et multimédia*, novembre 1998).

● Sur les 3,7 millions d'internautes français, 2,4 millions utilisent Internet principalement pour la messagerie électronique (e-mail) et 2,1 millions de Français l'utilisent au moins une fois par semaine.

● L'internaute est masculin (72 %), jeune (30 ans en moyenne), avec un niveau d'études et de revenus supérieur à la moyenne nationale.

● Il picore sur le Web des informations (95 %) prioritairement liées à l'actualité, mais aussi la météo. Il y écoute de la musique et suit les cours de Bourse.

● En France, 1,3 millions d'utilisateurs déclarent avoir déjà acheté un produit ou service après une recherche effectuée sur le Web. Mais seulement 571 000 Français disent avoir effectué un achat en ligne.

L'ÉQUIPEMENT

(Eurobaromètre de la Commission européenne, janvier 1999).

● Les Français sont sous-équipés par rapport à leurs voisins européens : seulement 5 % des Français possèdent un accès à Internet (par leur ordinateur ou leur télévision) contre 8 % des Européens en moyenne.

● Ils sont 11 % à posséder un téléviseur équipé de télétexte (contre 55 % en moyenne en Europe) : 27 %, un ordinateur (contre 32 % en Europe) ; 7 %, une antenne parabolique (contre 18 %) ; 13 %, un lecteur de CD ROM ou DVD (contre 17 % en moyenne). Les Français sont, en revanche, les seuls à avoir un Minitel et sont parmi les plus équipés en décodeurs numériques pour la télévision.

VENTES DE MICRO-ORDINATEURS

(GfK, institut de sondage allemand, 20 janvier 1999).

● Plus de 3,4 millions de micro-ordinateurs ont été vendus en France en 1998, soit une progression (+ 21 %) supérieure à celle de 1997 (+ 19 % par rapport à 1996).

● Les particuliers franchissent pour la première fois la barre du million de machines achetées et portent le taux d'équipement des familles à 22,5 %, contre 18,5 % fin 1997. Ce résultat reste inférieur à la moyenne européenne, qui atteint les 27 % sur sept pays.

● L'institut de sondage allemand GfK table sur la vente de 3,9 millions de micro-ordinateurs en France en 1999, soit une progression de 15 % supérieure à celle attendue en Europe (+ 12,2 %) et dans le monde (+ 10 %).

EMPLOI

● L'emploi dans les secteurs des technologies de l'information et des télécommunications croît cinq fois plus vite en Europe que la moyenne des autres secteurs

● Il y avait 600 entreprises françaises de multimédia en 1997 et 2000 en mai 1998. La moyenne d'âge des salariés est inférieure à 25 ans.

Les sites mis en place par le gouvernement

● **www. ladocfrançaise.gouv. fr** met en ligne 37 rapports officiels, la composition de l'exécutif, l'actualité internationale des six derniers mois et la liste des publications (1 139 numéros de revues et 1 285 ouvrages) qu'il est possible de commander en ligne. Ce site sera enrichi du *Bulletin officiel des marchés publics* (BOAMP) et du *Bulletin des annonces légales obligatoires* (BALO).

● **www. internet. gouv. fr** diffuse le programme d'action gouvernemental pour la société de l'information, le bilan d'étape et les nouvelles mesures ainsi que les textes de la position française dans les négociations internationales.

● **www. education. gouv. fr** propose des données statistiques, le *Bulletin officiel*, des textes réglementaires, des circulaires d'application, les vacances de postes, les nominations. Les formulaires de demandes de bourses ou de subventions de recherche y sont téléchargeables

● **www. educasource.education. fr** référence 2 500 produits multimédias *« utiles pour l'enseignement »*.

● **www. finances. gouv. fr** (100 000 pages) propose des formulaires téléchargeables (déclarations de revenus, dédouanement, marchés publics...), les codes des impôts, des marchés publics, et bientôt celui des douanes, des fascicules budgétaires et des analyses de décisions du Conseil de la concurrence. Il diffuse également des informations juridiques et dossiers téléchargeables sur le passage à l'euro et un état des réflexions sur le commerce électronique.

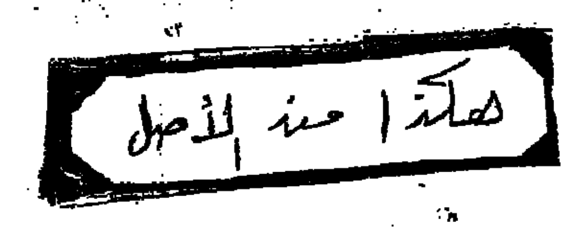
● **www. legifrance.gouv. fr** compile l'essentiel des textes fondateurs du droit français (Constitution, *Journal officiel des lois et décrets*, les codes, etc.), l'actualité juridique et les traités européens. Prochainement une centaine d'arrêts commentés, qu'ils émanent du Conseil d'Etat ou de la Cour de cassation, seront ajoutés.

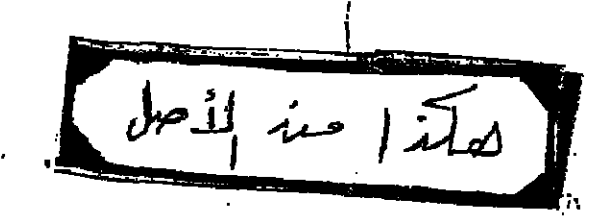
● **www. admifrance.gouv. fr** édite les rapports officiels, le guide « vos droits », et des rubriques sur les services publics locaux. Il proposera, courant 1999, des réponses aux questions les plus courantes (FAQ) ainsi que la liste des marchés publics (BOAMP).

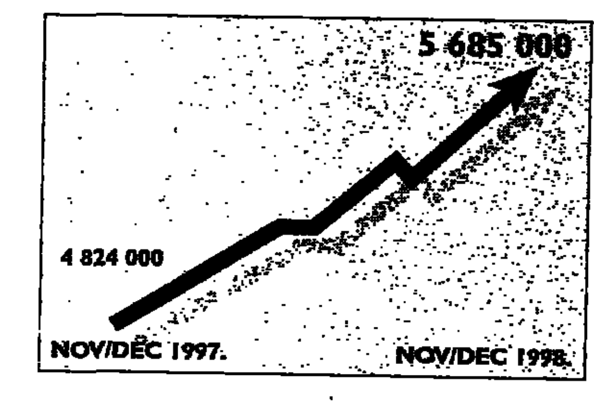
● **www. cfce.fr** permet d'accéder aux fiches descriptives des documents relatifs aux produits destinés à l'exportation, aux opportunités d'affaires et de marchés, ainsi qu'un tour du monde de l'actualité internationale.

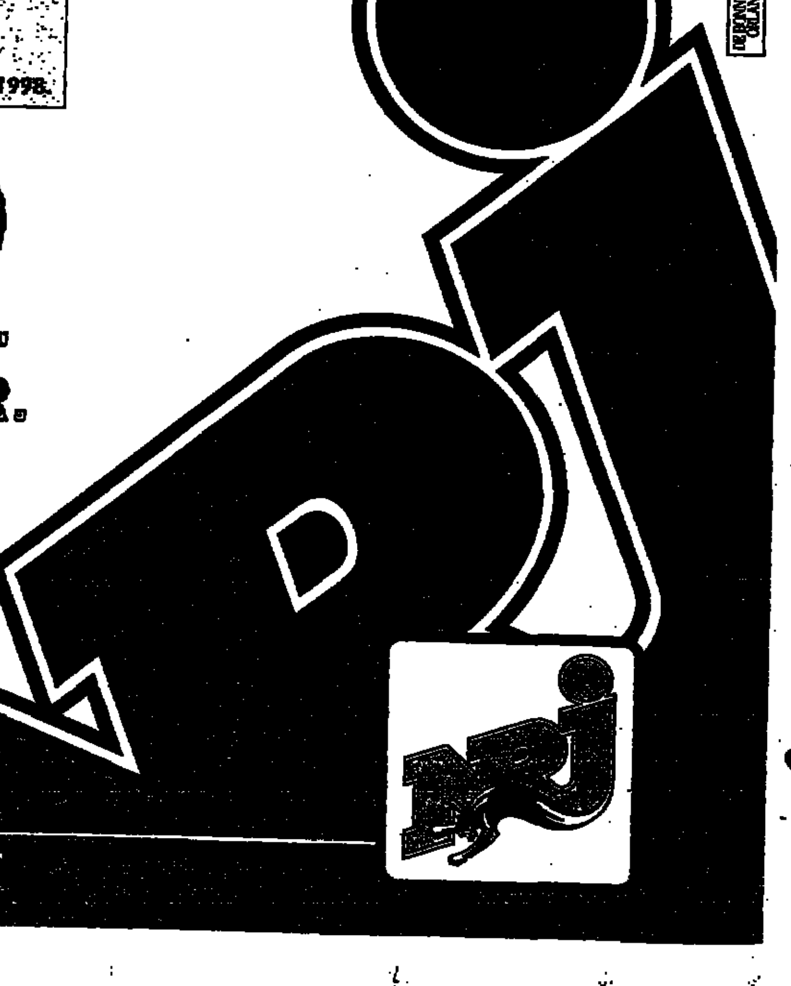
● **www. telecom. gouv. fr** donne l'état des travaux de la commission consultative des radiocommunications.

● **www. an2000. gouv. fr** s'occupe du passage à l'an 2000.






5 685 000
4 824 000
NOV/DÉC 1997.
NOV/DEC 1998.


www.nrj.fr

VOUS EUX !

DES INFOS LOCALES
...CE CHAQUE ANNEE

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **RENAULT : le constructeur automobile français** a décidé, mardi 19 janvier, d'augmenter de 3 milliards de francs (460 millions d'euros) le capital de sa filiale poids lourds Renault VI, afin de contribuer à l'augmentation des investissements nécessaire à sa croissance.

● **DAIMLERCHRYSLER : le constructeur germano-américain** a annoncé, mercredi 20 janvier, le rachat des 50 % détenus par Asea Brown Boveri (ABB) dans la société en commun Adtranz, pour une somme de 472 millions de dollars (547 millions d'euros), portant ainsi à 100 % sa participation dans le leader mondial du transport ferroviaire.

● **SMITHKLINE BEECHAM : la filiale française** du laboratoire britannique va ajuster, pour la troisième fois, le prix de son antibiotique à base d'amoxicilline, Clamoxil, sur le générique le moins cher de cette classe d'antibiotique. La baisse moyenne depuis le premier alignement de prix, en 1996, est de 30 %.

SERVICES

● **GO SPORT : la chaîne de distribution spécialisée dans le sport** a saisi, mardi 19 janvier, le Conseil de la concurrence à l'encontre de la société Décathlon, pour abus de position dominante sur le marché français. Go Sport reproche à son concurrent d'empêcher sur le plan local et régional l'arrivée de tout concurrent.

● **LA POSTE : les fédérations syndicales** SUD, FO et CGT et la commission supérieure du service public des postes et des télécommunications ont demandé, mardi 19 janvier, *« un vrai débat national »* sur la transposition en droit français de la directive européenne sur le courrier, critiquant son intégration surprise par le gouvernement dans le projet de loi sur l'aménagement du territoire.

● **PUBLICITÉ : Euro RSCG Worldwide, filiale d'Havas Advertising**, a annoncé, mardi 19 janvier, le rachat de l'agence américaine Jordan McGrath Case and Partners (JMCP). L'agence a pour principaux clients : Procter and Gamble, Hasbro et SmithKline Beecham. Avec ce rachat, *« le chiffre d'affaires d'Euro RSCG Worldwide en Amérique du Nord va dépasser les 3 milliards de dollars »*.

● **IMMOBILIER : les transactions dans l'immobilier en région parisienne** ont augmenté en 1998 de 20 % sans pour autant entraîner de hausse des prix (– 0,07 % sur un an), a indiqué mardi 19 janvier la Chambre des notaires de Paris. Les prix ont amorcé un mouvement nettement haussier à Paris (+ 3,86 % sur un an).

FINANCE

● **SANWA BANK-TOYO TRUST : les deux banques japonaises ont annoncé**, mercredi 20 janvier, une large alliance, en particulier dans le domaine de la gestion de fonds de pension et de la conservation de titres. Aucune précision n'est donnée sur une possible alliance capitalistique.

● **RÉPUBLIQUE TCHÈQUE : les banques française BNP, allemandes Deutsche Bank et Hypovereinsbank**, ainsi que la banque belge KBC ont été retenues par les autorités tchèques pour le second tour de la sélection visant à la privatisation de quelque 66 % des parts de la banque pragoise CSOB (Ceskoslovenska Obchodni Banka), troisième banque en République tchèque.

RÉSULTATS

■ **MICROSOFT : le numéro un mondial des logiciels** a annoncé mardi 19 janvier un bénéfice net de 1,98 milliard de dollars (2,3 milliards d'euros) pour le deuxième trimestre de son exercice fiscal 1998-99, un bond de 75 % par rapport aux trois mois correspondants de 1997-98, tandis que le chiffre d'affaires a augmenté de 38 % à 4,94 milliards de dollars (5,7 milliards d'euros) sur la même période.

■ **DEUTSCHE TELEKOM : le géant allemand des télécommunications** a annoncé mardi 19 janvier un bond de 27 % du bénéfice préliminaire du groupe à 2,15 milliards d'euros en 1998 et une hausse de 3 % de son chiffre d'affaires à 35,64 milliards d'euros. L'endettement net du groupe a été réduit à 39,23 milliards d'euros.

■ **AIGLE : le groupe (bottes, chaussures, loisirs, nature)** a réalisé en 1998 un chiffre d'affaires en hausse de 21 %, à 615 millions de francs (93,76 millions d'euros). Le chiffre d'affaires progresse de 23 % en France et de 12 % à l'export.

EUROPE

FRANCFORT DAX 30 : 5125,03 — LONDRES FT 100 : 6127,10 — PARIS CAC 40 : 4163,26

Europe 12h30 ▶	Indices sélection	cours 20/01	Var. % 19/01	Var. % 31/12
EUROPE	EURO STOXX 50	3571,30	1,58	6,85
EUROPE	STOXX 50	3504,33	1,38	5,54
EUROPE	EURO STOXX 324	310,80	1,36	4,17
EUROPE	STOXX 653	290,30	1,20	4,15
PARIS	CAC 40	4163,26	1,16	5,60
PARIS	MIDCAC	1601,23	–0,08	–2,82
PARIS	SBF 120	2784,18	0,82	4,81
PARIS	SBF 250	2629,37	1,37	6,17
PARIS	SECOND MARCHÉ	1908,65	–0,26	–4,64
AMSTERDAM	AEX	557,14	1,50	3,49
BRUXELLES	BEL 20	3508,28	0,85	–0,18
FRANCFORT	DAX 30	5125,03	1,02	2,45
LONDRES	FTSE 100	6127,10	1,65	4,18
MADRID	STOCK EXCHANGE	10185,90	2,25	3,65
MILAN	MIBTEL 30	35580,00	1,33	1,22
ZURICH	SPI	7310,20	1,42	2,09

AMÉRIQUES

NEW YORK Dow Jones : 9355,22 — NEW YORK Nasdaq : 2408,17 — EURO / DOLLAR : 1,15

Amériques 10h15 ▶	Indices sélection	cours 19/01	Var. % veille	Var. % 31/12
ÉTATS-UNIS	DOW JONES	9355,22	0,16	1,89
ÉTATS-UNIS	S&P 500	1252,00	0,76	1,85
ÉTATS-UNIS	NASDAQ COMPOSITE	2408,17	2,55	9,83
TORONTO	TSE INDEX	6758,80	–0,94	4,21
SAO PAULO	BOVESPA	7381,00	3,76	8,80
MEXICO	BOLSA	203,03	–1,27	–12,67
BUENOS AIRES	MERVAL	380,55	1,85	–11,51
SANTIAGO	IPSA GÉNÉRAL	89,94	–0,59	16,81
CARACAS	CAPITAL GÉNÉRAL	4049,71	–3,43	–15,43

ASIE - PACIFIQUE

TOKYO Nikkei : 14028,05 — HONGKONG Hang Seng : 10314,91 — EURO / YEN : 131,62

Zone Asie 10h15 ▶	Indices sélection	cours 20/01	Var. % 19/01	Var. % 31/12
TOKYO	NIKKEI 225	14028,05	1,87	1,34
HONGKONG	HANG SENG	10314,91	0,24	2,65
SINGAPOUR	STRAITS TIMES	0,00	—	11,17
SÉOUL	COMPOSITE INDEX	70,36	–0,26	8,33
SYDNEY	ALL ORDINARIES	2872,70	0,59	2,11
BANGKOK	SET	29,21	2,49	13,75
BOMBAY	SENSITIVE INDEX	3218,91	–1,82	5,36
WELLINGTON	NZSE-40	2219,62	1,14	7,47

ÉCONOMIE

Bill Clinton souhaite une hausse du salaire minimum

LE PRÉSIDENT des Etats-Unis, Bill Clinton, a proposé, mardi 19 janvier, une augmentation du salaire minimum horaire, ainsi que plusieurs autres mesures en direction de la famille.

S'exprimant lors de son discours sur l'état de l'Union *(lire page 4)*, Bill Clinton a préconisé que cette hausse, échelonnée sur deux ans, soit d'un dollar par heure.

Cette augmentation porterait donc le salaire minimum horaire de 5,15 dollars (4,44 euros) actuellement à 6,15 dollars (5,3 euros) dans deux ans. Selon les services de la Maison Blanche, une première hausse de 50 cents aurait lieu le 1er septembre 1999 et une seconde hausse, de 50 cents également, le 1er septembre 2000. Douze millions de personnes seraient concernées aux Etats-Unis par cette augmentation.

■ **M. Clinton a pressé le Congrès**, mardi, de consacrer une partie de l'excédent budgétaire escompté au renflouement les fonds publics de retraite, et d'en investir une portion en Bourse afin d'assurer durablement la solvabilité du système menacé par le vieillissement de la population.

■ **Le président américain a lancé**, mardi soir, un appel au Congrès pour le lancement d'un nouveau *« round »* commercial pour libéraliser davantage les échanges mondiaux, clé, selon lui, de la prospérité au XXIe siècle.

■ **ZONE EURO : dans son premier bulletin mensuel**, publié mardi 19 janvier, la Banque centrale européenne (BCE) estime que *« les données disponibles ne font pas apparaître (...) de pressions significatives à la hausse ou à la baisse sur l'évolution des prix »*. Elle note toutefois *« qu'il n'est pas exclu que les répercussions négatives des récents événements mondiaux sur la croissance économique dans la zone euro ne se révèlent plus importantes qu'escompté. Cela pourrait avoir un nouvel effet modérateur sur les prix à l'importation et les prix intérieurs »*.

■ **CHINE : des structures de défaisance**, chargées de digérer la masse des créances douteuses des quatre grandes banques publiques du pays, vont être mises en place, a annoncé Dai Xianglong, le gouverneur de la banque centrale, cité mercredi par la presse officielle. Il a déclaré par ailleurs que le maintien de la parité de la monnaie chinoise, le yuan, est *« l'objectif majeur »* de l'institut d'émission en 1999.

■ **RUSSIE : un rapport d'experts, commandé** par l'Institut d'études dirigé par le « libéral » Egor Gaïdar, critique le budget russe 1999 en le jugeant *« irréaliste »*, a annoncé mardi l'agence Interfax. Selon les conclusions du groupe d'experts, le budget pèche par excès d'optimisme.

■ **La Banque mondiale est confiante** dans les capacités de la Russie à lui rembourser ses dettes, a déclaré mardi Michael Carter, représentant de la Banque à Moscou *(lire p. 3)*.

■ **VIETNAM : le nombre de délits économiques a augmenté** de 25 % en 1998 au Vietnam, où la police a découvert 2 302 affaires de corruption et de détournements de fonds publics, a indiqué la presse, mercredi.

■ **BRÉSIL : l'exigence d'une politique monétaire et budgétaire** restrictive est encore plus nécessaire depuis la décision prise par les autorités brésiliennes de laisser flotter le real, a affirmé mardi un haut représentant du Fonds monétaire international (FMI).

■ **La production industrielle brésilienne a baissé de 2,2 %** au cours des onze premiers mois de l'année 1998, par rapport à la même période 1997, indique mardi l'Institut brésilien de statistiques (IBGE).

■ **L'un des sept gouverneurs brésiliens d'opposition** au gouvernement central, Olivio Dutra, du Parti des travailleurs (PT-gauche), a affirmé mardi que la renégociation des dettes des Etats fédérés auprès de l'Union est la *« priorité des priorités »* pour le pays.

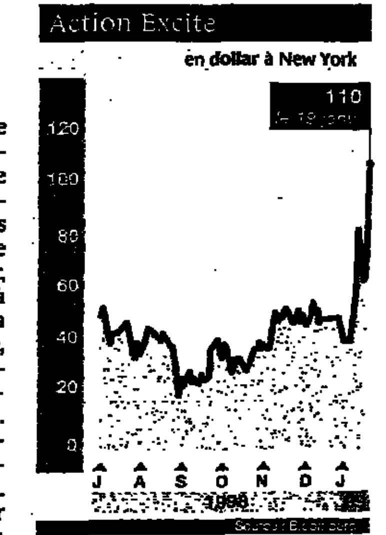
■ **Le gouvernement brésilien** a annoncé qu'il allait privatiser cette année les secteurs de l'électricité et de l'eau pour une valeur estimée officiellement à 20 milliards de réaux (11,4 milliards d'euros).

■ **FMI : le Fonds monétaire international (FMI)** reconnaît, dans un rapport publié mardi, avoir mal jugé la gravité de la récession, conséquence de la crise financière qui a frappé la Thaïlande, la Corée du Sud et l'Indonésie depuis dix-huit mois.

■ **UKRAINE : le vice-directeur du département européen du FMI**, Mohammed Shadman-Valavi, s'est dit confiant mardi dans le succès des négociations sur l'octroi à Kiev d'une troisième tranche de crédit dans le cadre d'un prêt de 2,2 milliards de dollars, a rapporté l'agence Interfax.

VALEUR DU JOUR

At Home lance une OPA record sur Excite



MOINS DE DEUX MOIS après le rachat de Netscape (éditeur d'un logiciel de navigation et propriétaire du site Web Netcenter) par le fournisseur d'accès American on line, les enchères ont encore grimpé dans le monde d'Internet. Mardi 19 janvier, At Home, un fournisseur d'accès à Internet par câble, filiale d'AT&T, a pris le contrôle de la société Excite, véritable portail pour la Toile (moteur de recherche, site de discussion, commerce électronique). Le prix de la transaction, 6,7 milliards de dollars (5,7 milliards d'euros), est un nouveau record : AOL avait mis 4,2 milliards de dollars sur la table. L'opération s'effectuera sous forme d'échange de titres At Home, valorisant ceux d'Excite à 106,27 dollars, soit une prime de 57 % par rapport au cours précédent.

Les montants en jeu dans ce nouveau domaine d'activité s'accroissent rapidement. Ainsi AOL avait payé chaque utilisateur de Netcenter sur la base de 262 dollars. Aujourd'hui, At Home acquiert les 17 millions d'utilisateurs d'Excite sur la base de 394 dollars. Depuis deux mois, les investisseurs sont pris d'une véritable frénésie pour les valeurs Internet. La capitalisation boursière de Yahoo ! s'élève à 32,1 milliards de dollars, à comparer à celle du pétrolier Texaco (27,1 milliards de dollars).

En faisant cette acquisition, At Home poursuit la stratégie de sa maison mère AT&T, qui est de marier rapidement les deux métiers du transport de la voix et de celui des données. Excite, qui a réalisé un chiffre d'affaires de 100 millions de dollars sur les neuf premiers mois de 1998, a publié un déficit de 30,3 millions de dollars sur cette même période.

Depuis quelques mois, les grands groupes de télécommunication rivalisent avec ceux de communication pour s'approprier Internet. En juin 1998, Walt Disney avait dépensé 70 millions de dollars pour prendre une participation de 43 % dans Infoseek, un annuaire sur Internet. Car si les sociétés d'Internet perdent pratiquement toutes de l'argent actuellement, elles peuvent en faire gagner aux sociétés qui transportent les données et à celles qui vendent des espaces publicitaires.

Enguérand Renault

SUR LES MARCHÉS

PARIS

L'INDICE CAC 40 a repris sa progression, mercredi 20 janvier, gagnant 1,76 %, à 4 188,55 points, à l'ouverture de la Bourse de Paris, après avoir cédé 0,86 % la veille, dans une séance irrégulière.

FRANCFORT

L'INDICE DAX gagnait 1,14 % à l'ouverture de la Bourse de Francfort, mercredi 20 janvier. L'indice reprenait sa progression, stimulé notamment par la progression de 75 % du bénéfice net de Microsoft au second trimestre de son exercice fiscal 1998-1999.

LONDRES

L'INDICE FT 100 de la Bourse de Londres a terminé en baisse de 1,57 %, à 6 027,6 points, mardi 19 janvier. La publication d'un indice d'inflation pour décembre plus élevé que prévu, à 2,6 % en glissement annuel, pour 2,5 % attendus, a semblé obérer les chances d'une prochaine baisse des taux et a pesé sur la tendance.

TOKYO

L'INDICE NIKKEI de la Bourse de Tokyo a progressé de 1,87 %, à 14 028,05 points, mercredi 20 janvier. Les valeurs valeurs bancaires ont progressé grâce à diverses rumeurs de rapprochement, notamment entre Fuji Bank (+ 4,7 %) et Yasuda (+ 5,1 %), ou entre Sanwa (+ 3,5 %) et Toyo Trust (+ 7,3 %). Après l'annonce de sa fusion Chuo Trust, Mitsui Trust a gagné 11 %.

NEW YORK

APRÈS avoir été en baisse une bonne partie de la séance, la Bourse américaine est parvenue à terminer sur une légère hausse mardi 19 janvier, grâce à la bonne tenue de trois poids lourds de la cote : ATT, General Motors et IBM. L'indice Dow Jones a clôturé sur un gain de 0,15 %, à 9 355,22 points. L'indice Nasdaq, qui retrace l'évolution des valeurs de la haute technologie, a affiché un nouveau record à 2 408,17 points, en hausse de 2,55 %.

TAUX

LE CONTRAT NOTIONNEL du Matif était stable, mercredi en début de séance. Il gagnait un centième à 112,89 points. Le rendement de l'obligation d'Etat émise à 10 ans s'inscrivait à 3,78 %. Outre-Atlantique, le marché obligataire était mal orienté, mardi ; le rendement de l'obligation du Trésor à 30 ans s'affichait à 5,13 %, contre 5,11 % vendredi soir.

CHANGES

LE DOLLAR s'effritait face au yen, mercredi en début de matinée. Il s'échangeait contre 113,26 yens. Les cambistes n'ont pas réagi au discours de Bill Clinton et attendaient les déclarations d'Alan Greenspan, le président de la Réserve fédérale, qui devait intervenir devant le Congrès mercredi après-midi. Le billet vert faisait également preuve de faiblesse face à l'euro, à 1,1582 dollar pour un euro.

Taux de change fixe des pays €uro

€uro contre ▶	Taux	contre franc ▶	Taux
€URO/FRANC	6,55957	FRANC/€URO	0,15245
€URO/DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK/FRANC	3,35385
€URO/LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITALIENNE (1000)/FRANC	3,38774
€URO/PESETA ESPAGNOLE (100)	1,66386	PESETA ESPAGNOLE (100)/FRANC	3,94238
€URO/ESCUDO PORTUGAIS (100)	2,00482	ESCUDO PORTUGAIS (100)/FRANC	3,27190
€URO/SCHILLING AUTRICHIEN (10)	1,37603	SCHILLING AUTRICHIEN (10)/FR	4,76703
€URO/PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE/FRANC	8,32894
€URO/FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS/FRANC	2,97660
€URO/FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)/FRANC	1,62607
€URO/MARKKA FINLANDAISE	5,94573	MARKKA FINLANDAISE/FRANC	1,10324

Cours de change croisés

20/01 12h30 ▶	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours €URO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR	....	0,88028	1,15870	0,17663	1,65170	0,72280
YEN	113,60000	....	131,62000	20,06500	187,59000	82,08500
€URO	0,86304	0,75976	....	0,15245	1,42525	0,62370
FRANC	5,66140	4,98385	6,55957	....	9,35090	4,09120
LIVRE	0,60544	0,53305	0,70165	0,10695	....	0,43750
FRANC SUISSE	1,38350	1,21825	1,60350	0,24445	2,28510	....

Taux d'intérêt (%)

Taux 19/01 ▶	Taux j.j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	3,06	2,90	3,79	4,67
ALLEMAGNE	3,06	3,10	3,69	4,67
GDE-BRETAG.	5,69	5,68	4,32	4,33
ITALIE	3,88	3,18	3,94	4,91
JAPON	0,28	0,27	1,98	....
ÉTATS-UNIS	4,50	4,46	4,69	5,11
SUISSE	0,88	1,19	2,50	3,83
PAYS-BAS	2,50	3,20	3,80	4,68

Matif

Cours 12h30 ▶	Volume 20/01	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5			
MARS 99	12254	112,79	112,88
Euribor 3 mois			
MARS 99	1891	97,03	97,04

Matières premières

En dollars ▶	Cours 19/01	Var. % veille
MÉTAUX (LONDRES)		$/TONNE
CUIVRE 3 MOIS	1481,5	–0,24
ALUMINIUM 3 MOIS	1222,5	–0,20
PLOMB 3 MOIS	494	0,20
ETAIN 3 MOIS	5135	—
ZINC 3 MOIS	952,5	0,05
NICKEL 3 MOIS	4420	–0,34
MÉTAUX (NEW YORK)		$/ONCE
ARGENT A TERME	5,13	0,10
PLATINE A TERME	73818,60	–0,58
GRAINES DENRÉES		$/BOISSEAU
BLÉ (CHICAGO)	299,25	0,28
MAÏS (CHICAGO)	214,5	0,35
SOJA TOURTEAU (CHG.)	132,5	–1,05
SOFTS		$/TONNE
CACAO (NEW YORK)	1338	–0,89
CAFÉ (LONDRES)	1650	—
SUCRE BLANC (PARIS)	241,5	—

Pétrole

En dollars ▶	Cours 19/01	Var. % veille
BRENT (LONDRES)	11,18	—
WTI (NEW YORK)	12,04	–0,33
LIGHT SWEET CRUDE	12,13	–0,33

Or

En €uros ▶	Cours 19/01	Var % 18/01
OR FIN KILO BARRE	7950	–0,25
OR FIN LINGOT	7990	+0,76
ONCE D'OR (LO) $	286,50	–0,09
PIÈCE FRANCE 20 F	46,40	–0,22
PIÈCE SUISSE 20 F	47,10	–0,63
PIÈCE UNION LAT. 20 F	47,80	–0,42
PIÈCE 10 DOLLARS US	280	–3,61
PIÈCE 20 DOLLARS US	445	—
PIÈCE 50 PESOS MEX.	300	–0,56

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ». www.lemonde.fr/bourse

هكذا | من الأصل

هكذا من الأصل

VALEURS EUROPÉENNES

● Après l'annonce du rachat de **GEC-Marconi** par **British Aerospace** (BAe), les deux titres ont cédé respectivement 5,3 % et 13,7 %, mardi 19 janvier. BAe doit financer ce rachat, évalué à plus de 7,7 milliards de livres (10,9 milliards d'euros) par émission d'actions.

● Toujours au centre de multiples rumeurs de rapprochements, le groupe hollandais **TNT Post** a gagné 8,8 %, mardi.

● Suivant la tendance générale sur les places boursières européennes, la plupart des valeurs bancaires ont été victimes du mouvement de consolidation, mardi. Ainsi les titres **Banca di Roma** (– 5,5 %), **Hypovereinsbank** (– 4,6 %), **Mediobanca** (– 4 %), **Banco Bilbao Vizcaya** (– 2,9 %), **Dresdner** (– 2,7 %), **Bancio Central Hispano** (– 2,4 %), **HSBC** (– 2,2 %), **Crédit Suisse Holding** (– 1,2 %) et **ABN Amro** (– 0,6 %) ont subi des prises de bénéfices.

● Les valeurs du secteur des télécommunications étaient, pour la plupart, orientées à la baisse, mardi. Les actions **Vodafone** (– 8,4 %), **Orange** (– 6,6 %), **TIM** (– 3,2 %), **KPN** (– 2,5 %), **Telecom Italia** (– 1,2 %), **Telefonica** (– 1,1 %) et **Swisscom** (– 0,6 %). En revanche, l'action **Deutsche Telekom** a gagné 6,9 % après l'annonce, par l'opérateur allemand, d'une progression de 27 % de son résultat net en 1998.

STOXX 653 — sur un an — sur 5 jours: 290,80
315 · 294 · 273 · 253 · 232 · 212 — 20 JANV. · 23 JUIL. · 20 JANV.
J 278,73 · V 282,90 · L 286,80 · M 286,60 · M 290,80

EURO STOXX 50 — sur un an — sur 5 jours: 3571,30
3685 · 3432 · 3178 · 2925 · 2672 · 2419 — 20 JANV. · 22 JUIL. · 20 JANV.
J 3385,18 · V 3426,… · L 3473,61 · M 3473,51 · M 3571,30

20/01 12h54 ▶

AUTOMOBILE

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
SOMMER ALLIBER/	FR •	23,02	+0,92
MICHELIN-B- /RM	FR •	31,35	–1,72
PEUGEOT /RM	FR •	136,6	+1,56
LABINAL /RM	FR •	185	+2,15
VALEO /RM	FR •	71,7	+0,99
RENAULT	FR •	41,84	–4,91
BMW	DE •	628	–0,16
CONTINENTAL AG	DE •	23,2	+1,98
DAIMLER-BENZ AG	DE •	78,99	....
FIAT	IT •	2,88	+0,70
FIAT PRIV.	IT •	1,59	–0,63
MAGNETI MARELLI	IT •	1,28	+1,59
LUCAS VARITY	GB	3,21	–0,88
AUTOLIV SDR	SE	33,87	....
PIRELLI	IT •	2,49	+2,89
VOLVO -A-	SE	24,60	+0,45
VOLVO -B-	SE	25,10	+1,12
VOLKSWAGEN	DE •	70,4	+1,88
BASF AG	BE •	33,33	+0,69
▶ DJ E STOXX AUTO P		274,04	+1,35

BANQUES

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
NATEXIS	FR •	55,45	–0,27
CCF /RM	FR •	80,6	+2,94
DEXIA FCE RM	FR •	132,5	+3,52
STE GENERAL-A-/	FR •	167,7	+1,74
BNP /RM	FR •	79,8	+3,43
ALLIED IRISH BA	GB	17,94	+3,89
BCA ROMA	IT •	1,39	+1,46
ALPHA CREDIT BA	GR	95,61	....
S-E-BANKEN -A-	SE	9,72	+4,79
DEN NORSKE BANK	NO	3,28	–1,74
LLOYDS TSB	GB	12,06	+1,93
BCO POPULAR ESP	ES •	68	....
BCO SANTANDER N	ES •	....	....
MERITA	FI •	6,18	–0,16
BANK OF IRELAND	GB	19,64	+3,40
SV HANDBK -A-	SE	37,08	+0,91
BARCLAYS PLC	GB	20,66	+2,26
BAYR.HYPO-U.VER	DE •	61,95	+1,06
CHRISTIANIA BK	NO	3,41	–1,01
IMI	IT •	13,01	....
BCP REG	PT •	26,83	....
IONIAN BK REG.S	GR	49,39	....
ERGO BANK	GR	112,30	....
COMM.BANK OF GR	GR	93,88	....
COMMERZBANK	DE •	27,4	–1,44
LB.S.PAOLO TO	IT •	....	....
UNICREDITO ITAL	IT •	5,04	–0,40
DEN DANSKE BK	DK	112,28	+0,48
DEUTSCHE BANK A	DE •	50,55	–0,49
DRESDNER BK AG	DE •	38,8	+0,26
SPAREBANKEN NOR	NL •	146,5	+0,34
FOERENINGSSB A	SE	24,32	+1,15
FOKUS BK	NO	8,89	–1,32
ABBEY NATIONAL	GB	18,81	+1,54
BCO CENTRAL HIS	ES •	10,45	+2,25
ROLO BANCA 1473	IT •	22,7	+3,18
NAT BANK GREECE	GR	208,53	....
DEXIA CC	BE •	141	+1,44
ABN AMRO HOLDIN	NL •	18	+1,41
HALIFAX	GB	11,39	+1,79
JYSKE BANK REG	DK	75,29	–1,75
BCO BILBAO VIZC	ES •	....	....
KBC BANCASSURAN	BE •	71,3	–0,70
BANK OF PIRAEUS	GR	29,29	....
BES OVERSEAS LT	PT •	....	....
NORDBANKEN HOLD	SE	6,60	–1,68
FIRST AUSTRIAN	AT •	49,42	–91,41
BANKINTER	ES •	30,97	+1,21
ARGENTARIA RS	ES •	23,92	+1,38
KAPITAL HOLDING	DK	43,43	+2,54
NATL WESTM BK	GB	18,54	+2,21
ROYAL BK SCOTL	GB	18,01	+1,72
UNIDANMARK -A-	DK	75,69	–0,35
OBERBANK	AT •	61	+2,95
COMIT	IT •	5,78	+0,35
BANK AUSTRIA AG	AT •	37,18	+1,31
UBS N	CH	272,48	+1,51
COMIT	IT •	5,78	+0,35
UNICREDITO ITAL	IT •	5,04	–0,40
BCA INTESA	IT •	4,87	+0,41
▶ DJ E STOXX BANK P		275,39	+1,50

PRODUITS DE BASE

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
USINOR	FR •	10,08	–2,14
PECHINEY-A-	FR •	29,4	+0,62
SIDENOR	GR	22,12	.
ACERINOX REG	ES •	....	....
BRITISH STEEL	GB	1,80	+7,89
SOPORCEL	PT •	....	....
TRELLEBORG B	SE	7,55	+3,82
SSAB SW ST A FR	SE	9,77	+1,15
ELKEM ASA, OSLO	NO	10,14	–1,13
ARJO WIGGINS AP	GB	1,54	....
BEKAERT	BE •	375,5	+2,04
SONAE INDUSTRIA	PT •	12,5	....
AVESTA	SE	2,78	–0,40
METSAE-SERLA A	FI •	6,5	–5,80
BUNZL PLC	GB	3,43	–1,23
ASSIDOMAEN AB	SE	16,56	+0,68
CART.BURGO	IT •	5,3	+0,38
MAYR-MELNHOF KA	AT •	41	–0,97
RAUTARUUKKI K	FI •	5,75	....
DEGUSSA	DE •	43	+2,38
THYSSEN	DE •	154,5	–0,65
BOEHLER-UDDEHOL	AT •	42,15	–2,25
PORTUCEL INDUST	PT •	5,49	....
VOEST-ALPINE ST	AT •	23,45	–3,69
UPM-KYMMENE COR	FI •	22,8	–2,98
STORA ENSO -R-	FI •	7,75	+0,65
STORA ENSO -A-	FI •	7,5	–0,40
SILVER & BARYTE	GR	30,76	....
INPARSA	PT •	22,21	....
ALUMINIUM GREEC	GR	53,81	....
ELVAL	GR	11,22	....
JOHNSON MATTHEY	GB	5,16	–0,82
VIOHALCO	GR	27,83	....
UNION MINIERE	BE •	28,69	+0,67
BUHRMANN NV	NL •	11,85	+3,04
MODO B FR	SE	21,43	–0,52
RIO TINTO	GB	10,07	+0,71
NORSKE SKOGIND-	NO	24,33	–0,94
SMURFIT JEFFERS	GB	1,67	+2,63
STORA KOPPARB -	SE	9,77	....
SVENSKA CELLULO	SE	18,66	–2,33
OUTOKUMPU OY -A	FI •	8,5	–2,30
▶ DJ E STOXX BASI P		140,09	+0,36

CHIMIE

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
AIR LIQUIDE /RM	FR •	147,7	+2,57
AGA -B-	SE	11,44	–0,48
EMS-CHEM HOLD A	CH	5248,55	–0,06
BASF AG	DE •	33,33	+0,69
BAYER AG	DE •	33,2	+0,45
BOC GROUP PLC	GB	11,83	–1,78
AKZO NOBEL	NL •	....	....
KEMIRA	FI •	5,5	–0,72
DYNO INDUSTRIER	NO	14,02	....
UNITOR	NO	8,23	–2,07
CLARIANT N	CH	446,85	+1,56
CIBA SPEC CHEM	CH	70,78	+2,49
HOECHST AG	DE •	36,5	+2,82
HENKEL KGAA VZ	DE •	68,6	+3,16
LENZING AG	AT •	47,9	+3,43
ICI	GB	7	+6,52
LAPORTE	GB	6,79	–0,42
SNIA BPD	IT •	1,43	–2,05
AGA -A-	SE	11,66	–0,47
PERSTORP -B-	SE	8,22	....
SOLVAY	BE •	61,9	+1,81
TESSENDERLO CHE	BE •	44,14	–0,14
UCB	BE •	5255	....
▶ DJ E STOXX CHEM P		267,23	+1,45

CONGLOMÉRATS

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
CGIP /RM	FR •	49,32	+0,65
GAZ ET EAUX /RM	FR •	42	....
CIR	IT •	0,91	....
KVAERNER -A-	NO	17,32	–0,99
AKER RGI -A-	NO	10,66	–2,13
KVAERNER -B-	NO	14,72	....
GBL	BE •	171,3	+0,76
BTR	GB	1,88	+0,93
SONAE INVESTIME	PT •	39,14	....
ORKLA -A-	NO	12,80	–1,78
GENL ELECTR CO	GB	7,80	–1,27
D'IETEREN SA	BE •	415,2	....
INCHCAPE PLC	GB	1,91	+2,29
INVESTOR -A-	SE	41,20	–0,27
INVESTOR -B-	SE	41,92	+0,13
GEVAERT	BE •	64,4	+0,70
NORSK HYDRO	NO	29,84	–0,96
OERLIKON-BUEHRL	CH	106,24	....
ORKLA -B-	NO	11,24	–2,02
VEBA AG	DE •	46,6	+2,98
▶ DJ E STOXX CONG P		223,39	+0,33

TÉLÉCOMMUNICATIONS

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
FRANCE TELECOM	FR •	78,85	+3,75
CABLE & WIRELES	GB	14,13	+4,99
BRITISH TELECOM	GB	14,31	+4,16
TELE DANMARK	DK	118,98	–0,56
EUROPOLITAN HLD	SE	104,28	+1,51
PORTUGAL TELECO	PT •	40,7	....
TIM	IT •	6,11	+2,52
VODAFONE GROUP	GB	16,66	+3,67
HELLENIC TELE (	GR	25,03	....
DEUTSCHE TELEKO	DE •	37,2	+0,27
TELECEL	PT •	198,39	..
TELECOM ITALIA	IT •	8,17	+0,86
TELECOM ITALIA	IT •	8,9	+1,72
TELEFONICA	ES •	42,29	+3,07
KONINKLIJKE KPN	NL •	52,35	+3,87
▶ DJ E STOXX TCOM P		665,56	+1,94

CONSTRUCTION

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
BOUYGUES /RM	FR •	204	+2
LAFARGE /RM	FR •	79,3	+0,95
GROUPE GTM	FR •	88	....
IMETAL /RM	FR •	95	–3,41
COLAS /RM	FR •	184,7	+0,82
SAINT GOBAIN /R	FR •	107	–0,93
TECHNIP /RM	FR •	77,5	+1,97
POTAGUA -B-	DK	17,21	–1,54
AUMAR	ES •	23,2	+2,88
AUTOSTRADE PRIV	IT •	....	....
CHARTER	GB	5,21	–1,08
ASKO OY	FI •	13,65	–2,50
BICC PLC	GB	0,93	+1,56
BILFINGER & BER	DE •	17,4	+1,16
BLUE CIRCLE IND	GB	3,78	–3,31
BPB	GB	2,79	....
ACESA REG	ES •	14,1	+3,30
CRH PLC	GB	13,86	+1,04
SKANSKA -B-	SE	25,32	–0,22
BCA INTESA	IT •	4,87	+0,41
CIMPOR SGPS R	PT •	25,99	....
CRISTALERIA ESP	ES •	54,85	+1,57
ACCIONA	ES •	....	....
DRAGADOS CONSTR	ES •	33,59	+2,35
TITAN CEMENT RE	GR	65,85	....
HERACLES GENL R	GR	24,27	....
SEMAPA	PT •	15,99	....
HOLDERBANK FINA	CH	874,95	+337,50
CBR	BE •	82,55	+0,67
AKTOR SA	GR	11,42	..
MICHANIKI REG.	GR	6,03	....
HELLTECHNODO.R	GR	7,57	....
HEIDELBERGER ZE	DE •	61,5	–5,38
HOCHTIEF ESSEN	DE •	30	+0,17
PHILIPP HOLZMAN	DE •	140	+0,72
CARADON	GB	1,70	–2,46
FOM CON CONTRAT	ES •	58,1	+2,20
PARTEK	FI •	7,69	+0,13
HOLDERBANK FINA	CH	918,69	–2,97
AALBORG PORTLAN	DK	17,48	....
UNICEM	IT •	7,85	–2,85
WILLIAMS	GB	4,47	....
PILKINGTON PLC	GB	0,90	....
RMC GROUP PLC	GB	8,49	+1,19
ITALCEMENTI	IT •	8,26	–0,48
ITALCEMENTI RNC	IT •	4,09	....
RUGBY GRP	GB	1,30	+1,11
TARMAC	GB	1,48	....
TAYLOR WOODROW	GB	2,06	–2,70
URALITA SA	ES •	10,1	+1,51
VALENCIANA CEM	ES •	12,19	+1,58
SUPERFOS	DK	13,31	+1,02
WIENERB BAUSTOF	AT •	167,9	–1,18
▶ DJ E STOXX CNST P		174,68	+0,70

CONSOMMATION CYCLIQUE

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
HERMES INTL	FR •	75	–2,34
ACCOR /RM	FR •	186,1	+1,69
MOULINEX /RM	FR •	11,17	–3,71
CLUB MED. /RM	FR •	79,6	+2,12
SEB /RM	FR •	53,35	–1,02
EURO DISNEY /RM	FR •	1,12	–1,75
PATHE /RM	FR •	253	–2,32
CHARGEURS RM	FR •	49,6	–0,80
AUSTRIAN AIRLIN	AT •	....	.
WILSON BOWDEN	GB	7,06	+0,41
WILLIAM BAIRD	GB	1,31	+2,22
BARRATT DEV PLC	GB	2,88	–1,42
BERKELEY GROUP	GB	6,14	+0,94
BRITISH AIRWAYS	GB	5,37	–2,34
BRYANT GROUP PL	GB	1,24	....
BEAZER GROUP	GB	2,24	–2,48
NCL HLDG	NO	2,72	+2,62
FINNAIR	FI •	4,8	....
WWWW UK UNITS	GB	0,79	+1,85
WOLFORD AG	AT •	42,3	–0,94
ELECTROLUX -B-	SE	14,44	+1,17
BANG & OLUFSEN	DK	66,47	–2,33
ADIDAS-SALOMON	DE •	83,7	+0,60
COMPASS GRP	GB	11,60	+0,75
SAS DANMARK A/S	DK	9,81	....
GRANADA GROUP P	GB	15,10	–0,47
RANK GROUP	GB	2,70	+0,53
HPI	IT •	0,61	+7,02
EMI GROUP	GB	5,24	+0,27
HUNTER DOUGLAS	NL •	22,85	+2,47
DT.LUFTHANSA N	DE •	20,45	+3,02
KLM	NL •	24,15	+0,62
LADBROKE GRP	GB	3,24	+3,18
SAIRGROUP N	CH	198,11	+3,26
BENETTON GROUP	IT •	1,6	+0,63
AMER GROUP A	FI •	9,25	+2,78
THE SWATCH GRP	CH	117,81	+1,62
THE SWATCH GRP	CH	474,97	+0,53
PERSIMMON PLC	GB	2,39	–0,60
PENTLAND GRP	GB	1,34	–1,05
COURTAULDS TEXT	GB	1,81	–7,97
COATS VIYELLA	GB	0,43	+3,45
G WIMPEY PLC	GB	1,43	....
▶ DJ E STOXX CCYC P		152,92	+1,73

PHARMACIE

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
SANOFI /RM	FR •	169,3	–3,20
RHONE POUL/RM	FR •	45,5	+0,55
ZENECA GROUP	GB	40,31	+1,07
ASTRA -B-	SE	18,66	–0,88
ASTRA -A-	SE	18,82	–0,29
ELAN CORP	GB	58,57	9434,88
ORION B	FI •	20,1	+3,08
ORION A	FI •	20	....
GLAXO WELLCOME	GB	31,36	–0,45
ROCHE HOLDING	CH	15827,14	+0,50
ROCHE HOLDING G	CH	11358,67	+1,08
NOVO NORDISK B	DK	113,61	....
NOVARTIS N	CH	1799,89	+1,23
SMITHKLINE BEEC	GB	12,76	–0,45
SCHERING AG	DE •	110,25	–0,23
▶ DJ E STOXX PHAR P		403,17	–0,85

ÉNERGIE

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
TOTAL /RM	FR •	92,1	+0,88
ELF AQUITAINE /	FR •	99,7	+2,78
PRIMAGAZ /RM	FR •	76,7	–3,78
REPSOL	ES •	47,51	+2,55
OMV AG	AT •	78,8	–0,13
BP AMOCO	GB	13,06	....
BURMAH CASTROL	GB	10,31	+2,85
PETROLEUM GEO-S	NO	12,69	+0,46
SAGA PETROLEUM	NO	8,11	–0,71
ENTERPRISE OIL	GB	3,89	+0,39
CESPA	ES •	32,44	+0,75
ENI	IT •	5,39	+1,32
AKER MARITIME	NO	8,57	+0,68
OCEAN RIG	NO	0,27	+3,14
ROYAL DUTCH CO	NL •	39,1	+0,26
F.OLSEN ENERGY	NO	7,07	–1,61
BG	GB	5,73	+0,50
PROSAFE	NO	9,68	–1,76
LASMO	GB	1,46	....
SMEDVIG -A-	NO	8,11	–1,41
PETROFINA SA BR	BE •	407,8	+0,32
SAIPEM	IT •	3,16	–1,25
SHELL TRANSP &	GB	4,87	+2,71
ELECTRAFINA	BE •	112,1	–0,09
▶ DJ E STOXX ENGY P		227,25	–1,12

SERVICES FINANCIERS

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
FONCIERE LYONNA	FR •	127	–1,78
PARIBAS	FR •	85	+1,80
BAIL INVEST /RM	FR •	130	+0,31
CPR /RM	FR •	37,5	–1,63
EURAFRANCE /RM	FR •	543	+0,18
SIMCO N /RM	FR •	83,1	+0,73
SEFIMEG N /RM	FR •	58,8	–3,31
UNIBAIL /RM	FR •	116,7	+0,43
SOPHIA /RM	FR •	37,02	–4,09
IMM FRANCE /RM	FR •	71,36	....
GECINA /RM	FR •	100,3	–1,57
CORP FIN ALBA -	ES •	128,35	+0,92
FORTIS AG	BE •	....	....
AMVESCAP	GB	7,78	+2,45
BRITISH LAND CO	GB	6,54	....
CS GROUP N	CH	139,37	+2,06
CAPITAL SHOPPIN	GB	4,83	–0,88
LIBERTY INT.HDG	GB	6,17	–1,82
3I	GB	8,78	–0,33
BPI-SGPS N	PT •	32,97	....
ING GROEP	NL •	54,65	+2,44
MEDIOLANUM	IT •	....	...
HAMMERSON	GB	5,49	+0,26
ALPHA FINANCE	GR	39,39	....
METROVACESA	ES •	23,75	+1,06
ALMANIJ	BE •	74	–0,40
WOOLWICH PLC	GB	4,67	–0,30
LAND SECURITIES	GB	10,89	+0,53
MEPC PLC	GB	5,61	–1,26
MEDIOBANCA	IT •	10,8	–0,46
PROVIDENT FIN	GB	13,77	–0,31
RODAMCO NV	NL •	22	+1,16
SCHRODERS PLC	GB	15,70	....
SLOUGH ESTATES	GB	4	+0,36
VALLEHERMOSO SA	ES •	....	....
KAPITAL HOLDING	DK	43,43	+2,54
UNIM	IT •	0,45	+2,27
▶ DJ E STOXX FINS P		330,76	+1,19

ALIMENTATION ET BOISSON

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
BONGRAIN /RM	FR •	373,6	–1,16
DANONE /RM	FR •	280	+2,18
PERNOD RICARD /	FR •	62,75	–0,47
ERID.BEGH.SAY /	FR •	140,1	+1,52
LVMH / RM	FR •	208	–2,35
ALLIED DOMECQ	GB	6,89	–0,82
RIEBER & SON -B	NO	6,48	–5,08
BRAU-UNION	AT •	44,6	–0,44
HELLENIC SUGAR	GR	10,20	....
CARLSBERG AS -A	DK	45,71	....
ELAIS OLEAGINOU	GR	18,30	....
PARMALAT	IT •	1,39	+2,96
HELLENIC BOTTLI	GR	29,88	....
CADBURY SCHWEPP	GB	13,50	–1,05
UNICER REG	PT •	20,4	....
CARLSBERG -B-	DK	46,38	....
ASSOCIATE BRIT	GB	7,93	–1,25
DANISCO	DK	48,68	+1,18
CHR. HANSEN HLD	DK	112,93	....
RAISIO GRP V	FI •	10,36	+0,39
GREENCORE GROUP	GB	3,81	+0,75
MONTEDISON	IT •	1,03	....
HUHTAMAEKI I VZ	FI •	31,7	+2,59
BASS	GB	10,89	+0,26
UNILEVER	NL •	73,3	–1,54
UNILEVER	GB	9,38	+1,39
DIAGEO	GB	9,64	–0,89
RAISIO GRP K	FI •	10,18	+1,80
BBAG OE BRAU-BE	AT •	41,3	+0,73
NESTLE N	CH	1654,98	+0,58
KERRY GRP-A-	GB	12,19	–1,73
DELTA DAIRY	GR	12,83	....
CULTOR -1-	FI •	8,66	+0,59
TATE & LYLE	GB	5,71	+2,04
UNIGATE PLC	GB	5,94	+0,48
HEINEKEN	NL •	51,6	+2,58
▶ DJ E STOXX F & BV P		246,96	+0,25

BIENS D'ÉQUIPEMENT

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
ALSTOM	FR •	20,02	–4,67
LEGRAND /RM	FR •	216	+0,79
SCHNEIDER /RM	FR •	48,75	–1,61
REXEL /RM	FR •	71	–0,98
SITA /RM	FR •	211,9	–0,94
SIDEL /RM	FR •	72,5	–0,68
HALKOR	GR	9,92	....
ALUSUISSE LON G	CH	943,07	–0,40
BAA	GB	10,26	–1,37
SKF -A-	SE	10,88	+0,52
SVENDBORG -A-	DK	7711,75	–3,26
ABB AB -A-	SE	8,77	+3,95
ABB AB -B-	SE	8,77	+4,64
ASSOC BR PORTS	GB	3,86	–1,46
ISS INTL SERV-B	DK	58,08	....
BONHEUR	NO	19,70	–1,73
ATLAS COPCO -A-	SE	18,60	–0,80
ATLAS COPCO -B-	SE	18,65	....
SVEDALA	SE	12,11	+0,89
RHI AG	AT •	28,66	+0,54
BBA GROUP PLC	GB	6	....
DAMPSKIBS -A-	DK	5287,12	+1,15
KOEBENHAVN LUFT	DK	108,57	+1,68
SAURER ARBON N	CH	483,72	–0,90
FINNLINES	FI •	32	....
SECURITAS -B-	SE	14,10	+0,79
METRA A	FI •	15,5	....
VA TECHNOLOGIE	AT •	67,43	+2,96
COOKSON GROUP P	GB	1,77	....
HAYS	GB	8,38	–0,17
DELTA PLC	GB	1,57	+1,85
HELLAS CAN SA P	GR	18,89	....
RAUMA OY	FI •	10,3	....
RIETER HLDG N	CH	499,34	–0,25
ELECTROCOMPONEN	GB	4,73	+0,30
ATTICA ENTR SA	GR	7,34	....
PREMIER FARNELL	GB	2,46	+2,38
FKI	GB	1,99	+1,48
ADECCO CHESEREX	CH	401,85	....
SCANIA AB -A-	SE	25,38	+0,86
SCANIA AB -B-	SE	25,54	+0,88
SULZER FRAT.SA1	CH	488,84	+2,37
RAILTRACK	GB	22,78	+3,51
SECURICOR	GB	8,90	+1,14
GLYNWED INTL PL	GB	2,11	–5,13
MAN AG	DE •	238	+1,28
KON.NEDLLOYD	NL •	9,75	–2,01
NFC	GB	1,60	....
HANSON PLC	GB	6,24	+2,10
IFIL	IT •	3,13	+0,97
IMI PLC	GB	3	....
LAHMEYER	DE •	39,5	–1,25
RENTOKIL INITIA	GB	6,71	....
RANDSTAD HOLDIN	NL •	46,4	+0,65
FLS IND.B	DK	17,48	....
ABB BADEN	CH	989,94	+4,49
SOPHUS BEREND -	DK	31,73	+2,16
KONE B	FI •	96	....
RATIN -B-	DK	191,58	....
RATIN -A-	DK	186,21	+1,09
SOPHUS BERENDS	DK	30,25	+2,27
DET SONDENFJ NO	NO	8,17	–0,70
ULSTEIN HOLDING	NO	19,41	....
LINDE AG	DE •	460	–1,82
DAMSKIBS SVEND	DK	8288,35	....
DAMPSKIBS -B-	DK	5648,58	....
REXAM	GB	2,58	+1,13
CMB	BE •	33,8	–1,18
METALLGESELLSCH	DE •	12,8	+0,39
GKN	GB	10,30	+0,26
SEAT-PAGINE GIA	IT •	1,1	+5,91
SGS GENEVA BR	CH	709,33	–0,44
FLUGHAFEN WIEN	AT •	37,4	+0,54
MORGAN CRUCIBLE	GB	2,53	–2,76
NKT HOLDING	DK	72,60	+0,93
OCEAN GROUP	GB	....	....
PENINS.ORIENT.S	GB	9,09	+1,27
PREUSSAG AG	DE •	455,5	+1,22
BERGESEN	NO	11,24	–3
BERGESEN	NO	10,66	–5,15
LEIF HOEGH	NO	10,78	–2,11
SANDVIK -A-	SE	16,16	–0,68
SANDVIK -B-	SE	16,16	–0,34
MANNESMANN AG	DE •	123,7	+3,17
STORK NV	NL •	17,35	....
SCHINDLER HOLD	CH	1312,42	–0,94
SCHINDLER HOLD	CH	1309,29	+1,45
SIEBE PLC	GB	2,84	–0,48
SKF -B-	SE	11,16	+1,01
SHANKS & MCEWAN	GB	3,19	–0,45
T.I.GROUP PLC	GB	4,61	+3,53
TOMRA SYSTEMS	NO	29,08	+0,80
EQUANT NV	DE •	96	....
VALMET	FI •	9,5	+0,53
HEIDELBERGER DR	DE •	52,5	+0,96
RHI AG	AT •	28,66	+0,54
▶ DJ E STOXX IND P		309,52	+3,32

ASSURANCES

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
AXA-UAP /RM	FR •	129,8	+1,09
AGF /RM	FR •	60,85	+1,80
ASPIS PRONIA GE	GR	12,49	....
ALLEANZA ASS	IT •	11,75	+0,86
ALLIANZ AG	DE •	330	+1,23
GENERALI ASS	IT •	37,65	+0,53
TOPDANMARK AS	DK	172,09	....
POHJOLA GRP.B	FI •	53,8	+1,13
ROYAL SUN ALLIA	GB	7,01	+2,29
SCHWEIZ RUECK N	CH	2254,88	+1,35
ALLIED ZURICH	GB	13,37	+1,74
CGU	GB	12,41	–4,49
ETHNIKI GEN INS	GR	30,76	....
INA	IT •	2,29	+2,23
AEGON NV	NL •	....	....
SEGUROS MUNDIAL	PT •	30,64	....
FORSIKRING CODA	DK	104,19	....
IRISH LIFE	GB	9,13	+1,97
FONDIARIA ASS	IT •	4,98	+2,47
ZURICH ALLIED N	CH	661,21	+1,73
FORTIS AMEV NV	NL •	73,95	–1
TRYG-BALTICA	DK	21,51	....
LEGAL & GENERAL	GB	11,73	+0,61
NORWICH UNION	GB	6,98	+4,49
SWISS LIFE BR	CH	625,59	+2,46
ERGO VERSICHERU	DE •	125	+0,81
CORP.MAPFRE REG	ES •	20,98	+2,74
MUENCH RUECKVER	DE •	444	–0,67
STOREBRAND	NO	6,96	–1,64
PRUDENTIAL CORP	GB	13,14	+2,22
RAS	IT •	11,05	....
GENERALI HLD VI	AT •	215	–0,21
SKANDIA FOERSAE	SE	13,88	–0,79
SAMPO -A-	FI •	39,4	+1,55
▶ DJ E STOXX INSU P		375,77	+1,19

MEDIAS

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
TF1	FR •	162,6	+0,37
HAVAS ADVERTISI	FR •	180,5	+2,86
CANAL PLUS /RM	FR •	227,7	+3,03
LAGARDERE SCA N	FR •	38	+3,40
WPP GROUP	GB	6,84	–0,24
CARLTON COMMUNI	GB	7,70	+0,75
ELSEVIER	NL •	12,2	–1,61
B SKY B GROUP	GB	8,40	+4,43
SCHIBSTED	NO	10,54	+1,11
MEDIASET	IT •	6,22	+2,75
REED INTERNATIO	GB	7,11	+0,20
INDEPENDENT NEW	IR •	8,66	....
PEARSON	GB	19,17	+3,39
REUTERS GROUP	GB	11,61	+4,23
UNITED NEWS & M	GB	6,93	+0,62
WOLTERS KLUWER	NL •	181,45	+1,34
▶ DJ E STOXX MEDIA P		398,97	+2,33

BIENS DE CONSOMMATION

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
L'OREAL /RM	FR •	623	+1,30
BIC /RM	FR •	47,01	+4,44
PROMODES /RM	FR •	639,5	–0,85
CPT MODERNES /R	FR •	510	–4,85
ESSILOR INTL /R	FR •	307,5	+0,14
CASINO GP /RM	FR •	86	+0,23
SEITA /RM	FR •	48,8	–3,65
SAFEWAY	GB	4,03	–1,74
STAGECOACH HLDG	GB	....	....
ASDA GROUP PLC	GB	2,16	....
BEIERSDORF AG	DE •	61,1	+4,80
KESKO OY	FI •	12,15	+0,41
GIB	BE •	37,53	+1,24
BRIT AMER TOBAC	GB	9,07	–4,65
MODELO CONTINEN	PT •	20,1	....
ETS COLRUYT	BE •	660	–0,60
TAMRO	FI •	4,26	+1,43
GOODYS	GR	23,19	....
PAPASTRATOS CIG	GR	14,35	....
FYFFES	GB	2,17	+2,01
IMPERIAL TOBACC	GB	9,80	–0,15
RECKITT & COLMA	GB	10,61	+0,41
CFR UNITS -A-	CH	1512,41	+0,83
AHOLD	NL •	35,5	+1,28
AUSTRIA TABAK A	AT •	61,05	+0,25
DELHAIZE	BE •	77,15	+1,58
TABACALERA REG	ES •	21,33	+2,55
ATHENS MEDICAL	GR	21,52	....
SAINSBURY J. PL	GB	6,33	+1,37
SMITH & NEPHEW	GB	2,50	+0,57
TESCO PLC	GB	2,61	+0,55
TNT POST GROEP	NL •	33,2	+0,90
▶ DJ E STOXX CNCY P		509,55	+1

COMMERCE DISTRIBUTION

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
CARREFOUR /RM	FR •	606	–2,42
PINAULT PRINT./	FR •	158	....
CASTO.DUBOIS /R	FR •	....	....
GUILBERT /RM	FR •	110	–0,09
VALORA HLDG N	CH	214,99	–0,29
BOOTS CO PLC	GB	13,01	+2,47
DIXONS GROUP PL	GB	14,90	+1,56
STOCKMANN A	FI •	19,5	+2,63
GEHE AG	DE •	55	–0,72
METRO	DE •	69	–1,43
GREAT UNIV STOR	GB	10,36	+6,33
NEXT PLC	GB	8,25	+2,13
JERONIMO MARTIN	PT •	46,01	....
HENNES & MAURIT	SE	78,63	+0,71
KARSTADT AG	DE •	365	+0,55
ARCADIA GRP	GB	1,96	–4,88
MARKS & SPENCER	GB	4,90	–2,61
W.H.SMITH GRP	GB	8,83	–0,80
RINASCENTE	IT •	9,25	+0,54
CENTROS COMER P	ES •	20,6	+0,59
WOLSELEY PLC	GB	5,11	–1,10
KINGFISHER	GB	9,19	+1,42
▶ DJ E STOXX RETL P		351,65	–0,62

HAUTE TECHNOLOGIE

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
THOMSON CSF /RM	FR •	33,85	+2,58
SAGEM	FR •	561,5	+0,18
CAP GEMINI /RM	FR •	145	–0,68
ZODIAC /RM	FR •	188	–3,84
STMICROELEC SIC	FR •	79,95	+1,20
ALCATEL /RM	FR •	98,2	+1,92
DASSAULT SYST./	FR •	34,29	+3,91
ALTEC SA REG.	GR	24,42	....
NERA ASA	NO	1,84	+6
BRITISH AEROSPA	GB	6,39	+2,76
BARCO	BE •	220,9	–0,05
MERKANTILDATA	NO	9,44	+1,24
TANDBERG DATA A	NO	4,07	+0,57
BOWTHORPE	GB	4,97	....
SEMA GROUP	GB	9,63	+1,05
GAMBRO -B-	SE	8,38	–1,31
COLOPLAST B	DK	97,47	–2,03
KON. PHILIPS EL	NL •	67,15	+4,11
SAP AG	DE •	286	–3,30
SAP VZ	DE •	306	–5,18
INSTRUMENTARIUM	FI •	33	–2,94
NETCOM ASA	NO	29,25	+5,22
GETRONICS	NL •	43,05	–0,81
INTRACOM N	GR	43,38	....
ASK	NO	6,72	+1,75
FRESENIUS MED C	DE •	54,5	+1,87
GAMBRO -A-	SE	8,44	–1,94
RACAL ELECT CON	GB	5,84	+2,68
WILLIAM DEMANT	DK	58,48	–0,30
OLIVETTI	IT •	3,09	+0,65
ROLLS ROYCE	GB	3,57	–0,84
GN GREAT NORDIC	DK	34,01	+1,61
BAAN COMPANY	NL •	9,15	–6,63
OCE	NL •	25,45	–2,68
NYCOMED AMERSHA	GB	5,99	+0,48
MISYS	GB	8,71	+4,44
BRITISH BIOTECH	GB	0,37	–3,70
NOKIA -K-	FI •	127	+2,42
NOKIA -A-	FI •	128,8	+2,01
RADIOMETER -B-	DK	45,04	+1,52
SIEMENS AG	DE •	69	+5,86
SIRTI	IT •	4,94	+1,88
SMITHS IND PLC	GB	11,99	–0,83
ERICSSON A	SE	28,32	–0,47
▶ DJ E STOXX TECH P		367,49	–2,05

SERVICES COLLECTIFS

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
SUEZ LYON EAUX/	FR •	187	–0,27
VIVENDI/RM	FR •	281,1	+1,40
VIAG	DE •	453	+0,22
UNITED UTILITIE	GB	11,44	+0,83
OESTERR ELEKTR	AT •	136,5	–0,36
SCOT POWER	GB	8,81	+2,74
ELECTRABEL	BE •	411	–0,24
SYDKRAFT -C-	SE	18,10	+1,24
TRACTEBEL	BE •	175	+6
HAFSLUND -A-	NO	5,79	....
CENTRICA	GB	1,69	+1,72
IBERDROLA	ES •	15,89	+0,57
ELECTRIC PORTUG	PT •	20,94	....
ENDESA	ES •	25,15	+0,80
GAS NATURAL SDG	ES •	91,4	+3,75
SEVERN TRENT	GB	15,89	+1,04
NATIONAL GRID G	GB	7,86	+1,48
ANGLIAN WATER	GB	11,18	+0,15
HAFSLUND -B-	NO	3,48	–3,29
EVN	AT •	119,6	–0,29
ITALGAS	IT •	5,28	–0,94
THAMES WATER	GB	15,48	+0,99
RWE	DE •	39,8	+2,05
EDISON	IT •	10,6	–1,86
SYDKRAFT -A-	SE	24,99	+2,27
NATIONAL POWER	GB	7,56	–0,19
POWERGEN	GB	....	....
▶ DJ E STOXX UTIL P		348,52	–1,15

★ **CODES PAYS ZONE EURO**
FR : France - DE : Allemagne - ES : Espagne
IT : Italie - PT : Portugal - IR : Irlande
LU : Luxembourg - NL : Pays-Bas - AT : Autriche
FI : Finlande - BE : Belgique.

CODES PAYS HORS ZONE EURO
CH : Suisse - NO : Norvège - DK : Danemark
GB : Grande-Bretagne - GR : Grèce - SE : Suède.

VALEURS FRANÇAISES

● L'action **Alcatel** gagnait 4,8 % à l'ouverture de la Bourse de Paris, mercredi 20 janvier, après un démenti apporté par la direction de l'entreprise aux rumeurs d'un éventuelle démission de l'actuel PDG, Serge Tchuruk.

● L'action **Cap Gemini** gagnait 1,4 %, dans les premiers échanges, mercredi, tandis que la publication d'un résultat prévsionnel du groupe pour 1998 devait être fournie dans la journée.

● L'action **Eurodisney** chutait de 2,6 %, mercredi matin, après l'annonce d'une hausse de 2 % du chiffre d'affaires au premier trimestre.

● Le titre **Moulinex** cédait 6,5 %, mercredi matin, après la chute de 9,7 % de ses ventes au troisième trimestre. L'entreprise d'électroménager s'apprêterait à supprimer 190 emplois dans deux usines en France.

● Les valeurs bancaires **BNP** (+ 2,6 %), **CCF** (+ 2,2 %), **Dexia** (+ 3,9 %), **Paribas** (+ 1,3 %) et **Société Générale** (+ 1,8 %), reprenaient leur progression, mercredi matin, stimulées par les rumeurs de restructuration au sein du secteur bancaire japonais.

● Après l'annonce officielle de la fusion entre **British Aerospace** et **GEC**, les valeurs française de l'industrie de l'aéronautique et de la défense, **Lagardère** (+ 4,2 %) et **Thomson-CSF** (+ 1,7 %), continuaient de gagner du terrain, mercredi en ouverture.

REGLEMENT MENSUEL

MERCREDI 20 JANVIER — **Cours relevés à 12 h 30**

Liquidation : 22 janvier

France ▶	Précédent en euros	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Paiement dernier coupon (1)
B.N.P. (T.P)	148	[illegible]	985,88	– 0,40	30/07
CR.LYONNAIS(TP)	138,10	[illegible]	905,88	....	22/10
RENAULT (T.P.)	418	[illegible]	2741,90	+ 0,48	24/10
SAINT GOBAIN(T.P	180,10	[illegible]	1180	– 0,11	15/07
THOMSON S.A (T.P	148	[illegible]	926,21	– 4,59	01/08
ACCOR	183	[illegible]	1227,95	+ 2,29	15/06
AGF	50,10	[illegible]	332,24	+ 1,09	12/06
AIR LIQUIDE	144	[illegible]	972,18	+ 2,91	28/05
ALCATEL	96,35	[illegible]	643,82	+ 1,86	30/06
ALSTOM	21	[illegible]	131,32	– 4,66	—
ALTRAN TECHNO. #	239	[illegible]	1534,28	– 2,13	28/09
ATOS CA	199	[illegible]	1302,07	– 0,25	....
AXA	128,40	[illegible]	853,40	+ 1,32	11/05
BAIL INVESTIS	129,60	[illegible]	852,74	+ 0,30	10/07
BAZAR HOT. VILLE	118	[illegible]	772,72	– 0,16	17/07
BERTRAND FAURE	58,75	[illegible]	380,13	– 1,36	20/04
BIC	45,61	[illegible]	312,50	+ 5,84	14/01
BIS	79	82	537,88	+ 3,79	01/07
B.N.P.	77,15	79,80	523,45	+ 3,43	30/06
BOLLORE	165,20	165,30	1084,30	+ 0,06	01/07
BONGRAIN	378	373,50	2450	– 1,19	14/05
BOUYGUES	200	203,90	1337,50	+ 1,95	06/07
BOUYGUES OFFS	22	22,02	144,44	+ 0,09	25/06
BULL#	5,49	5,49	36,01	....	—
CANAL +	221	228,90	1501,48	+ 3,57	01/07
CAP GEMINI	146	143,30	939,99	– 1,84	17/04
CARBONE LORRAINE	35,33	35,75	234,50	+ 1,18	12/06
CARREFOUR	621	608,50	3991,50	– 2,01	27/04
CASINO GUICHARD	87,90	87,80	575,93	—	10/06
CASINO GUICH.ADP	55,20	58,50	384,06	+ 0,54	10/06
CASTORAMA DUB.(L	187,60	188,50	1236,48	+ 0,47	15/05
C.C.F.	78,30	80,50	528,05	+ 2,80	11/05
CECID (LY)	161,50	161,90	1061,99	+ 0,24	02/06
CERUS EUROP.REUN	6,76	6,76	44,34	....	17/06
CGIP	49	49,32	323,52	+ 0,65	12/06
CHARGEURS	50	49,65	325,68	– 0,70	25/06
CHRISTIAN DALLOZ	58,50	59,20	388,33	+ 1,19	02/07
CHRISTIAN DIOR	117	115,30	756,32	– 1,45	01/12
CIC-ACTIONS A	76	76,95	504,76	+ 1,25	....
CIMENTS FRANCAIS	50,10	48,66	319,19	– 2,87	30/06
CLARINS	68,60	68,70	450,64	+ 0,14	21/07
CLUB MEDITERRANE	77,95	79,80	523,45	+ 2,37	24/06
CNP ASSURANCES	25,05	24,24	159	– 3,23	....
COFLEXIP	61,90	60,30	395,54	– 2,58	09/06
COLAS	183,20	183	1200,40	– 0,10	28/06
COMPTOIR ENTREP	2,08	2	13,12	– 3,84	15/07
CPR	38,12	37,10	243,36	– 2,67	06/07
CRED.FON.FRANCE	13,02	13,10	85,93	+ 0,61	16/06
CFF.(FERRAILLES)	32	32,15	210,89	+ 0,46	30/03
CREDIT LYONNAIS	35,85	34,20	224,34	– 4,60	01/07
CS SIGNAUX(CSEE)	54,40	56	367,34	+ 2,94	01/07
DAMART	65	66	432,93	+ 1,53	18/12
DANONE	225,10	230	1508,70	+ 2,17	28/05
DASSAULT-AVIATIO	170	170	1115,13	....	25/06
DASSAULT SYSTEME	33	34,20	224,34	+ 3,63	07/07
DE DIETRICH	42,91	41,89	274,78	– 2,37	05/06
DEVEAUX(LY)#	99	98	642,84	– 1,01	01/07
DEV.R.N-P.CAL LI	10,15	9,70	63,63	– 4,43	...
DEXIA FRANCE	128	133,90	878,33	+ 4,60	11/06
DMC (DOLLFUS MI)	8,85	8,85	58,05	....	20/06
DYNACTION	24	23,90	156,77	– 0,41	10/07
ECIA	107	106,20	696,63	– 0,74	06/05
EIFFAGE	68,20	66	432,93	– 3,22	04/01
ELF AQUITAINE	97	102,40	671,70	+ 5,56	18/06
ERAMET	26	25,57	167,73	– 1,65	09/06
ERIDANIA BEGHIN	138	138	905,22	....	15/07
ESSILOR INTL	367	372	2440,16	+ 1,36	01/07
ESSILOR INTL.ADP	331	....	....	....	01/07
ESSO	76	73	478,85	– 3,94	30/06
EURAFRANCE	542	543	3561,85	+ 0,18	18/12
EURO DISNEY	1,14	1,12	7,35	– 1,75	23/02
EUROPE 1	192,20	200	1311,91	+ 4,05	01/04
EUROTUNNEL	1,08	1,08	7,08	....	....
FIMALAC SA	102	100,10	656,61	– 1,86	01/07
FINEXTEL	18,01	18	118,07	– 0,05	26/06
FIVES-LILLE	63,10	62,55	410,30	– 0,87	15/07
FRANCE TELECOM	76	79,50	521,49	+ 4,60	17/06
FROMAGERIES BEL	684,50	....	....	....	29/07
GALERIES LAFAYET	938	922	6047,92	– 1,70	18/06
GASCOGNE	71,70	70,85	464,75	– 1,18	02/06
GAUMONT #	54	54,50	357,50	+ 0,92	24/06
GAZ ET EAUX	42	42	275,50	....	10/06
GECINA	101,90	100	655,96	– 1,86	27/07
GEOPHYSIQUE	49	48,21	316,24	– 1,61	12/07
GRANDVISION	21	20,58	135	– 2	05/06
GROUPE ANDRE S.A	99	98,85	648,41	– 0,15	12/02
GPE VALFOND ACT.	48,93	49	321,42	+ 0,14	03/07
GR.ZANNIER (LY)	20	19,68	129,09	– 1,60	01/07
GROUPE GTM	88	88	577,24	....	15/05
GROUPE PARTOUCHE	64	63,50	416,53	– 0,78	07/05
GUILBERT	110,10	110	721,55	– 0,09	08/06
GUYENNE GASCOGNE	379,80	376,50	2469,68	– 0,86	19/06
HACHETTE FILI.ME	204,50	205	1344,71	+ 0,24	02/06
HAVAS ADVERTISIN	156	159,90	1048,88	+ 2,50	03/09
IMETAL	98,35	94,55	620,21	– 3,86	25/06
IMMEUBLES DE FCE	18	17,90	117,42	– 0,55	...
INFOGRAMES ENTER	58,70	58,80	385,70	+ 0,17	....
INGENICO	23	22,52	147,72	– 2,08	01/09
INTERBAIL	21,97	21,97	144,11	...	30/06
INTERTECHNIQUE	247,50	249,20	1634,64	+ 0,68	30/09
ISIS	60,90	60,20	394,89	– 1,14	30/06
JEAN LEFEBVRE	78,50	78	511,65	– 0,63	09/06
KLEPIERRE	87,80	86,10	564,78	– 1,93	23/03
LABINAL	181,10	184,30	1208,93	+ 1,76	08/07
LAFARGE	78,55	79,40	520,83	+ 1,08	08/06
LAGARDERE	36,75	38,20	250,58	+ 3,94	02/06
LAPEYRE	62,90	62	406,69	– 1,43	27/05
LEBON (CIE)	36,59	34,60	226,96	– 5,43	03/07
LEGRAND	214,30	213,80	1402,44	– 0,23	12/06
LEGRAND ADP	129,50	124	813,38	– 4,24	12/06
LEGRIS INDUST.	45	45	295,18	....	10/07
LOCINDUS	124	123,80	812,07	– 0,16	01/07
L'OREAL	615	624	4093,17	+ 1,46	12/06
LVMH MOET HEN.	213	212	1390,63	– 0,46	01/12
MARINE WENDEL	180	178	1167,60	– 1,11	30/11
METALEUROP	4,27	4,16	27,29	– 2,57	04/07
MICHELIN	31,90	31,49	206,56	– 1,28	10/07
MONTUPET SA	37,90	37,10	243,36	– 2,11	29/06
MOULINEX	11,60	11,15	73,14	– 3,87	14/09
NATEXIS	55,60	55,20	362,09	– 0,71	20/07
NORBERT DENTRES.	26,68	27,44	179,99	+ 2,84	08/06
NORD-EST	20,03	20,12	131,98	+ 0,44	08/07
NORDON (NY)	72	69	452,61	– 4,16	:...
NRJ #	175,30	168,50	1105,29	– 3,87	17/03
OLIPAR	7,35	7,35	48,21	....	....
PARIBAS	83,50	85,90	563,47	+ 2,87	....
PATHE	259	253	1659,57	– 2,31	29/05
PECHINEY ACT ORD	29,22	29,40	192,85	+ 0,61	30/06
PERNOD-RICARD	53	52,70	345,69	– 0,56	12/01
PEUGEOT	134,50	136,80	897,35	+ 1,71	10/06
PINAULT-PRINT.RE	156	155	1016,73	– 0,64	01/07
PLASTIC OMN.(LY)	77,70	75,55	495,58	– 2,76	02/06
PRIMAGAZ	79,70	75,10	492,62	– 5,77	12/06
PROMODES	645	624	4093,17	– 3,25	08/06
PUBLICIS #	134	130	852,74	– 2,98	10/07
REMY COINTREAU	16,05	16,10	105,61	+ 0,31	15/09
RENAULT	44	42,11	276,22	– 4,29	03/07
REXEL	71,70	70,65	463,43	– 1,46	01/07
RHODIA	11,57	11,30	74,12	– 2,33	..:
RHONE POULENC A	45,25	45,66	299,51	+ 0,90	03/06
ROCHEFORTAISE CO	108,80	109,50	718,27	+ 0,64	15/07
ROCHETTE (LA)	2,41	2,45	16,07	+ 1,65	25/06
ROYAL CANIN	49	49	321,42	....	08/04
RUE IMPERIALE (L	960	960	6297,19	....	10/07
SADE (NY)	34,60	34,60	226,96	....	12/06
SAGEM SA	560,50	560	3673,36	– 0,08	10/07
SAINT-GOBAIN	108	105,60	692,69	– 2,22	29/06
SALVEPAR (NY)	73	72,50	475,57	– 0,68	05/08
SANOFI	174,90	168,50	1105,29	– 3,65	05/06
SAUPIQUET (NS)	58	56,75	372,26	– 2,15	21/04
SCHNEIDER SA	49,56	48,58	318,66	– 1,95	02/07
SCOR	49	48,30	316,83	– 1,42	03/06
S.E.B.	53,90	53,40	350,28	– 0,92	12/06
SEFIMEG CA	58,85	57,50	377,18	– 2,29	08/06
SEITA	50,65	49,30	323,38	– 2,66	17/06
SELECTIBANQUE	11,20	11,05	72,48	– 1,33	12/07
SFIM	60,95	—	....	....	01/08
SGE	44,40	42,90	281,41	– 3,37	06/07
SIDEL	73	72,75	477,21	– 0,34	05/06
SILIC CA	158	156,40	1025,92	– 1,01	15/07
SIMCO	82,50	82,20	539,20	– 0,36	30/06
S.I.T.A	213,90	211,90	1389,97	– 0,93	06/07
SKIS ROSSIGNOL	11,92	11,71	76,81	– 1,76	25/09
SOCIETE GENERALE	155	157,90	1035,76	+ 1,87	13/05
SOC.FONC.LYON.#	129,30	130	852,74	+ 0,54	01/07
SODEXHO ALLIANCE	165,80	173,80	1140,05	+ 4,82	05/03
SOGEPARC (FIN)	72	71,50	469,01	– 0,69	04/01
SOMMER-ALLIBERT	22,81	22,83	149,75	+ 0,08	16/06
SOPHIA	38,60	37,80	247,95	– 2,07	30/06
SPIR COMMUNIC. #	57,95	54,90	360,12	– 5,26	29/05
STRAFOR FACOM	63,70	63,90	419,16	+ 0,31	19/06
SUEZ LYON DES EA	187,50	186,60	1224,02	– 0,48	29/06
SYNTHELABO	224	216,40	1419,48	– 3,39	26/06
TECHNIP	76	77,15	506,07	+ 1,51	29/05
THOMSON-CSF	33	33,33	218,63	+ 1	10/07
TOTAL	91,30	92,75	608,40	+ 1,59	27/05
UNIBAIL	116,20	116,70	765,50	+ 0,43	10/06
UNION ASSUR.FDAL	117	112	734,67	– 4,27	15/06
USINOR	10,30	10,14	66,51	– 1,55	01/07
VALEO	71	71,70	470,32	+ 0,98	06/07
VALLOUREC	30	30	196,78	....	01/07
VIA BANQUE	26,10	27,40	179,73	+ 4,98	13/05
VIVENDI	257,50	260,50	1708,77	+ 1,16	08/06
WORMS (EX.SOMEAL	14	13,80	90,52	– 1,42	...
ZODIAC EX.DT DIV	195,50	187,20	1227,95	– 4,24	06/01

International ▶	Précédent en euros	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Paiement dernier coupon (1)
AMERICAN EXPRESS	87,85	86,85	569,70	– 1,13	10/02
A.T.T. #	76	79,10	518,86	+ 4,07	01/02
BARRICK GOLD #	17,11	16,89	110,79	– 1,28	15/12
CROWN CORK ORD.#	28	28,80	188,92	+ 2,85	20/11
DE BEERS #	12,20	12,12	79,50	– 0,65	21/10
DU PONT NEMOURS	46,94	48,50	318,14	+ 3,54	14/12
EASTMAN KODAK #	57,95	59,50	390,29	+ 2,67	04/01
FORD MOTOR #	53,75	54,90	360,12	+ 2,13	01/12
GENERAL ELECT. #	86,15	87,65	574,95	+ 1,74	25/01
GENERAL MOTORS #	74	75,75	496,89	+ 2,36	10/12
HITACHI #	5,88	5,95	39,03	+ 1,19	31/12
I.B.M #	159	167,10	1096,10	+ 5,09	10/12
ITO YOKADO #	52,05	54	354,22	+ 3,74	13/11
MATSUSHITA #	14,70	14,55	95,44	– 1,02	31/12
MC DONALD'S #	67	68,50	449,33	+ 2,23	11/12
MERCK AND CO #	127,60	128	839,62	+ 0,31	04/01
MITSUBISHI CORP.	4,60	4,61	30,24	+ 0,21	31/12
MOBIL CORPORAT.#	72,75	73	478,85	+ 0,34	10/12
MORGAN J.P. #	94,50	91	596,92	– 3,70	15/01
NIPP. MEATPACKER	13	....	....	—	29/06
PHILIP MORRIS #	44,10	42,32	277,60	– 4,03	11/01
PROCTER GAMBLE	72,70	74,80	490,66	+ 2,88	16/11
SEGA ENTERPRISES	17,90	17,73	116,30	– 0,94	31/12
SCHLUMBERGER #	41,90	42,76	280,49	+ 2,05	08/01

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3 ; ■ coupon détaché ; ● droit détaché ; # contrat d'animation ; o = offert ; d = demandé ; ↑ offre réduite ; ↓ demande réduite ; ● cours precédent.

DERNIÈRE COLONNE RM (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12 ; Mardi daté mercredi : montant du coupon en euros; Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon ; Jeudi daté vendredi : compensation ; Vendredi daté samedi : nominal.

NOUVEAU MARCHE

MERCREDI 20 JANVIER

Cours relevés à 12 h 30

Valeurs ▶	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille
ADLPARTNER #	24,68	161,89	– 0,04
AB SOFT	21,34	139,98	...
ALPHAMEDIA	47	308,30	– 1,26
ALPHA MOS	9,02	59,17	– 0,87
ALTAMIR & CI	153,90	1009,52	...
ALDETA	6,10	39,98	– 0,38
APPLIGENE ON	2,98	19,55	....
ASTRA	0,75	4,92	+ 1,35
ATN	11,50	75,44	...
AVENIR TELEC	43	282,06	...
BARBARA BUI	6,71	44,01	+ 0,14
BELVEDERE	74,35	487,70	– 0,14
BIODOME #	15,68	102,85	– 0,12
BVRP	54,80	359,46	+ 1,10
CAC SYSTEMES	9,15	60,02	– 2,34
CEREP	24,40	160,05	– 5,79
CHEMUNEX #	1,07	7,02	...
COIL	45	295,18	– 2,17
CRYO INTERAC	21,50	141,03	...
CYBER PRESS	46	301,74	– 1,07
CYRANO #	17	111,51	....
DESK #	24,50	160,71	– 5,73
DESK BS 98	3,25	21,32	+ 1,56
DMS #	10,68	70,06	+ 2,69
DURAND ALLIZ	5,94	38,96	+ 2,41
DURAN DUBOI	68	446,05	...
ESKER	25,60	167,92	+ 1,10
EUROFINS SCI	66,80	438,18	+ 0,52
EURO.CARGO S	11,42	74,91	....
EUROPSTAT	33	216,47	– 2,65
FABMASTER # ◆	21,60	141,69	....
FI SYSTEM	24	157,43	+ 2,12
FLOREANE MED	9,50	62,32	+ 1,60
GENERIX #	60,50	396,85	+ 4,31
GENESYS #	10,75	70,52	– 1,73
GENSET	68,60	449,99	+ 1,62
GROUPE D. ◆	2775	18202,81	...
GUILLEMOT	60,25	395,21	+ 0,08
GUYANOR ACTI	0,41	2,69	+ 5,12
HF COMPANY	56	367,34	+ 1,61
HIGH CO.	37,99	249,20	...
HOLOGRAM IND	68,10	446,71	+ 1,64
IDP	2,78	18,24	+ 7,33
IDP BS 98 (2 ◆	1,07	7,02	....
IGE + XAO	3,99	26,17	+ 0,50
ILOG	8,70	57,07	– 1,13
IMECOM GROUP	3,50	22,96	+ 6,06
INFONIE	27,50	180,39	– 1,46
LEXIBOOK	38	249,26	– 1,55
JOLIEZ-REGOL	8	52,48	—
JOLIEZ-REGOL ◆	0,27	1,77	—
LACIE GROUP	12,50	81,99	– 4,21
MEDIDEP #	18,30	120,04	– 1,08
MILLE AMIS #	6,03	39,55	– 0,16
MONDIAL PECH	10	65,60	+ 5,26
NATUREX	13,75	90,19	+ 1,10
OLITEC	104	682,20	– 0,47
OMNICOM	137	898,66	+ 6,03
OXIS INTL RG	2,40	15,74	+ 14,28
PERFECT TECH	19,60	128,57	+ 14,28
PHONE SYS.NE	8,21	53,85	– 1,08
PICOGICA	18	118,07	– 2,70
PROSODIE	66	432,93	...
PROLOGUE SOF	30	196,79	...
PROXIDIS	1,35	8,86	– 0,73
QUANTEL	7,20	47,23	+ 2,85
R2I SANTE	38,10	249,92	...
RADOUX INTL	37,50	245,98	+ 0,13
RECIF #	13,50	88,55	+ 0,74
REPONSE #	17,50	114,79	+ 9,37
REGINA RUBEN	5,70	37,39	– 5
SAVEURS DE F	25,90	169,89	...
SILICOMP #	11,75	77,07	– 1,17
SERP RECYCLA	114,50	751,07	– 2,13
STACI ◆	23	150,87	....
STELAX	0,37	2,43	– 2,63
SYNELEC #	42	275,50	...
LA TETE D.L.	4,20	27,55	– 4,54
THERMATECH I	30,19	198,03	+ 0,29
TITUS INTERA	85,40	560,19	+ 0,47
TITUS INTER. ◆	100,59	659,89	....
TRANSGENE #	40,25	264,02	+ 7,04
UNION TECHNO	0,35	2,30	+ 2,94
VALORUM #	1,60	10,50	– 2,43
V CON TELECO	5,16	33,85	– 10
WESTERN TELE	6,47	42,44	– 4,14

SECOND MARCHE

MERCREDI 20 JANVIER

Une sélection. **Cours relevés à 12 h 30**

Valeurs ▶	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille
ADA	61	400,13	– 4,68
AIGLE #	77	505,09	+ 2,66
ALGECO #	62,75	411,61	+ 0,31
APRIL S.A.#(	[illegible]	456,56	– 0,64
ARKOPHARMA #	56,20	368,65	– 3,10
ASSUR.BQ.POP	100	655,96	...
ASSYSTEM #	19,40	127,26	– 0,51
BELLE JARDIN	63,75	418,17	+ 7,23
BENETEAU CB#	126,40	829,13	– 2,01
BIOBLOCK SCT	63,30	415,22	+ 0,07
BISC. GARDEI	5,34	35,03	+ 4,91
BOIRON (LY)#	64	419,81	– 1,53
BOISSET (LY) ◆	49	321,42	...
BOIZEL CHANO	69,40	455,23	...
BONDUELLE	18,51	121,42	– 1,54
BOURGEOIS (L ◆	7,60	49,85	...
BRICE	45,90	301,08	+ 1,54
BRICORAMA # ◆	44,50	291,90	...
BRIOCHE PASQ	102	669,08	+ 3,03
BUT S.A.	44,80	293,87	– 0,04
SOLERI	49	321,42	+ 0,51
CDA-CIE DES	27,80	182,36	+ 4,08
CEGEDIM #	40,40	265,01	....
CERG-FINANCE	99	649,40	+ 4,21
CGBI	26,90	176,45	....
CLAYEUX (LY)	6,70	43,95	– 4,01
CNIM CA#	33,55	220,07	– 0,29
COFITEM-COFI	51,10	335,19	– 0,09
CIE FIN.ST-H ◆	59	387,01	....
C.A. PARIS I	145,86	956,39	+ 0,48
C.A.ILLE & V.	48	314,86	....
C.A.LOIRE/H.	41,47	272,03	+ 0,02
C.A.MORBIHAN	47,70	312,89	....
C.A.DU NORD#	75,50	495,25	+ 0,26
C.A. OISE CC	59,60	390,95	+ 0,08
C.A.PAS DE C	87,20	571,99	– 0,11
C.A.TOULOUSE	72	472,29	– 0,13
CRCAM CCI NV ◆	40,20	263,69	....
CRCAM TOUR.P	56,20	368,65	– 0,17
CROMETAL	45,75	300,10	– 2,65
DAPTA-MALLIN	—	—	—
GROUPE J.C.D.	51,10	335,19	– 3,85
DAUPHIN OTA	67,60	443,43	– 0,58
DECAN GPE NO	38	249,26	– 2,53
DU PAREIL AU	67,50	442,77	– 3,50
EXPAND S.A.	41,50	272,22	– 4,59
L ENTREPRISE	56,90	373,24	– 0,78
ETAM DEVELOP	29,50	193,51	+ 7,78
EUROPEENNE C.	70	459,17	– 4,76
EUROP.EXTINC	58	380,46	– 1,69
EXEL INDUSTR	60	393,57	– 0,24
FACTOREM	136,90	898,01	+ 1,33
FACTOREM NV ◆	126,70	831,10	...
FAIVELEY #	22,80	149,56	– 2,97
FINACOR	3,85	25,25	...
FINATIS(EX.L	70	459,17	+ 4,16
FININFO	154	1010,17	...
FLO (GROUPE)	38,80	254,51	+ 0,59
FOCAL (GROUP	40,25	264,02	...
FRAIKIN 2#	57	373,90	...
FRANKOPARIS	13,86	90,92	– 3,95
GARONOR ACT. ◆	16,83	110,40	....
GAUTIER FRAN	54,50	357,50	...
GEL 2000 ◆	2,46	16,14	...
GENERALE LOC	26,50	173,83	....
GEODIS #	62,60	410,63	– 1,41
C.E.P PASQUI ◆	3,10	20,33	....
GFI INDUSTRI	32	209,91	...
GFI INFORMAT	91,50	600,20	+ 0,54
GO SPORT	63,35	415,55	+ 0,15
FINANCIERE G. ◆	7,08	46,44	....
GRAND MARNIE	4765	31256,35	– 0,01
GROUPE BOURB	47	308,30	– 0,52
GUERBET S.A	19,30	126,60	– 1,02
GUY DEGRENNE	41,90	274,85	....
GUYOMARC H N	58,50	383,73	– 2,50
HERMES INTL	74,30	487,38	– 3,25
HYPARLO #(LY	109	714,99	– 1,80
I.C.C.#	29	190,23	....
IMMOB.BATIBA	50,50	331,26	....
IMS(INT.META	7,60	49,85	– 0,65
INFO REALITE	45,64	299,38	– 1,74
INT. COMPUTE	8,44	55,36	+ 0,47
JET MULTIMED	108,10	709,09	....
LATECOERE #	82,30	539,85	– 4,30
L.D.C.	125	819,95	– 1,26
LECTRA SYST	5,85	38,37	....
LEON BRUXELL ◆	55,35	363,07	...
LOUIS DREYFU	22	144,31	+ 6,48
LVL MEDICAL	14,39	94,39	+ 4,95
M6-METROPOLE	142,90	937,36	– 0,76
MEDASYS DIGI	1,84	12,07	...
MANITOU #	124	813,39	+ 0,97
MANUTAN	58	380,46	– 1,10
MARC ORIAN	105	688,75	+ 5
MARIONNAUD P.	39,30	257,79	– 0,75
MECATHERM #	25,50	167,27	....
MGI COUTIER	42,70	280,09	– 0,69
MICHEL THIER	108,50	711,71	+ 1,68
TOUPARGEL (L	10,80	70,84	...
NAF-NAF #	11,96	78,45	+ 9,92
PARIS EXPO ◆	38	249,26	..
PENAUILLE PO	230,70	1513,29	– 1,41
PHYTO-LIERAC	26	170,55	– 1,14
POCHET ◆	87	570,68	...
RADIALL #	59	387,01	+ 2,60
RALLYE(CATHI	61,75	405,05	+ 0,08
REYNOLDS	38	249,26	+ 0,92
RUBIS #	22,90	150,21	....
SABATE SA #	112	734,67	....
SEGUIN MOREA	73,95	485,08	+ 2
SIDERGIE ◆	108,20	709,75	....
SIPAREX (LY)	24,01	157,50	– 2
SOCAMEL-RESC	18,32	120,17	...
SOPRA #	255	1672,69	...
SPORT ELEC S ◆	3,73	24,47	...
STALLERGENES	29	190,23	– 0,51
STEF-TFE #	41,80	274,19	+ 4,76
SUPERVOX (B) ◆	3,04	19,94	...
SYLEA	47,50	311,58	– 2,06
TF1	163,50	1072,49	+ 0,92
TRIGANO	30	196,79	+ 3,09

SICAV FCP

Une sélection.

Cours de clôture le 19 janvier

Émetteurs ▶	Valeurs unitaires* euros	Valeurs unitaires* francs**	Date cours
AGIPI			
AGIPI AMBITION (AXA)	24,13	158,28	19/01
AGIPI ACTIONS (AXA)	22,93	150,41	19/01
BNP — 3615 BNP			
ANTIGONE TRÉSORIE	141351,25	927203,42	19/01
NATIO COURT TERME	2266,97	14868,38	19/01
NATIO COURT TERME 2	61559,56	403802,54	19/01
NATIO EPARGNE	346,73	2274,40	19/01
NATIO EP. CROISSANCE	614,56	4031,26	19/01
NATIO EP. PATRIMOINE	26,05	170,88	19/01
NATIO EPARG. RETRAITE	30,28	198,62	19/01
NATIO EPARGNE TRÉSOR	1848,07	12122,54	19/01
NATIO EURO VALEURS	207,98	1360,98	19/01
NATIO EURO OBLIG	174,61	1145,37	19/01
NATIO EURO-OPPORT.	188,95	1239,63	19/01
NATIO EURO PERSPECT	330,02	2164,72	18/01
NATIO IMMOBILIER	253,21	1660,96	19/01
NATIO INTER	176,89	1160,39	19/01
NATIO MONÉTAIRE C	893,66	5866,16	19/01
NATIO MONÉTAIRE D	795,16	5215,61	19/01
NATIO OBLIG. LT	36,95	242,38	19/01
NATIO OBLIG. MT C	144,12	945,37	19/01
NATIO OBLIG. MT D	139,29	913,68	19/01
NATIO OPPORTUNITÉS	32,86	215,55	19/01
NATIO PLACEMENT C	12519,42	82122,01	19/01
NATIO PLACEMENT D	11443,46	75064,18	19/01
NATIO REVENUS	175,75	1152,84	19/01
NATIO SÉCURITÉ	1758,06	11532,25	19/01
NATIO VALEURS	272,76	1789,19	19/01
CDC Asset Management — www.cdc-assetmanagement.com			
LIVRET B. INV.D PEA	169,16	1109,75	19/01
NORD SUD DÉVELOP. C	409,72	2687,59	19/01
NORD SUD DÉVELOP. D	366,93	2407,17	19/01
MULTI-PROMOTEURS CCBP-CDC			
PATRIMOINE RETRAITE C	49,97	327,78	19/01
PATRIMOINE RETRAITE D	47,31	310,33	19/01
CDC TRESOR — Minitel : 3616 CDC TRESOR (1,29 F/mn)			
FONSICAV C	3144,21	20624,67	19/01
MUTUAL. DÉPÔTS SIC. C	3138,78	20582,49	19/01
CAISSE D'EPARGNE — Sicav en ligne : 08 36 68 09 00 (2,23 F/mn)			
ÉCUR. ACT. FUT.D PEA	58,59	384,33	19/01
ÉCUR. CAPITALISATION C	42,39	278,06	19/01
ÉCUR. EXPANSION C	13333,88	87463,99	19/01
ÉCUR. GÉOVALEURS C	650,75	4268,84	19/01
ÉCUR. INVESTIS. D PEA	46,78	306,86	19/01
ÉC. MONÉT.C/10 30/11/98	206,42	1354,35	18/01
ÉC. MONÉT.D/10 30/11/98	186,27	1221,85	19/01
ÉCUR. TRÉSORERIE C	50,65	332,24	19/01
ÉCUR. TRÉSORERIE D	47,49	311,51	19/01
ÉCUR. TRIMESTRIEL D	331,76	2176,20	18/01
ÉPARCOURT-SICAV D	30,51	200,13	19/01
GÉOPTIM C	2226,40	14604,23	19/01
GÉOPTIM D	1993,19	13074,47	19/01
HORIZON C	442,60	2903,66	19/01
PRÉVOYANCE ÉCUR. D	16,69	109,48	19/01
CRÉDIT AGRICOLE — INDOCAM Asset Management — 08 36 68 56 55 (2,23 F/mn)			
AMPLIA	19078,41	125131,08	20/01
ATOUT AMÉRIQUE	34,71	227,68	19/01
ATOUT ASIE	12,46	81,73	19/01
ATOUT FRANCE EUROPE	173,38	1137,30	19/01
ATOUT FRANCE MONDE	41,96	275,24	19/01
ATOUT FUTUR C	168,85	1107,58	19/01
ATOUT FUTUR D	156,58	1027,10	19/01
COEXIS	325,36	2134,42	19/01
DIÈZE	407,90	2675,58	19/01
ELICASH	151869,15	995893,04	20/01
EURODYN	522,37	3426,52	19/01
INDICIA	365,67	2399,95	18/01
INDOCAM CONVERT. C	2389,58	15674,62	19/01
INDOCAM CONVERT. D	2187,43	14348,60	18/01
INDOCAM EUR. NOUV.	1670,98	10960,58	18/01
INDOCAM HOR. EUR. C	192,69	1263,96	19/01
INDOCAM HOR. EUR. D	181,84	1192,79	19/01
INDOCAM MULTI OBLIG	149,62	980,79	19/01
INDOCAM ORIENT C	25,98	170,42	19/01
INDOCAM ORIENT D	23,34	153,10	19/01
INDOCAM UNIJAPON	130,93	864,91	19/01
INDOCAM STR. 5-7 C	326,74	2143,27	19/01
INDOCAM STR. 5-7 D	223,64	1466,98	19/01
MONÉJ C	1892,60	12414,64	20/01
MONÉJ D	1751,71	11490,46	20/01
OBLIFUTUR C	95,86	628,75	19/01
OBLIFUTUR D	87,64	574,88	19/01
ORACTION	178,88	1173,38	19/01
REVENU-VERT	182,87	1199,55	19/01
SÉVÉA	18,18	119,25	18/01
SYNTHÉSIS	3301,82	21657,21	19/01
UNIVERS ACTIONS	46,46	304,76	19/01
UNI ASSOCIATIONS	18,28	119,91	20/01
UNI-FONCIER	285,07	1876,50	19/01
UNI-RÉGIONS	283,78	1861,47	19/01
UNIVAR C	49,06	321,81	20/01
UNIVAR D	45,99	301,67	20/01
UNIVERS-OBLIGATIONS	41,80	274,19	19/01
Fonds communs de placements			
INDOCAM DOLLAR 3 M	16568,14	108827,40	19/01
INDOCAM VAL. RESTR.	2587,39	16971,77	14/01
OPTALIS DYNAMIQ. C	18,25	119,71	18/01
OPTALIS DYNAMIQ. D	18,07	118,53	18/01
OPTALIS ÉQUILIB. C	17,80	116,76	18/01
OPTALIS ÉQUILIB. D	17,34	113,74	18/01
OPTALIS EXPANSION C	16,76	109,94	18/01
OPTALIS EXPANSION D	16,76	109,94	18/01
OPTALIS SÉRÉNITÉ C	16,73	109,74	18/01
OPTALIS SÉRÉNITÉ D	15,99	104,89	18/01
PACTE SOL. LOGEM.	80,01	524,83	19/01
PACTE VERT T. MONDE	81,91	537,29	19/01
CIC BANQUES			
FRANCIC	29,19	191,47	19/01
FRANCIC PIERRE	26,65	174,81	18/01
EUROPE RÉGIONS	38,63	253,40	19/01
CIC PARIS			
ASSOCIC	176,15	1155,47	19/01
CICAMONDE	27,15	178,09	18/01
CONVERTICIC	75,63	496,10	19/01
ECOCIC	297,94	1954,36	19/01
MENSUELCIC	1524,97	10003,15	18/01
OBLICIC MONDIAL	649,65	4261,42	19/01
OBLICIC RÉGIONS	192,63	1263,57	19/01
RENTACIC	25,55	167,60	19/01
CREDIT LYONNAIS ASSET MANAGEMENT			
EURCO SOLIDARITÉ	224,77	1474,39	19/01
LION 20000 C	2716,71	17820,45	19/01
LION 20000 D	2477,94	16254,22	19/01
LION-ASSOCIATIONS C	1809,69	11870,79	19/01
LION-ASSOCIATIONS D	1715,04	11249,92	19/01
LION COURT TERME C	4218,40	27670,89	19/01
LION COURT TERME D	3636,70	23856,40	19/01
LIONPLUS C	271,72	1782,37	19/01
LIONPLUS D	248,90	1632,68	19/01
LION TRÉSOR	412,23	2704,05	19/01
OBLILION	374,91	2459,25	19/01
SICAV 5000	148,24	972,39	19/01
SLIVAFRANCE	250,50	1643,17	19/01
SLIVAM	104,21	683,57	19/01
SLIVARENTE	42,05	275,83	19/01
SLIVINTER	144,43	947,40	19/01
TRILION	796,61	5225,42	19/01
Crédit Mutuel			
CM EURO PEA	19,20	125,94	19/01
CM FRANCE ACTIONS	30,63	200,92	19/01
CM MID. ACT. FRANCE	24,58	161,23	19/01
CM MONDE ACTIONS	297,11	1948,91	19/01
CM OBLIG. LONG TERME	108,02	708,56	19/01
CM OPTION DYNAM.	27,17	178,22	19/01
CM OPTION ÉQUIL.	49,71	326,08	19/01
CM OBLIG. COURT TERME	150,67	988,33	19/01
CM OBLIG. MOYEN TERME	315,95	2072,50	19/01
CM OBLIG. QUATRE	169,58	1112,37	19/01
Fonds communs de placements			
CM OPTION MODÉRATION	17,74	116,37	19/01
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE			
ASIE 2000	61,06	400,53	19/01
SAINT-HONORÉ CAPITAL	3423,76	22458,52	19/01
ST-HONORÉ MAR. ÉMER.	48,88	320,63	19/01
ST-HONORÉ PACIFIQUE	74,34	487,64	19/01
ST-HONORÉ VIE SANTÉ	324	2125,30	19/01
LEGAL & GENERAL BANK			
SÉCURITAUX	289,98	1902,14	19/01
STRATÉGIE IND. EUROPE	190,23	1247,83	19/01
STRATÉGIE RENDEMENT	330,95	2170,89	19/01
LA POSTE — Sicav Info Poste : 08 36 68 50 10 (2,23 F/mn)			
AMPLITUDE AMÉRIQUE C	22,19	145,56	19/01
AMPLITUDE AMÉRIQUE D	22,12	145,10	19/01
AMPLITUDE EUROPE C	32,96	216,20	19/01
AMPLITUDE EUROPE D	32,32	212,01	19/01
AMPLITUDE MONDE C	192,18	1260,62	19/01
AMPLITUDE MONDE D	179,71	1178,82	19/01
AMPLITUDE PACIFIQUE C	12,89	84,55	19/01
AMPLITUDE PACIFIQUE D	12,78	83,90	19/01
ÉLANCIEL FRANCE D PEA	39,84	261,33	19/01
ÉLANCIEL EURO D PEA	101,38	665,01	19/01
ÉMERGENCE E.POST.D PEA	28,85	189,24	19/01
GEOBILYS C	111,84	733,62	19/01
GÉOBILYS D	104,67	686,59	19/01
INTENSYS C	19,07	125,09	19/01
INTENSYS D	17,55	115,12	19/01
KALEIS DYNAMISME C	206,85	1356,85	19/01
KALEIS EQUILIBRE C	188,04	1233,46	19/01
KALEIS SERÉNITÉ C	175,90	1153,83	19/01
KALEIS DYNAMISME D	209,84	1337,75	19/01
KALEIS ÉQUILIBRE D	185,12	1214,31	19/01
KALEIS SÉRÉNITÉ D	172,59	1131,72	19/01
LATITUDE C	23,57	154,61	19/01
LATITUDE D	20,93	137,29	19/01
OBLITYS D	105,99	695,25	19/01
PLÉNITUDE D PEA	40,53	265,86	19/01
POSTE GESTION D	2284,02	14982,19	19/01
POSTE PREMIÈRE SI	6471,15	42447,98	19/01
POSTE PREMIÈRE 1 AN	38760,08	254249,46	19/01
POSTE PREMIÈRE 2-3	8372,11	54917,44	18/01
REVENUS TRIMESTR. D	820,38	5381,21	19/01
THÉSORA C	169,58	1112,37	19/01
THÉSORA D	148,36	973,18	19/01
TRESORYS C	42764,16	280514,50	19/01
SOLSTICE D	366,85	2406,38	19/01
SG ASSET MANAGEMENT — Serveur vocal : 08 36 68 36 62 (2,23 F/mn)			
ACTIMONÉTAIRE C	6039,58	39617,05	19/01
ACTIMONÉTAIRE D	4658,11	30555,20	19/01
CADENCE 1 D	164,64	1079,97	19/01
CADENCE 2 D	164,67	1080,16	19/01
CADENCE 3 D	162,99	1068,55	19/01
CAPIMONÉTAIRE C	64,85	425,39	19/01
CAPIMONÉTAIRE D	57,09	374,49	19/01
SOGEOBLIG C/D	105,33	690,92	19/01
INTEROBLIG C	51,27	336,31	19/01
INTERSELECTION FR. D	70,66	463,50	19/01
SÉLECT DÉFENSIF C	179,90	1180,07	19/01
SÉLECT DYNAMIQUE C	210,45	1380,46	19/01
SÉLECT ÉQUILIBRE 2	153,03	1003,81	19/01
SÉLECT PEA 3	145,07	951,60	19/01
SOGEPEA EUROPE	217,06	1423,82	19/01
S.G. FRANCE OPPORT. C	380,31	2494,67	19/01
S.G. FRANCE OPPORT. D	360,01	2361,51	19/01
SOGENFRANCE C	423,18	2775,88	19/01
SOGENFRANCE D	384,20	2520,19	19/01
SOGÉPARGNE D	46,83	307,18	19/01
SOGINTER C	55,86	366,42	19/01

LÉGENDE
★ Hors frais. ★★ A titre indicatif.

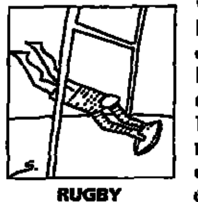
هكذا من الأصل

SPORTS L'Angleterre sera finalement invitée à disputer le Tournoi des cinq nations 1999. ● EN DÉSACCORD sur la répartition des droits de télévision entre les quatre nations britanniques engagées dans cette compétition, le Comité des cinq nations et la Fédération anglaise de rugby sont parvenus à un accord au lendemain de l'annonce de l'éviction des Anglais. ● D'ABORD RÉTICENTS, les dirigeants du rugby anglais ont finalement accepté de respecter les engagements pris par leur fédération en 1996. Mais si cet accord permet au rugby anglais de sauver la face, il ne règle en rien la crise qui fait rage depuis plusieurs années entre les trois nations celtes et l'Angleterre. ● L'ANGLETERRE n'avait pas les moyens de se p[…] des recettes du Tournoi, mais la[…] dibilité de la compétition pa[…] également par la réintégratio[…] pays inventeur du jeu de rugby.

Pas de Tournoi des cinq nations sans rugby anglais, et vice versa

Moins de vingt-quatre heures après avoir exclu le XV de la Rose du Tournoi 1999, les organisateurs de la compétition ont trouvé un accord avec la fédération anglaise (RFU) et voté sa réintégration. Il en allait de la crédibilité de l'épreuve et de la santé financière de la RFU

UNE TEMPÊTE dans une tasse de thé ? Un jour après en avoir été exclue par le Comité des cinq nations, l'Angleterre a été réintégrée par le même comité, mardi 19 janvier : le XV de la Rose pourra donc disputer le Tournoi des cinq nations 1999, la dernière édition de cette épreuve avant l'arrivée de l'Italie. L'honneur de la Rugby Football Union (RFU), la fédération anglaise, est sauf. Le rugby anglais a une nouvelle fois esquivé les attaques de ses voisins celtes, mais son *aggiornamento* reste à réaliser pour sortir enfin de la crise qui le mine depuis plus de deux ans, et qui exaspère les autres nations du rugby.


RUGBY

« Le rugby mondial a besoin d'une Angleterre compétitive et bien organisée », s'impatiente John O'Neill. Pour le directeur exécutif de la fédération australienne, *« toutes ces disputes domestiques doivent être réglées une bonne fois pour toutes. Le rugby fait face à une chance extraordinaire – celle de devenir le sport le plus populaire après le football – mais nous sommes sans cesse ramenés au plus petit dénominateur commun »*. Au nom des pays de l'hémisphère Sud, auxquels l'Angleterre avait fait un discret appel du pied pour essayer de se joindre rapidement à leur lucratif tournoi des Tri Nations, John O'Neill a refusé de se porter au secours des anciens colons : *« Nous sommes très satisfaits de ce qui se passe chez nous. Notre message à l'hémisphère Nord, et plus particulièrement à la fédération anglaise, c'est "balayez devant votre porte". »*

Mardi 19 janvier, au lendemain de la décision brutale des organisateurs du Tournoi, le monde du rugby anglais, incrédule, était encore sous le choc. *« On ne s'attendait vraiment pas à cette décision d'exclusion »*, indiquait un porte-parole de la RFU, alors que les négociations avaient déjà repris, à Glasgow, pour faciliter un retour honorable du rugby anglais dans la plus prestigieuse compétition du rugby européen. *« C'était beaucoup plus facile d'exclure la France en 1931, lorsque ses clubs avaient enfreint les règles de l'amateurisme*, poursuivait le porte-parole de la RFU. *Mais cette fois, il ne s'agissait que d'une question d'argent ! »*

Depuis quelques années, la vieille Angleterre avait fait beaucoup de concessions à la tradition. Après avoir longtemps ferraillé contre toute évolution, elle s'était habituée à ne plus tout à fait reconnaître « son » tournoi, cette vénérable épreuve qu'elle croyait protégée pour toujours par les règles inaliénables édictées au mitan du siècle par Sir Wavell Wakefield. Lors d'un dîner donné à la veille de la rencontre Angleterre-France, en 1951, le président de la RFU de l'époque avait profité d'une nouvelle menace d'expulsion planant sur la France, coupable de *« professionnalisme »* et de *« mauvaise éducation »*, pour rappeler le credo du traditionalisme cher au rugby anglais : *« Nous sommes les héritiers des dirigeants qui ont créé le sport rugby, et notre devoir est de respecter leurs conceptions originelles. La France est la seule nation européenne à qui nous ayons confié la responsabilité de diffuser le rugby. Nous ne regrettons pas cette marque de confiance, mais nous tenons essentiellement à ce que, sur le continent, le rugby français donne l'exemple de ce que nos anciens ont voulu. C'est une mission difficile, mais nous espérons bien qu'elle sera menée à bonne fin. »* (In *La Fabuleuse Histoire du rugby*, Henri Garcia, Editions de La Martinière.) Un demi-siècle plus tard, la même Angleterre avait contemplé sans broncher, ou presque, la brutale accélération de l'histoire du rugby, devenu professionnel. Du bout des lèvres, la RFU avait dû entériner, en 1998, l'invitation faite à l'Italie de se joindre chaque hiver aux rugbymen anglais, irlandais, écossais, gallois et français. Malgré les (timides) protestations de quelques paroissiens, elle avait donné son aval à l'organisation de matches le dimanche. Il n'y avait plus guère que le *rugby correspondent* du *Times* de Londres pour railler les règles et les mœurs du rugby moderne et les *« scores de basket »* réussis par les Anglais et les Français aux dépens des nations celtes.

Le XV de la Rose a remporté quatre des huit dernières éditions, et, pour des raisons plus historiques que sportives, demeure l'« ennemi préféré » de ses quatre adversaires

La « Cool Britannia » de Tony Blair peut accepter beaucoup d'innovations, mais pas un hiver sans Tournoi. Comment se passer d'une épreuve aussi consubstantiellement *british* que les *ashes* de cricket ou que les *tennis championships* de Wimbledon ? Le pays des *sportsmen*, qui ont inventé le rugby en 1823 et qui en ont codifié les règles dans leurs universités, ne pouvait se résoudre à une telle humiliation. *« Si nous sommes exclus du Tournoi, et nous ne voyons aucune raison légale qui pourrait le justifier, nous donnerons immédiatement une suite judiciaire à cette affaire »*, avait prévenu Brian Baister, le président de la RFU, avant de négocier la réintégration du XV de la Rose.

Au nom de l'honneur, et de la loi, l'Angleterre ne pouvait donc se passer du Tournoi. Cela tombait bien : financièrement moribonde, la RFU n'avait pas davantage les moyens de se priver des quatre matches de la compétition. A court de liquidités depuis qu'elle a e[…] pris une coûteuse rénovatio[…] son stade de Twickenham, la [...] ration anglaise a licencié, le [...] vier, 30 employés sur un effec[…] 191 personnes. Au cours des [...] dernières années, elle a enreg[…] un déficit de 10,3 millions de l[…] sterling (14,7 millions d'euro[…] elle a programmé un nouveau [...]cit de 2,3 millions de li[…] (3,28 millions d'euros) pour [...]née en cours. Si elle avait d[…]noncer à organiser les deux ma[…] du Tournoi 1999 programm[…] Londres (dont Angleterre-Fr[…] le 20 mars), la RFU aurait tir[…] trait sur des revenus évalu[…] 30 millions de livres (42,85 mill[…] d'euros), selon l'Agence Fra[…] Presse.

Si l'Angleterre ne pouvait se [...]ser du Tournoi, l'inverse n'était [...] moins vrai. Le XV de la Ro[…] remporté quatre des huit derni[…] éditions et, pour des raisons [...] historiques que sportives, c[…] équipe demeure *« l'ennemi pr[…]ré »* de ses quatre adversaires. *« [...] Tournoi sans l'Angleterre, ça au[…] fait plutôt désordre*, rappelle l[…] traîneur français, Pierre Villepr[…] *Ce serait un faux Tournoi. »*

Eric Col[…]

Les grandes dates du conflit

● **Avril 1996.** Première menace d'exclusion de l'Angleterre après la signature d'un contrat de 87,5 millions de livres (700 millions de francs de l'époque) avec British Sky Broadcasting (BSkyB), société de Rupert Murdoch.

● **Juillet 1996.** Le Comité des cinq nations, présidé par Allan Hosie, exclut l'Angleterre pour avoir refusé de revenir sur ce contrat.

● **Septembre 1996.** Signature de l'accord actuel, qui prévoit une répartition entre toutes les nations britanniques de l'argent de Murdoch, et réintégration de l'Angleterre dans le Tournoi.

● **Novembre 1998.** La Fédération anglaise (RFU) menace d'une action en justice pour interrompre la mission de l'expert sur la répartition et faire invalider l'accord de septembre 1996. Peu après, la RFU retire sa menace mais refuse de confirmer l'accord.

● **16 janvier 1999.** Le Comité des cinq/six nations demande à la RFU de confirmer la validité de l'accord avant le lundi 18 janvier à midi, sous peine d'être exclue du tournoi et remplacée par l'Italie.

● **18 janvier 1999.** La RFU reconnaît que l'accord de 1996 est *« ferme et exécutoire »*, mais insiste pour qu'il soit *« ratifié de manière adéquate »* par tous les autres pays. La RFU souhaite que la France signe également l'accord et qu'il soit remis à jour pour tenir compte de l'arrivée de l'Italie, en 2000, dans le Tournoi des six nations. Ces conditions posées par l'Angleterre entraînent son exclusion du Tournoi.

● **19 janvier 1999.** L'Angleterre est réintégrée dans le Tournoi, suite à un accord entre le Comité des cinq/six nations et la RFU, annoncé par les présidents du Comité, Allan Hosie, et de la RFU, Brian Baister.

Le même psychodrame s'était déjà joué au cours de l'été 1996

À TROIS SEMAINES du coup d'envoi de l'édition 1999 du Tournoi des cinq nations, l'histoire s'est répétée. Comme lors de la précédente secousse, en 1996, c'est une affaire d'argent qui était au centre du différend qui oppose la Fédération anglaise de rugby (RFU) et les organisateurs de la compétition. *« Lundi midi, la Fédération anglaise avait refusé de confirmer au Comité des cinq nations la validité de l'accord de septembre 1996 et sa volonté de l'accepter comme le document gouvernant le partenariat entre les cinq nations impliquées dans le tournoi. »* C'est en ces termes qu'Allan Hosie, l'Ecossais qui préside actuellement le comité, avait annoncé dans la soirée de lundi 18 janvier l'exclusion du XV de la Rose de l'épreuve phare du rugby européen.

En juillet 1996, les organisateurs du Tournoi des cinq nations avaient une première fois décidé le retrait des Anglais de la compétition. Quatre mois auparavant, ces derniers avaient signé avec Rupert Murdoch, le patron de la chaîne de télévision BSkyB, un contrat d'exclusivité pour la retransmission des matches disputés par le XV de la Rose portant sur cinq ans, pour la somme de 87,5 millions de livres (700 millions de francs de l'époque). Outre qu'elle mettait un terme au monopole de la BBC sur la retransmission des matches pour les équipes britanniques, cette initiative rompait avec la règle du partage équitable des droits perçus par les quatre partenaires anglo-saxons de l'épreuve. Forte des parts d'audience réalisées lors des rencontres disputées dans son antre de Twickenham, et plus encore de ses 1,2 million de licenciés, l'Angleterre revendiquait à cette période la plus grosse part du gâteau.

LE STATUT PARTICULIER DE LA FRANCE

Las. Deux mois plus tard, au terme d'une négociation serrée, la RFU faisait des concessions. Un accord intervenait qui stipulait que pour les cinq ans à venir, elle verserait dans un pot commun une partie de la manne reçue de Murdoch – l'équivalent de 130 millions de francs par saison, soit le total de la contribution apportée par les trois autres nations britanniques. Ce pot serait ensuite réparti selon la règle de 60 millions de francs pour l'Irlande, l'Ecosse et le pays de Galles, et 80 millions de francs p[…] l'Angleterre, qui gagnait ainsi sa réintégrati[…] au sein de la famille du Tournoi des cinq [...]tions.

Ces dernières semaines, la RFU avait de n[…]veau manifesté son mécontentement. Elle a [...]tamment tardé à répondre favorablement à [...] demande du Comité des cinq nations de con[…]mer l'accord de septembre 1996. Profitant [...] l'arrivée prochaine de l'Italie dans le Tournoi [...] arguant du fait que la France jouit d'un sta[…] particulier – elle bénéficie d'un contrat à p[…] avec France Télévision, qui la dispense pour [...] moment de participer au pot –, les Anglais s[…]haitaient revoir leur contribution à la bais[…] Aussi la RFU avait-elle exprimé la volonté [...] renégocier le texte de 1996. Mardi 19 janvier, [...] fin d'après-midi, un bref communiqué [...] Comité des cinq nations indiquait que *« l'e[…]gagement écrit demandé à la Fédération angla[…] (RFU) par le Comité des cinq nations a été don[…] par le président de la RFU »* et que *« les aut[…] fédérations sont ravies de cette résolution »*.

Yves Bordena[…]

A Melbourne, Mauresmo se venge de Schnyder

CE GRAND SOURIRE, enfin ! Une seconde balle de match trop bien servie pour revenir dans le court, et Amélie Mauresmo a pu se tourner vers son clan, rayonnante de joie et de fierté. Après un match âpre et tendu, elle a éliminé, mercredi 20 janvier, la Suissesse Patty Schnyder, tête de série n° 8, au deuxième tour des Internationaux d'Australie (6-7 [1-7], 6-4, 6-3). A dix-neuf ans, la Française, qui a sauvé deux balles de match au premier tour, écrit la première belle page de sa carrière en Grand Chelem.


TENNIS

C'est que Patty Schnyder est une grande joueuse. Elle a vingt ans, a enlevé cinq tournois en 1998 et a été quart-de-finaliste à Roland-Garros et aux Internationaux des Etats-Unis : de quoi se tailler un profil d'empêcheuse de jouer en rond. Steffi Graf ou Martina Hingis le savent bien, qui s'y sont laissé prendre. Son jeu de gauchère est surprenant et ses coups de patte pour déborder l'adversaire sont imparables.

En un an, Amélie Mauresmo a, elle aussi, tenu ses promesses. La championne du monde des juniors en 1996 a gagné une centaine de places, grâce notamment à une finale au tournoi de Berlin. Fougueuse et athlétique, elle est aujourd'hui 29e mondiale et chef de file de la fameuse génération 1979, qui comprend Anne-Gaëlle Sidot, Nathalie Dechy et Amélie Cocheteux. Autour de son revers formidable avec lequel elle sait presque tout faire, elle a amélioré son service et construit un coup droit plus ravageur. Son tennis d'attaque n'en n'est devenu que plus spectaculaire.

Le match fut un bon moment de tennis, parfois asticoté par un vent tourbillonnant dont Melbourne est coutumier. Dans les premiers jeux, les deux jeunes filles s'observent. Amélie semble vouloir gommer cette impatience qui est son pire travers et qui l'avait perdue contre Patty lors de la demi-finale de Fed Cup contre la Suisse, en juillet 1998. Elle avait laissé filer le match après avoir cru le gagner trop vite.

UNE NOUVELLE VIE

Cette fois, elle ne veut pas lâcher prise. Elle varie ses coups, s'époumone dans des courses au fond du court et se taille de franches ouvertures à la volée. Patty résiste et brouille le jeu en trouvant des angles improbables. Amélie essaie bien de prendre le large dans la première manche, mais il y a toujours de petites scories qui voilent parfois ce tennis de talent : Patty empoche la première manche au jeu décisif, mais Amélie ne plie pas. Puissante et volontaire, elle prend la deuxième. Dans un brûlant troisième set, elle ne se dépa[…] pas de son ardeur. Menée de[…] jeux à zéro, elle revient et gag[…] en calant des accélérations form[…]dables. Sa plus belle victoire [...] *« Non »*, a-t-elle rappelé aux o[…]blieux. Amélie Mauresmo s'éta[…] déjà signalée en battant Lindsa[…] Davenport et Jana Novotna, alo[…] deuxième et troisième joueuse[…] mondiales, en route pour une f[…]nale au tournoi de Berlin en ma[…] 1998, alors qu'elle était sortie de[…] qualifications : une première dan[…] les annales du tennis féminin.

A l'orée de la saison 1999, Amé[…]lie a changé de vie. Elle est entré[…] dans une nouvelle structure imagi[…]née par Isabelle Demongeot, un[…] ancienne joueuse, et a chang[…] d'entraîneur. En 1999, elle souhait[…] entrer parmi les quinze meilleure[…] mondiales. Au troisième tour, [...] Melbourne, elle rencontrera l'Australienne Nicole Prat, 102e mondiale.

L'autre performance du jour es[…] signée par Emilie Loit. Vainqueu[…] de l'Israélienne Anna Smashnova (1-6, 6-2, 6-2), la gauchère française se hisse pour la première fois de sa jeune carrière au troisième tour d'un tournoi du Grand Chelem. Elle y rencontrera l'Espagnole Conchita Martinez, finaliste en 1998. Enfin, le Norvégien Christian Ruud a créé la surprise en éliminant l'Espagnol Alex Corretja, tête de série n° 2 (3-6, 6-3, 6-4, 6-4).

Bénédicte Mathieu

Jean Heidmann, astronome à l'écoute d'ailleurs

Depuis près de vingt ans, ce passionné cherche des signaux émanant d'intelligences extraterrestres

DE LOIN, c'est une crinière blanche. De près, une lueur d'ironie. Au mieux, on le prend pour un aimable original, au pis, pour un vieux fou. Depuis une quinzaine d'années, il symbolise en France une discipline nouvelle de mauvaise réputation : la recherche de radio-sources artificielles qui dévoileraient la présence, quelque part dans l'Univers, de civilisations et de technologies évoluées. La présence d'autres que nous.

Quand Jean Heidmann regarde cinq décennies en arrière, il revoit un jeune centralien terminant sa première journée d'ingénieur dans une usine de construction électrique, pendant laquelle il avait testé des transformateurs. Le décalage complet avec ce qu'il sait être sa vocation. *« C'est mon père, lui aussi ingénieur, qui m'avait trouvé ce travail. Je suis rentré chez moi et j'ai dit à ma mère que je voulais faire de l'astronomie. Par égard pour mon père, elle m'a dit : "Finis quand même ta semaine." »*

Nous sommes en 1946. Sa semaine finie, Jean Heidmann, qui avait pris soin, durant ses études, de passer une licence de sciences – au cas où... –, va frapper à la porte de Louis Leprince-Ringuet, professeur de physique à l'Ecole polytechnique. Celui-ci l'engage aussitôt comme attaché de recherche sur le rayonnement cosmique. *« Le rêve, l'astrophysique en direct ! »*

La carrière scientifique de ce jeune Alsacien commence. Elle le mènera par la suite à l'observatoire de Paris-Meudon et au grand radiotélescope de Nançay (Cher) sur les traces des galaxies, dont il découvrira, avec l'Italienne Caterina Casini, une famille – les galaxies à grumeaux – composée de paquets informes d'étoiles.

Une carrière des plus classiques qui va dévier de sa trajectoire en 1982. Cette année-là, l'Union astronomique internationale (UAI), qui regroupe les astronomes professionnels du monde entier, crée une commission intitulée « Bio-astronomie, la recherche de vie extraterrestre ». Avec notamment pour but *« la recherche de manifestations de civilisations avancées »* et *« la détection de signaux radio extraterrestres »*. Sans aucun préjugé, le spécialiste de radioastronomie qu'est Jean Heidmann saute sur l'occasion.

Il est d'autant plus intéressé que, depuis deux ans, il garde sous le coude une carte montrant, dans un coin, une jolie petite source radio qui semble correspondre à une étoile et qui l'intrigue. *« Chaque fois que j'en avais l'occasion, je demandais des informations à des collègues. L'un d'eux me dit que l'étoile en question était de type solaire et pas très éloignée de nous. Du coup, pour émettre avec une puissance pareille, il fallait des bazars terribles ! »*

Une émission artificielle ? Comment vérifier ? *« Tout comme la cosmologie était un sujet tabou après la guerre, parce qu'elle touchait à la création de l'Univers et à Dieu, la recherche des intelligences extraterrestres est encore mal considérée aujourd'hui. Pour vérifier, il aurait fallu faire beaucoup d'observations que j'aurais dû justifier car, dans un observatoire, tout est organisé, planifié six mois à l'avance, sur demande scientifiquement fondée et étudiée par un comité ad hoc. Si j'avais parlé de mon idée, on m'aurait viré. »*

Taraudé par la peur de faire manquer à l'humanité la première découverte d'une civilisation extraterrestre, Jean Heidmann envoie des lettres confidentielles à plusieurs directeurs d'observatoire, en leur demandant de bien vouloir effectuer, quand ils en ont le temps, des mesures complémentaires. Jusqu'à ce que la réponse tombe. Il a été victime d'un effet de perspective : l'étoile se trouve, par hasard, devant une très lointaine source radio naturelle. *« Ma fausse alerte a duré six ans »*, conclut Jean Heidmann, sans regret ni amertume.

Au cours des années 80, il s'initie à ce que les Américains nomment SETI (Search for Extraterrestrial Intelligence, recherche d'une intelligence extraterrestre). Envers et contre – presque – tous. *« Pas de crédits et un rejet par la communauté scientifique française*, résume-t-il. *Certains collègues se moquaient : "Hin, hin, les petits hommes verts !" Ils voulaient me ridiculiser, ça leur faisait plaisir. »*

« Le mâle humain, imbu de supériorité, a, pendant des siècles, refusé l'intelligence aux animaux et même aux femmes »

Il fallait une force d'âme hors du commun pour ne pas s'emporter ni baisser les bras. Mais Jean Heidmann a continué, serein. *« J'ai l'impression qu'il y a une opposition subconsciente, sur le plan tant individuel que collectif, à l'existence d'intelligences supérieures à la nôtre. Le mâle humain, imbu de supériorité, a, pendant des siècles, refusé l'intelligence aux animaux et même aux femmes. Et quand, impressionné par certains phénomènes de la nature, il a imaginé des intelligences supérieures à la sienne, il les a situées en dehors du monde réel. »* Jean Heidmann ne croit plus en Dieu depuis longtemps. *« Je ne "crois" pas non plus à l'existence d'extraterrestres, mais je subodore qu'ils devraient exister »*, nuance-t-il en jouant sur les mots.

Aucun des sceptiques qu'il a croisés n'a pu réfuter les trois hypothèses sur lesquelles se base le programme SETI, repris aujourd'hui par un institut privé depuis que le Congrès américain a, en 1993, cessé de financer le projet d'exploration lancé par la NASA un an auparavant. Primo : la vie sur Terre est le résultat de l'évolution naturelle de processus physiques. Secundo : ce qui est arrivé sur Terre peut se passer ailleurs. Tertio : l'intelligence humaine n'est pas le summum de ce que le cosmos a pu produire. Fort de ces idées solides, encouragé par la récente détection de nombreuses planètes extrasolaires, Jean Heidmann poursuit son inlassable quête. La technologie lui apporte son lot d'optimisme. Pour explorer les quelque cent milliards de canaux de communication possibles, le pionnier de SETI, l'Américain Frank Drake, ne disposait en 1959 que d'un seul canal de réception. Aujourd'hui, une équipe de l'université Harvard « écoute » 250 millions de canaux simultanément. *« Et l'efficacité double en moyenne tous les huit mois, c'est encourageant »*, note Jean Heidmann.

A la retraite depuis 1992, ce passionné de soixante-quinze ans fourmille d'idées. Face à la prolifération des satellites de télécommunications, lesquels, par la profusion d'ondes qu'ils déversent, risquent d'aveugler sa chère radioastronomie et de tuer du même coup SETI, Jean Heidmann a pris le taureau par les cornes.

« On nous a fait comprendre que nous n'avions qu'à aller sur la Lune, mais, d'ici à ce que nous ayons les crédits pour le faire, il y aura trop de personnes là-bas... Il faut donc faire un accord international, modeste, pour réserver un cratère lunaire aux radioastronomes. » Avec ses 100 kilomètres de diamètre, sa muraille rocheuse de 3 000 mètres, le cratère Saha, situé sur la face cachée de la Lune – et donc protégé de toute émission terrestre –, fait figure d'excellent candidat.

Jean Heidmann est allé défendre son projet de sanctuaire scientifique devant des instances aussi sérieuses que l'UAI, la Fédération internationale d'astronautique, l'Institut international de droit spatial ou le Comité de recherche spatiale. On l'a écouté.

Et il y a Focal, un projet fou. L'idée, héritée de la théorie de la relativité générale d'Einstein, est d'utiliser la courbure que la masse du Soleil fait subir aux rayons lumineux passant dans son voisinage, transformant ainsi notre étoile en lentille convergente géante. Il « suffirait » pour cela de placer un oculaire au foyer gravitationnel, c'est-à-dire là où les rayons déviés se rejoignent, pour obtenir une lunette titanesque.

Avec un tel outil, *« on verrait, sur une planète située à trente années-lumière, le dessin des continents et la chaleur émise par une ville comme Los Angeles »*. Il y a juste un hic. Le foyer le plus proche est à vingt fois la distance qui nous sépare de Pluton. *« Avec les technologies d'aujourd'hui, il faudrait vingt-cinq ans pour y aller. C'est futuriste, mais faisable... »*

Pierre Barthélémy



PHOTO : BRUNO GARCIN-GASSER

Jean Heidmann devant l'observatoire de Paris-Meudon.

Que faire, que répondre, au cas où ?

LE « CONTACT » ? *« C'est pour demain ou pour dans un siècle »*, a coutume de dire Jean Heidmann. Et si c'était pour demain, que se passerait-il ? Le Comité SETI de l'Académie internationale d'astronautique (IAA), dont l'astronome français est le secrétaire depuis 1995, a lancé la réflexion à ce sujet au cours des années 80. Un texte a fini par être adopté par l'IAA et l'Institut international de droit spatial en 1989 puis par la Commission de bio-astronomie de l'Union astronomique internationale en 1991.

Cette déclaration reconnaît que *« la recherche d'intelligences extraterrestres est une partie intégrante de l'exploration spatiale et est entreprise dans des buts pacifiques et dans l'intérêt commun de toute l'humanité »*. En cas de signal artificiel vérifié, il est prévu de l'annoncer par l'intermédiaire du secrétaire général des Nations unies. Mais, se moque Jean Heidmann, en raison d'un lent cheminement dans la bureaucratie onusienne, *« ce protocole n'est pas encore parvenu à la tête de l'ONU... »*

La déclaration SETI stipule également qu'*« aucune réponse à un signal ou autre évidence d'intelligence extraterrestre ne devra être envoyée avant la tenue de consultations internationales appropriées »*. Pour beaucoup, l'idée d'une réponse semble prématurée. Pas pour Jean Heidmann.

LOINTAINS ALTER EGO

Lancé il y a plus de dix ans, le débat a, selon lui, *« sombré dans des questions religieuses et philosophiques. Certains voulaient parler de Dieu, d'autres du bien, du mal, du beau, du vrai... Pour ma part, j'ai proposé que l'on envoie une encyclopédie, comme l'*Encyclopaedia Universalis *ou la* Britannica. *Ces ouvrages sont bien rédigés et contiennent un maximum d'informations. Il faudrait trois heures pour tout transmettre, textes et images, et ce serait enfantin à décoder. On a parlé de ne pas tout envoyer mais ce serait débile de louvoyer pour essayer de cacher les mauvais aspects des humains. »*

D'ailleurs, ceux-ci se promènent déjà dans l'espace. Le flash d'Hiroshima est aujourd'hui à cinquante-trois années-lumière de nous. A chaque seconde, un flot continu d'informations s'échappe... par le biais du réseau hertzien de télévision. Le contact a peut-être déjà eu lieu, mais pas dans le sens que l'on croit...

Dans *Intelligences extraterrestres*, livre publié en 1996 (éd. Odile Jacob), Jean Heidmann imagine que de lointains alter ego, cherchant, eux aussi, des signes d'intelligence venus d'ailleurs, finissent par décoder nos programmes d'émissions télévisées. Pour, écrit-il, *« se rendre compte que nous nous autodétruisons par guerres, génocides, pollutions nucléaires, empoisonnements chimiques, destruction des ressources, de l'ozone stratosphérique, de l'oxygène atmosphérique et que (...) notre gestion planétaire chaotique et irresponsable les oblige à nous rayer de leur liste d'êtres intelligents du cosmos »*.

P. B.

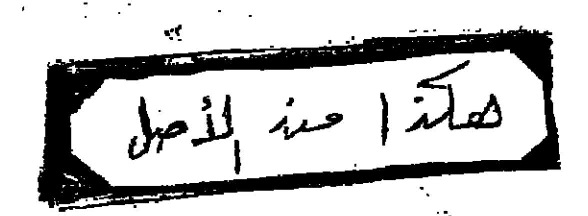
DÉPÊCHES

■ **ESPACE : la première sonde spatiale japonaise lancée en direction de Mars** n'atteindra pas la Planète rouge avant 2003, soit avec quatre ans de retard sur le calendrier prévu. Ce retard est dû à une surconsommation des moteurs utilisés, le 21 décembre 1998, pour corriger la trajectoire de cet engin de 80 millions de dollars (69 millions d'euros). Cette sonde d'une demi-tonne du nom de Nozomi (« Espoir ») avait été lancée du Japon le 4 juillet 1998 et devait se mettre en orbite martienne en octobre.

■ **ASTRONOMIE : un océan a très vraisemblablement recouvert Europa**, l'une des lunes de Jupiter, au cours de sa formation, affirment le Centre allemand de l'aéronautique et de l'espace (DLR) et le Jet Propulsion Laboratory (JPL) de la NASA. Commentant des clichés pris par la sonde américaine Galileo, le professeur Gerhard Neukum, du DLR, a estimé qu'ils apportaient de *« nouveaux indices »* permettant de penser que *« cette lune n'est pas totalement glacée »*. Si cette hypothèse se confirmait, la quantité d'eau dissimulée sous la calotte glacière d'Europa serait deux à trois fois supérieure à celle de nos océans.

■ **ÉDUCATION : le ministère de l'éducation nationale**, de la recherche et de la technologie vient d'engager une étude sur l'apport des satellites de télécommunications pour la fourniture de services multimédias interactifs à destination de l'éducation, de l'enseignement et de la recherche. Deux propositions ont été retenues : celle, SAT&CLIC, du groupe Lagardère associé à TPS, et celle complémentaire du groupe Alcatel pour optimiser les réseaux.

■ **PARTICULES : le submersible de l'Ifremer** (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer, le *Nautile*, vient d'achever en Méditerranée une mission de reconnaissance du site sous-marin qui doit accueillir le projet de détection des neutrinos de haute énergie (Antarès) imaginé par le Centre national de la recherche scientifique (Centre de physique des particules, Marseille) et le Commissariat à l'energie atomique (Saclay). La future zone d'implantation de cet équipement se trouve au large de Porquerolles.



Lyon, « secret le mieux gardé d'Europe »

Comment l'envie de devenir désirable est venue à la capitale rhônalpine, hissée par l'Unesco au rang de « site d'une valeur universelle exceptionnelle »

LYON
de notre envoyé spécial

Il y a des phrases qui assassinent durablement : de Lyon, Stendhal dit dans *Mémoires d'un touriste* : *« Je ne connais qu'une chose que l'on fasse très bien* [ici] *: on y mange admirablement ; mieux qu'à Paris. »* Tel un écho, Stéphane Braconnier, peintre du cru, confiait à *Muséart* en mars 1998 : *« Je ne me sens pas du tout lyonnais. C'est très province, en fait... »*

Patrie des empereurs Claude et Caracalla, métropole des Trois-Gaules, primature chrétienne, foyer de la soie, berceau du septième art, haut lieu de la bouche, capitale de la Résistance, siège d'Interpol, Lyon, depuis deux mille ans, accumule les titres de gloire mais n'a jamais su créer, autour, une légende. Cité sérieuse et travailleuse, longtemps accablée d'infernaux encombrements, elle avait jusqu'à récemment été regardée de l'extérieur plus comme un obstacle que comme une étape. 80 % de ses 2,5 millions de visiteurs annuels sont des hommes d'affaires...

La décision de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), en décembre 1998, d'inscrire au Patrimoine mondial 478 hectares de la commune lyonnaise, décision qui hisse le cœur du chef-lieu rhodanien au rang de *« site d'une valeur universelle exceptionnelle »*, telles Prague ou Venise, a donné conscience qu'elle méritait d'être désirée à cette ville qu'un Anglais qualifiait de *« secret le mieux gardé d'Europe »*.

Obtenir la mesure unesquienne figurait depuis 1996 au plan de mandat de Raymond Barre, maire importé mais pourvu d'un entourage culturel local actif, voire activiste. Cependant, rien n'aurait été possible sans le classement, ordonné en 1964 par Malraux, ministre du Général, de cinquante hectares du Vieux-Lyon. Parmi les experts mandatés par la place Fontenoy pour examiner la demande lyonnaise, un archéologue arabe et un architecte slave, conquis par le panorama qui, de Fourvière aux Terreaux, égrène sans les superposer deux millénaires d'histoire et d'art, des Romains à Jean Nouvel, suggérèrent d'élargir jusqu'à près de 500 hectares le périmètre présenté à l'Unesco, en ajoutant au Vieux-Lyon une part de la Presqu'île et les pentes de la Croix-Rousse.

SAUVER LES TRABOULES

Le morceau enlevé, il va falloir le surveiller, car si le bras « culture » des Nations unies ne peut intervenir directement dans la gestion d'un Etat ou d'une municipalité, il a la possibilité de déclasser un site ou de mettre en quelque sorte « entre parenthèses » la distinction patrimoniale suprême, qui concerne aujourd'hui 582 monuments ou espaces de 114 pays.

Lyon se sent ainsi incitée à détruire l'épouvantable masque de béton qui, depuis un quart de siècle, défigure la malheureuse gare Second Empire de Perrache ; à empêcher la prolifération sur les façades des « marguerites métalliques », *alias* paraboles télévisuelles ; à instaurer la signalisation piétonne en trois langues, ainsi qu'y invite d'ailleurs la loi Toubon de 1994 ; à lutter enfin efficacement contre ce que le « municipalement correct » nomme *« déjections canines »* et qui gâche les déambulations dans les attirantes mais étroites rues médiévales.

Le classement international encourage également Lyon à étendre la sauvegarde des *traboules*, ces *« passages publics sous immeubles privés »* qui sont une spécialité lyonnaise (et chambérienne). La capitale rhônalpine compte trois cent quinze traboules, dont une vingtaine seulement ont jusqu'ici fait l'objet d'une convention avec la mairie, garantissant à tout usager entretien, éclairage et heures fixes d'ouverture.

De l'ancien immeuble de l'association ouvrière des Voraces, construit au flanc de la Croix-Rousse sous la monarchie de Juillet, au mini-labyrinthe unissant le quai Romain-Rolland à la place du Gouvernement, on peut *trabouler* d'une découverte architecturale à l'autre ; et cela en compagnie des fantômes de canuts révoltés en 1831 ou de résistants des années 40, car ces venelles en boyau, en escalier, en zigzag ou en coupe-gorge ont naturellement été matrices d'Histoire – sans parler des historiettes de la vie quotidienne, y compris le canular durable qu'est l'Institut des sciences clavologiques...

A l'air libre, déjà on ne reconnaît plus Lyon, naguère si grise, Lyon qui, en ses artères Renaissance aussi bien que sur les rives de la Saône et sur les hauts de la Croix-Rousse, se repeint en ocre, safran ou rose. Des puristes ont tempêté contre cette *« entorse à la tradition »*, mais il n'est pas du tout sûr qu'ils soient allés chercher très loin leurs arguments : au palais Saint-Pierre, une huile de Michel Grobon montrant le quartier de la Pêcherie (inclus dans le choix unesquien) au cours des années 1800 prouve que la terre de Sienne, apportée par les maçons italiens, avait une première fois, au moment où naissait Guignol, rendu bonne mine à la cité avant qu'elle ne sombre dans la grisaille, sans doute par une conception fausse de la distinction.

*En priant pour que les pantalon*nades politiques du conseil régional ne brouillent pas son nouveau profil, Lyon sent aujourd'hui qu'elle a toutes les raisons sinon de jeter aux orties son « secret », du moins de se laisser approcher sans pudibonderie. Déjà ses nuits, hier si obscures, sont devenues un plaisir de lumière où des projecteurs intelligents informent sans éblouir, extrayant de l'ombre pas moins de cent soixante-quatorze monuments de tous les stades de l'ère chrétienne, dont cent cinquante enracinés dans l'aire dont l'Unesco vient de solennellement consacrer la beauté *urbi et orbi*.

Jean-Pierre Péroncel-Hugoz

« Nos cousins florentins »

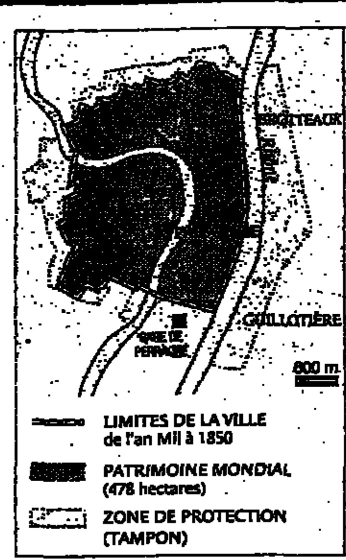
Dans sa biographie de Marie de Médicis, le jeune historien Philippe Delorme décrit avec force détails le rutilant cortège de l'entrée à Lyon, en 1600, de la fiancée banquière qu'épouserait Henri IV à la primatiale Saint-Jean. Rubens a immortalisé cette *Rencontre de Lyon* entre la Florentine et le Béarnais, d'où sortirait Louis XIII. Trente ans plus tard, Marie, reine-mère, reviendra dans la cité comme auparavant l'avait visitée, en 1548, sa parente et devancière, Catherine de Médicis, épouse d'Henri II. Déjà bien des bourgeois lyonnais parlaient de leurs *« cousins florentins »*. Dès 1466, au moment de la IVe Foire lyonnaise et de la décision de Louis XI d'implanter dans la ville une industrie de la soie, les Médicis avaient transféré à Lyon leur succursale de Genève. En 2000, qui sera le quatrième centenaire du mariage royal, les Lyonnais reconstitueront ces événements dans des rues qui souvent n'ont guère changé depuis 1600.

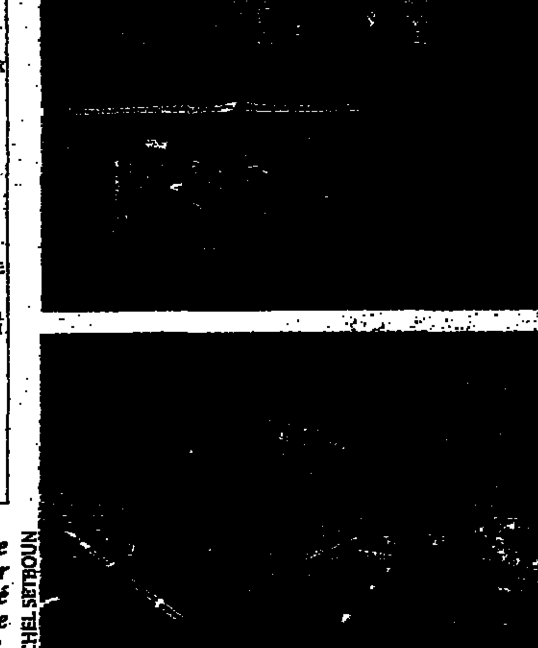
★ *Marie de Médicis*, de Philippe Delorme, Pygmalion, 1998, 320 p., 119 F.

Carnet de route

● **Profil.** Fondée en 43 avant J.-C. par les Romains, Lyon a la première église chrétienne de Gaule et est rattachée à la France en 1312. La ville compte 420 000 habitants sur 5 000 hectares, la totalité de la communauté urbaine en groupant 1,2 million sur 50 000 hectares.
● **Site Unesco.** 478 hectares où vivent près de 80 000 personnes.
● **Hôtel.** La Tour rose, tél. : 04-78-37-25-90. A partir de 1 050 F (160 €) la nuit, dans un édifice Renaissance en secteur piéton. Bar, restaurant, garage.
● **Table.** Villa Florentine (Relais et châteaux), tél : 04-72-56-56-56. Menu à partir de 170 F (26 €) à midi, à partir de 320 F (48,8 €) le soir.
● **Art.** Rénové, le palais Saint-Pierre est le premier musée des beaux-arts en province, tél. : 04-72-10-17-40. Exposition « Fascination de l'antique. Rome 1700-1770 », jusqu'au 14 mars au Musée de la civilisation gallo-romaine, tél. : 04-72-38-81-91.
● **Lectures.** *Lyon méconnue*, de Régis Neyret et Jean-Luc Chavent, deux tomes illustrés, 170 F (26 €), Ed. lyonnaises d'art et d'histoire, tél. : 04-78-72-49-00.
● **Renseignements.** Office du tourisme de Lyon, tél. : 04-72-77-69-69. L'opération « Bon week-end à Lyon : deux nuits d'hôtel pour le prix d'une » est valable toute l'année en passant par l'office du tourisme.

GILLES RIGOULET





La zone classée par l'Unesco inclut la colline de Fourvière (en haut), le quartier des Terreaux que domine l'opéra remodelé par Jean Nouvel (ci-contre), la Presqu'île (ci-dessous) et les pentes de la Croix-Rousse, avec ses « traboules » (page de droite).

MICHEL SETBOUN

GILLES RIGOULET

La bonne saison pour l'Asie du Sud-Est

Soleil et ciel bleu sur toute la partie méridionale de l'Asie située juste au-dessus de l'équateur. Plus précisément entre 10 et 20 degrés de latitude nord. Sauf phénomènes météorologiques exceptionnels (El Niño, par exemple), susceptibles de retarder ou d'avancer les pluies, c'est la bonne saison en Thaïlande (hormis dans le golfe du Siam, où la mousson est inversée), au Cambodge, au Laos, dans le sud du Vietnam et de la Birmanie, en Malaisie (sauf sur la côte orientale) et dans l'ouest des Philippines. La saison sèche aussi en Inde du Sud, aux Maldives (dans les atolls septentrionaux) ou encore au Sri Lanka, pour qui voudrait associer découverte des anciennes cités royales cinghalaises et détente sur sable blond, au sud de l'île.

En général, les beaux jours se prolongent jusqu'en mai, mois qui salue l'arrivée de la mousson. Les températures grimpent fort à l'approche de Pâques. Traditionnellement, la pointe de la canicule est attendue pour le défilé du Pimaï, l'an nouveau laotien, que l'on fête à la mi-avril à Luang Prabang en s'arrosant copieusement à coups de seaux d'eau. La pluie, symbole de vie, de pureté, de renaissance, de fertilité et de récolte à venir, est une bénédiction des dieux. Humidité maximum. Soleil le matin. Averses l'après-midi. A la mi-journée, les nuages gagnent sur le bleu et provoquent des pluies torrentielles, souvent de courte durée. Sous un ciel lavé, les couleurs éclatent.

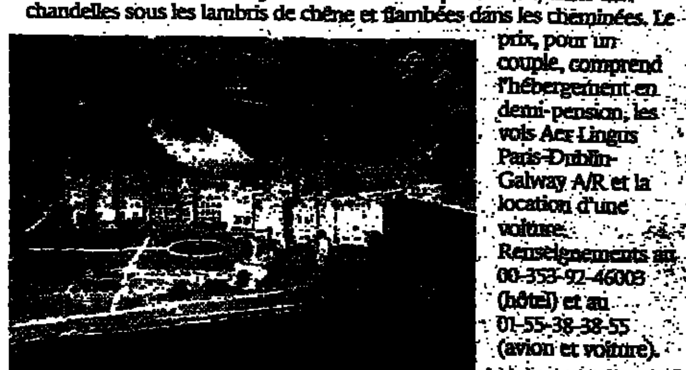
Fl. E.

A tous prix

■ **900 F (137 €) : un tête-à-tête amoureux en Aveyron,** dans une des trois chambres d'hôtes situées à Sanvensa, dans la région du Ségala, près de Villefranche-de-Rouergue. Maison en pierre avec terrasse donnant sur la campagne et menu spécial pour la Saint-Valentin. Accueil chaleureux à l'arrivée et petit-déjeuner servi au lit. Prix pour deux personnes pour 3 jours/2 nuits en demi-pension (repas à la table d'hôtes). Renseignements auprès du service Loisirs-Accueil de l'Aveyron, tél. : 05-65-75-55-55.

■ **4 267 F (650 €) : un week-end à Grenade,** dans l'enceinte de l'Alhambra, à deux pas de l'Alcazar et du palais de Charles Quint. Le Parador San Francisco, occupant l'ancien couvent franciscain fondé par les Rois Catholiques, est un des plus prisés d'Espagne. Les réservations s'effectuent à l'avance pour les fins de semaine (Interface International, 01-44-63-18-30). Avec Donatello (tél. : 01-44-58-30-81 et agences de voyages), le forfait « week-end » inclut le vol sur Iberia via Madrid (deux liaisons quotidiennes) et deux nuits en chambre double avec petits-déjeuners.

■ **9 399 F (1 433 €) : une escapade irlandaise** de 5 jours/4 nuits à Ashford Castle, à une heure de Galway. Oubliez les week-ends, complets jusqu'en avril. Régulièrement classé meilleur hôtel d'Irlande, ce château de granit se dresse dans un parc donnant sur le lough Corrib, un lac prisé des amateurs de promenades en barque. Le soir, dîner aux chandelles sous les lambris de chêne et flambées dans les cheminées. Le prix, pour un couple, comprend l'hébergement en demi-pension, les vols Aer Lingus Paris-Dublin-Galway A/R et la location d'une voiture. Renseignements au 00-353-92-46003 (hôtel) et au 01-55-38-38-55 (avion et voiture).





GILLES RIGOULET

CARNAVALS

Privilégier l'originalité

SE MASQUER, changer de sexe et de personnalité, bousculer l'ordre établi, défier les conventions. De tout temps, les carnavals ont permis, durant les jours gras précédant le carême, de compenser jeûnes et privations (carnaval viendrait de l'italien *carne vale*, « adieu la viande ») et d'oublier les soucis de la vie quotidienne. Une dimension qui, aujourd'hui, s'estompe avec l'érosion de la pratique religieuse et la libération des mœurs évoquées dans *Les Fêtes retrouvées* (Casterman, 195 F, 30 €). Confrontée à la multiplicité des loisirs, la fête, produit de consommation, revêt désormais une dimension économique et touristique. Au risque d'y perdre son âme. Raison de plus, à l'heure où vont refleurir les carnavals, pour privilégier ceux qui ne se réduisent pas à un simple spectacle offert à une foule passive.

● **Au Brésil**, préférer ainsi Bahia ou Recife à Rio. Avec Nouveau Monde (tél. : 01-53-73-78-80), Voyageurs en Amérique du Sud (tél. : 01-42-86-17-70), Equinoxiales *(tél. : 01-47-53-71-89)* ou Nouvelles Frontières (tél. : 0803-33-33-33).

● ***Côté tropiques***, *on a le choix* entre la Guyane (dès le 31 janvier), Cuba (proposé notamment par Roots, tél. : 01-42-74-07-07), les Antilles françaises, la République dominicaine, la Jamaïque, Porto Rico, la Barbade et surtout Trinidad, réputé le plus beau, et programmé par Nouvelles Frontières et Peter Stuyvesant Travel (tél. : 01-40-74-00-00) dans des croisières sportives (dix-sept jours, autour de 11 000 F, 1 677 €, de Paris). Pour les Caraïbles, consulter Jetset (tél. : 01-53-67-13-00), Vacances fabuleuses (tél. : 01-53-67-60-00) et Nouveau Monde. Nette*ment plus froid mais néanmoins* chaleureux, le carnaval de Québec avec un forfait 5 jours/3 nuits *(3 650 F, 556 €) de Vacances Air* Canada (tél. : 01-40-15-15-15).

● **En Bolivie**, hors des sentiers battus, le carnaval d'Oruro, à 230 km de La Paz. Les mines d'étain ont été fermées. Pour exorciser leur peur de l'avenir, les « gueules noires » offrent le cœur d'un lama au génie du lieu, s'abreuvent de *chicha* (la boisson des Incas) et dansent au son des tambours parmi *los diablos* (des monstres couronnés de serpents), *los morenos* (les esclaves) aux pesantes parures et les *suri-sicuri* (travestis) auréolés de plumes de paons. La région se découvre en 4 × 4 avec Le Monde des Amériques (11 100 F, 1 692 € la semaine, tél. : 01-53-63-13-40), Voyageurs, Equinoxiales, Nouveau Monde et Tawa (tél. : 03-89-36-02-00).

En Europe, Venise affiche complet. Rançon d'un succès mérité qui rappelle qu'il faut y penser des mois à l'avance

● **En Europe**, Venise affiche complet. Rançon d'un succès mérité qui rappelle qu'il faut y penser des mois à l'avance. Consulter *malgré tout Tourisme chez* l'habitant (tél. : 01-34-25-44-44) qui propose de loger dans les monastères. *La fête bat aussi son plein en Allemagne* (Office du tourisme, tél. : 01-40-20-01-88), en Autriche (tél. : 01-53-83-95-20), en Belgique (tél. : 01-47-42-41-18) avec les Gilles de Binche ainsi qu'en Suisse (tél. : 01-44-51-65-51) où le Fastnacht de Bâle vaut le déplacement.

● **En Grèce**, il en va de même du carnaval des « hommes-chèvres », dans l'île de Skyros dont les bergers, lestés de 60 kilos de cloches et masqués de peaux de bouc, s'offrent une semaine de danse. Au sommet d'un piton rocheux, l'ancienne acropole. Sur ses flancs, 180 chapelles et des *maisons où s'entasse le butin* amassé, au XVIII[e] siècle, par les corsaires locaux. Pour environ *3 000 F (457 €), Directours (tél. :* 01-45-62-62-62) propose le vol sur Athènes, une nuit d'hôtel et une voiture pour une semaine. Sur place, on loge chez l'habitant. Renseignements au 01-42-60-65-75.

Elia Amiart et Patrick Francès

Week-end brocante en Toscane

Bibbiena
TOSCANE
Arno
Sansepolcro
AREZZO
OMBRIE
Castiglione Fiorentino
Ombrone
TOSCANE
Rome
10 km

Le premier week-end de chaque mois, une *fiera antiquaria* transforme le cœur médieval d'Arezzo, ville toscane d'une centaine de milliers d'habitants, en un vaste carrefour voué à la brocante. Excellente raison pour venir se perdre dans le dédale des rues moyenâgeuses de l'ancienne cité étrusque où naquirent Mécène et Pétrarque et où s'illustra Piero della Francesca.

A partir de la *piazza grande*, poumon en forme de trapèze incliné et bordé de palais rustiques, la *fiera* et ses quelque 350 antiquaires ont progressivement envahi les rues avoisinantes. Vingt mille personnes s'y rendent en moyenne chaque mois, et il est difficile de dénicher une chambre d'hôtel même si l'on recense quatorze *alberghi* à Arezzo.

Pour beaucoup, un objet rare ou un vieux meuble avec lequel repartir est une raison suffisante pour fréquenter Arezzo. Mais il en est une autre, impossible à emporter, elle, car il s'agit d'un joyau de l'humanité, fixé, on l'espère à jamais, sur les murs du chœur de la basilique San Francesco : les fresques de Piero della Francesca. Réalisée au milieu du XV[e] siècle, *La Légende de la vraie croix* n'en était pas moins menacée de disparition. Malgré de multiples restaurations, un processus de dégradation, dû à une « sulfatation », était en train de transformer en craie l'œuvre qui tapisse toute l'abside du sanctuaire. Il aura fallu cinq ans de recherches pour, finalement, trouver les moyens d'enrayer cette disparition inexorable. Actuellement, seule la partie gauche a été restituée, et le public peut l'observer de près en escaladant les échafaudages en compagnie d'un guide. La partie droite devrait être visible pour le prochain millénaire.

A une quarantaine de kilomètres d'Arezzo, San Sepolcro, la ville natale de Piero della Francesca, vaut le détour. Ne serait-ce que pour son *Museo civico*, remis à neuf, et qui sert d'écrin à la *Madonna della Misericordia* et à la *Résurrection*, deux des plus beaux témoignages de l'art d'un grand monsieur.

De notre correspondant à Rome, Michel Bôle-Richard

★ En ville, parmi les trois-étoiles (chambre double, environ 750 F, 114 €, avec petits déjeuners) : le Continentale, piazza Guido de Monaco, bien situé (tél. : 00-39-05-75-20251), ou le Milano, via Madonna del Prato, établissement refait à neuf (tél. : 00-39-05-75-26836).

★ Pour dîner, la Buca di San Francesco, via San Francesco, a fort bonne réputation. Il Cantuccio, via Madonna del Prato, très populaire, est à recommander. Le café Dei Costanti, décor Belle Epoque, animé, mérite une halte, face à la basilique San Francesco.

★ Nouvelles Frontières assure le jeudi et le dimanche un vol charter Paris-Pise, 990 F A/R ou 151 € (tél. : 08-03-33-33-33) à la fin janvier, associé à une location de voiture, 560 F (85 €), pour un véhicule de catégorie B. La compagnie aérienne Meridiana opère deux vols quotidiens Paris-Florence : tarif week-end à partir de 1 823 F, 285 € (tél. : 01-42-61-61-50).

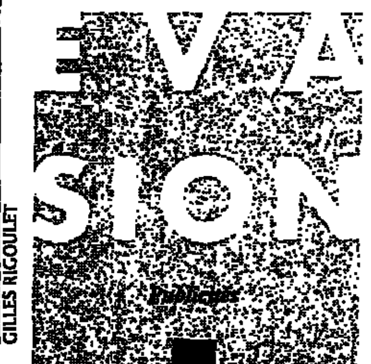
DÉPÊCHES

■ **VUE DU PONT.** La dernière attraction de la ville de Sydney (Australie) s'appelle le Harbour Bridge Climb. Il est en effet désormais *possible de grimper (à pied !) au* sommet du plus célèbre des ponts de la ville, à 134 mètres au-dessus du niveau de la mer.

■ **L'ALLEMAGNE À PETITS PRIX.** La brochure « L'Allemagne à prix malins » de l'Office du tourisme allemand (tél. : 01-40-20-17-06) bat en brèche le cliché de la cherté des hôtels allemands. On y trouve une sélection de 120 hôtels et pensions, tous francophones, dans lesquels la nuit avec petit déjeuner n'excède pas 235 F (35,8 €) par personne.

■ **LES PAQUEBOTS S'AFFICHENT.** Jusqu'au 7 mars, le Musée portuaire de Dunkerque (9, rue de la Citadelle, tél. : 03-28-63-33-39) présente une exposition consacrée au langage publicitaire des grandes compagnies maritimes, du début du siècle à nos jours. En vedette, les affiches à la gloire des paquebots ainsi que de multiples objets tels que calendriers, menus, *cendriers, etc.*

■ **L'ÉCOLE DES COW-BOYS.** En Arizona, initiation à la vie quotidienne des cow-boys en suivant les stages de l'Arizona Cowboy College de Scottsdale. Deux jours de cours théoriques et quatre de travaux pratiques avec bivouac. Equipement et montures fournis. Il en coûte 750 dollars (642 €) par personne en pension complète. Tél. : 00-1-602-941-9595.







...Berg, R. Strauss, Villa-Lobos.

هكذا من الأصل

Faibles pluies à l'ouest, soleil ailleurs

JEUDI, les hautes pressions situées sur l'Europe faiblissent sur l'ouest de notre pays. Une perturbation gagne lentement l'Ouest accompagnée de quelques pluies, tandis que le soleil se maintient sur l'Est.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – Sur la Bretagne, le ciel sera très nuageux le matin, avec quelques averses près des côtes. L'après-midi, de belles éclaircies reviendront par l'ouest. Ailleurs, le temps restera couvert avec des pluies faibles éparses. Il fera de 9 à 12 degrés l'après-midi.

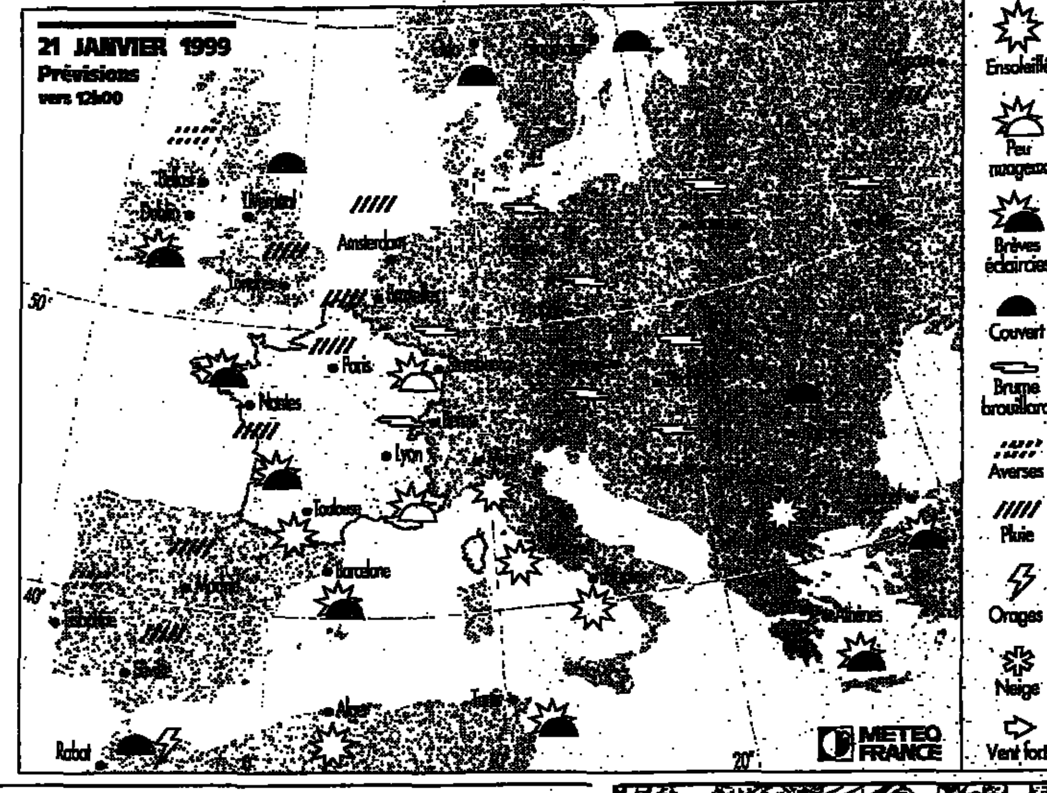
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – De l'est de la région Centre aux Ardennes, le ciel restera très nuageux. Ailleurs, les nuages resteront abondants toute la journée, avec quelques pluies faibles éparses. Les températures maximales avoisineront 8 à 10 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Après dissipation de quelques brouillards locaux, le temps sera bien ensoleillé. Il fera de 8 à 11 degrés au meilleur moment de la journée.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Sur Poitou-Charentes, le ciel sera couvert avec quelques pluies faibles intermittentes. Sur l'Aquitaine, les nuages resteront nombreux toute la journée. Sur Midi-Pyrénées, le soleil brillera largement. Il fera de 10 à 14 degrés l'après-midi.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Sur le Limousin, les nuages deviendront plus nombreux l'après-midi. Ailleurs, le soleil sera au rendez-vous. Il fera de 10 à 13 degrés l'après-midi.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Sur le Languedoc-Roussillon, le temps sera maussade, avec beaucoup de nuages bas et quelques gouttes sur le relief. Ailleurs, il fera beau. Les températures maximales avoisineront 13 à 15 degrés.



PRÉVISIONS POUR LE 21 JANVIER 1999
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

				PAPEETE	25/31 N	KIEV	-6/0 C	VENISE	-2/6 S	LE CAIRE	11/20 S
				POINTE-A-PIT.	22/28 S	LISBONNE	6/10 P	VIENNE	-3/0 C	MARRAKECH	6/16 S
				ST-DENIS-RÉ.	23/28 S	LIVERPOOL	4/8 C	**AMÉRIQUES**		NAIROBI	16/28 S
				EUROPE		LONDRES	5/7 P	BRASILIA	19/28 S	PRETORIA	21/27 P
				AMSTERDAM	5/8 P	LUXEMBOURG	3/6 S	BUENOS AIR.	18/27 S	RABAT	8/16 C
FRANCE métropole		NANCY	2/10 S	ATHENES	7/11 N	MADRID	1/9 P	CARACAS	22/28 S	TUNIS	9/15 S
AJACCIO	3/14 S	NANTES	5/11 P	BARCELONE	9/13 S	MILAN	0/8 S	CHICAGO	-3/0 C	**ASIE-OCÉANIE**	
BIARRITZ	7/14 N	NICE	5/14 S	BELFAST	1/4 P	MOSCOU	0/2 P	LIMA	20/25 N	BANGKOK	25/32 C
BORDEAUX	5/13 N	PARIS	4/9 P	BELGRADE	-3/4 C	MUNICH	-3/5 C	LOS ANGELES	10/15 S	BOMBAY	19/31 S
BOURGES	1/10 N	PAU	4/11 N	BERLIN	3/7 C	NAPLES	4/13 S	MEXICO	8/22 S	DJAKARTA	26/30 P
BREST	6/9 N	PERPIGNAN	3/15 N	BERNE	-2/7 C	OSLO	-3/3 C	MONTREAL	-6/-4 N	DUBAI	17/23 S
CAEN	6/8 P	RENNES	6/10 P	BRUXELLES	6/8 P	PALMA DE M.	5/15 C	NEW YORK	2/6 C	HANOI	14/20 N
CHERBOURG	7/9 P	ST-ETIENNE	4/10 S	BUCAREST	-4/1 C	PRAGUE	-3/1 C	SAN FRANCIS.	8/11 C	HONGKONG	14/20 N
CLERMONT-F.	3/11 S	STRASBOURG	0/5 C	BUDAPEST	-4/1 C	ROME	3/12 C	SANTIAGO/CHI	11/26 S	JERUSALEM	7/18 S
DIJON	1/9 S	TOULOUSE	2/12 S	COPENHAGUE	4/8 P	SEVILLE	5/13 P	TORONTO	-4/-1 C	NEW DEHLI	11/19 N
GRENOBLE	-2/10 S	TOURS	5/8 P	DUBLIN	1/6 N	SOFIA	-5/3 S	WASHINGTON	-2/14 C	PEKIN	-8/6 S
LILLE	5/8 P	**FRANCE outre-mer**		FRANCFORT	5/9 C	ST-PETERSB.	2/4 C	**AFRIQUE**		SEOUL	-7/2 S
LIMOGES	5/10 N	CAYENNE	23/28 P	GENEVE	3/8 C	STOCKHOLM	2/7 C	ALGER	5/16 S	SINGAPOUR	25/30 C
LYON	3/11 S	FORT-DE-FR.	23/28 S	HELSINKI	2/5 C	TENERIFE	11/13 C	DAKAR	18/22 N	SYDNEY	20/23 P
MARSEILLE	6/14 S	NOUMEA	26/30 P	ISTANBUL	5/9 N	VARSOVIE	-3/2 C	KINSHASA	22/28 P	TOKYO	3/7 S

Situation le 20 janvier à 0 heure TU

Prévisions pour le 22 janvier à 0 heure TU

METEO FRANCE

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **FRANCE.** Les deux derniers week-ends de janvier, la SNCF propose à tous les passagers quels qu'ils soient, voyageant en train seuls ou accompagnés, en aller simple ou pour l'aller-retour, sur tous les trains grandes lignes, sur la totalité des places 1re et 2e classes, une réduction de 25 % non cumulable avec d'autres remises. Cette opération est destinée à faire connaître les tarifs Découverte accordés avec contraintes. Réservation au 08-36-35-35-35.

■ **AVION.** Emirates, la compagnie nationale de *Dubaï*, a *été* sacrée, pour la deuxième année consécutive, meilleur transporteur aérien mondial par un jury d'hommes d'affaires internationaux. Selon ce sondage, publié par l'éditeur de guides OAG Worldwide, British Airways offre la meilleure première classe, mais est devancée par sa rivale britannique Virgin Atlantic Airways comme meilleure compagnie transatlantique.

JARDINAGE

Planter en hiver, quand l'air est doux et la terre souple

UN FORTSYTHIA épanoui près de Saint-Germain-en-Laye, en plein mois de janvier ? Un rhododendron en avance de près de deux mois à Chailly-en-Bière ? Avec le temps qu'il fait, ce n'est guère étonnant.

Cette douceur est bien agréable, mais elle est dangereuse : un gel bien sévère peut survenir, surviendra vraisemblablement, qui détruira les bourgeons et les fleurs trop tôt réveillés. Encore qu'il soit possible que nous allions ainsi vers le printemps.

On raconte que sous le règne de Louis XIV, lors d'un hiver particulièrement doux, les arbres fruitiers se sont ainsi mis à fleurir en plein hiver. Et nous avons le souvenir d'un autre hiver – 69-70 ? ; 70-71 ? – où la gelée épargna les jardins du nord de l'Ile-de-France. Les fortsythias aussi se mirent à fleurir, ainsi que certains lilas. Ces derniers le firent assez mochement, sans s'épanouir totalement : leurs grappes de fleurs, qui ressemblaient alors à des petits conglomérats colorés, pourrissaient gorgées d'eau.

Cette douceur, cette alternance d'eau, de neige et de soleil a aussi un effet sur les oiseaux. Ils se poursuivent de branche en branche. Ils chantent comme si le printemps était là, cherchent leur partenaire. Quelle surprise, d'entendre le chant sublime d'un passereau dans la nuit du samedi 16 au dimanche 17 janvier, sur le coup de deux heures du matin ! Les rossignols ne sont pas encore revenus d'Afrique, pourtant.

ESPÈCES SAUVAGES

Plantons, c'est le moment. La terre est souple, humide et suffisament facile à travailler. Pourquoi pas des genêts ? Ils ont en commun de préférer les sols aérés, ne retenant pas trop l'eau à la mauvaise saison. Il en existe des espèces sauvages que les pépiniéristes multiplient simplement et des variétés obtenues par des croisements entre espèces. Certains ont des feuilles, d'autres pas.

Commençons par le genêt d'Espagne... qui n'est pas à proprement parler un genêt, mais un *Spartium*, un joncier donc. Ces branches grisâtres quasiment sans feuilles sont recouvertes une grande partie de l'été par des fleurs jaunes qui ont une délicieuse odeur d'oranger. Il aime les sols calcaires, le soleil, voire les expositions brûlantes, et demande a être taillé très court chaque printemps. Sans quoi, sa silhouette devient vite disgracieuse.

Il a pour principal défaut d'attirer les pucerons noirs qui l'envahissent tant qu'ils lui donnent une couleur assez repoussante et le rendent collant. Un conseil, acheter un petit pied vendu en godet, surtout pas une grosse touffe. Sa vitesse de croissance est telle qu'il rattrapera vite son retard.

Les jardiniers des régions au sol acide pourront tenter d'acclimater l'ajonc (*Ulex europaeus*) qui pousse comme du chiendent en Bretagne et dans le Sud-Ouest où l'on utilise ses branches mortes pour faire la litière des vaches. Grand buisson épineux, vert sombre, il est littéralement recouvert de fleurs jaune pâle tôt en saison. Et il est tellement répandu qu'il est difficile de l'acheter en pépinière.

Il peut pourtant faire des haies défensives du plus bel effet. D'autant qu'il supporte la taille. Il redoute le calcaire, les terres lourdes. D'autres genêts, vrais ou faux, peuvent êtres plantés au jardin. Plutôt que ces variétés rouge brique, rose fluo, préférez les variétés jaunes et blanches et plutôt que ces hybrides modernes si répandus, optez pour des espèces sauvages. Certaines sont splendides.

CYTISUS BATTANDIERI

Notre préféré ? Le genêt du Maroc (*Cytisus battandieri*). Originaire de l'Atlas, il résiste au gel et prend le port d'un petit arbre aux feuilles gris vert. Ses fleurs en grappes sont d'un jaune souffre assez doux et sentent l'ananas. Il n'aime pas les sols franchement calcaires, supporte la taille et adopte un port naturellement arrondi.

Il y aussi le genêt de l'Etna (*Genista æthnensis*). A réserver aux grands jardins. Il vit vieux et peut atteindre des proportions étonnantes. Il y a quelques années, on pouvait en admirer un exemplaire qui devait atteindre quatre mètres de hauteur, dans un jardin qui bordait une voie ferrée de la banlieue nord-ouest de Paris. Vu du train, son tronc était gros comme le bras. Parole ! En fleurs, il rivalise avec le mimosa tant il croûle sous le poids des fleurs. Il aime les sols légers, mais ne redoute en rien les sols profonds tant qu'ils ne sont pas glaiseux. Ce qu'il préfère par-dessus tout ? Une exposition aérée, sans ombre portée.

Il y a enfin le célèbre genêt à balais (*Cytisus scoparius*). On le rencontre partout en France, sauf sur le pourtour méditerranéen. Celui-là est un coriace qui ne redoute que le calcaire et l'excès d'eau. On le rencontre sur les talus, en compagnie de la bruyère d'été. Il a donné naissance à de nombreuses variétés panachées dont les couleurs peuvent ne pas plaire... Il fleurit en mai-juin, attire les abeilles et gagne à être taillé après la floraison de façon à lui conserver une silhouette attrayante.

Les genêts ne vivent pas très vieux, mais poussent à une vitesse étonnante. Les jardiniers qui en ont vu surgir un dans un coin de leur jardin ne nous démentiront pas.

Alain Lompech

Comment faire germer des genêts

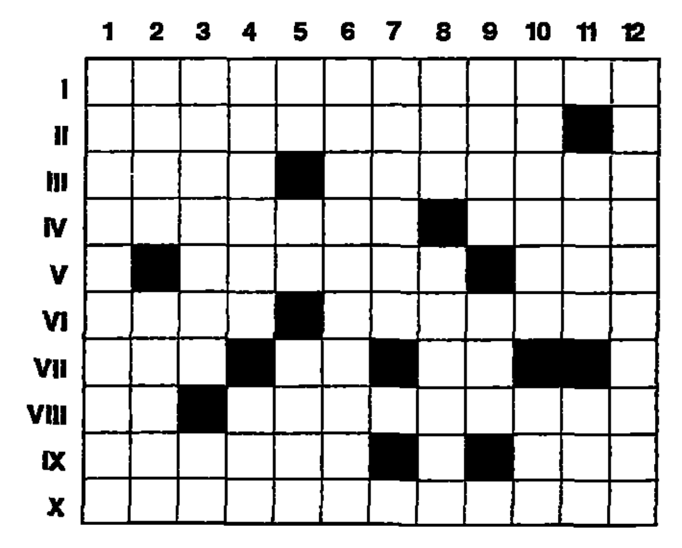
Le genêt est une plante de la famille des légumineuses – ses fleurs ressemblent à celles des haricots – qui produit souvent de nombreuses graines. Il est assez facile de les faire germer. Pour cela, il faut les semer à l'automne dans une terrine pleine de terre de bruyère qu'on laissera dehors l'hiver au pied d'un mur au nord.

Quand les plantules sortiront de terre, il faudra les repiquer très tôt dans des pots, une par une, remplis du même substrat. Quand les petits genêts auront atteints dix centimètres de hauteur, il faudra les mettre en place. Attention, le genêt a un système racinaire en forme de pivot. Il supporte donc très difficilement la transplantation à racines nues. Il est donc inutile de vouloir changer un pied adulte de place. Mieux vaut en acheter un nouveau.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 99018

◆ *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*



HORIZONTALEMENT

I. Aventures et mésaventures. – II. Prend le parti de secouer le parti. – III. Contre dès qu'il est contre. Difficile de s'en débarrasser et pourtant les femmes semblent l'apprécier. – IV. Fait peur quand il fait la bombe. Le prix du partage. – V. Protections en façade. Personnel. – VI. Treizième ou quinzième selon les mois. A l'abri des courants. – VII. Encore une fois. A la tête de l'équipe. Rayonne sur le Nil. – VIII. Pronom. Evite ainsi une mauvaise adaptation. – IX. Il faut la saisir. Patrie d'Abraham. – X. Si elles prennent parti, c'est en dehors des partis.

VERTICALEMENT

1. Passage que l'on peut éviter. – 2. Pour tenir sa monture. Bobine dont la tête est bien connue. – 3. Permettre de reprendre son souffle. Prises dans un coin. – 4. Marchas avec difficulté. Fait le singe en Amérique centrale. – 5. Invisibles mais dangereux. En rouge sur la carte. Aux quatre coins de la carte. – 6. Qui n'abusent pas de leur temps de parole. – 7. Sans accent. – 8. Marque la comparaison. Vider les lieux. – 9. Un rêve pour le chausseur. Ses rimes sont plates. – 10. Réponse divine. De bonne heure. – 11. Fournit de beaux herbages. Ecole ouverte sur le monde. – 12. Sont pleins d'erreurs et de platitudes.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 99017

HORIZONTALEMENT

I. Pieds-de-poule. – II. Incoercibles. – III. Echu. Eue. Mao. – IV. Diodes. Cu. Ut. – V. Ss. Obscénité. – VI. Diluée. Tivar (ravit). – VII. Eve. Nette. Ui. – VIII. Cépée. Ré. RDS. – IX. Ru. Li. Aï. – X. Quelque chose.

VERTICALEMENT

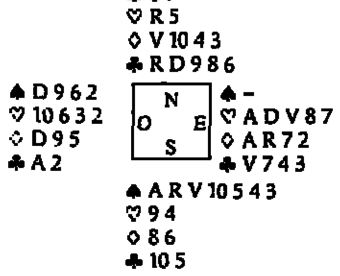
1. Pieds-de-coq. – 2. Incisive. – 3. Echo. Lèpre. – 4. Doudou. Eul (élu). – 5. Se. Ebène. – 6. Dressée. Lu. – 7. Ecu. Trie. – 8. Piécette. – 9. Ob. Unie. Ah. – 10. ULM. Iv. Rio. – 11. Léautaud. – 12. Esotérisme.

BRIDGE

PROBLÈME N° 1824

LA PROMOTION D'ATOUT

Lors du championnat d'Europe, à Menton, dans le match que les Suédois (qui ont fini cinquièmes) ont remporté contre les Tchèques, le problème était de prendre une pénalité minimale.



Ann. : S. don. N.-S. vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
3 ♠	passe	passe	contre
passe	passe	passe	

Ouest entama le 2 de Cœur (quatrième meilleure) pour le 5 et le Valet d'Est, qui joua le Roi et l'As de Carreau (pour le 5 et le 9 d'Ouest). Il rejoua l'As de Cœur (pour le Roi du mort), puis le 4 de Trèfle pris par l'As d'Ouest, qui joua alors la Dame de Carreau. Sud coupa, puis il tira l'As de Pique (Est défaussa un Cœur). *Comment Morath, en Sud, a-t-il joué la suite du coup* pour faire *sept levées* (deux de chute) au contrat de TROIS PIQUES ?

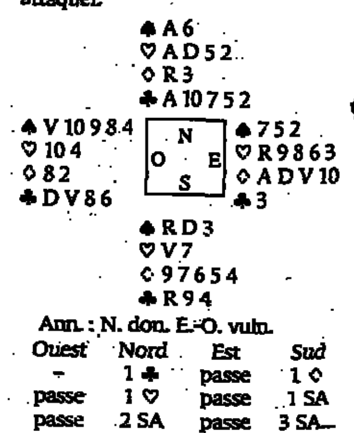
Réponse

Si, après l'As de Pique, *Sud tire le Roi de Pique* et joue le Valet de Pique, Ouest va faire sa Dame et il rejouera Trèfle pour la Dame du mort. Le déclarant sera obligé de rejouer Carreau ou Trèfle du mort pour reprendre la main, mais *il va être surcoupé* dans une de ces deux couleurs et ne pourra empêcher Ouest de faire son 9 de Pique pour une chute de 800...

Comment Morath a-t-il évité cette fin de coup ? Après l'As de Pique, il s'est bien gardé de continuer atout (il n'aurait plus eu d'atout au mort pour communiquer). *Il a joué alors le 10 de Trèfle* et, après avoir mis la Dame du mort, le 8 de Pique lui a permis de jouer le Roi de Pique et le Valet de Pique. Ouest a pris avec la Dame et n'a pu que rejouer Cœur, qui a *été coupé*, et *Sud a tiré* le 10 de Pique puis son dernier atout pour ne chuter que de deux levées au lieu de trois.

LA DÉFAUSSE INSOLITE

Dans cette donne, l'Américain Stewart a montré comment un joueur de flanc peut indiquer, d'une façon logique, la couleur à contre-attaquer.



Ann. : N. don. E.-O. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
–	1 ♣	passe	1 ◊
passe	1 ♡	passe	1 SA
passe	2 SA	passe	3 SA...

Ouest a entamé le Valet de Pique pris par l'As du mort sur lequel Est a fourni le 2 et Sud le 3. Le déclarant a ensuite joué le 2 de Trèfle pour le Roi de sa main et a continué avec le 9 couvert par le Valet d'Ouest qu'il a laissé passer. *Quelle carte Est doit-il défausser* pour faire chuter TROIS SANS ATOUT ?

Note sur les enchères

Malgré son doubleton à Cœur, Sud aurait pu dire « 1 SA », montrant ainsi de 8 à 10 points.

Philippe Brugnon

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.

ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex

PRINTED IN FRANCE

Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

CINÉMA L'apparition du disque laser, puis du DVD, ont élargi encore l'offre de films disponibles chez soi sur petit écran, déjà multipliée par un nombre de chaînes de télévision toujours croissant et des catalogues de vidéo toujours mieux achalandés. A terme, rien n'interdit d'imaginer que, par Internet, même si la qualité des images n'est pas (pas encore ?) bonne, la totalité du patrimoine cinématographique sera accessible. ● CANAL PLUS, profitant de la disparition des petits distributeurs, multiplie les diffusions d'inédits et les émissions spécialisées, comme « Quartier interdit », destinée aux films fantastiques ou d'horreur. ● MALIK CHIBANE, réalisateur, a lui-même découvert le cinéma par l'intermédiaire de la vidéo. Dans un entretien au *Monde*, il parle de l'impact des nouvelles techniques sur la réception et la conception des films eux-mêmes.

Les nouvelles technologies ouvrent le champ de vision des cinéphiles

Jamais la télévision, servie par la vidéo, le disque laser, le DVD, le câble et le satellite, voire Internet, n'avait déployé autant de séductions pour convaincre les amateurs de son aptitude à leur permettre l'accès aux films de tous lieux et de toutes époques

LA PASSION du cinéphile exigeait autrefois une lecture attentive des programmes et une disponibilité toujours en alerte. Cinémas d'art et d'essai, ciné-clubs, horaires incongrus, quartiers impossibles. Aujourd'hui, passant de la rareté à l'abondance, le vertige de l'amateur de films a changé de nature. C'est la profusion, bientôt illimitée, qu'il doit affronter : toujours plus de films programmés par toujours plus de chaînes de télévision ; des catalogues de vidéo toujours mieux achalandés ; le disque laser, apparu en 1990, et le DVD, commercialisé depuis l'an dernier, ont élargi l'offre et permettent au spectateur de découvrir ou de redécouvrir des films dans de bonnes conditions techniques, quelquefois supérieures à celles proposées dans certaines salles spécialisées. A terme, rien n'interdit d'imaginer que, par Internet, la totalité du patrimoine cinématographique mondial, stocké dans une multitude de vidéothèques virtuelles, soit accessible.

Contre l'idée selon laquelle le cinéma est un grand tout, la télévision classe et fragmente

Comme le montrait notamment Thierry Jousse dans un article des *Cahiers du cinéma* (« Les Dandys du câble », janvier 1996), entre la fin des années 70 et le début des années 80 la cinéphilie s'est déplacée de la salle de cinéma à la télévision. On peut aujourd'hui s'attendre à un transfert de la télévision vers l'ordinateur. Le spectateur ne découvre plus seulement les classiques à la Cinémathèque ou dans des salles spécialisées (le Mac Mahon, à Paris, par exemple diffusait en exclusivité dans les années 60 des films de Raoul Walsh, Fritz Lang et Samuel Fuller), mais sur son téléviseur.

Sur le câble, six chaînes – Ciné Cinéma I, II et III, Ciné Classics, Cinéstar 1 et 2, Cinétoile – sont exclusivement spécialisées dans la diffusion des films. Le téléspectateur a l'impression que tous les cinémas lui sont permis – Godard et Boetticher, Renoir et Bava... – et qu'il lui suffit de trouver le jour et l'heure. L'explosion de l'offre vidéo permet de trouver, parfois dans le même bac, *Les Dieux du stade*, de Leni Riefenstahl, *Les Charlots contre Dracula*, de Jean-Pierre Desagnat, une série Z italienne, ou *Antoine et Antoinette*, de Jacques Becker.

La cinéphilie des années 50 et 60 reposait, en partie, sur l'idée – utopique – qu'un spectateur rigoureux et patient aurait pu voir « tous » les films. Après l'anarchie des années 80, où les œuvres étaient présentées sur le petit écran, livrées à elles-mêmes, dans une grande liberté, mais aussi dans le plus grand désordre, succède aujourd'hui une rationalisation de l'accès aux films. Au fur et à mesure que l'offre vise l'exhaustivité et que l'exigence de qualité augmente (il n'est pas rare de voir au fil des ans plusieurs versions laser d'un même film comme *La Rivière rouge*, de Howard Hawks, dans un tirage chaque fois amélioré), l'idée que le cinéphile acharné pourrait tout voir s'éloigne.

Il n'y aura bientôt plus de grandes œuvres invisibles ou de film maudit. Tout mystère s'efface devant l'ampleur du catalogue. Le champ de vision du spectateur est désormais comparable à une encyclopédie inépuisable dont les clés sont multiples.

DESSIN : THIERRY DALBY

● **La vidéo, le disque laser et le DVD.** Support le plus ancien et le plus populaire, la vidéo est d'une qualité technique qui ne menace pas la fréquentation des salles et dont le catalogue n'est pas celui qui excite le plus la curiosité du cinéphile. S'adressant à un public beaucoup plus exigeant, le disque laser a mis plus de temps à s'imposer sur le marché mais son développement a connu une progression régulière. Il a joué immédiatement la carte des cinéphiles et des collectionneurs. Il a choisi de respecter le format originel des films, rehaussé les couleurs par la digitalisation et ajouté de la valeur : des scènes coupées lors de la distribution en salles, comme dans le cas de *La Prisonnière du désert*, de John Ford ; des commentaires du metteur en scène et de ses collaborateurs ; des reportages sur les tournages. Ces préoccupations, rares dans le domaine de la vidéo, sont survenues dans un contexte où la mode en salles était à la colorisation des films et à leur recadrage. Grâce au disque laser, on a pu découvrir des copies impeccables de *Tous en scène*, de Vincente Minnelli, ou de *La Belle de Moscou*, de Rouben Mamoulian, dans des versions sans doute uniques où figuraient l'intégralité des numéros musicaux, coupés dans les copies cinéma. Le disque laser a cependant le défaut d'être fabriqué par des sociétés américaines et japonaises coupées de toute autre cinéphilie.

Le DVD place le cinéphile en position d'attente. Ses qualités techniques, images et sons, sont nettement supérieures à celles de ses devanciers. Mais il s'en tient pour l'instant presque exclusivement à l'édition de films américains.

● **La télévision.** Après le grand désordre qui a régné sur les antennes du début des années 80 au milieu des années 90 – il était possible de découvrir, au milieu de la nuit, sur la défunte chaîne « La 5 » de Silvio Berlusconi *Danger Diabolik*, film rarissime de Mario Bava, coincé entre un film érotique et un sous-produit américain –, la programmation du cinéma à la télévision est aujourd'hui beaucoup plus organisée mais redoutablement spécialisée. Contre l'idée portée par les cinéphiles – le cinéma est un grand tout où cohabitent John Carpenter et Wim Wenders –, la télévision classe et fragmente. Les best-sellers sont présentés gratuitement sur les chaînes hertziennes et les autres films sont diffusés dans des cases formatées, comme « La Dernière Séance » sur France 3. Au câble et au satellite ce qui correspond sur les ondes aux anciennes salles spécialisées – « Quartier interdit » (cinéma d'horreur et d'épouvante) et « Cinéma de quartier » (Série B) sur Canal Plus ; films en noir et blanc sur Ciné Classics (Canalsatellite) ou Cinétoile (TPS).

● **Internet.** Les chercheurs de l'American Film Institute ont recensé dans le monde entier plus de dix-huit mille sites Web consacrés au cinéma. Jusqu'à une date récente, ces sites étaient essentiellement promotionnels. Ils proposaient des textes, des photos, des voix, mais pas de films. Plusieurs sites s'y emploient désormais, comme celui de la société Audionet (www.westerns.com) installée à Dallas. Il permet de visionner une quantité impressionnante de westerns des années 20 et 30 (dont plusieurs avec Tom Mix, la grande star du western à l'époque), souvent inconnus. Audionet prévoit de s'adresser à des cibles très fortement identifiées – amateurs de films comiques, d'horreur, de science-fiction – et de créer des canaux exclusivement consacrés à la filmographie d'un acteur, comme William Shatner (le captain Kirk de *Star Trek*).

Le site de L'American Film Institute (www.afionline.org) propose des films américains du patrimoine (les muets de Charlie Chaplin ou de Buster Keaton) et permet d'avoir accès, en payant, à tous les films de différents comédiens américains (on peut ainsi découvrir les premiers films de Nicholson dont les supposés invisibles *Studs Lonigan*, d'Irving Lerner, ou *Moto Riders*, de Martin Cohen). La question de la qualité de l'image sur le Net, très mauvaise, reste posée. Mais on peut supposer qu'avec la progression des techniques de compression, ce problème sera vite résolu.

Samuel Blumenfeld

Canal Plus veut remplacer les petits distributeurs disparus

LE RÔLE de la télévision devient de plus en plus important dans la découverte des films – et plus seulement dans leur diffusion. La première preuve en est la multiplication, sur Canal Plus et ses chaînes du satellite (Ciné Classics, Ciné Cinémas), de films inédits en salle. Ciné Classics, par exemple, s'approvisionne auprès des majors américaines, qui gèrent d'importants catalogues.

« Nous avons toujours diffusé des films inédits, mais ça ne s'est jamais remarqué. Notre travail est de sortir des sentiers battus et d'affirmer notre originalité », affirme Marie-Claire Margossian, directrice de Ciné Classics en France, Italie et Espagne. La récente apparition de Ciné Classics dans ces trois pays devrait permettre une synergie entre catalogues et la circulation des productions nationales. C'est ainsi qu'on a pu voir sur la chaîne française plusieurs films du réalisateur espagnol Luis Garcia Berlanga.

L'apparition, fin 1998, de « Quartier interdit » sur Canal Plus annonce un nouveau phénomène. Créée par Jean-Pierre Dionnet, présentateur et programmateur de « Cinéma de quartier », cette émission est spécialisée dans la diffusion de films d'horreur et d'épouvante, dont la moitié sont inédits en salles. Les *feebles* de Peter Jackson (*Fantômes contre fantômes*, *Créatures célestes*), *Le Maître des illusions*, de l'écrivain Clive Barker, ont ainsi déjà été diffusés. *Réducteur de têtes*, de Richard Elfman, *Les Chiens enragés*, de Mario Bava, *2 000 Maniaques*, de Hershell Gordon Lewis, eux aussi inédits en salle, sont programmés au cours du premier trimestre 1999.

Cette programmation porte presque exclusivement sur un cinéma de genre, le plus mal diffusé dans les salles, car il est notamment victime de la vogue des multiplexes, qui fonctionnent sur une offre simultanée. Ce nouveau type de salle laisse de moins en moins d'espace aux films des petits distributeurs.

UNE CASE « POINTUE »

Il y a une dizaine d'années, un film comme *Le Maître des illusions* aurait sans doute, sur le simple nom de Clive Barker, trouvé un débouché en salle. *« Les grosses compagnies*, affirme Dionnet, *continuent de faire leur travail, mais tout un tissu de petits distributeurs – Jean-Pierre Jackson, Bernard Dauman par exemple –, spécialisés dans des petits films d'horreur ou fantastiques le plus souvent, ont jeté l'éponge devant les difficultés grandissantes. Des salles comme Le Cosmos, spécialisé dans les films russes, où Le Brady, qui distribuait des films d'horreur inédits, ont disparu ou abandonné leur politique de programmation. A côté de cela, le coût de distribution d'un film a considérablement augmenté ; il est devenu disproportionné pour un petit film. »*

La difficulté d'accès de ces films aux salles de cinéma rend indispensable la création d'une case consacrée aux nouveautés les plus pointues à la télévision. Curieusement, la concentration de la distribution crée aujourd'hui des possibilités nouvelles pour la télévision. Elle permet aux chaînes de jouer un rôle d'initiateur et non plus d'être un simple relais en prenant naturellement la succession des salles de quartier ou des salles spécialisées, dont elle récupère le public. Les fans de cinéma d'horreur n'ont pas disparu. Ils regardent en vidéo ce qu'ils ne peuvent plus voir en salle. En outre, depuis le succès de *Scream*, de Wes Craven, un autre public moins cinéphile, très nombreux, est venu rejoindre le noyau des fans de films d'horreur. *« Je pense qu'une case comme "Quartier interdit" peut aujourd'hui fédérer des petits distributeurs qui auront un débouché naturel »*, affirme Jean-Pierre Dionnet.

Le rôle d'une émission comme celle-ci semble appelé à prendre de plus en plus d'importance et à se décliner à l'avenir de plusieurs autres manières. Détenteur des droits de *Once Upon In China 1* et *2*, de Tsui Hark, Canal Plus prévoit de diffuser le premier à la télévision avant sa sortie en salle. *« Je profite de l'impact de la télévision, j'économise des frais de distribution dont le remboursement est hasardeux et, surtout, je peux conserver la prééminence d'un film, surtout lorsque ce dernier est fragile. Rien ne m'empêche par la suite de le distribuer en salle. »*

S. Bd

Malik Chibane, réalisateur

« Les jeunes ont la culture de l'impact, du zapping... mais ils ne sont pas dupes »

AUTEUR d'*Hexagone* (1993), *Douce France* (1995) et *Nés quelque part* (diffusé sur Arte en 1997), Malik Chibane est né en 1964 dans la Drôme, puis s'est installé en banlieue parisienne, à Goussainville (Val-d'Oise). Il a produit lui-même son premier film, grâce à l'association socio-culturelle qu'il a créée dans cette ville.

« Etes-vous un ancien ou un nouveau cinéphile ?

– Mon éveil au cinéma s'est fait grâce à la télévision. J'avais douze ans et les films d'auteur passaient soit à une heure de grande écoute, soit au ciné-club. J'y ai découvert toute la richesse du cinéma européen, Carné, Renoir, Truffaut, Buñuel, le néoréalisme italien. Trois ans plus tard, les vidéocassettes et les magnétoscopes sont apparus. Là, on se cotisait entre copains à Goussainville pour organiser des soirées avec plusieurs films. Il fallait faire des compromis, car les films d'action et les polars américains étaient très prisés. Mais j'arrivais toujours à glisser un film plus intéressant dans le lot. Je me souviens qu'*Amarcord*, de Fellini, a réussi un jour à faire l'unanimité. En tout cas, c'est ainsi qu'on a commencé à fréquenter les salles, le week-end à Goussainville et en semaine à Paris, en choisissant de plus en plus précisément les films qu'on voulait voir.

– Croyez-vous que cette expérience formatrice de la télévision et de la vidéo s'applique aux nouvelles générations ?

– Oui et non. Oui, parce que je connais des jeunes qui ont vu dix fois un film-culte en cassette et qui sont capables de tenir sur le film un discours aussi pertinent que celui d'un critique, même si c'est dans un autre langage. Par ailleurs, la vie des films en salle est devenue tellement précaire qu'on n'a souvent pas d'autre choix que d'attendre la vidéo ou le passage à la télévision. La vidéo reste un formidable instrument démocratique. De plus en plus de films peuvent être enregistrés à la télévision, après quoi les cassettes s'échangent et tournent, ce qui permet aux films de vivre.

» D'un autre côté, la télévision, et plus particulièrement le service public, ne remplit plus sa mission. On ne respecte plus le spectateur. On ne voit plus de films intéressants à une heure de grande écoute, et je me suis abonné au câble pour épargner à ma fille, qui a quatre ans, les coupures publicitaires qui tronçonnent les programmes jeunesse des chaînes publiques. Au moins, avec "L'île aux enfants", on en était préservé. Ensuite, lorsqu'on entre dans un vidéo-club aujourd'hui, on ne trouve que des films américains, ou peu s'en faut, ce qui n'était pas le cas à mon époque. C'est la même chose dans les salles, où la modernisation, le confort, les conditions optimales de spectacle attirent beaucoup les jeunes. C'est parce qu'ils n'ont guère le choix qu'ils ne voient plus que les films d'action américains. Même ma fille ; quand elle voit un film, sa première question est : "Qui est le méchant ?"

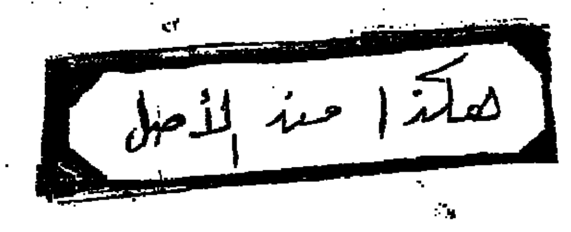
– Pensez-vous que la prédominance du marché de la vidéo, et plus généralement la découverte des films par la télévision, change les attentes des spectateurs à l'égard du cinéma ?

– C'est évident, ne serait-ce que parce que de plus en plus de films sont subventionnés par la télévision et semblent réalisés pour elle. Par ailleurs, les jeunes sont moins sensibles à l'ambiance et au récit d'un film qu'à la violence et à l'action. C'est la culture de la rapidité, de l'impact, du zapping. Mais, quand je parle avec eux de la médiocrité des films qu'ils vont voir, je me rends compte qu'ils ne sont pas dupes. Ils me répondent : "J'ai eu mon quart d'heure", et ça leur suffit. Ils choisissent donc ce qui leur plaît dans le film, de la même façon qu'ils zapperaient à la télévision ou qu'ils feraient défiler la cassette en avance rapide.

– Cette fragmentation de la vision ne risque-t-elle pas de niveler l'appréciation des œuvres, tout finissant par se valoir ?

– C'est certain. Même si l'on pense que John Woo est un cinéaste virtuose, fondamentalement il n'a pas grand-chose à dire sur l'âme humaine, et ce serait une erreur de le mettre sur le même plan que Rossellini. Un cinéaste, comme un journaliste, peut évidemment ne parler que des trains qui déraillent. Je pense que le rôle d'un cinéaste est de parler de ce qui ne va pas dans les trains qui arrivent à l'heure. Il y a une grande différence entre les deux démarches, et je reste persuadé qu'on aura besoin encore longtemps de faire cette différence. »

Propos recueillis par Jacques Mandelbaum



Le bourreau habite sur le même palier

Un élève doué. Une réflexion sur le Mal gâchée par des clichés de mauvais film d'horreur

Film américain de Bryan Singer. Avec Ian McKellen, Brad Renfro, Bruce Davidson. (1 h 51)

Le film *Un élève doué* et le roman de Stephen King dont il est tiré s'appuient sur une idée forte, sur un point de départ qui mobilise, durant les premières minutes de projection, l'intérêt du spectateur. L'idée est forte car elle repose sur une interrogation légitime et universelle – la nature du Mal – et cherche une forme de représentation qui ferait passer d'un sens métaphysique à une réalité historique et concrète. Comment appréhender l'indicible, éternelle question que le film de Roberto Benigni, *La vie est belle*, a récemment ravivée.

Un jeune lycéen américain découvre (les scénaristes ne se sont pas étouffés par une trop grande exigence de vraisemblance) que l'un de ses voisins, vieil homme paisible, est en réalité l'ancien commandant d'un camp d'extermination. Fasciné par l'Holocauste et déçu, en même temps, par la dimension abstraite de l'enseignement scolaire du massacre, le jeune homme fait chanter son voisin, l'obligeant à lui raconter, en détail, le fonctionnement du camp et la mise à mort massive des déportés.

On voit bien là ce que touche le projet de Singer et de son scénariste : la difficulté d'une transmission effective et efficace de ce qui s'est passé et le souci d'approcher la vérité grâce à l'accumulation de détails précis. Lorsque Claude Lanzmann, dans *Shoah*, demandait aux témoins et aux rescapés de se souvenir du geste exact qu'ils ont fait ou vu faire, lorsque Jean-Luc Godard déclarait que le seul film à faire sur les camps serait celui sur la difficulté des tortionnaires à gérer, au sens administratif et concret, le fonctionnement du génocide, ils mettaient l'accent sur une manière d'effectuer un travail de représentation d'une réalité innommable. *Un élève doué* effleure, un moment, cette dimension (faire parler de son labeur un ingénieur de la mise à mort industrielle) avant que le spectacle hollywoodien reprenne ses droits.

DIALECTIQUE INVERSÉE

Car ce serait en effet trop demander à un film superficiel et antipathique qui ne se pose guère de questions. Singer, lui, ne peut s'empêcher de faire apparaître sous la forme de fantasmes (l'image insupportable d'un déporté décharné apparaît au héros pendant qu'il prend sa douche !) les camps et la chambre à gaz. De la même façon, le cinéaste, voulant sans doute démontrer que son personnage est un « méchant » sous ses allures de vieillard débonnaire, nous inflige une scène imbécile, au cours de laquelle celui-ci tente de faire cuire dans son four un chat domestique avant d'assassiner un sans-abri, témoin gênant. Devenu un félon de film d'horreur, le nazi perd évidemment toute singularité, et le souci d'une interrogation éthique s'égare dans les méandres du mauvais film de genre. La dialectique maître et esclave qui s'établit entre les deux personnages s'inverse au cours du récit. Le vieillard prend progressivement le pouvoir psychologique sur l'adolescent. Après un ultime et invraisemblable coup de théâtre, l'ancien nazi laisse la place au jeune homme, devenu à son tour un manipulateur ayant abdiqué tout sens moral. En attribuant à ses personnages les qualités d'une séduction luciférienne du Mal, Bryan Singer, s'imaginant sans doute qu'il a réalisé une œuvre sulfureuse, prouve seulement qu'il n'a rien compris à ce dont il parle.

Jean-François Rauger



COLUMBIA TRISTAR

« Un élève doué », de Bryan Singer : la séduction luciférienne du Mal.

DÉPÊCHES

■ *Ennemi d'Etat*, le film de Tony Scott, recueille les suffrages du plus grand nombre, en ayant attiré 398 000 spectateurs, du 13 au 17 janvier. Il dépasse le million d'entrées pour sa deuxième semaine d'exploitation. Il est talonné par la suite de *Souviens-toi... l'été dernier*, qui réalise avec 371 000 entrées un score supérieur à celui obtenu par le premier épisode. La très bonne nouvelle de cette période est le succès du film de Claude Chabrol, *Au cœur du mensonge*, en troisième position avec 195 000 entrées.

■ **Martin Scorsese et Mick Jagger** pourraient tourner ensemble pour le compte de Jagged Films, la maison de production du chanteur des Rolling Stones. *Swap* est une comédie sur un chanteur de rock qui demande à l'un des membres de son entourage de se faire passer pour lui. Jagged Films devrait produire dans les prochains mois *Tanya*, avec Antonio Banderas dans le rôle de Che Guevara, et *Map of Love*, une biographie de Dylan Thomas.

■ **Alors qu'***Any Given Sunday*, le nouveau film d'Oliver Stone, doit sortir cet été aux Etats-Unis, le réalisateur américain travaille à *Marching to Valhalla*, une biographie du général Custer écrite par Michael Blake, le scénariste de *Danse avec les loups*. Brad Pitt pourrait tenir le rôle du général.

Cendrillon au pays des Soviets

The Shoe. Laila Pakalnina place son premier long métrage sous le signe de l'absurde

Film letton de Laila Pakalnina. Avec Igor Buraks, Vadims Grossmans, Jaan Tatte. (1 h 23.)

Découverte voici trois ans au Festival de Cannes grâce à quelques admirables courts métrages, la cinéaste lettone Laila Pakalnina y a présenté cette année *The Shoe*, concrétisation de son passage fort attendu au « long ». Une semaine après la sortie du film d'Alexeï Guerman, *Khroustaliov, ma voiture !*, bilan russe et carnavalesque du stalinisme, on est tenté de rapprocher les deux films, dont le cadre – la « surréalité » soviétique des années 50 – est similaire. Mais si les deux cinéastes partagent un même goût du plan-séquence et du noir et blanc, la comparaison s'arrête là. Quand Guerman, inspiré de Bosch et de Gogol, tire son film vers la fresque grouillante et sardonique en saturant le cadre et la bande-son, Pakalnina réalise une œuvre paisiblement dépouillée, dont le déroulement absurde se situe à mi-chemin de l'univers de Beckett et de celui du conte de fées. *En attendant godasse*, ainsi pourrait s'appeler ce film dont le motif central est constitué par une pauvre chaussure de femme retrouvée sur une plage. Rien de grave au premier abord, si ce n'est que cette histoire de soulier perdu se déroule aux confins lettons de l'empire soviétique, et que la plage en question est considérée par les autorités comme une frontière d'autant plus inviolable que, de l'autre côté de la Baltique, commence avec la Suède le satanique royaume du Capital. La longue et belle séquence qui ouvre ce Cendrillon au pays des Soviets témoigne à elle seule des enjeux esthétiques et moraux du film, en même temps que de l'immense talent de Pakalnina.

C'est d'abord, comme un commencement du monde, une aube grise bercée par le bruit des vagues, où les lignes horizontales de la terre, de la mer et du ciel composent le cadre, éclairé en lumière frisante par un lever de soleil pâle. La paisible et naturelle évidence par laquelle ce paysage s'impose à nos sens va progressivement être perturbée, à mesure que le jour se lève, par des entrées de plus en plus fréquentes dans le champ, pour finir par son total et cacophonique envahissement. Un engin traverse la plage en la ratissant, trois silhouettes de soldats le suivent d'un pas nonchalant, puis l'armée soviétique au grand complet semble y débarquer soudain.

MONDES SUPERPOSÉS

Cela suffit à suggérer d'emblée, et sans discours superflu, la nature paranoïaque d'un régime (la découverte d'une chaussure déclenche le branle-bas de combat d'une des plus puissantes armées du monde) et la dimension totalitaire de son pouvoir (les soviétiques envahissent littéralement le cadre). Trois soldats et un chien-loup seront chargés de l'enquête, dont les ombres inquiétantes et futiles vont se projeter le long des maisons du village où l'on recherche la suspecte. Ce passage en ombres chinoises des soviétiques suggère deux régimes de réalité, celui de l'arbitraire d'une force armée qui s'inscrit comme un simple reflet dans le paysage, et celui de la physionomie bien réelle de la ville et de ses habitants.

Ces deux mondes superposés sont comme régis par des lois différentes, de la même manière que la vitesse du son, hors champ, précède dans ce film celle de l'image, avec de graves distorsions constatées quand celle-ci, vue du point de vue soviétique, tente de rejoindre celui-là. Exemplaire à cet égard est la scène de l'inspection d'un immeuble dont chaque porte fermée suggère à travers la paroi le déroulement d'une vie normale, qui se fige aussitôt en silencieuse photo officielle dès que les portes s'ouvrent au regard de la soldatesque. Cet univers non synchrone, où ce que l'on voit ne correspond pas à ce que l'on entend, évoque d'une certaine façon ce moment de notre siècle où l'Histoire, et à sa suite le cinéma, ont commencé de déchanter. Sous ses allures faussement désuètes, ce film moderne ne parle pas d'autre chose.

J. M.

NOUVEAUX FILMS

DROITS AU CŒUR

■ *Droits au cœur* est un programme composé de vingt courts métrages d'animation produits par l'Office national du film du Canada. Chacun des films se propose d'illustrer, à l'intention des enfants, un article de la convention des Nations unies sur les droits de l'enfant adoptée le 20 novembre 1989. Le programme est divisé en trois volets, en fonction des âges de l'auditoire supposé. Avec chaque histoire, les différents cinéastes se sont attachés à exprimer, de façon brève (la plupart des films ne durent que 4 ou 5 minutes) et muette (ce qui oblige à diverses trouvailles visuelles souvent inspirées), les impératifs du texte. Plusieurs techniques d'animation ont été utilisées (dessins, marionnettes, écran d'épingles). Le style est parfois un peu mièvre mais la plupart du temps suffisamment inventif pour dépasser la dimension fonctionnelle de la commande et lui conférer des qualités esthétiques. *J. E-R.*
Films d'animation canadiens. (2 heures.)

VOUS AVEZ UN MESSAGE

■ Evitons à Nora Ephron l'affront de juger *Vous avez un message* à l'aune de *The Shop around the Corner* de Lubitsch dont son film est le *remake* (il est fait mention au générique du scénario signé Samson Raphaelson), la comparaison serait trop cruelle. Mieux vaut chercher du côté de *Nuits blanches à Seattle*, qui fonctionnait déjà autour du couple Tom Hanks/Meg Ryan, et dont *Vous avez un message* est une nouvelle version. L'absence de naturel dont Nora Ephron entoure ses deux personnages, qui correspondent anonymement par Internet mais se détestent dans la vie – Meg Ryan étant propriétaire d'une petite librairie pour enfants et Tom Hanks le patron d'un immense supermarché du livre, son impitoyable concurrent –, en fait, de simples marionnettes. Nora Ephron cultive le charme et la tendresse de la manière la plus artificielle, à coups de larmes, de gamins mignons, de chiens adorables et de grandes déclarations d'amour. Mais ses efforts sont surtout des procédés. Pour pallier l'absence d'émotion, elle parsème son film de chansons pop nécessaires pour apporter une densité à son histoire. *S. Bd*
Film américain de Nora Ephron. Avec Tom Hanks, Meg Ryan, Parker Posey, Steve Zahn. (2 heures.)

L'ORCHESTRE SOUTERRAIN

■ La musique ne fait pas qu'adoucir les mœurs, elle transcende aussi les frontières. Il ne faut pas chercher plus loin le credo de ce documentaire, qui, prenant la sentence au pied de la lettre, est allé à la rencontre de musiciens de tous les pays exilés plus ou moins légalement à Paris, où ils forment de fait une sorte d'orchestre semi-clandestin. Des couloirs du métro au coin de la rue, des mansardes de fortune aux jardins publics, la documentariste Heddy Honigmann a ainsi parcouru la capitale à la recherche des sons, des histoires, des accents et des harmonies insoupçonnées qui l'habitent. Ceux d'un harpiste vénézuélien, d'une chanteuse vietnamienne, d'un pianiste argentin, d'un violoncelliste roumain, d'un violoniste bosniaque, d'un chanteur algérien. Sur fond de dérive sécuritaire, de vrais moments d'émotion traversent le film, dont la portée proprement cinématographique est hélas ! amoindrie par l'absence de ligne directrice (la musique seule n'y suffit pas) et la tendance à l'accumulation disparate des témoignages. *J. M.*
Film néerlandais de Heddy Honigmann. (1 h 48.)

LOUISE (Take 2)

■ Louise, c'est Elodie Bouchez. Soit un programme à elle seule, puisque son image semble manifestement tenter beaucoup de réalisateurs en quête d'une effigie de la jeunesse paumée, pour le meilleur et pour le pire. Il est à craindre que *Louise* entre dans la seconde catégorie, celle du galvaudage accumulé de la poésie, du cinéma, de la musique et de la jeunesse, sous le signe d'une révolte passée à la moulinette du clip. Située principalement dans les couloirs du métro, l'action met aux prises la jeune fille, son petit copain teigneux et sa bande, un gentil beur philosophe, et un petit garçon beau comme un ange qu'il s'agira de rendre à son père, un clochard rencontré au détour d'un tapis roulant. Trois cent cinquante mille tracts ont été distribués dans les lycées pour attraper le cœur de cible de ce film, les adolescents, qui seront certainement heureux de se savoir assimilés à des mouches. *J. M.*
Film français de Siegfried. Avec Elodie Bouchez, Roschdy Zem, Gérald Thomassin. (1 h 50.)

LE CIEL, LES OISEAUX ET... TA MÈRE !

■ Trois copains de banlieue participent à un concours vidéo organisé par leur municipalité ; ils gagnent un séjour d'une semaine à Biarritz. Les trois compères, dont l'un est noir et le deuxième d'origine maghrébine, ont les pires difficultés à nouer des contacts avec

La balade solitaire de Jim Jarmusch

A Paris, le Grand Action présente l'intégrale du réalisateur de « Dead Man »

JIM JARMUSCH est apparu dans la lumière un jour de mai 1984. Cette lumière, celle de *Stranger than Paradise*, était outrancièrement noir et blanc, granuleuse. En trois chapitres fort peu littéraires, une immigrée d'Europe de l'Est sillonnait un rêve américain déglingué aux côtés de deux zigotos qu'on ne décrivait pas encore comme « décalés ». Une Caméra d'or au Festival de Cannes, un Léopard d'or au Festival de Locarno reflétèrent la crinière blanche d'un réalisateur de trente et un ans qui semblait sorti de nulle part.

Sur un air de saxo mélancoliquement malmené par John Lurie, on vit bientôt d'où il sortait : des rues de New York et de ces bas-fonds chics mais inconfortables qu'on nomme cinéma expérimental. L'errance nocturne de *Permanent Vacation* (qui datait de 1980 mais n'atteignait les écrans que grâce à l'accueil obtenu par le deuxième film) confirmait un instinct sûr de la durée, un goût revendiqué du cadre et du montage défiant les lois du bon ordre narratif.

Le film avait été tourné le lendemain de la mort de Nicholas Ray, mort que Jarmusch avait aidé à filmer, assistant de Wim Wenders sur *Nick's Movie* après avoir été l'élève du réalisateur de *Johnny Guitar* à l'université de New York. Il se trouva que le jour où il reçut sa Caméra d'or cannoise était aussi celui de la consécration de Wenders, avec la triomphale Palme d'or de *Paris Texas*. Cette brève phase de règne du cinéaste allemand sur le royaume imaginaire de l'art cinématographique offrait à Jim Jarmusch un espace qui allait se révéler aussi une prison. Comme si, d'emblée, Jim Jarmusch l'avait pressenti, il faisait de *Down by Law* (1986) la plus cinématographique histoire d'évasion. Avec la complicité du chef opérateur de Wenders, Robby Muller, cette histoire de gens « pas à leur place », immigrés de l'extérieur (le meilleur rôle de Roberto Benigni) ou de l'intérieur (Tom Waits et John Lurie), leur frayait un chemin au son d'un absurde et tonique « *I scream for ice cream* » en guise de sésame.

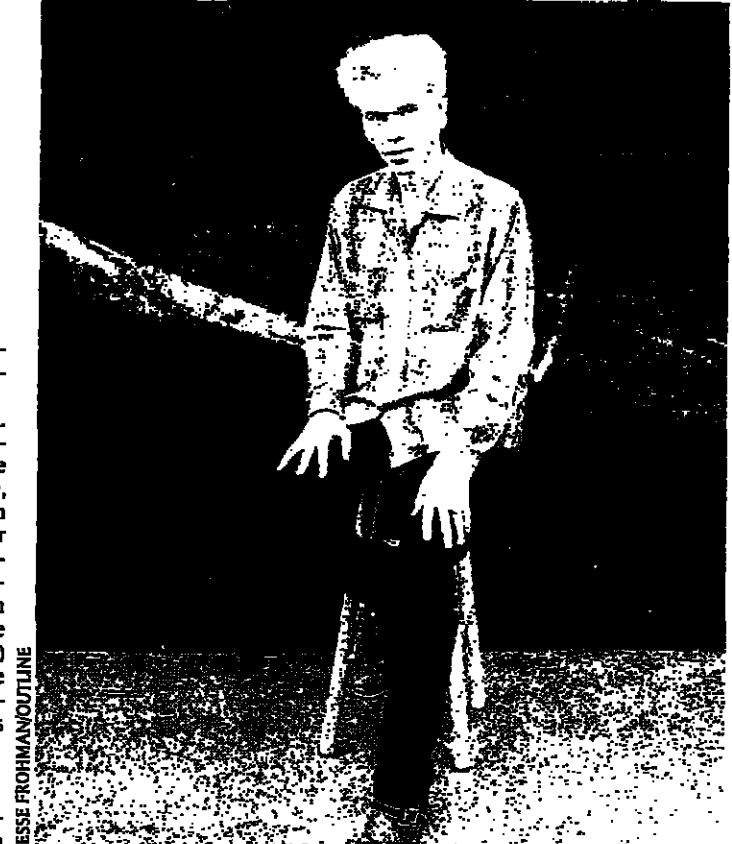
Quel esquimau ? Etre cinéaste indépendant – véritablement indépendant, économiquement et artistiquement – en Amérique, c'est à la fois un exil et une impasse. Impasse où l'on peut vivre correctement, à condition de ne pas chercher à en sortir.

Ce n'est pas l'idée de Jarmusch. Le parrainage des artistes européens, label pseudo-valorisant, se transforme vite, outre-Atlantique, en brodequins de béton. Jarmusch s'en doute. Il tente alors de sortir du face-à-face « Amérique hollywoodienne contre Europe des artistes » en élargissant la question et en télescopant culture populaire américaine (le fantôme d'Elvis) et *world*-jeunesse (le couple de voyageurs japonais) dans un *Mystery Train* (1989) lancé à travers Memphis.

ISOLEMENT ESTHÉTIQUE

L'élégance impeccable de la réalisation et le sens du tempo d'un cinéaste qui est aussi (bon) musicien sauvent un projet que guettait l'artifice. Mais une bonne part de la critique cinéphile, souvent plus amusée à brûler ce qu'elle a adoré qu'intéressée à accompagner le travail des authentiques talents, lui tourne le dos.

Fût-ce avec une loupe d'entomologiste, il était pourtant instructif de voir comment la situation intenable du cinéaste – celle, utopique, d'« auteur international » – se traduisait dans ces films. Ce dont témoigna à nouveau, par l'absurde, le projet « mondial » *Night on Earth* (1992), théoriquement aussi passionnant que son accomplissement fut décevant : la répétition d'une même figure de style – rencontre impromptue d'un chauffeur de taxi et d'un(e) passager(e) – déclinée dans cinq métropoles (Los Angeles, New York, Paris, Rome, Helsinki) ne peut qu'illustrer l'isolement esthétique d'un artiste de cinéma qui n'a pas su prendre racine. Ainsi s'achève le mirage d'une certaine idée du cinéma, ambitieuse et généreuse mais trop abstraite, qui avait paru prendre corps dans les années 80, avec Wenders comme principal prophète (au même moment, son *Jusqu'au bout du monde* entraînait le même constat).



JESSE FROHMAN/OUTLINE

Jim Jarmusch, héros malgré lui de la saga du cinéma d'auteur.

Avec une grande adresse stratégique, Jim Jarmusch avait alors déjà commencé de s'inventer une alternative de guérilla avec les courts métrages *Coffee and Cigarettes*. Les trois épisodes (1986, 1989, 1993) reposent sur le plus minimaliste des dispositifs : deux types qui discutent (Roberto Benigni et Steven Wright, Iggy Pop et Tom Waits) ou un type seul (Steve Buscemi) au bistrot.

En noir et blanc, ces conversations de café du commerce, magnifiées par un humour léger comme le désespoir lorsqu'il est poli, deviennent des instants d'intense beauté par le seul génie de la mise en scène. Rarement on aura, avec si peu de moyens, si richement exalté les puissances du cinéma. Là, sans aucun doute, s'accumulent les ressources qui vont permettre le ressurgissement de *Dead Man* (1995), « homme mort » et film d'une résurrection.

Tandis que Robert Mitchum lance aux basques de Johnny Depp des tueurs absurdes, Jim Jarmusch noue les fils de la tradition et du contemporain, rit sérieusement de ses propres anciennes pistes et des croyances qu'il suscita, jusqu'à s'ouvrir un avenir vers la mer, consacré par les rites d'une sagesse originelle et rigolarde.

Attendue pour ce printemps (peut-être à Cannes), la prochaine étape, après *Year of The Horse*, le documentaire-hommage un peu paresseux qu'il a consacré à Neil Young (*lire la critique dans les nouveaux films*), s'intitulera *Ghost Dog : The Way of the Samurai*. On n'en sait rien, sinon que Forrest Whitaker y tient le rôle principal. En attendant, c'est cette aventure exemplaire des tribulations de la création que raconte la rétrospective consacrée au cinéaste, en même temps qu'elle offre l'occasion de voir quelques sacrés bons films.

Jean-Michel Frodon

De « Permanent Vacation » à « Year of the Horse »

● **Festival Jim Jarmusch.**
Du 20 janvier au 9 février au cinéma Grand Action, 5, rue des Ecoles, Paris 5e.
Mo Cardinal-Lemoine ou Jussieu.
Séances à 14 heures, 16 heures, 18 heures, 20 heures, 22 heures.
Sauf *Stranger than Paradise, Night on Earth* et *Dead Man :* 14 heures, 16 h 30, 19 heures et 21 h 30. Tél. : 01-43-29-44-40.
● **Les films.**
Permanent Vacation (1980) : 22 et 27 janvier ; 8 février.
Stranger than Paradise (1984) : 24 et 29 janvier ; 6 février.
Down by Law (1986) : 26 et 30 janvier ; 7 février.
Mystery Train (1989) : 21 janvier et 3 février.
Night on Earth (1992) : 25 janvier et 2 février.
Dead Man (1995) : 1er et 4 février.
Year of the Horse (1998) : 23, 28 et 31 janvier ; 5 et 9 février.

---

les autres vacanciers. Le propos honorable du film sur le fossé entre habitants de banlieue et reste du monde ne suffit pas à masquer ses insuffisances. L'absence de scénario cohérent, la résurgence de formes cinématographiques que l'on croyait enterrées (le film fait penser à *Hôtel de la plage* de Michel Lang), une image laide, des acteurs laissés à eux-mêmes, singeant un parler et une « attitude » banlieue aboutissent à un film faible, bricolé. La présence de Jamel Debbouze assure un relatif intérêt, mais l'acteur est livré à lui-même. **S. Bd**

Film français de Djamel Bensalah. Avec Jamel Debbouze, Stéphane Soo Mongo, Lorant Deutsch. (1 h 30.)

YEAR OF THE HORSE

■ C'est durant le montage de *Dead Man*, où Neil Young tenait un petit rôle et pour lequel il avait composé la musique, que Jim Jarmusch s'est entendu avec le musicien canadien pour réaliser un documentaire sur sa tournée en Europe et aux Etats-Unis. On pouvait tout espérer d'une telle association. Il en ressort bien peu de chose. *Year of the Horse* plaira forcément à l'inconditionnel de Neil Young qui reçoit au moins l'assurance de voir son musicien préféré durant près de deux heures. Malheureusement, Jarmusch réalise un film de fan. Son documentaire est trop long. Les scènes de concerts sont filmées platement, entrecoupées des sempiternelles interviews des membres de l'entourage de Neil Young. **S. Bd**

Film américain de Jim Jarmusch. Avec Neil Young, Frank Sampedro, Billy Talbot, Ralph Molina. (1 h 47.)

L'HIRONDELLE NOIRE

■ Peu connu du grand public en dehors des frontières de son pays, le réalisateur bulgare Gueorgui Dulguerov livre avec ce neuvième long métrage un de ces films dont l'Europe orientale est prodigue depuis la chute de l'Union soviétique et qui dressent une sorte d'état des lieux cinématographique des indépendances nationales. La communauté tzigane et la montée du racisme qui s'exerce plus particulièrement à leur endroit en Bulgarie sont ainsi au centre de ce film qui met en scène l'histoire d'une très belle jeune fille issue de cette communauté, et la convoitise qu'elle suscite chez des hommes d'origines et de milieux divers. Construite en deux parties, cette œuvre est convaincante tant que la démonstration ne prend pas le pas sur une mise en scène qui sait ménager quelques purs instants de grâce. Elle apporte ainsi une réponse nuancée à la question de la cohabitation de corps, de coutumes et de langues hétérogènes au sein d'une même société que la traversée d'une hirondelle noire, telle une allégorie qui passe (et repasse), va progressivement simplifier et alourdir. L'abus des retournements de situation et du surlignage sociologique dès lors tirer le film vers la fable sociale, avec les limites imparties à ce genre. **J. M.**

Film bulgare de Gueorgui Dulguerov. Avec Lubov Lubtcheva, Tsvetan Alexiev, Ivailo Christo. (1 h 42.)

TONI

■ Le jour où Toni (Alessandro Gassman), tiré à quatre épingles, le regard masqué par des lunettes de soleil, débarque gare de Lyon en provenance de son village calabrais, sa mission semble claire. Toni est un tueur de la Mafia envoyé par sa « famille » à Paris pour y éliminer un récalcitrant. La rencontre de deux personnages – un vieil homme originaire du même village (Raf Vallone), homme de main rangé des voitures, et une journaliste paumée répondant au nom de Marie (Béatrice Dalle) – va infléchir le récit et le genre qu'il illustre vers leur remise en cause stylistique et morale. Pris au piège d'un complot qui le dépasse et dont le vieil homme semble connaître le fin mot, rendu vulnérable par les sentiments que Marie lui inspire, le tueur devient insensiblement un personnage dépossédé de ses attributs spectaculaires, tandis que sa mission se transforme en quête initiatique. Aussi loin de Renoir (auquel pourrait faire penser le titre du film) que de Coppola – dont elle remet délibérément en cause la fascination esthétique la violence –, Philomène Esposito échoue cependant à donner à cette représentation désenchantée, et donc courageuse, de la réalité mafieuse une forme susceptible de rivaliser avec la mise en scène qui l'a hissée au rang de mythe cinématographique. **J. M.**

Film français de Philomène Esposito. Avec Alessandro Gassman, Béatrice Dalle, Raf Vallone. (1 h 30.)

LES PARASITES
LA PETITE MARCHANDE DE ROSES
LE VENT EN EMPORTE AUTANT
La critique de ces films sera publiée dans une prochaine édition.

SORTIR

PARIS

Ballet royal du Danemark
Avant même le Marseillais Marius Petipa qui, à Saint-Pétersbourg, édifiait la danse classique russe, des Français, dès le XVIIIe siècle, contribuèrent au développement de la danse danoise. Tout d'abord Jean-Baptiste Landé, puis le fameux August Bournonville – il avait été précédé par son père Antoine – donnent au Ballet royal du Danemark tout son éclat. De ce croisement culturel franco-danois est né un répertoire spécifique qui mêle à la danse le divertissement et la pantomime. On pourra voir *Conservatoire*, créé en 1849, et le très apprécié des connaisseurs *Napoli*, qui date de 1842. Une vision nordique de la joie de vivre dans le Sud. Des ballets de Peter Martins, de Maurice Béjart, de Stanton Welch sont aussi au programme.
Opéra de Paris, Palais Garnier, place de l'Opéra, Paris 9e. Mo Opéra. Les 21, 22, 23 et 26, à 19 h 30 ; le 24, à 15 heures. Tél. : 08-36-69-78-68. De 30 F à 340 F.

Philippe Giusiano
Premier Français à avoir remporté le concours Chopin de Varsovie, le Marseillais Philippe Giusiano possède un jeu correspondant précisément à la définition de la musique de Chopin : « le classicisme surmonté ». Autant dire qu'il est plus proche de Dinu Lipatti que des broyeurs d'ivoire.
Chopin : *Nocturnes op. 48 nos 1 et 2, Ballade op. 47, Scherzo.* Rachmaninov : *Etudes-tableaux op. 33.* Tanguy : *Sonate pour piano.*
Auditorium du Louvre, Paris 1er. Mo Louvre. Le 21, à 12 h 30. Tél. : 01-40-20-84-00. 60 F.

La Tour de Tübingen
Cette lecture-spectacle comporte notamment les plus grands hymnes et poèmes qu'Hölderlin a écrits dans la solitude de la tour de Tübingen, où il a passé les trente dernières années de sa vie. Des extraits de sa correspondance avec son frère, Hegel, Schiller, Goethe et des commentaires de Heidegger s'imbriqueront dans ce parcours poétique mis en scène par Patrick Olivier, avec Jean-Pierre Jorris.
Théâtre Molière-Maison de la poésie, 161, rue Saint-Martin, Paris 3e. Mo Rambuteau. Du mardi au samedi, à 21 heures ; dimanche, à 17 heures. Tél. : 01-44-54-53-00. De 40 F à 80 F. Jusqu'au 7 février.

Atelier Stoppard au Conservatoire de Paris
Les élèves du Conservatoire national supérieur d'art dramatique et de l'Ecole nationale supérieure des arts décoratifs collaborent pour un nouvel atelier autour de l'auteur britannique Tom Stoppard, dont ils ont monté *Albert et son pont.* Le spectacle, mis en scène par Amélie Jalliet dans une scénographie de Virginie Delage, sera joué en public par huit élèves comédiens.
Conservatoire national supérieur d'art dramatique, 2 bis, rue du Conservatoire, Paris 9e. Mo Rue-Montmartre. Les 20, 21, 22 et 23, à 19 h 30. Entrée libre sur réservation.

GUIDE

REPRISES

Le Grand Alibi
d'Alfred Hitchcock, avec Jane Wyman, Marlène Dietrich, Michael Wilding, Richard Todd.
Britannique, 1950, noir et blanc, copie neuve (1 h 50).
Grand Action, 5e (01-43-29-44-40) ; Mac-Mahon, 17e (01-43-80-24-81).
India
de Roberto Rossellini, italien, 1959 (1 h 30).
Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65).

ENTRÉES IMMÉDIATES

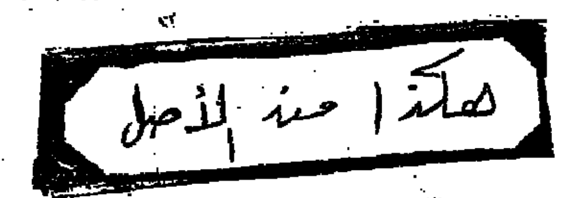
Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.
Le Barbier de Séville
de Pierre-Augustin Caron de Beaumarchais, mise en scène de Jean-François Le Garrec.
Théâtre 13, 24, rue Daviel, Paris 13e. Mo Glacière. Le 20, à 20 h 30. Tél. : 01-45-88-62-22. 85 F et 120 F. Jusqu'au 14 février.
La Controverse de Valladolid
de Jean-Claude Carrière, mise en scène de Jacques Lassalle.
Théâtre de l'Atelier, 1, place Charles-Dullin, Paris 18e. Mo Abbesses. Le 20, à 21 heures. Tél. : 01-46-06-49-24. De 50 F à 250 F. Jusqu'au 30 juin.
Les Frontières de Qana (en arabe libanais)
de Machhour Mustapha, mise en scène de l'auteur.
Institut du monde arabe, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard, Paris 5e. Mo Jussieu. Le 20, à 19 heures. Tél. : 01-40-51-38-14. Entrée libre. Dans le cadre de la quinzaine du théâtre libanais, jusqu'au 31 janvier.
Orchestre de Paris
Tchaïkovski : *Snegourotchka, Concerto pour violon et orchestre.* Franck : *Symphonie.* Regis Pasquier (violon), Neeme Järvi (direction).
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris 8e. Mo Ternes. Les 20 et 21, à 20 heures. Tél. : 01-45-61-65-89. De 60 F à 240 F.
Mzia Simonishvili (piano)
Haydn : *Sonate pour piano.* Chopin : *Scherzo op. 31 no 2.* Moussorgski : *Tableaux d'une exposition.*
Salle Gaveau, 45, rue La Boétie, Paris 8e. Mo Miromesnil. Le 20, à 20 h 30. Tél. : 01-49-53-05-07. De 85 F à 200 F.
Prades aux Champs-Elysées
Bach : *Suite pour violoncelle seul BWV 1011.* Mozart : *Quintette à cordes KV 515.* Beethoven : *Trio pour piano, violon et violoncelle op. 97 « A l'Archiduc ».*
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8e. Mo Alma-Marceau. Le 20, à 20 h 30. Tél. : 01-49-52-50-50. De 40 F à 300 F.
Amsterdam Baroque Orchestra
Bach : *Cantates BWV 56, 104 et 214.* Suzie Leblanc (soprano), Michael Chance (alto), Paul Agnew (ténor), Klaus Mertens (basse), Ton Koopman (direction).
Eglise Saint-Roch, 296, rue Saint-Honoré, Paris 1er. Mo Tuileries. Le 20, à 20 h 30. Tél. : 01-48-24-16-97. De 110 F à 200 F.
Ballett Frankfurt
William Forsythe : *Limb's Theorem, Sleepers Guts, Of Any if And.*
Maison de la culture, 1, boulevard Lénine, 93 Bobigny. Mo Bobigny-Pablo-Picasso. Le 20, à 20 h 30. Tél. : 01-41-60-72-72. 140 F. Jusqu'au 24 janvier.
Michel Graillier
Petit Opportun, 15, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, Paris 1er. Mo Châtelet. Le 20, à 22 h 30. Tél. : 01-42-36-01-36. 80 F.
Xavier Charles, Jean Pallandre, Jérôme Jeanmarre
Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir, 93 Montreuil. Mo Robespierre. Le 20, à 20 h 30. Tél. : 01-42-87-25-91. De 40 F à 80 F.
Offspring
Bataclan, 50, boulevard Voltaire, Paris 11e. Mo Voltaire. le 20, à 20 heures. Tél. : 01-47-00-55-22. 130 F.
Henri Tachan
Théâtre de Dix Heures, 36, boulevard de Clichy, Paris 18e. Mo Pigalle. Le 20, à 20 h 30. Tél. : 01-46-06-10-17. De 100 F à 140 F. Jusqu'au 13 février.
Brassens, chansons
Maison de la culture, 1, boulevard Lénine, 93 Bobigny. Mo Bobigny-Pablo-Picasso. Le 20, à 21 heures. Tél. : 01-41-60-72-72. 140 F. Jusqu'au 7 février.
Urs Karpatz
L'Europeen, 3, rue Biot, Paris 17e. Mo Place-de-Clichy. Le 20, à 20 h 30. Tél. : 01-43-87-97-13. De 80 F à 120 F. Jusqu'au 31 janvier.
Chœurs d'hommes de Sartène et de Pozzomaggiore
Cité de la Musique, 221, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. Le 20, à 20 heures. Tél. : 01-44-84-44-84. 120 F.
Nabil Khalidi, Pierre Rigopoulos, Jean Weller
Café de la danse, 5, passage Louis-Philippe, Paris 11e. Mo Bastille. Le 20, à 20 h 30. Tél. : 01-40-21-70-70. De 80 F à 120 F. Dans le cadre des « Belles Nuits du ramadan ».

RÉSERVATIONS

Paco Ibañez
Le Trianon, 80, boulevard Rochechouart, Paris 18e. Du 5 au 7 février. Tél. : 01-42-60-61-25. 140 F.
Juliette
Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris 9e. Du 9 au 14 février. Tél. : 01-47-42-25-49. De 164 F à 250 F.

DERNIERS JOURS

24 janvier :
Giambattista Tiepolo (1696-1770)
Musée du Petit Palais, avenue Winston-Churchill, Paris 8e. Tél. : 01-42-65-12-73. 45 F.
Toïedovski, lecture entre chiens et fous
de Michel Masse, mise en scène de l'auteur.
Théâtre de l'Est parisien, 159, avenue Gambetta, Paris 20e. Tél. : 01-43-64-80-80. 90 F et 140 F.
25 janvier :
L'Ecole de Londres
Musée Maillol, 61, rue de Grenelle, Paris 7e. Tél. : 01-42-22-59-58. 40 F.
Picasso (1901-1909) : chefs-d'œuvre du Metropolitan Museum of Art
Musée Picasso, Hôtel Salé, 5, rue de Thorigny, Paris 3e. Tél. : 01-42-71-25-21. 38 F.
Trésors du Musée national du Palais, Taipei
Galeries nationales du Grand Palais, square Jean-Perrin, Paris 8e. Tél. : 01-44-13-17-17. 50 F.



EN VUE

■ Le prince **Rainier** a confié le 19 janvier à la une de *France-Soir*, à l'occasion du 23e festival de Monte-Carlo : *« J'ai toujours rêvé de diriger un cirque ».*

■ *« **Albert de Monaco** n'est pas contre le mariage »*, rassure le cabinet du prince en s'étonnant *« qu'après en avoir démenti deux ces derniers mois, il faille aujourd'hui faire ce genre de mise au point ».*

■ **Karen Golz**, une petite fille d'Oberhausen en Allemagne, avait écrit en 1960 à son idole **Elvis Presley**. La réponse s'était égarée. Une grand-mère vient de la recevoir : *« Je te souhaite un excellent anniversaire – avec beaucoup d'ours en peluche. Ton ami Elvis ».*

■ Mercredi 20 janvier, à Orgerus dans les Yvelines, les gendarmes ont retrouvé au domicile d'un homme de 24 ans, activement recherché, des dessous féminins et une cassette où il déclarait sa flamme pour sa voisine **Yvonne Dareau**, 78 ans, qu'il avait agressée la veille, puis accrochée dans un placard.

■ Samedi 23 janvier, un ascenseur, spécialement installé à l'occasion de sa visite à Mexico, élèvera le pape jusqu'à l'image de la *moretta* (la brunette), la **Vierge de Guadelupe**, sainte patronne du pays.

■ Samedi 16 janvier, **Nazzareno Ciarrochi** de Campofilone, en Italie, revenant de la basilique de Loreto où il avait fait bénir sa moto neuve, dérape sur une plaque de verglas et se tue.

■ **Roger Cahen**, 102 ans, qui depuis un siècle vit à Paris, s'est éloigné deux fois de Grenelle, son quartier : en 1914, pour partir à la guerre, pendant l'Occupation, pour échapper aux rafles antisémites.

■ Mercredi 13 janvier à Yautepec, au Mexique, un cinéaste interroge pour les besoins de son film *Les Derniers Zapatistes*, un ancien officier de l'armée de **Zapata**. Le capitaine **Manuel Gabino Carranza**, 101 ans, meurt *« à l'image ».*

■ **Josie Smith** ne veut plus payer une maison achetée en 1994, prétextant qu'elle est hantée par un fantôme libidineux, un tantinet violeur. Vendredi 15 janvier, devant le tribunal de Derby en Grande-Bretagne, les sœurs **Sandra Podmore et Susan Melbourne**, anciennes propriétaires, jurent sur leur honneur qu'elles n'ont jamais rien constaté d'anormal.

■ **Brian Johnson** et **Ian Roebout**, touristes britanniques qui se faisaient prendre en photo devant la mer déchaînée, ont soudain disparu, emportés par la vague, du rocher où ils étaient montés, lundi 18 janvier, aux Canaries.

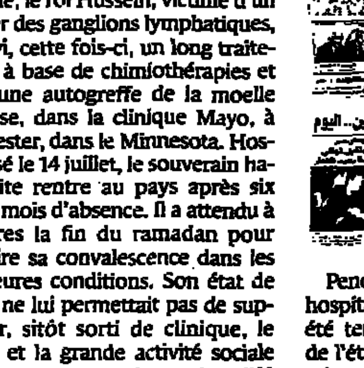
Christian Colombani

La « triple fête » de la Jordanie

Tous les journaux de son royaume célèbrent le retour d'Hussein après six mois d'absence pour soigner un cancer. Le souverain hachémite a attendu la fin du ramadan pour regagner Amman, et la pluie elle aussi est revenue

LE RETOUR du roi, la fin du ramadan et la pluie, après une longue sécheresse, voici les Jordaniens comblés par une *« triple fête »* célébrée en première page par tous les principaux quotidiens du pays ! Des centaines de milliers de sujets se sont pressés mardi 19 janvier sur le parcours emprunté par le cortège royal, de l'aéroport au palais. En 1992 déjà, plus d'un million de personnes avaient accueilli le souverain qui rentrait d'une première hospitalisation aux Etats-Unis. Une manière de record dans ce pays de 4,6 millions d'habitants.

Après avoir subi à cette époque l'ablation de l'urètre et du rein gauche, le roi Hussein, victime d'un cancer des ganglions lymphatiques, a suivi, cette fois-ci, un long traitement à base de chimiothérapies et subi une autogreffe de la moelle osseuse, dans la clinique Mayo, à Rochester, dans le Minnesota. Hospitalisé le 14 juillet, le souverain hachémite rentre au pays après six longs mois d'absence. Il a attendu à Londres la fin du ramadan pour parfaire sa convalescence dans les meilleures conditions. Son état de santé ne lui permettait pas de supporter, sitôt sorti de clinique, le jeûne et la grande activité sociale qui accompagnent chaque jour l'*iftar* (la rupture du jeûne).



Pendant toute la durée de cette hospitalisation, les Jordaniens ont été tenus régulièrement informés de l'état de la santé de leur souverain, même lorsque les premières séances de chimiothérapie s'avéraient peu efficaces. Cette longue absence leur a également permis de découvrir un peu plus leur prince héritier, Hassan ibn Talal, frère cadet du roi, dont la régence a été saluée par de nombreux diplomates présents à Amman.

Souverain depuis quarante-six ans (80 % de la population du royaume n'ont pas connu d'autre monarque), le roi a annoncé dès avant son retour sa volonté de procéder à des *« réformes globales ».* Il pourrait notamment réactiver le *« conseil de famille »*, prévu par le code de la famille royale, dont la majorité des Jordaniens ne connaissent d'ailleurs pas l'existence, mais qui stipule dans son article 3 que le roi, *« chef de la famille royale »*, a un *« droit de contrôle »* sur elle et qu'il est épaulé pour ce faire par un conseil de *« cinq membres de la famille hachémite ».* Cette réactivation pourrait précéder la révision du mécanisme de succession, pour trancher notamment la question de la succession du prince Hassan, prince héritier depuis 1965.

MAUVAISE PASSE ÉCONOMIQUE

Alors que le processus de paix israélo-arabe est gelé jusqu'aux élections générales israéliennes prévues le 17 mai, le retour du roi coïncide de surcroît avec une mauvaise passe pour l'économie du pays. D'un coût social élevé, le programme d'ajustement structurel concocté avec les instances internationales au début des années 90, après quelques bons résultats, a montré ses limites. La croissance de l'économie jordanienne a été revue à la baisse et reste inférieure au taux de croissance de sa démographie.

Mais pour la foule présente à Amman, mardi, en dépit de la fine pluie glacée qui tombait sans discontinuer, l'heure n'était assurément pas au pessimisme. Ultime précaution, le roi Hussein avait appelé les Jordaniens dès samedi à *« s'abstenir d'utiliser des armes à feu pour exprimer leur joie* (...) *afin que la joie ne se transforme pas en douleur »*, et qu'aucune balle perdue n'endeuille la fête.

Gilles Paris

DANS LA PRESSE

LA TRIBUNE
Philippe Mudry

■ Si nul ne saurait contester à l'Allemagne le droit d'arrêter sa politique énergétique, le juridisme étroit dans lequel Bonn s'enferme pour refuser le principe même d'indemnités est consternant. Totalement politique, l'affaire doit évidemment être traitée comme telle.
Si, au plus haut niveau, on a oublié outre-Rhin que l'Europe a commencé, juste après-guerre, par l'énergie, ce n'est pas le cas en France. L'importance capitale de la question énergétique (...) justifiait l'initiative des pères de l'Europe : et c'est elle qui justifie aujourd'hui qu'un divorce en ce domaine ne résulte pas d'une décision à l'emporte-pièce, dans des conditions aussi inamicales.

THE WASHINGTON POST

■ Un vilain scandale salit les Jeux olympiques d'hiver attribués à Salt Lake City en 2002. (...) Les rumeurs volent : La ville aurait acheté les Jeux en corrompant (...) certains membres du Comité international olympique, à coups de bourses d'études et d'emplois pour leurs proches ou autres faveurs. (...) Ce n'est pas la première fois qu'une pluie de dollars s'abât sur les jeux olympiques, d'hiver ou d'été. Si le mouvement olympique entend encore susciter un minimum de respect, pour les traditions qu'il représente (...), il doit trouver le moyen de rendre les Jeux suffisamment transparents pour mériter la confiance de l'opinion publique. Sinon, les Jeux olympiques ne seront qu'un spectacle de plus à la télé le samedi après-midi.

LCI
Pierre-Luc Séguillon

■ Lionel Jospin veut démontrer, envers et contre tout, que *« les 35 heures, ça marche »* ! Le gouvernement en a fait son combat emblématique. (...) Un échec aurait valeur de désastre politique. (...) Le premier ministre est donc décidé à user de tous les moyens pour réussir, quoi qu'il en coûte à l'Etat. (...) Il y a quelques jours, le gouvernement se targuait de l'accord exemplaire passé à EDF entre la direction et les organisations syndicales. Celui-ci ouvrait la voie aux 32 heures et serait créateur de 3 000 à 5 000 emplois. Peu importait s'il en coûterait quelque 550 millions de francs à la collectivité nationale. (...) Les accords passés à EDF ou bientôt à Air France ne suffisent pas à compenser l'échec des 35 heures dans le privé. Le gouvernement a besoin de remporter aussi cette bataille dans le vaste secteur de l'automobile. (...) Renault, autant que PSA, traînait les pieds. Les deux constructeurs mettaient pour condition que l'Etat finance le départ en préretraite d'une partie de leurs salariés. (...) Ce qu'Alain Juppé leur avait refusé pour cause d'économie, Lionel Jospin est donc sur le point de leur partiellement accorder en contrepartie d'un passage aux 35 heures. Il en coûtera entre 2 milliards et 3 milliards de francs à la collectivité nationale.

www.jeuxvideo.com

Un webmagazine consacré au jeu vidéo, réalisé entre le Cantal, Toulouse et Clermont-Ferrand

« SPYRO est un vrai moment de détente et de plaisir. Si vous êtes plutôt du genre Duke Nukem, passez votre chemin, mais les fans de Crash Bandicoot retrouveront la patte d'Universal. Magnifique à tous points de vue... » Jeux sur PC, sur Playstation, Nintendo, Saturn, Megadrive ou Game Boy, le site Jeuxvideo.com analyse et commente tout ce qui sort en France : *« Nous prenons en compte la qualité du graphisme et de la bande-son, la durée de vie du jeu et bien sûr la fonctionnalité et le scénario »*, explique Sébastien Pissavy, vingt-sept ans, fondateur et responsable éditorial du site. En deux ans, il a constitué une vaste base de données en ligne contenant plus de 1 500 critiques de jeux. En outre, le site propose en téléchargement des versions de démonstration des titres nouvellement arrivés en France, que les internautes peuvent ainsi tester eux-mêmes.



La rubrique la plus populaire auprès des lecteurs est sans doute « Trucs et astuces », renouvelée toutes les semaines, qui permet aux joueurs bloqués sur un jeu de surmonter un obstacle trop difficile et de passer à la phase suivante. Les 3 500 astuces publiées par Jeuxvideo.com depuis ses débuts sont archivées, classées par types de console et accessibles grâce à un moteur de recherche. Les internautes peuvent contribuer à la rubrique en envoyant leurs trouvailles.

A l'origine, Sébastien Pissavy, qui vit à Aurillac, dans le Cantal, s'était lancé, seul, dans la rédaction d'une *« encyclopédie historique »* consacrée au jeu vidéo. Il l'a d'abord distribuée sur disquette à des petits groupes de connaisseurs, puis diffusée sur Minitel, et plus récemment par courrier électronique *via* Internet. Pour s'installer sur le Web, créer une SARL (L'Odyssée Interactive) et publier un magazine, il a bénéficié de l'aide du conseil général du Cantal : *« J'ai pu m'installer dans le "village d'entreprises numériques" de Tronquières, même si, grâce à Internet, je travaille en réseau avec mes deux collaborateurs. »* Jérôme, le webmestre du site, finit ses études d'ingénieur à Toulouse et François, le technicien, vit à Clermont-Ferrand.

Après des années d'efforts, Jeuxvideo.com commence à devenir une entreprise rentable grâce aux annonceurs publicitaires, attirés par l'audience croissante du site : plus d'un million de pages vues par mois. Sur sa lancée, Sébastien Pissavy devrait ouvrir prochainement une boutique en ligne de jeux vidéo, qui seront livrés à domicile, en France et l'étranger.

Xavier de Moulins

SUR LA TOILE

PRESSE POUR ENFANTS

■ Les éditions Play-Bac ont annoncé l'ouverture le 21 janvier des sites Web de leurs trois journaux d'actualités pour enfants : Le Petit Quotidien (6-9 ans), Mon Quotidien (10-15 ans) et L'Actu (14-18 ans). – *(AFP.)*

PRÉNOM DÉPOSÉ

■ La société d'édition new-yorkaise Archie Comics, propriétaire du personnage de bande dessinée Veronica, va intenter un procès contre un particulier habitant Los Angeles, David Sams, qui a ouvert un site Web personnel consacré à sa fille Veronica, âgée de vingt mois, et a déposé l'adresse *veronica.org*. Sur le site, illustré de photos de la fillette, une question est affichée : *« Comment une société peut-elle posséder mon nom ? C'est un prénom très courant. »*
site personnel : *www.veronica.org*
site Archie Comics : *www.veronica.com*

RACHAT

■ Excite, l'un des principaux moteurs de recherche sur Internet, pourrait être racheté prochainement par la société AtHome (filiale de TCI et de Cox), qui vend des accès à Internet via les réseaux câblés. – *(AP.)*

Ces platanes qu'on abat

par Alain Rollat

LE PLATANE, voilà l'ennemi ! Ses crimes contre l'humanité ambulante sont établis. Le platane se poste le long des routes pour agresser l'automobiliste. Il est sans pitié. Il n'en bouge pas quand l'automobiliste vient à sa rencontre. Il ne connaît que la loi du plus fort. Il ne fait grâce à aucune carrosserie. Il tue sans broncher hommes, femmes et enfants. Il bafoue chaque jour davantage la Déclaration universelle des droits de la vitesse et de l'ivresse. Il n'y a plus aucun espoir de le ramener à la raison. Il n'a même pas répondu à l'ultimatun du conseil de sécurité des nations routières qui lui avait suggéré de reculer un peu après que la mission d'observation eut constaté qu'*« un platane situé à 1,50 m du bord de la route tue quatre fois plus qu'un platane situé à 3 mètres »*. La cause est donc entendue. Le platane est un monstre psychorigide, il sera abattu. La force d'intervention tronçonneuse s'est mise en branle.

Les platanes sauvageons, en faveur desquels une solution d'éloignement avait été envisagée, ne seront pas épargnés. Sollicité par LCI, mardi après-midi, en tant qu'expert originaire d'une région où les platanes assassins pullulent aussi le long des canaux, le président de l'Automobile club de Toulouse a incité l'Alliance pour la sécurité à la plus extrême fermeté contre tous les platanes sans exception : *« Comme on ne peut pas les protéger*, a-t-il dit (sous entendu : les protéger d'eux-mêmes) *il ne faut pas hésiter à les supprimer ! »* Cette mâle déclaration de guerre a aussitôt reçu la bénédiction des populations civiles par la voix du maire de Léguevin (Haute-Garonne), innocente commune particulièrement touchée à cause de la double rangée de platanes à l'affût sur les six kilomètres de route nationale qui la traversent. Cet édile a essayé de plaisanter mais le cœur n'y était pas : *« Les platanes ne traversent jamais la route mais voir quelqu'un jugé, condamné et exécuté par un arbre, cela fait beaucoup... »* La justice appliquera aux platanes la loi du talion. Puisqu'ils veulent la guerre, ils l'auront ! On se sent enfin protégé.

Il est heureux que la communauté internationale ait fini par comprendre qu'il ne peut y avoir de justice universelle sans police universelle. Que pèse la justice sans son glaive ? L'heure du châtiment a déjà sonné pour les platanes du Kosovo. On n'oubliera pas l'image martiale de ce puissant guerrier de la paix, vu et revu sur toutes les chaînes de télé, appréciant à la jumelle le travail des élagueurs serbes. Nous l'avons reconnu malgré sa tenue de camouflage : c'était le président de l'Automobile club de Toulouse...

MERCREDI 20 JANVIER

FILMS DE LA SOIRÉE

18.40 Brazil ■ ■
Terry Gilliam (Grande-Bretagne, 1984, 140 min). Cinéstar 2

18.55 Une aventure de Salvator Rosa ■ ■
Alessandro Blasetti (Italie, 1939, N., v.o., 95 min). Ciné Classics

20.30 Le Port de l'angoisse ■ ■ ■
Howard Hawks (Etats-Unis, 1944, N., v.o., 100 min). Ciné Classics

20.30 Brooklyn Boogie ■ ■
Wayne Wang et Paul Auster (EU, 1995, 85 min). Ciné Cinémas

21.05 L'Ultime Randonnée ■ ■
Sidney J. Furie (Etats-Unis, 1970, 100 min). Cinétoile

22.30 Les Caprices d'un fleuve ■ ■
Bernard Giraudeau (France, 1995, 115 min). Cinéstar 2

22.45 L'Homme tranquille ■ ■
John Ford (Etats-Unis, 1952, v.o., 130 min). Cinétoile

23.35 Amanda ■ ■
Mark Sandrich (Etats-Unis, 1938, N., v.o., 85 min). Ciné Classics

1.00 Shock Corridor ■ ■ ■
Samuel Fuller (Etats-Unis, 1963, N., v.o., 100 min). Ciné Classics

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

- **18.00 et 21.00 Le Grand Journal.** LCI
- **18.30 Nulle part ailleurs.** Invités : Tintin et les tatoués, Jamel, Black Crowes, Karl Lagerfeld, Gianfranco Ferré, Judy Davis. Canal +
- **19.10 et 0.10 Le Rendez-vous.** Invité : Raymond Barre. LCI
- **20.00 et 23.45 ▶ Semaine de la haute couture.** Christian Lacroix. Paris Première
- **20.10 Au nom de la loi.** Un week-end ordinaire. Secte et justice. Péril en la demeure. RTBF 1
- **20.10 Check-up.** Rajeunir grâce au laser. Les acouphènes. TSR
- **20.45 ▶ Les Mercredis de l'Histoire.** Les Soldats de l'IRA. [1/2] Les années sanglantes (1969-1986). Arte
- **20.45 Les Dossiers de l'Histoire.** Dans les fils d'argent de tes robes. Histoire
- **20.55 Des racines et des ailes.** Russie : les naufrages de l'Empire. Le prix de l'excellence. Les «Cocois Girls». France 3
- **21.00 ▶ Paris modes.** Les années 50. Paris Première
- **21.05 Strip-tease.** Marchands de Tapie. Nez rouge et globules blancs. Monsieur le substitut. La faute à Meynard. TV 5
- **22.45 Ça se discute.** Fugues, disparitions : pourquoi choisit-on de disparaître ? France 2
- **23.20 Un siècle d'écrivains.** Norman Mailer. France 3
- **0.55 Le Cercle.** Cinéma. Invités : Claude Chabrol, Philippe Grandrieux, Jacques Gamblin, Valeria Bruni-Tedeschi. France 2

DOCUMENTAIRES

- **17.50 Sun Ra.** Muzzik
- **18.30 L'Egypte.** [1/5]. Histoire
- **18.30 Harmoniques.** Bach. Haendel. Mezzo
- **19.00 Connaissance.** Les Inventeurs du futur. Arte
- **19.30 Expédition à Svalbard.** [3/3]. Au pays des ours polaires. Odyssée
- **19.35 Les Grands Compositeurs.** [2/7]. Ludwig Van Beethoven. Planète
- **20.00 On the Road Again.** Rencontres en Turquie. Odyssée
- **20.15 Reportage.** Bélarus, la peur blanche. Arte
- **20.25 La Rivière sacrée des Tibétains.** Odyssée
- **20.35 Mécanique vivante.** Planète
- **20.45 Morna Blues.** Mezzo
- **20.55 Chères nounous.** Téva
- **21.20 Légendes vivantes d'outre-mer.** Les tortues de Sazlley. Odyssée
- **21.30 Les Tribus indiennes.** [4/20]. Les Cheyennes. Planète
- **21.40 Chili impressions.** [3/4]. Au bonheur des généraux. Histoire
- **21.55 Musica.** Les Voix de l'amour. Arte
- **22.00 Amazonie, la guerre de l'ombre.** Planète
- **22.40 Sur la route des épices.** Odyssée
- **22.55 Mississippi, les années noires.** [1/2]. Planète
- **23.05 Terres sauvages de Scandinavie.** Odyssée
- **23.20 Mon cœur à personne.** Else Lasker-Schüler et Gottfried Benn. Arte
- **0.10 Les Quatre dromadaires.** Le Monde selon Tippi. France 3
- **0.40 Umberto Pelizzari.** M 6

SPORTS EN DIRECT

- **20.30 Football.** Match amical. France - Maroc. A Marseille. TF 1 - Eurosport

MUSIQUE

- **19.50 Symphonie n° 6, Pathétique, de Tchaïkovski.** Par l'Orchestre philharmonique de Rotterdam, dir. Bernard Haitink. Muzzik
- **21.35 Cesaria Evora.** Bataclan 1995. Mezzo

TÉLÉFILMS

- **20.40 L'Assassin de mes nuits.** Richard Colla. RTL 9
- **20.40 La Faille.** Bradford May. 13ème Rue
- **20.55 Le Cri du silence.** Jacques Malaterre. M 6
- **1.00 Nés quelque part.** Malik Chibane. Arte

SÉRIES

- **20.40 Homicide.** Retrouvailles. Série Club
- **20.55 L'Instit.** Le Trésor de l'Anse du Bout. France 2
- **21.30 Two.** L'évasion. Série Club
- **21.50 Presque parfaite.** La coupe est pleine (v.o.). Canal Jimmy
- **22.13 New York Undercover.** Un amour tenace. Le monstre. 13ème Rue
- **22.15 Oz.** Plan B (v.o.). Série Club
- **22.25 Friends.** The One with All the Kissing (v.o.). Canal Jimmy
- **22.50 Ally McBeal.** L'étoile du bonheur. M 6
- **22.50 Absolutely Fabulous.** Le défilé de mode (v.o.). Canal Jimmy
- **23.05 3e planète après le Soleil.** Dickmalion (v.o.). Série Club
- **23.30 Townies.** Faith, Hope and Charity (v.o.). Série Club
- **23.45 Dharma & Greg.** Le yoga, c'est pas du nougat. M 6
- **0.15 Susan !** Mensonges. M 6

NOTRE CHOIX

● 20.50 TMC
Le Chinois

Charles Cotrel (Charles Aznavour), né en Indochine de parents français, a passé une bonne partie de sa vie en Asie comme cadre d'Interpol, raison pour laquelle on le surnomme « le Chinois ». Retraité ne supportant pas l'inactivité, il effectue des missions pour son ami d'enfance, Henri Dubourg, haut-fonctionnaire du ministère de l'intérieur. Au cours de ses enquêtes, il utilise la morphopsychologie pour analyser les suspects et se relaxe en jouant avec des boules chinoises en métal. Père d'une fille de dix-sept ans, Ai-Fang, il a pour compagne l'exubérante et riche Valeria Contini (Mariangela Melato), qui a le chic pour se fourrer dans des situations impossibles. Cette coproduction européenne comprend six épisodes écrits notamment par Delacorta, l'auteur de *Diva*. – *J.-J. S.*

● 23.20 France 3
Un siècle d'écrivains

Volcanique, passionné, macho caricatural, fou d'écriture, Don Quichotte partant à l'assaut de la mairie de New York en 1969 : toutes ces facettes de Norman Mailer, et bien d'autres encore, apparaissent dans le remarquable film d'Arnaud Sélignac et Thierry Marignac. Les documents sont exceptionnels, comme cet entretien entre Mailer et Henry Miller, ou cette vision de Mailer descendant d'un fourgon de police en 1960, après une tentative de meurtre sur son épouse. Les témoignages sont très pertinents, en particulier ceux de Kate Millett, Allen Ginsberg (mort depuis) ou Barney Rossett, l'éditeur de la plupart des héros de la Beat Generation. Quant à Mailer, omniprésent, trop fort en gueule, mais si subtil dans sa réflexion sur le roman, il est simplement fascinant. – *Jo. S.*

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

- 18.25 Exclusif.
- 19.05 Le Bigdil.
- 20.00 Journal, Météo.
- 20.30 Football. France - Maroc.
- 22.40 Poursuites.
- 0.00 Minuit sport.
- 0.50 Mode in France. Haute couture printemps-été 1999.

FRANCE 2

- 18.20 Friends.
- 18.45 Et un, et deux, et trois.
- 19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
- 19.20 Qui est qui ?
- 19.55 et 20.45 Tirage du Loto.
- 20.00 Journal, Météo.
- 20.55 L'Instit. Le Trésor de l'Anse du Bout.
- 22.45 Ça se discute. Fugues, disparitions : pourquoi choisit-on de disparaître ?
- 0.30 Journal, Météo.
- 0.55 Le Cercle. Cinéma.

FRANCE 3

- 18.20 Questions pour un champion.
- 18.50 Un livre, un jour.
- 18.52 L'Euro, mode d'emploi.
- 18.55 Le 19-20 de l'information, Météo.
- 20.10 Cosby.
- 20.35 Tout le sport.
- 20.55 Des racines et des ailes.
- 22.45 Météo, Soir 3.
- 23.20 Un siècle d'écrivains. Norman Mailer.
- 0.10 Les Quatre Dromadaires. Le Monde selon Tippi.
- 1.05 Nocturnales. Danse : 26e prix de Lausanne.

CANAL +

- ▶ En clair jusqu'à 21.00
- 18.30 Nulle part ailleurs.
- 20.30 Le Journal du cinéma.
- 21.00 En chair et en os ■ Film. Pedro Almodovar.
- 22.35 Surprises.
- 22.45 Roméo et Juliette. Film. Baz Luhrmann (v.o.).
- 0.40 South Park. Le zizi de Ike.
- 1.05 Spin City. Le temps des cadeaux.
- 1.25 Bambola ■ Film. Bigas Luna (v.o.).

ARTE

- 19.00 Connaissance. Les Inventeurs du futur.
- 19.45 Météo, Arte info.
- 20.15 Reportage. Bélarus, la peur blanche.
- 20.45 ▶ Les Mercredis de l'Histoire. Les Soldats de l'IRA [1/2] : Les années sanglantes (1969-1986).
- 21.45 Les Cent Photos du siècle. *Koweït : l'autoroute de l'enfer*, Jacques Langevin (1991).
- 21.54 Musica. 21.55 Les Voix de l'amour. 22.55 Scherp. Ballet.
- 23.20 Profil : Mon cœur à personne. Téléfilm. Helma Sanders-Brahms (v.o.).

M 6

- 19.20 Mariés, deux enfants.
- 19.54 Le Six Minutes, Météo.
- 20.00 Mode 6.
- 20.10 Notre belle famille.
- 20.45 Décrochage info, Une journée avec...
- 20.55 Le Cri du silence. Téléfilm. Jacques Malaterre.
- 22.50 Ally McBeal. L'étoile du bonheur.
- 23.45 Dharma & Greg. Le yoga, c'est pas du nougat.
- 0.15 Susan ! Mensonges.
- 0.40 Umberto Pelizzari.

RADIO

FRANCE-CULTURE

- 20.30 Agora. Pascal Dibie.
- 21.00 Philambule.
- 22.10 Fiction. *Hercule en feu*, de Sénèque.
- 23.00 Nuits magnétiques. [2/2].
- 0.05 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

- 20.00 Concert. Œuvres de Ravel, Dutilleux, R. Schumann.
- 22.30 Musique pluriel. Œuvre de Kröpfl, Pascal.
- 23.07 Les Greniers de la mémoire.

RADIO-CLASSIQUE

- 20.15 Les Soirées. Œuvres de Mozart. 20.40 Hommage à Renata Scotto. *Nabucco*, opéra de Verdi, par le Chœur Ambrosian et l'Orchestre Philharmonia, dir. Riccardo Muti.
- 22.47 Les Soirées... (suite). Œuvres de Mercadante, Tosti, Leoncavallo, Catalani, Wolf-Ferrari, Respighi, Bellini.

JEUDI 21 JANVIER

FILMS DU JOUR

13.00 Les Caprices d'un fleuve ■ ■
Bernard Giraudeau (France, 1995, 115 min). Cinéstar 2

13.55 Rio Grande ■ ■
John Ford (Etats-Unis, 1950, N., 110 min). Cinétoile

14.15 Shock Corridor ■ ■ ■
Samuel Fuller (Etats-Unis, 1963, N., v.o., 100 min). Ciné Classics

15.45 Le Sens de la vie ■ ■
Terry Jones (Grande-Bretagne, 1982, 105 min). Cinétoile

15.55 Première désillusion ■ ■
Carol Reed (Grande-Bretagne, 1948, N., v.o., 95 min). Ciné Classics

16.45 Smoke ■ ■
Wayne Wang (Etats-Unis, 1995, 115 min). Ciné Cinémas

16.45 Brazil ■ ■
Terry Gilliam (Grande-Bretagne, 1984, 140 min). Cinéstar 2

18.50 Le Port de l'angoisse ■ ■ ■
Howard Hawks (Etats-Unis, 1944, N., v.o., 100 min). Ciné Classics

20.30 Une aventure de Salvator Rosa ■ ■
Alessandro Blasetti (Italie, 1939, N., v.o., 100 min). Ciné Classics

20.35 Rêve de singe ■ ■ ■
Marco Ferreri (France - Italie, 1978, 110 min). Canal Jimmy

21.00 Du sang dans le soleil ■ ■
Frank Lloyd (Etats-Unis, 1945, N., v.o., 100 min). Paris Première

22.10 Cornered ■ ■
Edward Dmytryk (Etats-Unis, 1945, N., v.o., 100 min). Ciné Classics

22.15 Les Guichets du Louvre ■ ■ ■
Michel Mitrani (France, 1974, 95 min). Festival

22.25 Devine qui vient dîner ? ■ ■
Stanley Kramer (Etats-Unis, 1967, 110 min). RTL 9

22.45 Paris s'éveille ■ ■ ■
Olivier Assayas (France, 1991, 95 min). Ciné Cinémas

23.10 Meurtre à Alcatraz ■ ■
Marc Rocco (Etats-Unis, 1995, 120 min). France 2

23.40 Cadet d'eau douce ■ ■
Charles F. Reisner (Etats-Unis, 1928, muet, N., 65 min). Arte

0.45 ▶ Cible émouvante ■ ■
Pierre Salvadori (France, 1993, 85 min). Arte

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

- **21.50 et 22.45 Soirée thématique.** Haro sur la cigarette. Invités : Ernst Brückner, le professeur Christian Cabrol, Matthieu Carrière, Martine Peschang. Arte

MAGAZINES

- **10.40 Arrêt sur images.** Profession médiateur. Avec Didier Epelbaum. La Cinquième
- **13.30 Envoyé spécial, les années 90.** Les sectes. Invité : Jean-Marie Abgrall. Histoire
- **14.25 Le Vrai Journal.** Les agressions dans les bus. A la recherche d'Alfred Sirven. La croisade de Larry Flint et de son journal Hustler pour la défense de Bill Clinton. Les vœux des hommes politiques. L'association «Le Patriarche». Invité : Nicolas Sarkozy. Canal +
- **18.00 Stars en stock.** Julie Andrews. Fred Astaire. Paris Première
- **18.00 et 21.00 Le Grand Journal.** LCI
- **18.30 Le Magazine de l'Histoire.** Invités : Sylvain Gouguenheim, Alain Cabantous, Lucien Jerphagnon. Histoire
- **18.30 Nulle part ailleurs.** Invités : Christian Lacroix, Pascal Comelade, Francis Huster, Cristiana Reali. Canal +
- **19.10 et 0.10 Le Rendez-vous.** LCI
- **20.00 ▶ Semaine de la haute couture.** Chanel. Paris Première
- **20.05 Temps présent.** Scènes ordinaires de la vie ménagère. La Pidolie : Vaud-Genève, le mariage du siècle. Le siecle en images : Cargos. TSR
- **20.55 Envoyé spécial.** Les ailes de l'espoir. Mafia : Les repentis. P-s : Le cœur des Restos. France 2
- **22.00 La Roue du temps.** Adam, roi des singes. RTBF 1
- **22.40 Courts particuliers.** Spécial Siegfried. Invité : Roschdy Zem. Paris Première
- **23.00 De l'actualité à l'Histoire.** Les extrêmes droites. Histoire
- **23.15 Tapage.** Au nom du fisc. France 3
- **0.35 Des racines et des ailes.** Russie : les naufrages de l'Empire. Le prix de l'excellence. Les «Cocois Girls». France 3

DOCUMENTAIRES

- **17.10 Le Musée d'Orsay.** L'aventure impressionniste. Odyssée
- **18.20 Le Tunnel sous la Manche.** [3/3]. Planète
- **18.30 Les Morses.** La Cinquième
- **18.35 Sur la route des épices.** Odyssée
- **19.00 Voyages, voyages.** Le Groenland. Arte
- **19.00 Robert Van Gulik : sous le charme de l'Orient.** Odyssée
- **19.10 Sylvain, Sylvette et les compères.** Planète
- **19.45 Les Meilleurs Moments des JO.** [3/10]. Près de la victoire. Histoire
- **19.55 Aux guerriers du silence.** Odyssée
- **20.15 Reportage.** L'Enfer blanc. Arte
- **20.35 Femmes du Sahel.** Planète
- **20.45 Soirée thématique.** Haro sur la cigarette. Arte
- **20.50 Global Family VII.** La survie des éléphants d'Afrique. Odyssée
- **21.05 Des trains pas comme les autres.** [2/2]. L'Inde du Sud. TV 5
- **21.40 Les Grands Compositeurs.** [2/7]. Ludwig Van Beethoven. Planète
- **22.10 La Ville bleue.** Sous la marée, les champs. Odyssée
- **22.45 Mécanique vivante.** Planète
- **23.05 On the Road Again.** Rencontres en Turquie. Odyssée
- **23.30 Howard Hughes.** Odyssée
- **23.35 Les Tribus indiennes.** [4/20]. Les Cheyennes. Planète
- **0.10 Amazonie, la guerre de l'ombre.** Planète

SPORTS EN DIRECT

- **20.30 Basket-ball.** Euroligue. TDK Manresa - Pau-Orthez. AB Sport
- **1.00 Tennis.** Internationaux d'Australie. A Melbourne. Eurosport

MUSIQUE

- **18.00 Jazz at The Maintenance Shop.** Jazz. Iowa State University 1979. Avec Bill Evans, piano ; Marc Johnson, basse ; Joe LaBarbera, batterie. Muzzik
- **21.00 Nicolaï Petrov joue Schumann.** Muzzik
- **21.35 Jordi Savall.** Œuvres de musique ancienne et baroque. Mezzo
- **21.55 50e anniversaire du label Verve.** Carnegie Hall 1994. Avec Herbie Hancock, Bruce Hornsby, Dee Dee Bridgewater, Pat Metheny, Vanessa Williams, Kenny Burrel, Al Foster. Muzzik
- **22.45 Duo baroque.** Avec Kathleen Battle, soprano ; Winton Marsalis, trompette. Par le St Luke's Chamber Orchestra, dir. John Nelson. Mezzo
- **23.50 Le Voyage dans la Lune.** Opérette d'Offenbach. Mise en scène. Jérôme Savary. Par l'Orchestre de la Suisse romande et les Chœurs du Grand-Théâtre de Genève, dir. Marc Soustrot. Muzzik

TÉLÉFILMS

- **18.30 Soleil d'automne.** Jacques Ertaud. Téva
- **20.30 Le Chien de Munich.** Michel Mitrani. Festival
- **20.45 Masada.** Boris Sagal [3/4]. Histoire
- **22.20 The Raven.** Lawrence Lanoss. Canal +
- **22.50 Made in America.** Disparition secrète. Jimmy Kaufman. TF 1

SÉRIES

- **17.20 Seconde B.** La force de l'âge. TMC
- **17.55 Hartley, cœurs à vif.** France 2
- **19.15 Michel Strogoff.** [2/7]. TV 5
- **19.20 Force de frappe.** Voie royale. 13ème Rue
- **19.30 Kennedy.** [4/6]. Festival
- **19.35 Happy Days.** Un cadeau pour Fonzie. Série Club
- **20.00 Fallen Angels.** Meurtre en diagonale. Canal Jimmy
- **20.00 Dharma & Greg.** Abus de bus. Téva
- **20.00 Quoi de neuf docteur ?** TMC
- **20.10 Cosby.** Des voisins vigilants. France 3
- **20.40 Buffy contre les vampires.** Halloween. Série Club
- **20.50 Marc Eliot.** C'est pas une façon d'aimer. Les deux frères. TF 1
- **21.40 Stargate SG-1.** Tête à l'envers. TSR
- **22.30 Baldipata.** Baldi et les petits riches. TV 5
- **23.05 La Rédac.** Des amies comme ça. Disney Channel
- **23.25 3e planète après le Soleil.** Sensitive Dick (v.o.). Série Club
- **23.45 McCallum.** Les Soupçons. Canal +
- **0.55 High Incident.** Connections. 13ème Rue

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
Le nom qui suit le genre de l'émission (film, téléfilm, etc.) est celui du réalisateur.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
- ▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
- ■ On peut voir.
- ■ ■ Ne pas manquer.
- ■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classiques
- ✦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

16.00 Odyssée
L'Ombre du maréchal

Les années noires en Limousin

Haut lieu de résistance à l'occupation nazie, le Limousin est devenu légendaire à travers Georges Guingouin. Chef charismatique du maquis communiste, libérateur de Limoges à la tête de sa toute petite armée de maquisards sans avoir versé une goutte de sang, Georges Guingouin fut aussi une des premières victimes des purges staliniennes d'après-guerre au sein du Parti communiste. Cinquante ans après la Libération, comment la jeune génération reçoit cet héritage au moment où réapparaît l'ombre de Pétain dans le débat politique ? La « légende » peut-elle évacuer le régime de Vichy ? C'est avec ces questions que Michel Follin et Alain de Sédouy ont construit, en 1994, *L'Ombre du maréchal*, un documentaire en deux volets sous-titré *Chronique des années noires en Limousin*.

Surtout, ils ont eu la bonne idée de demander à Marie-Josèphe Cibot, jeune étudiante en histoire à l'université de Limoges, de mener l'enquête. Interrogeant les acteurs rescapés de cette période tragique puis les confrontant aux points de vue de sa propre famille divisée sur le rôle de la Résistance et de Vichy, la jeune étudiante construit une passionnante histoire qui s'écrit avec des non-dits, une grande part d'ombre et des excès. Bien documentée, grâce à de nombreuses archives et à un document rare sur la libération de Limoges filmée par un amateur, cette chronique est aussi une excellente lecture de l'histoire contemporaine. Les témoignages précis et parfois critiques d'anciens résistants comme celui de Marcel Rigout, ex-dirigeant du PCF, sont essentiels.

Si l'ombre de Pétain plane encore sur un *« passé qui ne passe pas »*, celle de Georges Guingouin reste toutefois la véritable référence. « *Lo Grand* », comme on le surnommait, continue d'ailleurs à rencontrer les jeunes générations pour expliquer son engagement. Après avoir désobéi au PCF pour la libération de Limoges, il confiait : «*La guerre ne sera jamais finie jusqu'au grand soir*».

Daniel Psenny

★ Rediffusions : vendredi 22 à 12 h 55, samedi 23 à 19 h 55. Deuxième volet : tous les jours du dimanche 24 au samedi 30, horaires variés.

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

- 13.45 Les Feux de l'amour.
- 14.30 Arabesque.
- 15.25 La loi est la loi.
- 16.15 L'homme qui tombe à pic.
- 17.00 Sunset Beach.
- 17.40 Beverly Hills.
- 18.30 Exclusif.
- 19.05 Le Bigdil.
- 20.00 Journal, Météo.
- 20.50 Marc Eliot. C'est pas une façon d'aimer. Les deux frères.
- 22.50 Made in America. Disparition secrète. Téléfilm. Jimmy Kaufman.
- 0.35 Les Rendez-vous de l'entreprise.
- 1.05 Mode in France. Haute couture printemps-été 1999.

FRANCE 2

- 13.50 Derrick.
- 14.55 Soko.
- 15.45 Tiercé.
- 16.00 La Chance aux chansons.
- 16.45 Des chiffres et des lettres.
- 17.20 Un livre, des livres.
- 17.25 Cap des Pins.
- 17.55 Hartley, cœurs à vif.
- 18.45 Et un, et deux, et trois.
- 19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
- 19.20 Qui est qui ?
- 19.55 L'Euro.
- 20.00 Journal, Météo, Point route.
- 20.55 Envoyé spécial. Les ailes de l'espoir. Mafia : Les repentis. *Post-scriptum* : Le cœur des Restos.
- 23.05 Expression directe. UNAPL.
- 23.10 Meurtre à Alcatraz ■ ■ Film. Marc Rocco.
- 1.10 Journal, Météo.
- 1.30 La 25e Heure. Les abeilles tueuses.

FRANCE 3

- 13.25 Parole d'Expert.
- 14.25 Les Craquantes.
- 14.58 Questions au gouvernement.
- 16.00 Côté jardins.
- 16.40 Les Minikeums.
- 17.45 Le Kadox.
- 18.20 Questions pour un champion.
- 18.50 Un livre, un jour.
- 18.52 L'Euro, mode d'emploi.
- 18.55 19-20 de l'information, Météo.
- 20.10 Cosby.
- 20.40 Tout le sport.
- 20.50 Consomag.
- 21.00 Lune rouge ■ Film. John Bailey.
- 22.40 Météo, Soir 3.
- 23.15 Tapage.
- 0.10 Espace francophone. Ecrans francophones.
- 0.35 Des racines et des ailes. Russie : les naufrages de l'Empire. Le prix de l'excellence. Les «Cocois Girls».

CANAL +

- 13.35 Le Journal du cinéma.
- 13.55 Mammifères marins.
- 14.25 Le Vrai Journal.
- 15.10 L'Eléphant blanc. Téléfilm. Gianfranco Albano [1 et 2/2].
- ▶ En clair jusqu'à 20.40
- 18.25 Flash infos.
- 18.30 Nulle part ailleurs.
- 20.30 Le Journal du cinéma.
- 20.40 Touch. Film. Paul Schrader.
- 22.10 Surprises.
- 22.20 The Raven. Téléfilm. Lawrence Lanoss.
- 23.45 McCallum. Les Soupçons.
- 1.25 Surprises.
- 1.35 Hockey NHL.

LA CINQUIÈME/ARTE

- 13.45 Le Journal de la santé.
- 14.00 Les Authentiques.
- 14.30 La Cinquième rencontre... Justice et société. 14.40 Mesanges aux boucles grises. 15.30 Entretien avec René Laforestrie.
- 16.00 Pi égale 3,14.
- 16.30 Correspondance pour l'Europe.
- 17.00 Au nom de la loi.
- 17.30 100 % question.
- 18.00 Couleur de l'Afrique.
- 18.25 Météo.
- 18.30 Le Monde des animaux.
- 19.00 Voyages, voyages. Le Groenland.
- 19.45 Météo, Arte info.
- 20.15 Reportage. L'Enfer blanc.
- 20.40 Soirée thématique. Haro sur la cigarette. 20.45 La Dernière Clope. 21.05 L'Amérique n'aime plus les blondes. 21.50 et 22.45 Débats. 22.15 Beaucoup de fumée pour rien ? 23.10 Des mégots et des mythes.
- 23.40 Cadet d'eau douce ■ ■ Film muet. Charles F. Reisner.
- 0.45 ▶ Cible émouvante ■ ■ Film. Pierre Salvadori.
- 2.10 Court-circuit. *Où tu vas ?* Court métrage. Frédéric Gélard.

M 6

- 13.30 La Vie, malgré tout. Téléfilm. David Jones.
- 15.15 Les Routes du paradis.
- 16.15 et 1.30 Boulevard des clips.
- 17.40 Les Nouvelles Aventures de Robin des Bois.
- 18.25 Loïs et Clark.
- 19.20 Mariés, deux enfants.
- 19.54 Le Six Minutes, Météo.
- 20.00 Mode 6.
- 20.10 Notre belle famille.
- 20.40 Météo des neiges.
- 20.45 Décrochage info, Passé simple.
- 20.55 Le Boulanger de Valorgue ■ Film. Henri Verneuil.
- 22.50 Halloween 2 ■ Film. Rick Rosenthal.
- 0.30 La Maison de tous les cauchemars. La treizième réunion.

RADIO

FRANCE-CULTURE

- 19.45 Les Enjeux internationaux.
- 20.02 Les Chemins de la musique. [4/5].
- 20.30 Agora. Elvire de Brissac (*Les Anges d'en-bas*).
- 21.00 Lieux de mémoire. Les auberges de jeunesse.
- 22.10 For intérieur. Invité : André Velter.
- 23.00 Nuits magnétiques. [1/2].
- 0.05 Du jour au lendemain. Alain Brossat (*Le Corps de l'ennemi*).

FRANCE-MUSIQUE

- 19.00 Restez à l'écoute. Du rythme. Œuvres de Meyer, Singier, Hurel.
- 19.40 Prélude.
- 20.00 Concert. Œuvres de Brumel, Birtwistle.
- 22.30 Musique pluriel. Œuvres de Lenot, Pascal.
- 23.07 Papillons de nuit.

RADIO-CLASSIQUE

- 20.15 Les Soirées. Œuvre de Rimski-Korsakov. 20.40 Stefan Zweig et la musique. Concert. Œuvres de Schubert, Beethoven, Reger, Mahler, Haendel, Schoenberg.
- 22.51 Les Soirées... (suite). Œuvres de Busoni, Berg, R. Strauss, Villa-Lobos.

Le Monde
JEUDI 21 JANVIER 1999

Surfer, surfer enfin !

par Pierre Georges

ILS SONT cyber, dit-il, et bons pour des goujats. Comme c'est dur le progrès, comme c'est exténuant ! Derrière l'écran de nos nuits blanches, alimenté en électricité pure nucléaire, on surfait avec tout l'enthousiasme du néophyte et toute la virtuosité d'un gendarme à cheval, pianotant sur le clavier d'un doigt, voire de deux les jours de forme olympique.

Le monde moderne appartient ainsi à ceux qui se couchent tard. Ou à ceux qui vont vite, car les premiers connectés seront les premiers servis. Et les seuls. C'est ainsi qu'on apprit, mais un peu tard, que cyberJospin avait tenu une cyberconf de presse pour encourager tout un chacun, à des pratiques résolument progressistes, modernistes et dignes des plus vifs encouragements. Connectez-vous, reconnectez-vous, la légion des monte-en-ligne recrutait d'abondance !

L'initiative était admirable. Le résultat fut plus aléatoire. Car si l'on a bien compris les comptes-rendus hilarants publiés ici et là, il y eut beaucoup d'appelés et peu de connectés pour cette grande première. Sur la Toile, sur les deux sites Web, l'image fut souvent privée de son. Ou le son orphelin d'image, Jos sans Pin, et inversement. La toile, paraît-il, ressemblait parfois à ce vieux drap de lit chahuté, qui, au café du village, servait d'écran le mercredi à Laurel et Hardy, précisément dans *Deux de la Légion*.

Bref ce ne fut pas très net, ni très Net. Il n'empêche. *www.premier ministre.gouv.fr.* et son cousin *www.internet.gouv.fr/français/index.html.* avaient fait beaucoup pour la promotion de l'avenir et des technologies modernes. Et comme en convint Lionel Jospin : « *Avec l'Internet, je suis dans la situation de la France... Je rattrape mon retard* ».

La déclaration vaut slogan. C'est donc armé de cette ferme résolution et bien décidé à ne pas rester au bord de la Toile, comme d'autres au bord du chemin, qu'on s'engage à suivre dorénavant, auprès des troupes fraîches, joyeuses et efficientes du *Monde interactif* une abominable, pour eux, mais indispensable, pour nous, séance de rattrapage. Modèle sous-doué repentant.

Ah surfer ! Surfer enfin ! Libre comme l'air. Voler de site en site sans avoir à demander la charité et le mode d'emploi à ses enfants. Ne plus quémander. Ne plus subir ces vagues soupirs de commisération. Ne plus passer à domicile pour le crétin du Net, nos Alpes blafardes. Ne plus avoir à implorer sa connexion, comme l'on demande sa route pour mieux se perdre au premier croisement vicinal.

C'est terrible cette humiliation permanente, cette perte évidente d'autorité et de prestige qui consiste à laisser à votre progéniture le soin de faire votre éducation cybernétique. C'est terrible et proprement exaspérant que de ramer péniblement dans l'acquis quand eux voltigent dans l'inné, pauvre tambourinaire manchot face aux Mozart de la Toile. Ils marchent à peine qu'ils surfent déjà ! Est-ce génétique, docteur ? Il est là le vrai conflit de générations du temps. S'ils restent à la maison, ces drôles, ces drôlesses, ce n'est pas par goût du *cocooning* ou pour l'amour du pain perdu, c'est pour nous sauver du passé, pour nous aider à franchir le cap et le siècle. Alors cela suffit ! Halte aux vexations et à ce sentiment douloureux de gâtisme précoce. Formation, en position d'avenir !

La Commission européenne pourrait infliger une lourde amende à Elf-Aquitaine

Le groupe aurait bénéficié d'une aide publique excessive pour le rachat de la raffinerie de Leuna

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre correspondant

Le groupe Elf-Aquitaine pourrait être condamné par la Commission européenne à rembourser plusieurs centaines de millions de marks (1 mark = 3,35 francs ou 0,51 euro) à l'Etat allemand, pour avoir bénéficié d'aides publiques dépassant nettement les limites autorisées, à l'occasion du rachat de la raffinerie de Leuna, dans l'ancienne Allemagne de l'Est. En 1993, la Commission de Bruxelles avait avalisé ces aides, pour un montant total de 1,455 milliard de marks, correspondant à 32 % de l'investissement – le maximum permis est de 35 %. Mais des audits réalisés à la demande des commissaires européens, successivement par le cabinet britannique Salomon Brothers, puis, récemment, par un autre consultant (Parpinelli-Tecnon), semblent attester que les montants déclarés comme investissements avaient été volontairement surévalués, dans le but de recueillir une aide publique supérieure au plafond autorisé. Sollicitée par *Le Monde*, la présidence d'Elf-Aquitaine s'est contentée, mercredi 20 janvier, d'opposer un « *démenti formel* » à ce qu'elle qualifie de « *rumeur* ».

La Commission européenne avait ouvert une enquête sur ces faits en juillet 1997, après la mise en évidence, au détour de l'enquête judiciaire menée en France sur la gestion du groupe pétrolier entre 1989 et 1993, du versement d'importantes commissions occultes, estimées à quelque 300 millions de francs en marge du rachat de la raffinerie allemande, rebaptisée Leuna 2000. Un rapport « *confidentiel* » des services de Bruxelles indiquait alors que « *les autorités allemandes* [n'avaient] *pas adressé les informations nécessaires pour lever tous les doutes quant à la valeur réelle des frais de construction réels de Leuna 2000* » (*Le Monde* du 24 juillet 1997). Un an et demi plus tard, dans l'entourage de Karel Van Miert, le commissaire européen chargé de la politique de concurrence, on déplore toujours le peu d'empressement allemand à répondre aux sollicitations de Bruxelles.

Lors de sa visite de début de présidence à la Commission, il y a deux semaines, le ministre des finances allemand, Oskar Lafontaine, a promis d'activer ses services afin que les doutes soient rapidement levés. La Commission attend, mais elle semble décidée à adresser aux autorités allemandes une « *injonction* » par laquelle elle annoncerait son intention d'évaluer l'ampleur de la fraude éventuelle au vu des seuls éléments en sa possession. En l'état, si le gouvernement de Bonn ne devait livrer aucune explication complémentaire, c'est une amende d'environ un milliard de francs qui pourrait être réclamée au groupe Elf.

PROTESTATIONS

C'est en 1992 que le groupe pétrolier français a racheté la raffinerie de Leuna, auquel le gouvernement allemand avait lié la reprise du réseau de stations-service Minol. Dans le cadre des efforts de rééquipement de l'ancienne RDA, il s'agissait d'une opération hautement politique qui avait reçu l'appui du chancelier Helmut Kohl et du président François Mitterrand. Le montant de l'investissement annoncé s'élevait à 4,9 milliards de marks, dont 3,5 milliards payés au consortium TLT pour la construction de la nouvelle raffinerie. Ce consortium réunissait deux groupes allemands (Thyssen et Lurgi), ainsi que le groupe français Technip.

Selon le rapport du consultant mandaté par la Commission, le coût véritable de la raffinerie se situerait aux alentours de 2,7 milliards de marks, laissant apparaître une différence de près de 700 millions de marks avec la somme facturée au consortium TLT. Elément troublant et inexpliqué relevé par la Commission, Elf-Aquitaine, qui ne pouvait pas ignorer la réalité du coût de l'investissement, a semble-t-il versé sans sourciller l'intégralité des 3,5 milliards de marks à TLT... Par la suite, les partenaires d'Elf se sont désengagés, laissant le groupe français seul face à un projet délicat.

Sur le 1,455 milliard de marks d'aide publique affecté au projet Leuna, 360 millions de marks ont été accordés au titre d'une loi sur les investissements dans l'ex-RDA. Cette partie des fonds ayant été versée en dehors des délais prévus par la loi, la Commission a demandé qu'elle soit remboursée par Leuna (dont Elf est l'actionnaire principal), ce qui a été fait, malgré les protestations du PDG d'Elf, Philippe Jaffré, venu s'entretenir avec M. Van Miert à Bruxelles. Cependant, les autorités allemandes ont, peu après, versé une somme exactement équivalente à l'entreprise française et se sont, depuis, refusées à indiquer à quoi correspondait ce versement. La Commission semble suspecter une aide d'Etat camouflée, qu'elle se refuse, faute de justification, à avaliser.

Philippe Lemaître

Les enquêtes sur Leuna et sur l'affaire Dumas se croisent au Liechtenstein

DANS L'OMBRE de l'ambitieux projet industriel que constituait la reprise de la raffinerie de Leuna, se dissimule un vaste labyrinthe financier, où se perd la trace des commissions d'Elf. L'enquête des juges Eva Joly et Laurence Vichnievsky a mis en évidence la sortie clandestine d'au moins 300 millions de francs (46 millions d'euros), *via* la Suisse, en marge du rachat de l'usine est-allemande : versées par Elf et par le groupe allemand Thyssen, en 1992 et 1993, ces sommes étaient destinées à des intermédiaires non identifiés, dont certains s'abritaient derrière une fondation constituée au Liechtenstein. Or cette même fondation est apparue au détour de l'enquête sur les opérations financières attribuées à Christine Deviers-Joncour, ancienne compagne de Roland Dumas, et à Alfred Sirven, considéré comme le personnage-clé de l'affaire Elf, aujourd'hui sous le coup d'un mandat d'arrêt international.

Dénommée Treuhandgesellschaft Strub AG, la fondation en question est dirigée par l'homme d'affaires Werner Strub et semble avoir administré l'une des sociétés-écrans destinataires des commissions d'Elf, elle-même baptisée Stand by Establishment.

Le parcours des millions d'Elf mérite d'être relaté dans la chronologie. Au mois de décembre 1992, après que le gouvernement allemand eût donné son aval à la reprise de la raffinerie par le groupe pétrolier français, Elf avait versé, à Genève, une commission de 256 millions de francs (39 millions d'euros) à la société Nobleplac, qui dissimulait en fait l'intermédiaire André Guelfi. Mis en examen, incarcéré durant plusieurs semaines en 1997, M. Guelfi a expliqué avoir « *prêté* » ses filières personnelles à Elf pour l'occasion. Les documents bancaires attestent que le 24 décembre 1992, la somme fut divisée en deux parties – 36 millions et 220 millions de francs (5,4 et 33,5 millions d'euros) –, et répartie entre les comptes de deux sociétés-écran du Liechtenstein, intitulées Showfast et Stand by Establishment.

COÏNCIDENCES

Nul ne sait encore où sont finalement partis les fonds, mais les enquêteurs ont relevé un détail édifiant : la société Stand by était, au moment du versement, domiciliée au siège de la fondation Strub, à Vaduz (Liechtenstein), de même qu'une autre société, Delta International, dont le propriétaire est un homme d'affaires allemand, Dieter Holzer, connu pour avoir joué un rôle déterminant dans les montages financiers liés au projet Leuna (*Le Monde* du 28 mai 1997).

A cette coïncidence s'en ajoute désormais une autre, plus intrigante encore. Au cours de leurs recherches dans l'imbroglio des participations financières de Christine Deviers-Joncour, ancienne « *chargée de mission* » d'Elf-Aquitaine et alors compagne de Roland Dumas, les juges français et leur collègue genevois Paul Perraudin ont découvert l'existence d'une réunion, tenue le 13 juin 1991 dans les bureaux de la même fondation Strub, en présence de plusieurs des protagonistes de l'affaire Dumas et des manoeuvres orchestrées par Alfred Sirven à l'occasion du marché des frégates de Taïwan. Outre M. Strub et M. Sirven, étaient présents Gilbert Miara, ami et complice de Mme Deviers-Joncour, Carlo Pagani, gestionnaire des comptes de celle-ci à Lugano, et Hubert Le Blanc-Bellevaux, homme d'affaires proche de M. Sirven, lui aussi désigné parmi les intermédiaires du projet Leuna...

« *Il s'agissait de discuter d'une affaire qui* [...] *ne s'est jamais réalisée* », a indiqué aux juges M. Miara, évoquant « *une vente d'hélicoptères français* », sans plus de précision. Christine Deviers-Joncour n'y avait pas pris part, mais l'homme d'affaires Carlo Pagani a expliqué au juge Perraudin, le 23 octobre 1998, qu'il s'était rendu à Vaduz à la demande de M. Miara, ce dernier l'ayant auparavant prié de signer « *un contrat fiduciaire portant sur l'encaissement de commissions en faveur de Mme Deviers-Joncour* ». L'unique exemplaire de ce contrat « *devait être déposé dans une banque à Luxembourg* », a précisé M. Pagani, de sorte qu'il reste, pour l'heure, inacessible aux enquêteurs. Affirmant ignorer les détails de la transaction envisagée, M. Pagani a confirmé que l'hôte de la réunion était bien Werner Strub, qu'il a qualifié, sur la foi de renseignements recueillis à l'époque, de gestionnaire « *de premier ordre* ».

Hervé Gattegno

Moulinex supprime 190 emplois dans deux usines

LE PDG de Moulinex, Pierre Blayau, a présenté au comité central d'entreprise réuni, mardi 19 janvier à Paris-La Défense, un projet de nouvelle réduction d'effectifs, portant sur 190 postes de travail, dans deux établissements du groupe électroménager en Normandie-Maine, où il emploie 6 000 personnes. 93 emplois seraient supprimés à Falaise (Calvados) et 97 à Fresnay-sur-Sarthe (Sarthe).

Il s'agit, a expliqué M. Blayau, de « *se mettre à l'abri des difficultés du marché russe* », tout en affirmant son « *soulagement* (...) *de ne pas fermer ces deux sites* ». Thierry Le Paon, délégué CGT Moulinex, estime pour sa part que « *la Russie a le dos large pour faire passer ce nouveau plan* ». – (*Corresp.*)

Jacques Dominati propose le découpage de Paris en 30 arrondissements

SANS en avertir Jean Tiberi, maire (RPR) de Paris, dont il est le premier adjoint, ni même, affirme-t-il, Alain Madelin, président de Démocratie libérale, Jacques Dominati, chef de file des libéraux du Conseil de Paris a proposé, mardi 19 janvier, le redécoupage de la capitale en trente arrondissements (au lieu de vingt actuellement). Son intention est de faire de « *ce combat pour favoriser la démocratie locale un axe important de la campagne pour les municipales* ». Le commentaire de M. Dominati, qui admet qu'« *il peut y avoir un axe DL-PS sur le plan des idées dans la capitale* » sème un certain trouble dans la majorité municipale. Le 12 janvier, la fédération parisienne du PS présentait une proposition de réforme de la loi PML (Paris-Marseille-Lyon), mise au point par Michel Charzat, maire du 20e, et Roger Madec, maire du 19e. A l'origine de la loi de 1982 créant les mairies d'arrondissement, le PS cherche ainsi à anticiper les reproches, de ses militants et des électeurs, sur ses insuffisances et ses dysfonctionnements. Avec l'intention d'aboutir à une refonte avant les élections de 2001, alors que M. Dominati veut profiter de ces élections pour faire valoir son propre projet.

De part et d'autre, on se félicite que le débat soit ouvert et on tombe d'accord pour dénoncer l'immobilisme du RPR sur le sujet et exiger de M. Tiberi un débat public le plus tôt possible. Ce dernier n'a fait aucun commentaire. Son adjoint chargé des finances, Jean-François Legaret (RPR), salue la « *germination d'idées nouvelles* », mais juge nécessaire d'en « *débattre au préalable entre élus de la majorité municipale* ».

■ **OLYMPISME : la Finlandaise Pirjo Haggman,** membre du Comité international olympique, impliquée dans l'affaire de l'attribution des JO 2002 à Salt Lake City, a démissionné mardi 19 janvier. Le *New York Times* avait révélé que le mari de Mme Haggman avait travaillé pour le comité d'organisation de Salt Lake City. – (*Reuters.*)

Tirage du *Monde* daté mercredi 20 janvier : 505 990 exemplaires - 3



Vers une reprise du trafic SNCF dans le Sud-Est

LE MOUVEMENT de grève amorcé jeudi 14 janvier par les conducteurs de trains autour de Marseille semblait se tarir, mercredi 20 janvier. Devant une menace d'extension du conflit à l'ensemble des cheminots de la région Sud-Est, la direction régionale de la SNCF a fait une « *ouverture* » qui semblait apaiser les esprits. Les conducteurs avaient cessé le travail pour protester contre des menaces de sanctions à l'égard de quatre d'entre eux après que des cheminots eurent séquestré des cadres lors d'un précédent conflit, au mois de novembre 1998. Un tel fait pouvait entraîner des sanctions allant d'une simple mise à pied à une radiation. Avant même la tenue du conseil de discipline, la direction régionale a annoncé qu'elle ne licencierait pas les salariés visés. Cela correspond aux voeux de Louis Gallois, président de la SNCF, qui, mardi, a précisé que l'« *apaisement* [devait] *venir des deux côtés* ».

Pour Pierre Vieu, directeur des ressources humaines de la SNCF, les syndicats ont reconnu « *les faits et leur caractère regrettable* ». En outre, elles ont accepté de débattre avec la direction de la mise en place d'une charte sociale visant à éviter que toutes les revendications ne se déroulent dans la conflictualité. La direction a pris acte de cette « *avancée* » et a jugé opportun de ne pas demander de licenciement à l'issue du conseil de discipline pour ne pas être taxée d'attitude revancharde. Reste que les quatre salariés visés encourent toujours une sanction pouvant aller d'un dernier avertissement à une mise à pied de six à douze jours.

Sud-Rail dénonce de son côté la « *provocation montée de toutes pièces par la direction* » en novembre 1998. Selon ce syndicat, les représentants de la direction ont « *tout fait pour se faire séquestrer et le faire acter par huissier* ».

François Bostnavaron